

Passerelle

BAC+2 → admission en 1^{re} année d'ESC
BAC+3/4 → admission en 2^e année d'ESC

Annales officielles **SUJETS • CORRIGÉS**

■ Le concours
qui vous ouvre
le monde des
Grandes Écoles



Diplômés

- 1^{er} cycle universitaire
- 2^e cycle universitaire
- Maîtrise – Ingénieurs...

CERAM SOPHIA ANTIPOLIS

Rue Dostoïevski - BP 085
06902 Sophia Antipolis cedex
Tél : 0 820 424 444 (0,12 €/min)
info-esc@ceram.fr



ESC AMIENS PICARDIE

18, place Saint-Michel
80038 Amiens cedex 01
Tél : 03 22 82 23 00
info@supco-amiens.fr



ESC CLERMONT

4, bd Trudaine
63037 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél : 04 73 98 24 24
info@esc-clermont.fr



ESC DIJON

29, rue Sabin - BP 50608
21006 Dijon cedex
Tél : 03 80 72 59 00
info@escdijon.com



ESC GRENOBLE

12, rue Pierre Sépard
BP 127 - 38003 Grenoble cedex 01
Tél : 04 76 70 60 13
info@esc-grenoble.com



ESC LE HAVRE

30, rue de Richelieu
76087 Le Havre cedex
Tél : 02 32 92 59 99
passerelle@esc-lehavre.fr

ESC LILLE

• Campus de Lille :
Avenue Willy Brandt
59777 Eurallille
Tél : 03 20 21 59 62
• Campus de Paris :
Tour La Villette
6, rue Emile Reynaud
75019 Paris
Tél : 01 53 56 36 60
infos@esc-lille.fr



ESC MONTPELLIER

2300, avenue des Moulins
34185 Montpellier cedex 4
Tél : 04 67 10 26 70
concours@supco-montpellier.fr



ESC PAU

Campus Universitaire
3, rue Saint-John Perse
BP 7512 - 64075 Pau cedex
Tél : 05 59 92 64 64
info@esc-pau.fr



ESC RENNES

2, rue Robert d'Arbrissel
CS 76522 35065 Rennes cedex
Tél : 02 99 54 63 63
info@esc-rennes.fr

ESC TOURS-POITIERS (ESEM)

• Campus de Tours :
1, rue Léo Delibes BP 0535
37205 Tours cedex 3
Tél : 02 47 71 71 71
• Campus de Poitiers :
11, rue de l'Ancienne Comédie
BP 5 - 86001 Poitiers cedex
Tél : 05 49 60 58 00
info@escem.fr



IECS STRASBOURG

Pôle Européen de Gestion et d'Economie
61, avenue de la Forêt Noire
67085 Strasbourg cedex
Tél : 03 90 41 42 00
passerelle@urs.u-strasbg.fr

CONCOURS
PASSERELLE
ESC

S'inscrire

www.passerelle-esc.com

Se préparer

Calendrier des Journées de
Présentation et d'Entraînement
www.passerelle-esc.com

S'informer

Concours Passerelle ESC
BP 131 - 37551 Saint-Avertin cedex

Tél :  N° Indigo 0 820 22 36 15

Fax : 02 47 71 72 50



9 782845 551442

9€

Série « Annales »

Annales
PASSERELLE ESC
Concours 2005

Sujets et corrigés

SOMMAIRE

Présentation des concours Passerelle 1 et Passerelle 2	5
---	----------

PASSERELLE 1

Épreuves communes

• Synthèse de dossier	15
• Test Arpège	36
• Test d'anglais	43

Épreuves au choix

• Allemand	58
• Biologie	65
• Droit	71
• Économie	80
• Espagnol	97
• Gestion	102
• Informatique	113
• Marketing	120
• Mathématiques	136
• Philosophie, Lettres et Sciences humaines	140
• Technologie	155

PASSERELLE 2

Épreuves communes

• Synthèse de dossier	163
• TAGE-MAGE	183
• Test d'anglais	188

Épreuves au choix

• Allemand	203
• Biologie	210
• Droit	216
• Économie	225
• Espagnol	238
• Gestion	245
• Informatique	257
• Marketing	264
• Mathématiques	284
• Philosophie, Lettres et Sciences humaines	290
• Technologie	306

À chaque école, son entretien	317
--	------------

Les écoles Passerelle ESC se présentent

• CERAM Sophia Antipolis	324
• ESC Amiens-Picardie	326
• ESC Clermont	328
• ESC Dijon	330
• ESC Grenoble	332
• ESC Le Havre	334
• ESC Lille	336
• ESC Montpellier	338
• ESC Pau	340
• ESC Rennes	342
• ESC Tours-Poitiers (ESCEM)	344
• IECS Strasbourg	346

Présentation des concours

ADMISSION EN 1^{RE} ET 2^E ANNÉE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONCOURS

Admission aux épreuves

- La banque PASSERELLE ESC propose des épreuves pour l'intégration en première ou seconde année des écoles adhérentes.
- Les conditions d'admission aux épreuves sont communes à chacune des 12 écoles supérieures de commerce utilisatrices de la banque PASSERELLE ESC.
- Un candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule forme d'admission.

Admission aux écoles

Ne peuvent intégrer que les candidats admis qui sont titulaires de leur titre ou diplôme au 1^{er} novembre 2006.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Chaque concours est composé d'épreuves écrites d'admissibilité et d'épreuves orales d'admission.

- Les inscriptions et le règlement des frais d'inscription se font sur Internet (www.passerelle-esc.com) du 1^{er} décembre jusqu'au 30 mars 2006 (minuit). Paiement des frais d'inscription uniquement par carte bancaire, d'un montant de 250 € pour les écrits et 50 € pour les oraux (demi-tarif pour les boursiers).
- Les pièces obligatoires d'inscription doivent être retournées avant le 25 mars 2006, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Concours Passerelle ESC
BP 131 – 37551 Saint-Avertin Cedex
N° indigo : 0820 22 36 15
Fax : 02 47 71 72 50

Ces pièces sont :

- En fonction de votre cas :
 - boursier : une attribution définitive de bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur français de l'année en cours ;
 - sportif de haut niveau : une attestation de sportif de haut niveau délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports ;
 - handicapé : une attestation médicale de la Commission Départementale de l'Education Spécialisée (CDES) de l'Inspection Académique ou du Service de la Médecine Préventive de votre établissement.

Les épreuves écrites (Passerelle 1 et Passerelle 2)

Pour la session 2006, l'inscription aux épreuves écrites d'admissibilité est un droit unique de 250 € pour les 12 écoles de la banque **Passerelle 1**. Pour **Passerelle 2**, il est aussi de 250 €, sauf pour les candidats ayant déjà passé et validé le TAGE-MAGE qui paieront 200 €.

- Les épreuves écrites se déroulent à : Amiens, Bordeaux, Casablanca, Clermont, Dijon, Grenoble, Le Havre, Lille, Londres, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Paris, Pau, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Poitiers, Rennes, Sainte Clotilde (La Réunion), Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse et Tours.
- À l'issue des épreuves écrites, le jury de chaque école établit la liste des candidats éligibles.
- Affichage des résultats sur le site Internet *passerelle-esc.com* : mercredi 17 mai à 11 heures.

Les candidats éligibles peuvent, dans un délai de 4 jours (du 18 mai, à 12 heures, au 22 mai, à 11 heures) s'inscrire et prendre leurs rendez-vous pour les oraux sur le site Internet des écoles dans lesquelles ils ont été déclarés éligibles.

Ils ont, durant cette période, la possibilité de vérifier et modifier leur inscription.

Les épreuves orales

- Les droits d'inscription aux épreuves d'entretien sont de 50€ par école (demi-tarif pour les boursiers).
- Ces droits seront à payer par carte bancaire lors de l'inscription aux épreuves orales d'admission sur Internet (*www.passerelle-esc.com*).

Les épreuves orales de langues vivantes*

- Elles sont communes aux écoles de la banque; il est prévu d'ouvrir des centres d'examen à Amiens, CERAM Sophia Antipolis, Clermont, Dijon, ESC Tours-Poitiers (ESEM), Grenoble, Le Havre, Lille, Montpellier, Pau, Rennes, Strasbourg. Les oraux d'arabe se passent à Grenoble, de chinois à Grenoble et à Lille, ceux d'italien à Grenoble ou au Ceram Sophia Antipolis et ceux de russe uniquement à Clermont.
- Les épreuves d'entretien sont spécifiques à chaque école (se reporter au site *www.passerelle-esc.com* et/ou au magazine et aux sites des ESC).
- À l'issue des épreuves orales, le jury de chaque école arrête la liste des candidats admis et sur liste supplémentaire.
- Affichage des résultats sur le site Internet le vendredi 23 juin à partir de 11 heures et inscription dans les écoles à partir du 23 juin (14 heures).

* *Anglais, arabe, allemand, chinois, espagnol, italien et russe.*

*Pour les coefficients et le nombre de places offertes, se reporter aux magazines Passerelle 1 et 2 ainsi qu'au site **passerelle-esc.com**.*

CALENDRIER GÉNÉRAL DES CONCOURS PASSERELLE 1 ET PASSERELLE 2

Inscription unique à toutes les ESC (du 1^{er} décembre au 30 mars, minuit)



Épreuves écrites d'éligibilité (mercredi 19 avril 2006)



Résultats d'éligibilité (mercredi 17 mai 2006)



Inscription aux oraux des différentes écoles

(entre le 18 mai, 12 h, et le 22 mai, 11 h)

Vérification et modification d'inscription possibles durant cette phase



Épreuves orales d'admission (du 30 mai au 13 juin inclus)

ÉPREUVES communes aux ESC	ENTRETIEN propre à chaque ESC
Anglais obligatoire Seconde langue pour certaines ESC*	se reporter au site <i>passerelle-esc.com</i> et/ou au magazine et/ou aux sites des ESC



Admission à une ou plusieurs ESC (le 23 juin 2006 à 11 h)



Inscription dans une ESC (à partir du 23 juin à 14 h)

* Se reporter aux magazines Passerelle 1 et 2, et/ au site www.passerelle-esc.com.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Pourront intégrer les candidats suivants qui seront titulaires de leur diplôme l'année du concours :

- Les candidats français ou étrangers ayant réussi les épreuves organisées à la fin du premier cycle des universités françaises ou à la fin de la deuxième année des Instituts d'études politiques.
- Les candidats titulaires d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un brevet de technicien supérieur.
- Les candidats issus de classes préparatoires de mathématiques spéciales et lettres supérieures.
- Les candidats titulaires d'un diplôme français sanctionnant un cycle d'études supérieures d'au moins deux ans post-baccalauréat, d'un titre homologué niveau III ou d'un titre étranger reconnu comme équivalent.
- Tous les candidats admis à se présenter en 2^e année.

LES ÉPREUVES ÉCRITES

Se reporter au magazine *Passerelle 1*.

PASSERELLE 1	Test Arpège	Test d'anglais	Synthèse de dossier	11 épreuves au choix <ul style="list-style-type: none"> • Allemand • Biologie • Droit • Économie • Espagnol • Gestion • Informatique • Marketing • Mathématiques • Philosophie, lettres, sciences humaines • Technologie
--------------	-------------	----------------	---------------------	--

LES ÉPREUVES ORALES

Les épreuves de langue sont communes à toutes les écoles adhérentes à la banque. Un entretien est organisé par chaque école pour ses candidats éligibles.

Langues vivantes

- Anglais obligatoire pour toutes les écoles.
- 2^e langue pour certaines ESC* : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.

* Se reporter au magazine *Passerelle 1* et au site www.passerelle-esc.com.

- Ces épreuves sont d'une durée moyenne de 20 minutes.
- Elles consistent en :
 - l'audition et le commentaire d'un texte non technique, enregistré,
 - une conversation.

Le texte est proposé au candidat et la traduction de certains passages peut lui être demandée. La conversation ne doit pas être limitée au thème de ce texte mais s'ouvrir sur la civilisation des pays dont on étudie la langue.

Entretien

Il est défini par chaque école qui enverra une documentation aux candidats à partir du 21 avril 2006 (se reporter au site *passerelle-esc.com*, rubrique **Concours – l'entretien**).

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Pourront intégrer les candidats français ou de nationalité étrangère titulaires, au cours de l'année du concours, d'un des titres ou diplômes suivants :

- Titre ou diplôme français sanctionnant un cycle d'études supérieures d'au moins trois ans post-baccalauréat, ou d'un titre homologué au niveau II.
- Titre ou diplôme français, visé par le ministère de l'Éducation nationale, ou étranger reconnu comme équivalent.

LES ÉPREUVES ÉCRITES

Se reporter au magazine *Passerelle 2*.

PASSERELLE 2	TAGE-MAGE	Test d'anglais	Synthèse de dossier	11 épreuves au choix <ul style="list-style-type: none"> • Allemand • Biologie • Droit • Économie • Espagnol • Gestion • Informatique • Marketing • Mathématiques • Philosophie, lettres, sciences humaines • Technologie
---------------------	------------------	-----------------------	----------------------------	--

LES ÉPREUVES ORALES

Les épreuves de langue sont communes à toutes les écoles adhérentes à la banque. Un entretien est organisé par chaque école pour ses candidats éligibles.

Langues vivantes

- Anglais obligatoire pour toutes les écoles.
- 2^e langue pour certaines ESC* : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.
- Ces épreuves sont d'une durée moyenne de 20 minutes.
- Elles consistent en :
 - l'audition et le commentaire d'un texte non technique, enregistré,
 - une conversation.

* Se reporter au magazine *Passerelle 2* et au site www.passerelle-esc.com.

Le texte est proposé au candidat et la traduction de certains passages peut lui être demandée. La conversation ne doit pas être limitée au thème de ce texte mais s'ouvrir sur la civilisation des pays dont on étudie la langue.

Entretien

Il est défini par chaque école qui enverra une documentation aux candidats à partir du 21 avril 2006 (se reporter au site *passerelle-esc.com*, rubrique **Concours – l'entretien**).

Concours Passer elle 1



Épreuves communes

PASSERELLE 1

Synthèse de dossier p. 15

Test Arpège p. 36

Test d'anglais p. 43

Synthèse de dossier

Programme, conseils, bibliographie

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve qui fait appel à la réflexion, à l'esprit d'analyse du candidat et, surtout, à sa capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Les candidats reçoivent un dossier centré sur un problème donné, à caractère social, culturel, économique, comportant un certain nombre de documents sur le problème posé.

Il s'agit, dans un bref délai, d'en extraire les informations qui paraissent essentielles, en vue de fournir une synthèse portant sur la compréhension du texte.



Méthodologie proposée

A) Analyse des documents du dossier

Le candidat doit procéder à la lecture et à l'analyse rigoureuse des documents, pris d'abord isolément, puis dans leur ensemble. La brièveté de l'épreuve n'autorise que deux lectures :

- La première lecture doit permettre de découvrir le cadre du sujet et son contenu, d'effectuer la recherche initiale des idées fondamentales, des axes thématiques du dossier ;
- La seconde lecture, plus rapide, doit aboutir à relever dans l'ensemble des documents, l'identité, l'opposition, la contradiction ou la complémentarité... des idées forces du dossier.

B) Élaboration du plan

Le plan doit traduire une démarche réfléchie du candidat sur les axes essentiels du dossier. Il ne doit donc pas être une succession neutre de titres ou une juxtaposition des documents du dossier.

Le travail de synthèse doit donc être construit à partir d'une idée générale. *Le plan doit être clair*, spécifique au sujet, expressif pour le lecteur, cohérent dans la progression et vis-à-vis du dossier : il doit répondre avec précision et rigueur à la problématique d'ensemble du dossier, à partir des seules données de ce dossier. Il doit contenir des structures apparentes avec des titres et des sous-titres.

C) Rédaction

La rédaction peut être facilitée par l'exploitation ou la reproduction adroite, des meilleures expressions et phrases des textes.

Le style doit être sobre, concis : les expressions vagues et passe-partout ou empruntées au langage parlé doivent être prohibées, ainsi que le style personnel. Les fautes de syntaxe et d'orthographe, l'irrespect des règles grammaticales et les impropriétés de langage pénaliseront les candidats.

La synthèse ne doit pas dépasser trois pages manuscrites. Cela exige d'éliminer toute formule inutile. Il convient cependant de soigner les transitions.

L'introduction ne doit pas dépasser *deux à trois phrases*. Il s'agit de présenter la nature du dossier et sa problématique. Parfois, une définition, ou la délimitation du sujet, peut s'avérer nécessaire, mais l'annonce du plan dans ses superstructures (parties) est indispensable en fin d'introduction.

Le contenu de la synthèse doit être présenté de *manière logique et cohérente* : les idées, les démonstrations et illustrations doivent s'enchaîner de manière réelle et non artificielle.

Au-delà même de son esprit d'analyse et de synthèse, le candidat doit projeter sa personnalité et son intelligence dans les choix qu'il opère entre les idées et les faits du dossier, dans la progression de sa démarche intellectuelle, dans l'articulation formelle d'une idée à l'autre, dans le choix et l'utilisation des illustrations mises au service des idées qu'il avance et qui traduisent perception et maîtrise du dossier.

Pour cette épreuve, il est nécessaire que le candidat maîtrise bien son temps, aussi est-il suggéré le déroulement suivant :

- Lecture et analyse : 30 minutes ;
- Élaboration du plan : 15 minutes ;
- Rédaction de la synthèse et transcription sur la copie d'examen : 75 minutes.

Critères d'évaluation

Ils porteront sur les aspects suivants :

- Formulation d'un plan rigoureux ;
- Pertinence de l'analyse et perception de l'essentiel ;
- Clarté de la synthèse par une bonne maîtrise de la langue écrite.

Synthèse de dossier

Ce cas a été rédigé par le CERAM Sophia-Antipolis.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

À partir des seuls documents ci-joints (présentés dans ce dossier par ordre chronologique) tous les candidats doivent rédiger une note de synthèse de 3 pages maximum.

Il est rappelé que la synthèse doit mettre en évidence les idées essentielles du dossier, sans aucun ajout personnel, dans le cadre d'un PLAN aux structures apparentes (1^{re} partie : titre – A : titre – B : titre...) traduisant une démarche réfléchie sur l'ensemble des éléments du dossier. Chaque fois qu'un candidat dans sa synthèse se réfère à un ou plusieurs documents du dossier, il doit citer entre parenthèses le ou les numéros du ou des documents concernés (ex. : doc. 1 ou doc. 3,4).

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices interdites.

SUJET

L'ÈRE DES RAVES

- Doc. 1 :** « La consommation d'ecstasy progresse massivement en France » (J.-Y. Nau, octobre 1999);
- Doc. 2 :** « Techno: la deuxième Techno Parade a réuni 250 000 ravesurs » (M.-P. Subtil et S. Davet, février 2001);
- Doc. 3 :** « Longtemps marginales, les fêtes techno ont accédé peu à peu à la notoriété » (V. Mortaigne, 24 mai 2001);
- Doc. 4 :** « Raves : la polémique continue » (E. Barth, 24 juin 2001);
- Doc. 5 :** « Plusieurs accidents relancent le débat sur la réglementation des raves » (F. Chambon, 10 juillet 2001);
- Doc. 6 :** « Raves et démagogie » (L. Pourtau, 13 juillet 2001);
- Doc. 7 :** « L'usage de l'héroïne se développe dans les raves et les boîtes de nuit » (M. Mathieu, 24 juillet 2001);
- Doc. 8 :** « La justice durcit son attitude envers les organisateurs de raves » (F. Chambon, 31 janvier 2002);
- Doc. 9 :** « Une lecture psychanalytique des raves et des bals ancestraux » (D. F., 11 février 2002);
- Doc. 10 :** « L'association Technopol dépose un recours devant le Conseil d'État contre le décret anti-raves » (M. Be. et S.-L., C.-B., 5 juillet 2002);
- Doc. 11 :** « Les préfets n'hésitent plus à recourir à la force pour faire appliquer la loi sur les raves » (F. Chambon, 14 août 2002);
- Doc. 12 :** « Teknival dans les alpages » (F. Chambon, 16 août 2002).

La consommation d'ecstasy progresse massivement en France

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a rendu public jeudi 14 octobre, un rapport consacré à la consommation, en France, de l'ecstasy et de ses dérivés psychotropes ainsi qu'à celle des nouvelles amphétamines et autres drogues de synthèse. Fruit d'une approche ethnographique originale coordonnée par le docteur Rodolphe Ingold, ce document met en lumière la progression rapide et massive de l'usage de ces substances. Ce phénomène est confirmé par l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants : en 1998 les services de police et de gendarmerie ont saisi 1 142 226 doses d'ecstasy, soit une progression de 474 % par rapport à l'année précédente.

C'est au milieu des années 80 que l'on a commencé à évoquer, en France, l'existence de l'ecstasy, substance alors généralement présentée comme un produit stimulant et aphrodisiaque. Cette « pilule de l'amour » n'était consommée que dans les milieux « branchés ». Les premiers cas recensés de personnes ayant mal supporté cette consommation et développé des états anxieux plus ou moins sévères et durables remontent à une dizaine d'années. Sans fournir de chiffres précis quant au nombre des consommateurs de ces nouvelles drogues de synthèse, le docteur Ingold estime que l'on peut sans risque l'évaluer à « quelques dizaines de milliers ». « Il s'agit cependant d'une consommation qui concerne un nombre important de personnes, les jeunes notamment. Cette consommation s'est rapidement popularisée en une dizaine d'années. Les "rave-parties" en sont un des moments privilégiés, inscrivant cette consommation dans un rituel festif et de transe », note le rapport de l'OFDT.

« Paysage pharmacologique nouveau »

Plusieurs éléments indiquent que cette pratique toxicomaniaque concerne les personnes consommant déjà des drogues et notamment du cannabis ainsi que les milieux où la consommation conjointe d'alcool et de cocaïne est déjà bien implantée. Les chercheurs de l'OFDT ont enquêté en 1998 à Paris et plusieurs villes (Lille, Bourges, Belfort, Auxerre), lors de manifestations festives (Europride, Rave D. Mention, Eurockéennes, Boréalys, Charivari électronique), recueillant de nombreuses données sur les modes et les circonstances de consommation. Ils ont ainsi procédé à des interrogatoires approfondis auprès de 163 usagers. Les résultats obtenus fournissent un étonnant et inquiétant tableau des nouvelles formes de pratiques toxicomaniaques.

Selon cette étude, le consommateur d'ecstasy a presque toujours une expérience, ancienne ou conjointe, d'autres drogues qu'il s'agisse du cannabis (99 %), du LSD (85 %), de la cocaïne (72 %), des amphétamines comme le « speed » ou le « cristal » (36 %), l'héroïne (32 %) ainsi que, dans une moindre proportion, des champignons hallucinogènes, des « poppers » et de la Kétamine. Mais pour la plupart des usagers d'ecstasy, le produit de base reste le cannabis sur lequel « se greffent les autres épisodes de consommation ».

« L'ecstasy ne désigne plus aujourd'hui une molécule chimique particulière mais un ensemble de produits aux appellations mal contrôlées, à commencer par ceux qui

figurent dans la vaste famille des amphétamines, de ses dérivés et de ses précurseurs recensés et non recensés, écrivent les auteurs du rapport. Un paysage pharmacologique nouveau des consommations de drogues est ainsi constitué. » Selon eux, l'une des raisons du succès considérable de l'ecstasy et des produits connexes (le LSD tout spécialement) réside dans son image de psychotrope qui n'a pas tout à fait le statut des drogues illicites, cette image restant fortement liée aux pratiques culturelles du mouvement « techno ». Ces produits ont des effets destructeurs, entraînant en particulier « des conduites de consommations pathologiques ainsi que le réveil d'états de dépendance chez des sujets anciennement alcooliques ou toxicomanes ».

Les auteurs soulignent enfin que, des divers entretiens qu'ils ont eus se dégage un certain leitmotiv, celui « d'un besoin de sensations fortes, d'une rupture, d'une fuite vers un espace imaginaire mille fois préféré à celui de la vie de tous les jours ».

Document 2

Techno : la deuxième Techno Parade a réuni 250 000 raveurs

« Y a-t-il quelqu'un sur cette place ? » Salué par une immense clameur, le DJ du char « Acidéral » était sûr de son effet. À 15 heures, le 18 septembre, une foule compacte recouvre la place de la Bastille, des marches de l'Opéra jusqu'au toit du moindre Abribus. Une heure avant, le cortège de la seconde édition de la Techno Parade s'était ébranlé place de la République, dans un nuage de fumée rose et une avalanche de décibels. On attendait quarante chars, ils ne sont qu'une trentaine. Le manque de moyens a eu raison de quelques projets. Mais le public est au rendez-vous. Des curieux, de la génération Trenet à la génération rock, mais surtout la masse grandissante des adeptes des fêtes électroniques. L'an dernier, ils cherchaient la reconnaissance d'une culture ; aujourd'hui qu'elle s'impose, l'heure est au plaisir pur.

Les organisateurs de la parade espéraient doubler l'audience de 1998 pour atteindre les 300 000 participants. Ils n'en ont dénombré « que » 250 000, là où la préfecture en a compté 200 000. Quelques tenues excentriques – fluo et moulantes – de night-clubeurs impénitents ou de raveurs psychédélics, mais plus encore la garde-robe anonyme d'adolescents qui n'ont pas besoin d'en rajouter dans le look pour s'amuser. À peine s'asperge-t-on les cheveux de bombes de peinture. Deux possibilités : regarder le défilé d'un point fixe et attraper au vol trois minutes de beats techno, *house* ou *drum'n'bass*, ou suivre en dansant son char préféré.

Un troupeau d'étranges girafes rouges déambule dans la foule, rare attraction visuelle de ce cortège. Monté sur le char d'un label français, Jack Lang, initiateur de la parade organisée par l'association Technopol, paraît regretter la relative banalité du cortège. Malgré les promesses, la qualité esthétique des chars n'a pas progressé. Au contraire des ambitieux délires de la Love Parade berlinoise, le carnaval parisien se contente de pauvres décors. Filets de camouflage, emballage plastique, peintures hindouïstes aux couleurs criardes... La techno mériterait mieux que les clichés du genre. Quelques exceptions : la maison de briques du label Pro-Zak Trax, les go-go dancers bodybuildés du Trans Zeno Express dans leur combinaison de nounours gonflable

et surtout la « Bête » métallique réalisée à Poitiers par Le Confort moderne, Zo Prod et Baz' Art (*Le Monde* du 18 septembre), seule véritable création de la manifestation.

Pelouse « dance floors ». L'an dernier, la fin de parade avait été gâchée par des échauffourées souvent provoquées par les « sauvages » de la banlieue parisienne. Pendant le défilé, un important service d'ordre a limité les frictions. Quelques bouffées de gaz lacrymogène ne perturberont pas la fête. Après 6 kilomètres de trajet, la colonne arrive pelouse de Reuilly – un endroit clos afin de sécuriser le final. Un peu débordés par la foule, les vigiles ouvrent les sorties de secours pour la faire entrer sans encombre, abandonnant leur volonté de filtrage. À chaque semi-remorque, son emplacement. La pelouse de Reuilly se décompose en autant de *dancefloors* qu'il y a de chars. L'ambiance est relativement bon enfant, le public déambulant de char en char, dansant devant les plus attractifs et faisant halte aux stands de gaufres, barbe à papa et pommes d'amour. Des associations de prévention des risques ont, elles aussi, leur stand devant lequel quelques dizaines de personnes font la queue afin de faire tester leurs produits (des volontaires grattent les comprimés pour déterminer s'il s'agit ou non d'ecstasy).

« Nous sommes très surpris par l'affluence, note Sarah de Hero, volontaire à l'association Auto support des usagers de drogue (ASUD), il y a une grosse demande d'information sur les produits de synthèse. » « Tout ça contredit l'idée qu'il n'y a pas de vente et de consommation d'ecstasy à la Techno Parade », renchérit Grégoire Serikoff, coordinateur de la mission rave de Médecins du monde (MDM), dépité par le refus signifié à MDM de faire du testing sur le site. « Les organisateurs nient la réalité et nous reprochent d'inciter à la consommation ; ils nous renvoient sur la préfecture, sachant qu'elle n'est pas très ouverte dans ce domaine – elle nous a d'ailleurs notifié son refus. »

Comme prévu, à 23 heures, les platines arrêtent de tourner. La foule se disperse, encadrée par un dispositif de sécurité public et privé inhabituel – trois cents personnes. Une dizaine d'échauffourées, des disparitions de portefeuilles, beaucoup de vols de téléphones portables... Un bilan raisonnable, au regard des incidents qui avaient fait une centaine de blessés, l'an dernier, sur la place de la Nation. Le service des urgences de l'hôpital Saint-Antoine, qui avait reçu 43 personnes à la suite d'agressions en 1998, n'en accueillera que 12 cette année – agressions bénignes pour la plupart, et pour beaucoup commises dans le métro. La préfecture de police a fait état pour sa part de trois blessés légers par armes blanches et de 47 interpellations, dont 5 pour bris de vitrine, 11 pour vol et violence et 5 pour infraction à la législation sur les stupéfiants.

Document 3

Longtemps marginales, les fêtes techno ont accédé peu à peu à la notoriété

C'est en 1988 qu'apparaissent les premières grandes raves (de *to rave* en anglais, « s'extasier »), au Royaume-Uni. Cette année-là est organisé dans les environs de Manchester le « second » Summer of Love, après celui des hippies en 1967. Si ce rassemblement suit le schéma baba cool du PLUR (*Peace, Love, Unity and Respect*), il

s'appuie aussi et essentiellement sur la danse et le style musical qui l'induit, la techno. Les jeunes ravers ont importé la house créée dans les années 1980 dans les boîtes gays de Detroit et Chicago, lieux de croisement du funk de George Clinton et des sons électroniques des Allemands de KraftWerk. Une douzaine de courants parallèles, mais autant de tribus, de l'ambient au garage en passant par la techno *hard core*, nourrissent la bande-son de ce mouvement de société. Et parce qu'ils cherchent des espaces de liberté, où tout est gratuit, libre et autorisé, y compris la consommation de drogues synthétiques, les ravers déplacent les pistes de danse dans des lieux insolites – hangars désaffectés, champs, châteaux en ruine, etc.

Le sociologue Michel Maffesoli, professeur à la Sorbonne, auteur de *Du nomadisme, vagabondages initiatiques* (Le Livre de poche-Biblio, 190 pages, 30 francs), explique que le phénomène techno est « un retour à l'archaïsme combiné au développement technologique ». Cérémonie festive, initiatique – les drogues, et en particulier l'ecstasy, substance empathique, qui permet de danser jour et nuit sans discontinuer, retrouvent une fonction ancestrale –, les raves organisent les « Temporary Autonomy Zones » (« zones d'autonomie temporaire ») ou TAZ, qui désignent également l'ecstasy en anglais. Le philosophe Hakim Bey les définit comme des « opérations de guérilla qui libèrent une zone puis se dissolvent, avant que l'État ne les écrase, pour se reformer ailleurs dans le temps et dans l'espace » (TAZ, éditions de l'Éclat, 90 pages, 50 francs). La danse, sans chorégraphie imposée, jubilatoire, ancrée dans un présent vécu à fond et sans barrière de classes, est primordiale : le corps suit les battements accélérés et grisants.

À la fin des années 1980, au Royaume-Uni, naît le mouvement des *travellers*, voyageurs sans domicile fixe qui se promènent sur les routes en camion, avec un *sound system* permettant que « la musique ne s'arrête jamais ». Parmi eux, les mythiques Spiral Tribe, initiateurs des mouvements free et teknival. Dès 1986, le gouvernement Thatcher s'en prend aux tribus de *travellers*. Ces derniers descendent vers le Sud – la France et l'Espagne, où les clubbers ont déjà investi Ibiza, propageant ainsi leur dogme : « Do it yourself and make some fucking noise. » Ils s'installeront presque tous sur le continent après l'adoption du Criminal Justice Act en 1994, dont la clause 65 autorise les forces de l'ordre à arrêter tout individu soupçonné de se rendre à une rave party.

À ses débuts, la techno imposait le secret, usant des flyers, annonces codées, téléphones portables et sites Internet. La rave fait ainsi son apparition en France en 1989, au fort de Champigny, puis au collège arménien d'Aubervilliers. D'abord ignorée car ultra-minoritaire, la pratique des raves va acquérir une nouvelle notoriété à la toute fin des années 1990. L'ecstasy ouvre un débat de société mettant entre parenthèses l'objet essentiel des ravers, la danse. Les raves, teknivals ou autres fêtes, nourries par un réseau très dense d'associations, clubs, organisateurs de soirée, DJ, grossissent à outrance – la rave organisée à Marigny (Marne) le 28 avril a rassemblé 25 000 personnes.

Mais les amateurs de la première heure critiquent le manque de respect envers l'environnement et l'absence d'idéologie libertaire. « Ravers pas écolos, ya basta », titrait le magazine *Nova* de mai 2001, outré des entorses faites à la règle première des pionniers de la danse et des free parties : « Save the Planet. »

Raves : la polémique continue

Alors que la grande majorité des députés socialistes demandera, le 26 juin, la suppression des dispositions de contrôle des rave parties introduites dans le projet de loi sur la sécurité, Thierry Mariani (RPR, Vaucluse) entend, au contraire, relancer le débat. Il déplore de n'être pas soutenu fermement par la présidente du RPR, Mme Alliot-Marie, alors que son initiative a semé la confusion entre le gouvernement et le PS.

Dans la série rave-story, Thierry Mariani entend résister à la loi du nombre. Le député RPR du Vaucluse, dont l'amendement adopté par l'Assemblée nationale, le 27 avril, est à l'origine de la polémique, a préparé une nouvelle série de dispositions destinées à encadrer ces soirées festives. Et ce malgré le front commun des députés socialistes et la récente conversion de la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie (*Le Monde* du 22 juin) qui, tous, ne jugent pas utile de légiférer sur ce sujet. « Je respecte Mme Alliot-Marie mais je ne crois pas que dans sa région, au Pays basque, la pratique des raves parties soit répandue. Moi, je me préoccupe de mes électeurs. Au moment où la gauche déchirée est saisie par la panique, je déplore que nous ne soyons pas unis dans notre camp », déclare M. Mariani.

Lors de l'examen en deuxième lecture du projet de loi sur la sécurité quotidienne, les 26 et 27 juin, il s'appuiera sur le soutien écrit de nombreux maires « dont certains appartiennent à la majorité » pour étayer le bien-fondé de sa démarche. « Comment voulez-vous que j'exige de mon association de boulistes une autorisation administrative si les raveurs peuvent s'installer sans prévenir pour mettre le bordel sur un terrain agricole ? », peste-t-il, avant d'insister sur le volet punitif : « Si les organisateurs s'affranchissent de la déclaration préalable, il faut saisir le matériel sonore. Je proposerai que les forces de l'ordre interviennent à la fin de la manifestation, quand les jeunes auront quitté les lieux. » La croisade de M. Mariani ne suscite pas seulement des réserves au sein de son parti. À l'UDF, Renaud Dutreil s'est démarqué en défendant la philosophie des raves parties. « Je suis opposé à une autorisation administrative préalable. Si on commence à tout encadrer, on va tuer l'originalité de ces mouvements », a-t-il déclaré, vendredi 22 juin, sur LCI.

« Se donner quelques règles »

À gauche, pour sortir de l'impasse, la ministre de la Jeunesse et des Sports, Marie-Georges Buffet, a défendu la mise en place d'une « charte rédigée en concertation » avec les organisateurs des raves de préférence à une mesure législative, tout en admettant qu'il fallait « se donner quelques règles ». Bruno Le Roux, le rapporteur socialiste du projet de loi sur la sécurité quotidienne, n'y est pas opposé. « C'est une piste de travail », estime-t-il. Le député de Seine-Saint-Denis l'évoquera avec la délégation de « teufeurs » qu'il recevra lundi 25 juin. En attendant, il a réaffirmé qu'il déposerait bien un amendement de suppression, mardi 26 juin, lors de la réunion de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Il est « logique » que le groupe PS refuse de légiférer sur les raves « parce qu'on n'arrivera pas à régler par un article de loi toutes les questions posées » par ces rassemblements techno, a indiqué M. Le Roux.

« On comprend et on partage le souci du ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, qui est dans son rôle en voulant garantir à la sécurité des raveurs et des riverains, mais pour arriver à quelque chose d'applicable, il faut discuter », a-t-il conclu.

Si une majorité de députés socialistes partage le sentiment de Bruno Le Roux, M. Vaillant peut se prévaloir notamment du soutien du vice-président socialiste du conseil régional d'Île-de-France, Yannick Bodin. « Le gouvernement doit agir pour inscrire les rave parties dans le cadre de l'État de droit. C'est un devoir de garantir la sécurité sanitaire des participants et la protection des sites », a souligné ce dernier.

Document 5

Plusieurs accidents relancent le débat sur la réglementation des raves

Les raveurs sont de nouveau sur la sellette. Moins de quinze jours après le rejet par l'Assemblée nationale du projet gouvernemental de réglementation des fêtes techno, le 27 juin, les incidents et les procédures judiciaires se sont multipliés au cours des derniers jours. Dimanche 8 juillet, un jeune homme de vingt-quatre ans est mort en tombant du toit d'un hangar où se déroulait une *free party*, fête gratuite et clandestine, à Rouen (Seine-Maritime). Situé parmi des entrepôts désaffectés sur la rive gauche de la Seine, l'endroit avait été investi par 1 500 à 2 000 raveurs, samedi soir. Deux organisateurs de la rave ont été placés en garde à vue, dimanche, au commissariat de Rouen, dans le cadre de l'information judiciaire ouverte par le parquet pour « mise en danger de la vie d'autrui », avant d'être relâchés dans la journée.

À Belfort (Territoire de Belfort), six personnes – dont un ressortissant belge –, qui participaient à une *free party* organisée en marge du festival des Eurockéennes, ont été placées en garde à vue pour trafic de stupéfiants. D'importantes quantités de drogues ont été trouvées sur elles. Par ailleurs, l'auteur présumé d'un viol commis avec arme est recherché, et des dizaines de procédures douanières pour possession de drogue ont été effectuées lors de cette fête techno, qui a réuni entre 2 000 et 2 500 personnes sur l'aérodrome militaire désaffecté de Malbouhans, à 20 kilomètres de Belfort.

Jeu 5 juillet, trois personnes ont été mises en examen à Bordeaux, « pour mise en danger d'autrui et facilitation d'usage de stupéfiants », après une rave organisée le week-end précédent dans une pinède et marquée par plusieurs départs de feu. Animateurs et organisateurs de cette soirée à La Teste-de-Buch (Gironde), les trois jeunes hommes s'étaient présentés spontanément au commissariat d'Arcachon. Après leur mise en examen, ils ont été laissés en liberté. La rave, qui, selon les enquêteurs, a réuni environ 3 000 personnes, aurait pu très mal tourner : les pompiers ont dû intervenir pour circonscrire huit départs de feu dans la forêt, et 1 hectare de pins de la forêt domaniale est parti en fumée au petit matin. Lundi 2 juillet, la municipalité de La Teste-de-Buch avait porté plainte contre X pour occupation illégale de la forêt, stationnement interdit sur les pistes forestières et feux de forêt. Le préfet délégué à la sécurité et à la défense de la Gironde a donné des instructions pour que soit mise en place une politique de répression et de contrôles.

« Assurer la sécurité »

Ces consignes ont trouvé un écho parmi les responsables politiques partisans d'une ligne dure sur les raves, confortés dans leurs positions par les derniers incidents. Dans un communiqué, Thierry Mariani, député (RPR) du Vaucluse, estime que sa proposition est « plus que jamais nécessaire pour assurer la sécurité des jeunes ». L'amendement visant à réglementer les raves proposé par M. Mariani avait été repris à son compte par le ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant, dans le cadre de la loi sur la sécurité quotidienne, avant d'être rejeté par les députés (*Le Monde* du 29 juin). Évoquant le passage de la loi en lecture définitive, en octobre, M. Mariani a interpellé le gouvernement en lui demandant de réglementer les fêtes techno à cette occasion.

Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, a demandé, lundi, au Premier ministre Lionel Jospin de « s'expliquer » sur le refus de la majorité de gauche de légiférer sur les raves. M. Goasguen a estimé qu'après la chute mortelle de Rouen des poursuites pourraient être engagées contre les autorités, et que l'État et ses représentants, préfet ou sous-préfet, pourraient « avoir à rendre des comptes ». Selon un sondage publié par Ouest-France dans ses éditions du jeudi 5 juillet et commandé par le ministère de l'Intérieur, la déclaration préalable des raves que proposait M. Vaillant est approuvée par 69 % des personnes interrogées. Pour 54 % des sondés, le gouvernement a eu tort de renoncer au projet du ministre, contre 33 % qui lui donnent raison.

Document 6

Raves et démagogie

Le philosophe Michel Foucault estimait qu'on peut juger de l'état d'une société à la façon dont elle traite ceux qui vivent leur différence à sa marge. Les raves sont un phénomène nouveau en Europe qui reste à découvrir et à comprendre.

Cette forme de rassemblement aux caractéristiques rares à notre époque (gratuité, spontanéité, autogestion) semble inspirer aux fractions les plus conservatrices de notre pays une phobie irrationnelle qu'il est intéressant d'observer. L'amendement Mariani qui visait à les interdire de fait a engendré une quantité de réactions disproportionnées face à ce qu'est au fond une rave : un rassemblement informel de personnes qui viennent écouter de la musique électronique. La mise en cause des formes musicales émergentes et de la sociabilité qui les accompagne est une vieille habitude que l'on rencontre régulièrement dans l'histoire humaine. Ainsi du swing sous l'Allemagne nazie ou du rock dans l'Amérique du maccarthysme.

Le week-end des 6 et 7 juillet fut marqué par plusieurs drames : un accident pendant un concert de musique yiddish à Strasbourg (11 morts, 85 blessés), deux excursions tragiques à Chamonix (6 morts et 1 disparu) et une rave à Rouen (1 mort).

Évidemment, personne ne va dire « la musique yiddish tue » ou « interdisons aux gens de sortir en montagne sauf s'ils ont une autorisation du préfet ». Mais la musique techno, elle, se retrouve sur le banc des accusés. Pourtant, les événements offrent, au-delà des apparences, un démenti rigoureux à ses détracteurs. Le risque zéro n'existe pas. Toutes les réglementations du monde n'ont pas empêché un arbre de tomber sur

une vaste tente à Strasbourg. On a parlé légitimement de « fatalité ». Malgré leur bon état physique et la compétence reconnue des alpinistes, ils ont trouvé la mort en s'adonnant à leur passion.

Si la réglementation proposée par le député RPR du Vaucluse Thierry Mariani avait été votée, aurait-elle permis d'empêcher un homme de tomber du toit d'un hangar ? Non. Un autre argument de cet élu était que les raves sont des zones de non-droit. Il vient aussi d'être démenti par les faits. Lors d'une *free party* (rave) près de Belfort, six arrestations ont eu lieu. Ce qui prouve que l'état actuel de la législation permet tout à fait à la police de faire son travail et de lutter contre les débordements éventuels.

Le point de vue – contraire à celui de M. Mariani – des députés socialistes, d'Alain Madelin, des Verts, de Michèle Alliot-Marie ou des communistes se voit validé. Les fêtes techno informelles réunissent régulièrement des milliers de jeunes et de moins jeunes sur tout le territoire. Il y a quelquefois des débordements comme peuvent en susciter tous les regroupements humains. On peut parfois y rencontrer de la drogue, comme dans nos écoles ou nos banlieues. Et personne ne veut interdire l'école ou les banlieues. L'Angleterre, qui n'a pas de raves, est pourtant à l'heure actuelle le pays d'Europe où l'on consomme le plus d'ecstasy. En France, une étude récente du CNRS montre que le premier lieu où l'on consomme cette drogue, c'est la discothèque. Les solutions de facilité ne sont jamais les bonnes solutions.

Mais, réellement, combien de fois entend-on parler de drames survenus au cours de fêtes techno ? Une fois par an ? Deux fois ? Vu le grand nombre de personnes qui s'y retrouvent, on peut dire qu'il s'agit probablement d'un des modes festifs les plus sûrs pour notre jeunesse. Les interdire ou voter d'autorité une réglementation inadaptée qui reviendrait au même reviendrait à pousser cette jeunesse à des modes de défoulement sûrement beaucoup plus problématiques pour notre société.

On peut pourtant légitimement se demander : pourquoi leurs amateurs semblent-ils avoir tant de mal à accepter de les déclarer ? Tout simplement parce que ces déclarations se transforment toujours en interdictions. Après le rejet de l'amendement Mariani, certains, pensant avoir été mieux compris, tentèrent de jouer la carte de la déclaration en bonne et due forme. Las, ceux qui ont essayé ont essuyé un refus catégorique de la part des préfets. Doit-on s'étonner qu'ils se détournent des pouvoirs publics pour vivre leur musique loin des regards et des contrôles administratifs ? Leur mouvement n'est pas clandestin par défi, il l'est par obligation, pour pouvoir exister malgré l'hostilité qu'il rencontre de la part de ceux qui ignorent tout de ces jeunes mais veulent quand même les régir.

En fait toutes ces réactions nous éclairent surtout sur les « anti ». Certains élus de droite ont accusé la majorité de faire dans l'électoratisme. Mais n'importe quel sociologue politique amateur sait qu'il est plus avantageux de flatter les couches conservatrices de l'électorat sensibles au discours sécuritaire que les jeunes, qui votent peu et souvent pour des partis contestataires. Le courage politique a été ici de prendre le parti de la raison et de l'ouverture d'esprit contre celui de l'émotion et de l'ignorance pourtant soutenues par les sondages du moment.

Thierry Mariani parle de l'« arrogance » qu'auraient développée les organisateurs parce qu'ils réussirent à faire repousser sa loi d'exception aussi précipitée que dangereuse. Travaillant parmi eux depuis quatre ans, je n'ai vu à ce moment-là nulle arrogance, juste un regain d'intérêt pour la chose publique lorsqu'ils réalisèrent que la

politique ne leur était pas systématiquement hostile. Par contre, comment qualifier celui qui « utilise » un mort pour essayer d'imposer une vision sécuritaire et une action purement répressive à propos d'un mouvement culturel qui ne répond pas à ses affinités ? La démagogie, par définition, se nourrit de tout.

Les raves sont une extraordinaire opportunité pour notre société si on comprend leur nature et leur potentiel. Ce sont des lieux d'effervescence artistique, de mixité sociale, où des gens de toutes origines se retrouvent de façon pacifique. Les entretiens que j'ai menés auprès des gendarmes parfois appelés à vérifier que rien de grave ne se passe lors de ces rassemblements montrent que l'on s'y bagarre beaucoup moins que dans les discothèques ou les bals de village.

Bien sûr, on pourra toujours brandir un exemple tragique ou une série noire, mais, rapportés à l'ensemble, ils ne signifient rien. Les organisateurs ont, pour répondre à leur passion, développé de hautes compétences dans les nouvelles technologies (informatique, électronique, etc.) et se sont justement installés dans des régions françaises qui manquent cruellement de ce type de savoirs techniques. Ils pourraient rendre de grands services aux collectivités locales si les maires voyaient en eux des alliés plutôt que des étrangers.

Quand André Malraux créa les Maisons de la culture, on eut grand mal à trouver des animateurs dans les zones rurales. Puis les « hippies », comme on les appelait alors, des néoruraux, souvent venus des villes avec un bon niveau d'éducation, s'y investirent, et chacun y trouva son compte.

Les raveurs sont un produit de la modernité. Certes, leur tenue vestimentaire est étrange, leur musique hermétique, et leur façon de faire la fête, bruyante. Et alors ? Ils sont à l'aise dans le high-tech quand la fracture numérique menace de créer une nouvelle forme d'analphabétisme informatique. Ils sillonnent l'Europe, qui est pour eux leur espace géographique naturel. Ils ont développé un mode de vie solidaire là où notre société individualiste montre ses limites.

Que demandent-ils ? Ils réclament la liberté de se rassembler des heures durant pour jouer et écouter de la musique. Ils réclament une réglementation adaptée qui leur permette de maintenir la gratuité de leurs rassemblements, respectant ainsi leur volonté d'égalité.

Enfin, ils revendiquent le droit de faire la fête loin des discothèques, où la sélection à l'entrée et le délit de faciès choquent leur goût pour la fraternité.

Liberté, égalité, fraternité : voilà des impératifs que notre République devrait pouvoir arriver à intégrer. À défaut, elle risque de se dissoudre dans sa peur.

Document 7

L'usage de l'héroïne se développe dans les raves et les boîtes de nuit

Dans les boîtes de nuit et les raves parties, l'héroïne se « sniffe » plutôt qu'elle ne se « shoote » ; elle se consomme par voie nasale plus que par intraveineuse. Et elle se consomme de plus en plus, même si son usage reste minoritaire. C'est l'une des conclusions du rapport Trend-Sintes, présenté lundi 23 juillet par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt). Ce rapport,

synthèse des informations recueillies par un réseau de 150 observateurs (ethnologues, chercheurs, associations et structures d'accueil pour toxicomanes), identifie les phénomènes émergents liés à l'usage de drogue. Il distingue milieu urbain et milieu festif, le premier regroupant des populations fortement marginalisées, adeptes par exemple des cages d'escalier, tandis que le second désigne les usagers des discothèques et des rassemblements techno.

Dans l'espace urbain, les enquêteurs sont frappés par la grande disponibilité, sur le marché parallèle, du Subutex, médicament utilisé depuis 1996 comme traitement de substitution à l'héroïne par 70 000 personnes. Son prix modique et sa facilité d'accès expliquent que son usage déborde la traditionnelle population toxicomane, pour toucher des individus plus jeunes, souvent marginalisés. Pour ceux-là, le Subutex constitue une porte d'entrée vers le marché plus global des opiacés (dérivés de l'opium).

Au contraire, la consommation d'héroïne semble stagner : la contraction du petit trafic de rue, aujourd'hui concurrencé par la vente à domicile, réduit son accessibilité. La pression exercée par la disponibilité accrue des produits de substitution pourrait, par ailleurs, expliquer la légère baisse de son prix. Un gramme d'héroïne brune acheté à Paris en 2000 valait 375 francs, contre 475 francs en 1999.

Dans le milieu techno, les hallucinogènes font un retour remarqué. Faible prix, effets visuels autant qu'auditifs, administration simple (par voie orale) et possibilité de le combiner avec d'autres substances : le LSD réapparaît avec une batterie d'arguments. Le produit jouissant de l'aura la plus positive parmi les consommateurs reste malgré tout la cocaïne, dont l'offre continue d'augmenter dans les raves et les discothèques. De son côté, l'ecstasy souffre d'une image plus mitigée. Bien informés, notamment par les associations telles que Médecins du monde, présentes dans les *free parties* pour faire de la prévention, les « teufeurs » se méfient des risques de dépression ou de lésions des cellules nerveuses. L'usage de l'ecstasy se stabilise, tandis que celui de l'héroïne se développe. Utilisée pour réguler les effets des stimulants (cocaïne et crack) et adoucir la « descente », l'héroïne devient un produit secondaire, plus rarement recherché pour ses effets spécifiques.

Enfin, le rapport Trend-Sintes dispose, pour la première fois, de données relatives aux départements d'outre-mer. Ces dernières montrent que le cannabis, essentiellement produit sur place, est la substance psychoactive la plus consommée, tandis que les opiacés restent peu diffusés. La Guyane et la Martinique connaissent toutefois une consommation relativement importante de crack, au moment où l'ecstasy commence à s'imposer.

Document 8

La justice durcit son attitude envers les organisateurs de raves

Deux jeunes qui avaient organisé une *free party* dans une papeterie désaffectée ont comparu, mardi 29 janvier, devant le tribunal correctionnel de Reims. Six mois après l'adoption d'une nouvelle loi, le procureur souhaite que la « justice soit là pour apporter une sanction pénale à ces manifestations ». Saisies de matériel de sonorisation, poursuites pénales alourdies contre les raveurs, procès exemplaires : la loi destinée à réglementer les *free parties* n'est pas encore entrée en vigueur mais les amateurs de

fêtes techno gratuites et clandestines subissent déjà le durcissement des pouvoirs publics. Une fois le décret d'application publié, sans doute fin février d'après le ministère de l'intérieur, la nouvelle réglementation soumettra l'organisation des « rassemblements exclusivement festifs à caractère musical » à une déclaration préalable auprès de la préfecture, sous peine d'une amende de 1 500 euros et de la saisie du matériel utilisé. Dénoncé par les raveurs comme liberticide et anti-jeunes, le dispositif a été voté par l'Assemblée nationale, le 31 octobre 2001, dans le cadre de la loi sur la sécurité quotidienne, après de longues tergiversations au sein du gouvernement et de la majorité (*Le Monde* daté 28-29 octobre 2001).

Par l'importance des charges retenues et la sévérité du contrôle judiciaire imposé aux prévenus, le procès de deux organisateurs de raves devant le tribunal correctionnel de Reims (Marne), mardi 29 janvier, traduit bien cette volonté de fermeté d'ores et déjà à l'ordre du jour. « On souhaite montrer que la justice est là pour apporter une réponse pénale à ce genre de manifestations, vis-à-vis de l'opinion, des élus et des organisateurs de ces manifestations qui ont parfois l'impression qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent, comme ils veulent, assène le procureur de la République de Reims, Serge Dintroz. Il faut que les organisateurs assument leurs responsabilités et assurent la sécurité des participants. »

Du point de vue répressif, l'intérêt de la nouvelle loi réside, selon lui, dans la saisie du matériel de sonorisation. Jusqu'à présent, elle se pratiquait, mais au prix de quelques accommodements juridiques, reconnaît M. Dintroz : « Il n'y avait pas de disposition spécifique, il fallait prendre des textes de portée générale et les interpréter dans un montage juridique que le tribunal pouvait suivre ou pas. » Ce montage pouvait notamment consister à confisquer le matériel en tant qu'objet ayant permis la commission du délit poursuivi, comme la mise en danger de la vie d'autrui pour une rave s'étant déroulée dans un lieu jugé dangereux. D'après le procureur, la confiscation comme sanction à part entière constitue une arme redoutable. « La sonorisation, c'est le nerf de la guerre, explique M. Dintroz. Sans elle, les raves ne peuvent pas exister. »

Des pétitions circulent

L'effet dissuasif de ce raidissement commence à se faire sentir, comme le souligne Cyril, organisateur de raves dans l'Est de la France condamné, en novembre 2001, à une peine d'emprisonnement avec sursis à la suite d'une *free party*. « Ça fait réfléchir. On peut toujours y aller à l'arrache mais, en ce moment, on flippe », témoigne le jeune homme, qui organise des fêtes techno depuis huit ans et appartient au *sound system* Dézakore. Cyril a dû créer une société pour organiser des raves en se conformant aux procédures légales. Mais il s'insurge contre la stratégie judiciaire qui consiste, selon lui, à s'en prendre à des cibles en vue dans le milieu des raveurs pour inciter les autres à rentrer dans les rangs : « Ils veulent faire des exemples. Dans l'Est, les deux sons les plus anciens se sont fait descendre. » L'organisateur de *free parties* dénonce un véritable harcèlement. « Tout le monde nous tombe dessus en même temps, la justice, le fisc. C'est une chasse, on veut stopper le mouvement, affirme Cyril. Louer du son, ça devient chaud et quand on veut une salle, c'est 5 000 francs (760 euros) plus cher parce que c'est de la techno. »

Face à ces menaces, une partie du milieu de la *free party* tente de se mobiliser pour faire pression sur le gouvernement et les élus. Des manifestations rassemblant quelques centaines de personnes ont été organisées dans plusieurs villes, comme Rennes, Metz

hop. France Schott-Billmann dirige un séminaire sur la ritualisation de la violence. Pour toutes ces formes de danses portées par l'énergie d'une société, elle parle joliment du « divan dans la rue ».

« Découvrir l'altérité en soi »

Pourquoi ne pas accepter et inclure dans cette analyse les danses du spectacle vivant ? « Je fais une différence entre les danses dont on porte les rythmes et les formes en nous et la danse savante qui demande un apprentissage, et qu'on met en scène. Cette danse-là a longtemps participé à la répression du corps populaire par l'Église, relayée ensuite par l'ordre bourgeois. Cette danse-là a peur de lâcher le corps. Elle est assujettie aux lois du politique et non à l'intemporel. Elle refuse le sacré. Il y a une différence entre danses des tripes et danses cérébrales, qui justement se méfient de l'élan premier. Danses des tripes ne veut pas dire pour autant simplistes : Jean-Michel Guilcher montre combien une danse bretonne est délicate à bien exécuter. »

Dont acte. La danse et la psychanalyse permettraient une expérience semblable, notamment de partir à la découverte de ce que l'on sait mais qu'on ne savait pas savoir : « La danse est une psychanalyse motrice qui réveille les rythmes inscrits par la mère, comme le bercement. Le fœtus est massé dans sa totalité par le rythme cardiaque de la mère. Le battement du tambour est battement du cœur. Dans la danse, on découvre l'altérité en soi, mais aussi qu'on est un sujet divisé. » La danse renvoie à la mère. Cette mère qui ne doit être ni fusionnelle ni castratrice pour laisser pénétrer avec harmonie le tiers, la fonction paternelle, l'extérieur. La possibilité de se transcender aussi. « Danser ensemble n'est pas qu'un simple divertissement, c'est commémorer les sources de l'humanisation. Si l'art permet d'anticiper sur ce qui n'est pas encore manifestation, on peut dans ce retour à l'origine espérer de la fraternité, de la tolérance », conclut Mme Schott-Billmann, résolument optimiste.

À la lecture de ce livre, tout comme à celle de celui de Pierre Legendre, malgré leur intérêt, on ressent une sorte de malaise. L'impression que les pys craindraient d'être dépossédés par les tenants de la danse contemporaine d'une parole sur le corps qui leur reviendrait de droit. Mais alors, pourquoi s'en tenir à la techno et aux danses traditionnelles ? De quelle danse au bout du compte parlent-ils ? Et où passe, pour eux, la limite entre l'art et ce qui n'en serait pas ?

Document 10

L'association Technopol dépose un recours devant le Conseil d'État contre le décret anti-raves

Deux mois jour pour jour après la signature, le 3 mai, du décret d'application de la loi destinée à réglementer les *free parties* – les raves clandestines et gratuites –, le monde de la techno contre-attaque. L'association Technopol, qui organise notamment la Techno Parade, a déposé, mercredi 3 juillet, un recours contre le texte devant le Conseil d'État. M^e Chantal Gil, avocate de Technopol, dénonce une « loi fourre-tout » qui rend quasi impossible l'organisation de soirées électroniques, officielles comme clandestines.

Le texte soumet la tenue des « rassemblements festifs à caractère musical » à l'autorisation préalable de la préfecture, sous peine de la confiscation du matériel et d'une amende. M^e Gil met en cause le flou juridique qui caractérise, d'après elle, le décret d'application. Parmi les peines encourues figure en effet la « confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit ». D'après M^e Gil, cette notion de « chose » peut permettre la saisie de tout type de biens, comme le matériel sonore, mais aussi un téléphone portable utilisé pour prévenir les raveurs de l'organisation de la soirée.

Selon Bruno Asselin, trésorier de Technopol, la France dispose, avec la nouvelle loi, de la réglementation la plus stricte de l'Union européenne. « Des pays comme l'Allemagne ou l'Espagne ont une liberté quasi totale pour l'organisation d'événements techno. » Les responsables de Technopol demandent l'« ouverture d'un dialogue avec les pouvoirs publics » et dénoncent une attitude « anti-jeunes, anti-musique ». Censé encadrer les raves pour en assurer le bon déroulement, le texte aboutit à l'effet inverse, estiment-ils. Découragés par les obstacles que suppose le respect du décret, les organisateurs ont tendance à se réfugier dans la clandestinité, au détriment de la sécurité.

Amer et désemparé

Les intervenants du milieu techno s'inquiètent aussi des conséquences de la nouvelle réglementation sur la galaxie de métiers dont se nourrissent les musiques électroniques. Fabrice Rakam, de Gaia Concept, organisateur de soirées depuis dix ans, fait part de son découragement. Amer et désemparé, il affirme vouloir jeter l'éponge : « Même avec une licence de spectacle, dit-il, les gens comme moi sont amenés à mourir. » Selon lui, la complication et l'arbitraire des procédures administratives ont des conséquences financières désastreuses pour les organisateurs. Plusieurs soirées ont ainsi été annulées le jour même, comme celle d'Atomic Beat, initialement prévue fin mai au Zénith de Nancy, entraînant une perte de 15 000 euros pour l'organisateur. Vendredi, le tribunal administratif de Rennes devrait examiner le recours en référé déposé contre l'arrêté municipal du 17 juin interdisant la tenue du festival Astropolis, les 2 et 3 août, à Guilers, dans le Finistère (*Le Monde* du 27 juin).

Document 11

Les préfets n'hésitent plus à recourir à la force pour faire appliquer la loi sur les raves

Ces dernières semaines, CRS et gendarmes sont intervenus pour empêcher la tenue de *free parties*, en Ardèche et en Bretagne. Le traditionnel Teknival du 15 août pourrait être organisé en Italie.

Des CRS face aux raveurs. Exceptionnelle jusqu'à présent, malgré le durcissement des pouvoirs publics à l'encontre des fêtes techno clandestines, la confrontation a eu lieu à deux reprises ces trois dernières semaines, en Ardèche et en Bretagne. Les préfets ne semblent plus hésiter désormais à recourir à la force pour faire appliquer la loi destinée à réglementer les raves. Entré en vigueur début mai, le texte soumet leur

organisation à une autorisation préalable, sous peine d'une amende de 1 500 euros et de la confiscation du matériel. C'est dans ce contexte que devrait se tenir, en fin de semaine, dans un lieu encore indéterminé du sud de la France, le traditionnel Teknival du 15 août, l'un des plus grands rassemblements techno de l'année. Près de 15 000 personnes avaient assisté à l'édition 2001, près de Florac, en Lozère.

Vendredi 9 août, 120 CRS ont interrompu la *free party* organisée sur la commune de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), en faisant évacuer le site occupé par environ 500 personnes. Le matériel de sonorisation a été saisi et une dizaine de participants ont été interpellés. Cinq d'entre eux, dont l'organisateur de la fête, font l'objet de poursuites judiciaires et devraient être jugés, le 25 septembre, par le tribunal correctionnel de Privas.

En Bretagne, environ 200 gendarmes mobiles ont été déployés, les 20 et 21 juillet, pour empêcher la tenue de l'habituelle *free party* organisée en marge du festival rock *Les Vieilles Charrues*, à Carhaix (Finistère). Entre 3 000 et 4 000 raveurs sont venus en vain pour participer à la fête techno, qui avait réuni plus de 20 000 personnes en 2001.

Le recours à la manière forte à l'encontre des raveurs coïncide avec la mise en place du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et fait écho à la tonalité répressive de son discours. « Il n'y a pas eu d'instructions spécifiques », assure néanmoins un membre du cabinet de Nicolas Sarkozy. Lors d'une visite aux forces de l'ordre en Loire-Atlantique, le ministre de l'Intérieur a estimé que « les jeunes doivent s'amuser, il n'y a pas de raison de ne pas autoriser des raves quand la sécurité de tous est assurée ». « L'opportunité d'intervenir appartient à chacun des préfets en fonction des circonstances », soutient-on Place Beauvau, où l'on fait remarquer que la circulaire d'application du nouveau dispositif, transmise aux préfets le 24 juillet, met autant l'accent sur l'accompagnement que sur les dispositions pénales et ne fait que rappeler les textes existants.

Saisies de matériel

L'intervention des CRS ou des gendarmes mobiles pour empêcher les *free parties* ne constitue, il est vrai, qu'un nouveau palier dans le durcissement amorcé par le gouvernement de Lionel Jospin. Dénoncé comme « liberticide » et « antijeunes » par les raveurs, le nouveau cadre légal a été voté, le 31 octobre 2001, par la majorité de gauche dans le cadre de la loi sur la sécurité quotidienne, à la suite d'un amendement du ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant. « La droite se fait un plaisir d'appliquer un texte voté par la gauche. Ils se sont mis d'accord pour nous taper dessus et appliquer le programme de Le Pen », dénonce Alexandre, un raveur proche des organisateurs du Teknival du 15 août.

Avant même l'entrée en vigueur de la loi, la volonté répressive des pouvoirs publics s'est traduite par une multiplication des poursuites judiciaires et des saisies de matériel. Jusqu'à présent, faute de pouvoir empêcher la rave avant l'arrivée des participants, les préfets et les gendarmes préféreraient, malgré tout, attendre la fin de la fête pour interpellier les organisateurs et saisir le matériel, afin d'éviter les affrontements et les dérapages. Aucun incident n'a eu lieu jusqu'à présent, mais les autorités semblent prêtes désormais à assumer les risques d'une intervention des forces de l'ordre face à une foule incontrôlée dans des lieux comme des carrières désaffectées ou des clairières.

Ce climat répressif, qui touche aussi le milieu de la techno légale et commerciale (*Le Monde* du 5 juillet), a découragé nombre d'adeptes de la *free party*, qui s'orientent vers des événements moins importants et encore plus souterrains. Une partie d'entre

eux se sont convertis à une nouvelle forme de fête, les Tuning Teknivals, rassemblements de voitures dont les autoradios crachent de la musique techno diffusée par une station FM qui participe à l'événement. D'autres partent à l'étranger, en Italie ou dans les pays d'Europe de l'Est, réputés plus accueillants à l'égard des raveurs.

Faute de pouvoir se tenir dans le sud de la France, le Teknival du 15 août pourrait avoir lieu sur le territoire italien. Certains semblent être tentés d'en faire un baroud d'honneur. Provocateur invétéré, Allan Blinkhorn, l'un des organisateurs, a menacé de profiter du rassemblement pour lancer une opération escargot sur les autoroutes du sud de la France, afin de protester contre la loi sur les raves.

Document 12

Teknival dans les alpages

Des incidents avec les forces de l'ordre ont fait un blessé parmi les CRS.

Environ 4000 personnes ont convergé, jeudi 15 août, vers le col de Larche, dans les Alpes-de-Haute-Provence, afin de participer au rassemblement qui avait réuni, l'année dernière, environ 15000 personnes près de Florac (Lozère). C'est le premier événement de cette importance depuis l'entrée en vigueur, début mai, de la loi du 15 novembre 2001 qui soumet à autorisation préfectorale l'organisation d'une rave, sous peine d'une amende de 1500 euros et de la confiscation du matériel.

Comme pour mieux contourner les textes tout en faisant la preuve de leur sens de la provocation, les raveurs ont choisi de s'installer sur le versant italien du col de Larche, à environ deux cents mètres de la frontière avec la France. Après une journée de jeux de piste avec les gendarmes, ils ont fini par se donner rendez-vous au flanc des montagnes transalpines, à 1900 m d'altitude, convaincus de la bonhomie des forces de l'ordre italiennes réputées plus clémentes à leur égard. Le pied de nez n'a pas été du goût des autorités françaises qui ont décidé, en fin de matinée, de barrer l'accès au col, empêchant les raveurs de se rendre sur les lieux de la fête et leur offrant comme alternative un détour d'une bonne centaine de kilomètres.

La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, qui a demandé le renfort d'une compagnie de CRS venue de Marseille, s'est défendue de vouloir faire obstacle au Teknival. Elle a justifié la fermeture du col par un « un souci de sécurité », dénonçant au passage « l'absence de responsabilité » des organisateurs de la rave. Un PC de crise, incorporant forces de l'ordre et services de secours, a été aussitôt mis en place à Barcelonnette, la sous-préfecture située à une trentaine de kilomètres du site du Teknival. Déjà fréquentée par de nombreux touristes, la départementale qui mène au col de Larche, il est vrai, s'est rapidement révélée inadaptée au trafic soudain et massif généré par l'arrivée des raveurs. Elle s'est trouvée encombrée de véhicules stationnés sur la chaussée et paralysée par un embouteillage impliquant quelque 700 véhicules. La préfecture a également évoqué les risques d'éboulements ; ces derniers jours, le col avait été fermé la nuit après une panne du système de surveillance électronique installé le long de la départementale.

Durcissement

Ces arguments n'ont pas semblé convaincre les raveurs. Exaspérés de ne pas pouvoir passer, une cinquantaine d'entre eux, selon la préfecture, s'en sont pris, jeudi vers 16 h 30, aux CRS chargés de barrer la route en leur jetant des pierres et des bouteilles. Les policiers ont répliqué à coups de gaz lacrymogène et l'un d'entre eux a été touché à la tête par une pierre. Évacué par hélicoptère, il souffre d'une blessure légère qui a nécessité la pose de six points de suture. Les gendarmes ont interpellé deux raveurs à la suite de ces affrontements avant que la tension ne retombe, en début de soirée, à la suite de la levée du barrage, vers 19 h 30. Les raveurs avaient rendu la situation intenable en bloquant la circulation sur un pont, ce qui avait déclenché un embouteillage de quatre kilomètres dans lequel de nombreux touristes se sont retrouvés prisonniers.

Ces tensions se situent dans un contexte de durcissement des pouvoirs publics à l'égard des raves qui coïncide avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et qui fait écho au discours de fermeté du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Ces dernières semaines, les préfets n'ont pas hésité à faire intervenir les CRS et les gendarmes pour empêcher la tenue de raves clandestines, en Ardèche et en Bretagne. Le ministère de l'Intérieur se veut pourtant conciliant et se dit « tout à fait prêt à recevoir les organisateurs de manifestation techno qui en font la demande et qui se montrent attentifs au respect des conditions de sécurité indispensables pour les participants et pour l'environnement ».

S'érigeant en défenseur des raveurs, Jack Lang, l'ancien ministre socialiste de la Culture et de l'Éducation, a appelé de ses vœux la tenue d'une table ronde et a estimé que « les pouvoirs publics successifs ont contribué à diaboliser les manifestations techno ». Les raveurs, eux, s'estiment maltraités aussi bien par la gauche que par la droite et ne manquent jamais de rappeler que la loi sur les raves a été votée par les députés socialistes, à la suite d'un amendement de Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur du gouvernement de Lionel Jospin.

CORRIGÉ

L'ère des raves

Les attentes des correcteurs, exprimées explicitement dans les consignes du concours, étaient simples : un plan structuré et apparent, une synthèse sur l'ensemble du dossier, ordonnée, concise (trois pages), avec des références aux documents du dossier, le tout dans un style et une orthographe corrects.

AXES DE CORRECTION ET DYNAMIQUE DU DOSSIER

Les *raves parties* sont un phénomène récent : ce phénomène traduit une modernité évidente centrée sur la danse, la musique et l'informatique. L'émergence de cette réalité depuis vingt ans a entraîné un engouement certain dans la jeunesse.

Néanmoins, la tenue de ces *raves parties* s'est toujours accompagnée de dérives importantes : la violence est souvent présente se traduisant par des échauffourées importantes entre les participants voire avec les forces de l'ordre ; l'inorganisation de ces soirées ou journées a conduit aussi à des problèmes d'environnement, de santé publique ; de plus la vente et l'utilisation de stupéfiants (ecstasy et/ou héroïne) sont omniprésentes et constituent même souvent une des finalités de ces *raves parties*.

La société par l'intermédiaire des autorités administratives policières ou judiciaires a le plus souvent réagi en termes de conflits ou d'opposition au point qu'une proposition de loi a été déposée au parlement en vue sinon d'interdire du moins de réglementer l'organisation de ces *raves parties*. Une loi a été adoptée en 2002 mais cette réaction sociale a été très vite contestée et discutée au nom de la liberté d'expression, et son application conduit souvent à une véritable interdiction de fait de ces *raves parties*, ce qui laisse subsister des désordres sociaux importants.

EXEMPLES DE PLANS PROPOSÉS

Le plan choisi par le candidat pouvait, par exemple, s'articuler autour de deux axes principaux :

I – Un phénomène problématique

A – L'émergence des raves parties

B – Les dérives

– violences

– stupéfiants

II – Une réaction sociale difficile

A – La réglementation établie

B – Une mise en œuvre relative

ou

I – Le phénomène

II – Les dérives

III – La réaction sociale

Présentation du test Arpège

Ce test a été élaboré par Roger Fontaine, université François Rabelais à Tours, laboratoire de psychologie expérimentale.

PRÉSENTATION DU TEST : PRINCIPES ET EXEMPLES

Aucune filière d'origine (sciences, lettres ou techniques) n'est avantagée, il s'agit d'une épreuve qui permet le recrutement de candidats possédant des cursus scolaires variés.

Dans sa structure, Arpège est constitué de quatre tests. Le contenu de ces tests a été déterminé en fonction du profil et du niveau attendu d'un étudiant en école supérieure de commerce.

TEST DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES

But :

Sélectionner des étudiants ayant de bonnes connaissances et une ouverture d'esprit assortie d'une forte curiosité d'esprit, c'est-à-dire des « bons managers » à cursus variés.

Contenu :

Savoirs encyclopédiques

- Droit ;
- Économie ;
- Politique ;
- Histoire ;
- Géographie ;
- Science ;
- Art, etc.

Connaissances événementielles (de l'année écoulée)

- Couverture médiatique TV ;
- Couverture médiatique presse écrite.

Préparation :

- Encyclopédies ;
- Jeux de connaissances ;
- Journaux d'informations télévisés ;
- Émissions liées à l'actualité ;
- Presse écrite.

Quelques exemples :

- 1) Quel est le nom de l'homme politique français qui a présidé la commission chargée d'élaborer une constitution européenne ?

A) Jacques Delors	B) Olivier Duhamel
C) Valéry Giscard d'Estaing	D) Raymond Barre

La bonne réponse est « C ».

2) Quel est le titre du film musical, tourné sans acteur, réalisé par Patrice Leconte et qui est sorti sur les écrans en 2004 ?

- A) Senteur d'Asie
 B) Dogora
 C) Nuit d'été
 D) Nirvana

La bonne réponse est « B ».

3) En matière informatique qu'est-ce qu'un modem?

- A) un système qui permet de dicter oralement les ordres à un ordinateur
 B) un système qui permet d'éliminer le clavier et de communiquer avec l'ordinateur à l'aide d'un crayon spécial
 C) un système qui permet d'intégrer des images de télévision dans des documents élaborés sur ordinateur
 D) un périphérique permettant de se connecter et de communiquer avec d'autres ordinateurs via une ligne téléphonique

La bonne réponse est « D ».



TEST DE MÉMORISATION

But :

Deux types de questions, portant soit sur des informations de surface, soit sur des informations profondes, sont posés dans ce sous-test. Deux registres de mémoire sont donc sollicités : la mémoire événementielle et la mémoire sémantique. Elles sont toutes les deux importantes dans l'appréhension de très nombreuses situations quotidiennes et représentent donc une compétence que les concepteurs d'Arpège ont jugée essentielle à évaluer.

Contenu :

Ce test se déroule en deux temps. Tout d'abord le candidat doit lire, en un temps limité de 15 minutes, trois textes d'une longueur d'environ deux pages dactylographiées en double interligne chacune. Le contenu de ces textes est varié. En effet, comme pour le test précédent, le souci des concepteurs a été de ne pas favoriser certains candidats en ne choisissant que des textes de nature économique, par exemple.

Préparation :

- Entraînement quotidien de la mémoire ;
- Manuels d'exercices de mémorisation.

Quelques textes proposés lors de précédentes versions du test Arpège :

- 2003 :
 - Le lien social ;
 - Systèmes de retraite ;
 - État, les mutations invisibles.
- 2004 :
 - Où sont passés les catholiques ?
 - La disparition des rentiers ;
 - Les ONG à l'épreuve de la critique.

- 2005
- La métamorphose des cadres ;
- Le jeu en vaut-il la chandelle ?
- La planète à table.

Après la lecture des trois textes, le candidat doit répondre à trente questions en dix minutes. Il est posé dix questions sur chaque texte et il est proposé quatre réponses possibles. Les trois exemples suivants illustrent ce sous-test.

Extrait du texte Le Lien social :

« La sociologie a longtemps été marquée par l’opposition, systématisée par Ferdinand Tönnies, entre la communauté et la société : au lien communautaire, caractéristique de la communauté villageoise ou de la corporation de métiers, se substitue un lien sociétal fondé sur la dépersonnalisation des relations interindividuelles, la rationalité et le calcul. »

Question : Qui a systématisé l’opposition entre la communauté et la société ?

- | | |
|--------------------------|----------------|
| A) Ferdinand Tönnies | B) Graham Bell |
| C) Ferdinand de Saussure | D) Jack London |

La bonne réponse est donnée dans l’extrait du texte, il s’agit de la réponse « A ».

Extrait du texte Les ONG à l’épreuve de la critique :

« Devant une telle croissance et de telles masses financières, il est logique que la gestion des ONG ait fait l’objet d’interrogations. En mars 2002, Sylvie Brunnel, présidente démissionnaire d’Action Contre la Faim (ACF), a jeté un pavé dans la mare en dénonçant les salaires des cadres supérieurs des ONG. Ces salaires dépassent 30000 F par mois. Le directeur de Care-France, Philippe Lévêque, lui a répondu que dans les pays anglo-saxons, la question a été tranchée en faveur de la professionnalisation : les salaires élevés des responsables seraient justifiés par leurs compétences. »

Question : Les salaires des cadres supérieurs des ONG sont

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| A) compris entre 10000 F et 20000 F | B) supérieurs à 30000 F |
| C) compris entre 20000 F et 30000 F | D) inférieurs à 10000 F |

La bonne réponse est la réponse « B ».

Extrait du texte Le jeu en vaut-il la chandelle ?

« Fortement influencé par la thèse de J. Huizinga, le sociologue Roger Caillois publie en 1958 une étude sociologique, *Les Jeux et les Hommes*, dans laquelle il définit le jeu comme un principe permanent de la vie sociale et propose une typologie des jeux – de compétition, de hasard, de simulation ou de vertige. La thèse de R. Caillois, en revanche, qui opposait les sociétés à “tohu-bohu”, valorisant les jeux de simulation et de vertige, aux sociétés à comptabilité (société occidentale depuis les Grecs), plus attirées par les jeux de compétition et de hasard, est aujourd’hui délaissée. »

Question : Quel nom est-il donné par Roger Caillois aux sociétés qui valorisent les jeux de simulation et de vertige ?

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| A) Les sociétés à « tohu-bohu » | B) Les sociétés à « prêchi-prêcha » |
| C) Les sociétés à « comptabilité » | D) Les sociétés à « complexité » |

La bonne réponse est la réponse « A ».

Caractéristiques :

- Pas de terme mathématique ;
- Situations généralement concrètes, compréhensibles de tous pour ne pas avantager les « matheux ».

Méthodologie :

- Les questions sont de difficulté variable. Il est parfois possible de trouver la bonne réponse sans se lancer dans de savants calculs, tout simplement car une seule des réponses semble crédible, les autres étant aberrantes. Il peut être judicieux de confronter les réponses au texte. L'usage de la calculatrice est interdit ;
- Quelles connaissances ?
- Équation du premier et second degré ;
- Pourcentages à manipuler ;
- Séries arithmétiques et géométriques...

Préparation :

- Manuels de calculs ;
- Manuels de mathématiques de base (équations/pourcentages...);
- Manuels et livres de jeux mathématiques, etc.

Quelques exemples de questions :

- 1) Dans une entreprise de matériel Hi-Fi, la production de l'année 1993 a été de 25 % supérieure à celle de 1992. En revanche, la production de l'année 1994 a été de 10 % inférieure à celle de 1993. Quel pourcentage de la production de 1992 a été réalisé en 1994 ?

- A) 98 %
- B) 125 %
- C) 112,5 %
- D) 117,5 %

La bonne réponse est la réponse « C ».

Il s'agit d'un problème de manipulation de pourcentage.

- 2) Lors d'une soirée étudiante organisée par les 26 étudiants d'une formation, quatre filles ont dû prendre une autre fille pour cavalière, faute de cavalier servant ! Combien y a-t-il de garçons ?

- A) 2
- B) 10
- C) 9
- D) 7

La bonne réponse est « C ».

Dans ce problème, la solution peut être trouvée soit en posant un système à deux équations du premier degré, soit par simple calcul mental en partant des réponses proposées, ce qui permet au candidat de gagner du temps.



- 3) Ci-après est représenté un tableau de nombres. En gras sont représentés les totaux des lignes et des colonnes. Quelle est la valeur de $x + y$?

?	12	?	4	40
8	?	1	4	27
3	5	x	y	15
1	?	3	?	19
29	40	13	19	

- A) 15
 B) 9
 C) 13
 D) 7

La bonne réponse est la réponse « D ».

- 4) La somme de trois entiers naturels m , n et p consécutifs est égale à 72. Quelle est la valeur de $m + p$?

- A) 48
 B) 52
 C) 41
 D) 54

La bonne réponse est la réponse « A ».

TESTS DE LOGIQUE

LOGIQUE DE CHIFFRES ET LETTRES MANQUANTS, INTRUS

Comme les tests de mathématiques, ils font appel à la déduction et au raisonnement mais ils ne nécessitent pas de connaissances mathématiques particulières.

I. Exercices de logique avec chiffres manquants

Quel est le chiffre manquant ?

- 1) **26** **52** **117** ? **91** **169**
 A) 79 B) 107 C) 135 D) 156

La bonne réponse est la réponse « D ».

- 2) **842** **933** **1243** ? **1829**
 A) 347 B) 273 C) 632 D) 458

La bonne réponse est la réponse « C ».

II. Exercices de logique avec lettres manquantes

- 1) **P** **N** ? **J** **H**
 A) K B) O C) M D) L

La bonne réponse est la réponse « D ».

- 2) **F** ? **N** **A** **Z**
 A) E B) K C) M D) I

La bonne réponse est la réponse « C ».

III. Exercices de logique avec intrus, raisonnement conditionnel, relation d'ordre, syllogisme

- 1) Quelle est la réponse correspondant au point d'interrogation ?

Terrain	j	Nettement
Rouge	j	?
Limer	j	Réel
Nappé	j	Elan

- A) Piment
B) Errer
C) Trace
D) Rage

La bonne réponse est la réponse « B ».

- 2) Les cinq nageuses les plus performantes des douze derniers mois sont au départ de la finale des Jeux olympiques du 800 m. La course a révélé que Kaïdo était plus rapide que Parker qui est elle-même plus rapide que Vladich. De plus Panidou s'est montrée moins rapide que Parker et moins lente qu'Aznar.

Quelle conclusion peut-on tirer ?

- A) On ne connaît ni la nageuse la plus rapide ni la nageuse la plus lente
B) On connaît la nageuse la plus lente mais pas la plus rapide
C) Deux nageuses sont arrivées ex aequo
D) On connaît la nageuse la plus rapide mais pas la plus lente

La bonne réponse est la réponse « D ».

- 3) Parmi les quatre réponses proposées quelle est la seule qui peut remplacer le point d'interrogation sachant que chaque symbole représente un nombre entier ?

$$\oplus + \text{cylindre} + \oplus = 147$$

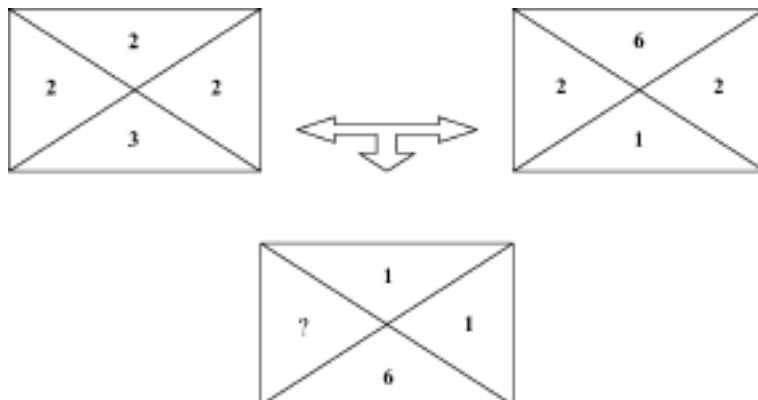
$$\text{cylindre} \times \text{cylindre} \times \text{cylindre} = \odot$$

$$\odot = ?$$

- A) 216
B) 64
C) 81
D) 125

La bonne réponse est la réponse « D ».

- 4) Quelle est la valeur du nombre représenté par le point d'interrogation ?



- A) 4
B) 3
C) 2
D) 1

La bonne réponse est la réponse « A ».

- 5) Françoise est la sœur de Thérèse et Eric est le cousin de Karine. Pétula a presque le même âge que Thérèse, sa tante. Eric est plus âgé de cinq ans que sa sœur. Karine est plus jeune de 2 ans que sa cousine Pétula.

Parmi ces quatre propositions quelle est la seule qui peut être vraie ?

- A) Karine est la fille de Françoise
B) Thérèse est la cousine de Eric
C) Karine est la sœur de Thérèse
D) Eric est le frère de Françoise

La bonne réponse est la réponse « A ».

Test d'anglais

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Tout candidat ayant suivi des cours d'anglais durant sa scolarité – collège, lycée et formation de type BTS, DUT et DEUG.

Nature de l'épreuve

Pour l'épreuve écrite d'anglais : elle consiste en un test (QCM) comprenant grammaire, structures, usages et compréhension d'un texte écrit.



Conseils de préparation

Sont évaluées les capacités linguistiques fondamentales : il faut donc maîtriser les règles de grammaire courante, savoir choisir le mot juste sur proposition de plusieurs synonymes, avoir assimilé les tournures idiomatiques classiques, et avoir acquis de bons réflexes.

Pour cela, il faut s'entraîner à chercher la règle de grammaire ou la tournure idiomatique visée. N'hésitez pas à établir une liste des règles de grammaire et du vocabulaire qui vous font défaut.

Il faut raisonner très vite, donc faites appel à la logique chaque fois que cela est possible et méfiez-vous des tournures très proches du français.

Seront évaluées l'aptitude à l'expression et la capacité de structuration du message.

En ce qui concerne la compréhension écrite, c'est la capacité à appréhender un message écrit qui sera évaluée ; il faut donc savoir discerner les difficultés, faire appel au raisonnement tout en respectant les critères grammaticaux et lexicaux.

En résumé, l'essentiel est de travailler le vocabulaire de base nécessaire à l'expression, le mécanisme de la formation des mots, les faux amis, les verbes à particule adverbiale et à préposition, les règles de grammaire de base.

Lisez aussi de bons quotidiens ou hebdomadaires (*The Economist*, *The Independent*, *The International Herald Tribune*, etc.).

Bibliographie

- J. BROSSARD et S. CHEVALIER, *Grammaire alphabétique de l'anglais*, éd. Bordas.
- J. M. THOMSON, *Vocabulaire anglais*, éd. Dunod.
- Alain LE HO, *QCM d'anglais*, éd. Ellipse.
- *Longman Dictionary of Contemporary English*.

English Test

Ce cas a été rédigé par l'ESC Montpellier.

Durée de l'épreuve : 1 heure 30.

PRÉSENTATION

Aucun dictionnaire, lexique ou tout autre document n'est autorisé.

1. This exam is divided into 4 sections:

Section 1	Grammar exercises	20 questions	(15 minutes)
Section 2	Find the error	15 questions	(20 minutes)
Section 3	Vocabulary exercises	25 questions	(15 minutes)
Section 4	Reading comprehension	20 questions	(40 minutes)
Total		80 questions	

2. Please use your answer sheet to record your answers. If you think you have made a mistake on the first line of your answer sheet, there is a second line provided and it is this answer which will be taken into account.

3. Each section has its own instructions.

There is only one right answer to each question

Each correct answer receives: 3 points

Each incorrect answer receives: -1 point

Each unanswered question receives: 0 point

4. At the end of the exam, you will give the supervisor your test paper and your answer sheet.

SUJET

SECTION 1 – GRAMMAR EXERCICES

Choose the correct answer.

- students attended the meeting?
a) How many b) How much c) How long d) How was
- These computers are all obsolete, some others.
a) as many as b) much more than
c) many more than d) so much as
- I'd like you to send information to our new client.
a) any b) some c) an d) these

4. I was introduced to so many people, I soon forgot
- a) who was they b) how were they
c) what were they d) who was who
5. I'd rather you stop at the bank on your way home this evening.
- a) shouldn't b) didn't c) don't d) were not
6. Mr Brown in New York since 1987.
- a) lived b) has been living c) is living d) lives
7. I trust you will be able to hand
- a) this the boss b) the boss this
c) this to the boss d) to the boss this
8. You a new suit if you're thinking of going to that garden party.
- a) had better b) will
c) would d) had better get
9. Athens, I visited last year, was busy preparing for the Olympic games.
- a) where b) what c) which d) when
10. My father an insurance broker.
- a) wants that I am b) wants me to be
c) wants that I be d) wants I to be
11. My friend Robert to the party last night but there were no trains.
- a) should have to come b) should come
c) should had come d) should have come
12. You wouldn't have missed the train if the office earlier.
- a) you have leave b) you were leaving
c) you leave d) you had left
13. He's often late. He's not used early.
- a) to getting up b) to get up
c) to have got up d) getting up
14. I don't know who wrote this report. It by Mr Jenkins.
- a) may be written b) may have to be written
c) may be writing d) may have been written
15. Please inform the management as soon as you
- a) are back b) will be back
c) would get back d) were back

24. The sales representative suggested to leave early / so that they could avoid rush
 hour traffic. / After discussing the matter, they came to a mutual agreement /
 and decided to meet at the depot at 6 o'clock.
A **B**
C
D
25. Cycling is declining at such an alarming rate in Britain / that a whole generation of
 children may never experience the health, financial and social benefits it offers. /
 Schools and councils routinely encourage children and adults / to getting off their
 bikes rather than onto them.
A **B**
C **D**
26. Although education fees in Britain are small / compared with those in countries
 like the United States and the Canada, / opposition to them has been increasing /
 in a country that has a strong tradition of free education.
A **B**
C
D
27. Advertising informs consumers about the existence and benefits of products and
 services, / and attempts to persuade them to buy them. / The best form of advertising
 is probably word-of-mouth advertising / which occurs when people say their friends
 about the benefits of something they have purchased.
A **C**
B **D**
28. Surveillance is big business and a lot of large companies use sophisticated
 technology. / The bigger is the company, / the more likely they are / to have some
 kind of surveillance on their premises.
A **C** **D**
B
29. Because of the inadequacy of public transport systems in the USA, / most areas
 have special school buses / which take children to and from school / twice a day,
 five days by week.
A **B**
C **D**

30. As long ago as the 1960s Professor Bolin has predicted that global warming /
 would lead to significant changes in the Earth's climate. / However, experts now
 agree that the amount of dioxide in the atmosphere / will double in the next 50 years.
 A
 B C
 D
31. Many people book their holidays at a travel agency / but some people make their
 own arrangements. / Instead of staying in big hotels they tend to visit more quieter
 areas / where they avoid the crowds, especially in the low season.
 A B
 C
 D
32. "Shrinkage" or shop-lifting was a hot topic of conversation / at the annual conference
 of America's retailers / what ended on January 16th. / A recent nation-wide survey
 indicated that big chains spend 0,5% of their sales, trying to stop thieves.
 A B
 C D
33. Whilst a newspaper can easily afford to print an item of possible interest to a
 fraction of its readers, / television news program must be put together / with the
 assumption that each item will be / of some interest to everyone that watches.
 A B
 C D
34. Your host regrets that he will be unable to meet you / when you will arrive at the
 airport because, / unfortunately, there is no easy way of getting there / apart from
 taking a taxi, which would be very costly.
 A B
 C
 D
35. One of the difficulties people have in their work these days / is coming to terms
 with modernisation. / Technology is changing fast and much of the skills we learn
 to day / may no longer be used in the future.
 A B
 C
 D

SECTION 3 – VOCABULARY 1

Choose the word/words which has/have the closest meaning to the word/words underlined.

36. My meeting with Mr Macrae has been postponed until next week.
a) has been broken down b) has been cancelled
c) has been stopped d) has been put off
37. The wholesaler didn't include delivery when he quoted his price.
a) large scale seller b) society
c) organisation d) association
38. We certainly plan to be with you in Toronto next week.
a) perhaps b) definitively
c) hopefully d) definitely
39. Sales in our off-licence stores simply collapsed at the beginning of the year.
a) fell significantly b) boosted
c) collided d) faltered
40. However surprising they looked, the results to the survey proved to be very accurate.
a) good b) precise c) rough d) profound
41. The offer looked attractive but he in the end he turned it down.
a) refused b) decided
c) hesitated d) negotiated
42. The studies for this project will be carried out before the end of the year.
a) completed b) analysed
c) repeated d) examined
43. Patrons are invited to use the car park at the back of the restaurant.
a) regular customers b) managers
c) directors d) foremen
44. Most people were under the impression that the deal had been signed.
a) sale b) bargain c) order d) supply
45. By and large, this contract would appear to be quite acceptable as it is. I think we can now sign.
a) although it is big b) in general terms
c) seemingly d) frankly

VOCABULARY 2

Choose the word which has a similar meaning to the word in bold type.

46. **Mundane**
 a) monthly b) ordinary c) fashionable d) polite
47. **Reliable**
 a) dependable b) fast c) adaptable d) connectable
48. **Noise**
 a) naughty b) bounce c) effort d) sound
49. **Dreadful**
 a) frightening b) complicated c) obscure d) appalling
50. **Terrible**
 a) special b) awful c) terrific d) fantastic
51. **Complaint**
 a) ability b) conclusion c) criticism d) intricacy
52. **Assignment**
 a) aggression b) mission c) check d) notice
53. **Misdemeanour**
 a) honour b) examination c) behaviour d) offence
54. **Emphasise**
 a) underline b) screen c) accept d) deny
55. **Range**
 a) assortment b) tidy c) put away d) ride
56. **Nevertheless**
 a) notwithstanding b) whereas
 c) although d) besides
57. **Trust**
 a) comprehension b) comfort
 c) faith d) kind
58. **Apologetic**
 a) incredible b) clever c) sorry d) afraid

59. **Foresee**

- a) look b) forever c) bind d) predict

60. **Levy**

- a) tax b) raise c) belief d) challenge

SECTION 4 – READING COMPREHENSION



Text 1

Now for the Call Centre in your Living Room

As thousands of jobs are exported to Asia, new technology could help create call centres in the homes of UK workers.

Caroline Smith switches off her computer terminal after a five-hour shift taking telesales calls and walks over to the kitchen to make a cup of tea.

Until two months ago she was wired up to an office computer and telephone system along with a million other call centre workers around the country. But unlike the thousands who have seen their jobs go East this year, Ms Smith, 24, has found her job move somewhat closer to home since September – her living room. Advocates believe this idea –which is at an infant stage in the UK– could provide an economic alternative to a mass overseas exodus of these types of jobs.

According to Amicus, the white-collar trade union, more than 200,000 British jobs will be lost by 2010 as companies seek to cut costs by taking advantage of lower wage rates in countries such as India. The sudden flight triggered protests by trade unions and prompted a high-profile committee of MPs to launch a parliamentary inquiry.

One company, Amicus Outsourcing –no relation to the union– is seeking to capitalise on the hostility to outsourcing with an offer to take on the work and deliver the jobs to Britons working at home. It has two dozen people trialling the project but believes it can roll out the idea to accommodate any level of demand.

Geoff Thompson, the managing director of the company, said he could match the estimated £8 to £10 an hour that it cost a British company to have a seat in an Indian call centre. “I think it is a great pity that the individuals making these decisions [to outsource to India] have not thought through the alternatives that technology can provide,” he said.

“By moving seats to India they are simply moving the costs in terms of the trauma of making large numbers of people redundant, and in write-offs on the technology they have invested in the UK.”

Scotts of Stow, a home products mail order retailer that is one of two companies involved in the trial, said it had noticed no change in performance.

Mike Smith, its finance director, said: “I think it’s an exciting idea because it is very difficult to get qualified staff in a call centre and it does mean jobs stay in this country rather than going overseas.”

Martin Wicks, a UK-based director, said advances in technology had lessened the need to relocate overseas. “One of the arguments for going overseas is to remove costs but that’s quite short-sighted as it won’t be long before costs start increasing there,” he said. “If we are innovative in our technology we negate the reason to go overseas in the first place.”

He said technology allowed managers at a central office to monitor what their remote assistants were doing in real time. Advocates believe this will answer doubts that management gurus have expressed over the feasibility of running a call centre of, say, some 1,000 people remotely.

The Economist, 2nd December 2003.

Text 1 : Questions

61. Where does Caroline Smith work now?
 - a) closer to her home
 - b) at a call centre in India
 - c) in her living room
 - d) in her kitchen

62. “He could match the estimated £8 to £10 an hour” means:
 - a) the hourly rate would be the same as in India
 - b) he could pay up to £10
 - c) he could pay more than the estimated £8 to £10 an hour
 - d) he could pay less than £8 to £10 an hour

63. According to Amicus Outsourcing,
 - a) it is possible to buy call centres in India
 - b) outsourcing is a good idea
 - c) a large number of call centre workers could work from their homes
 - d) a large number of people would be made redundant

64. According to this article:
 - a) relocating call centres in the East is inevitable
 - b) MPs are worried about the number of jobs the U.K may lose in the coming years
 - c) call centres in the UK are able to compete with those in India
 - d) it is easy to recruit qualified staff

65. A “home products mail order retailer” is:
 - a) a company which sells to the consumer at his home
 - b) a company which buys home products
 - c) a company which mails home products to the retailer
 - d) a company which orders home products

66. The general idea of this article is that:
 - a) it is necessary to train workers for call centre jobs
 - b) in a near future, call centres will no longer need to relocate to India or the East

- c) wages in call centres are high
 d) working from home can be a pleasant experience
67. Amicus and Amicus Outsourcing are:
 a) related
 b) are not related in any way
 c) in business together
 d) both trade unions
68. Martin Wicks believes:
 a) that costs will soon start to go up in India
 b) it is short-sighted to think that costs will rise in India
 c) technology in India should be innovative
 d) there is every reason for establishing a call centre in India
69. A remote assistant is:
 a) a highly qualified worker
 b) an assistant who works, say, from his/her home
 c) an assistant in agreement with his/her manager
 d) an assistant who works for a trade union
70. “Think through the alternatives that technology can provide” means
 a) think through the opportunities technology can offer
 b) technology is inevitable
 c) consider the drawbacks of technology
 d) study the cost of technology

Text 2

Reacting to world events

The essence of an MBA has not changed much over time. Accounting, finance and marketing, for example, have been staple parts of the core courses for many years. But business schools and MBA programme directors cannot resist the temptation to tinker with programmes in response to changing issues in business and even to fads and fashions. Indeed, MBA curricula are regularly updated and many schools undertake a fundamental review every five years or so. At the end of the 20th century, for example, they reacted speedily to the dotcom boom, hastily assembling courses on e-business and entrepreneurship and spending a great deal of money to create incubators that would help students develop and market their own companies. In these harsher times not a great deal is heard of these. Now, with a wave of scandals prompting greater scrutiny of corporate governance, there is more stress on leadership and the ethical conduct of business: an obvious response to changing times.

Equally interesting is the fact that schools are (perhaps belatedly) rediscovering the importance of themselves as “brands” and pushing this hard. One leading dean in the US, for example, points out that the curriculum of most MBA programmes is now so

standardised (often as a result of accreditation) that schools need to differentiate themselves on the basis of value added such as leadership and globalisation. Another dean, in Europe, says that students assume schools can teach accounting and marketing and are looking for differentiation that almost amounts to life-style issues.

Rotterdam School of Management in the Netherlands has pushed this idea hard. Much to the delight of municipal authorities, it has linked its brand firmly to the city of Rotterdam, featuring its stylish Erasmus Bridge in all its brochures and advertising. Manchester Business School in the UK admits that the strength of the city of Manchester as a global brand, promoted by football and 2002's successful Commonwealth Games, greatly helps the school.

However, there are certain elements that must be present to make an MBA. They include initial functional or core courses (such as finance, marketing and economics) and specialist analytical techniques (mainly statistics), followed by more advanced courses or electives in one or more of the core areas. Soft skills may be part of the core courses or taught in supplementary seminars and workshops. This is essentially an American model (dating from the 1950s and earlier), aimed at enabling a general manager to understand the work of functional specialists and how the various activities fit into the business as a whole. Elective courses can produce specialists, but they will be specialists who can understand the other functions of management.

The Economist Global Executive, December 4th, 2003.

Text 2: Questions

71. "MBA Programme directors cannot resist the temptation to tinker with programmes"... means:
 - a) programmes in business schools never change
 - b) the temptation to modify programmes is strong
 - c) MBA programme directors would like their programmes to be irresistible
 - d) programmes in business schools are often improved

72. The main idea in this article is that:
 - a) business schools are in competition with one another
 - b) it is essential for a business school to have ties with a city
 - c) MBA programmes have seen changes over the years but some courses are still considered as essential
 - d) business schools are selling their brand image

73. During the dotcom boom:
 - a) business schools encouraged students to spend more money
 - b) business schools decided to include new courses in their programmes
 - c) entrepreneurs hastily assembled new courses
 - d) students were out of pocket

74. The “wave of scandals” mentioned in the text refers to:
- a) cases of bad management and corruption in recent years
 - b) the excessive amount of stress on leadership
 - c) the misbehaviour of several school directors in recent years
 - d) the fact that business are thinking of themselves as “brands”
75. Schools are rediscovering the importance of themselves as brands because of:
- a) globalisation
 - b) changes in leadership
 - c) the standardisation of programmes
 - d) dotcom companies
76. The city of Rotterdam has:
- a) included a picture of the Erasmus bridge in all its brochures
 - b) allowed the Rotterdam school of Management to include the Erasmus bridge in its brochures
 - c) merged with the Rotterdam School of Management
 - d) accepted to sell its image to the Rotterdam school of Management
77. Manchester business school is:
- a) a global brand
 - b) involved in football and the Commonwealth Games
 - c) grateful towards Manchester for the image the city enjoys
 - d) going to promote football
78. Soft skills are taught so that:
- a) future managers are able to attend seminars and workshops
 - b) future managers may appreciate the work of specialists
 - c) future managers become specialists
 - d) there is less stress on leadership
79. Which of the following is not a core course?
- a) statistics
 - b) marketing
 - c) finance
 - d) entrepreneurship
80. After reading this article do you think business schools are:
- a) on the lookout for changes
 - b) short of money
 - c) not keen on following the American model
 - d) trying to understand the new functions of management

SECTION 1 – GRAMMAR EXERCICES

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a	b	b	d	b	b	c	d	c	b
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
d	d	a	d	a	b	c	d	d	a

SECTION 2 – FIND THE ERROR: A, B, C, OR D

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
d	b	c	a	d	b	d	b	d	a
31	32	33	34	35					
c	c	b	b	c					

SECTION 3

Vocabulary 1

36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
d	a	d	a	b	a	a	a	a	b

Vocabulary 2

46	47	48	49	50	51	52	53	54	55
b	a	d	d	b	c	b	d	a	a
56	57	58	59	60					
a	c	c	d	a					

SECTION 4 – READING COMPREHENSION

Text 1

61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
c	a	c	b	a	b	b	a	b	a

Text 2

71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
b	c	b	a	c	b	c	b	d	a

Épreuves au choix

PASSERELLE 1

Allemand	p. 58
Biologie	p. 65
Droit	p. 71
Économie	p. 80
Espagnol	p. 97
Gestion	p. 102
Informatique	p. 113
Marketing	p. 120
Mathématiques	p. 136
Philosophie, Lettres et Sciences humaines	p. 140
Technologie	p. 155

Allemand

Programme, conseils, bibliographie

Nature des épreuves

1^{re} épreuve

Faire la synthèse en allemand d'un texte allemand extrait de la presse allemande d'environ 600 mots et d'un texte français extrait de la presse française d'environ 600 mots.

La synthèse comportera environ 150 mots ($\pm 10\%$).

Le texte allemand et le texte français abordent un sujet commun ou voisin vu sous deux optiques différentes.

2^e épreuve

Épreuve rédactionnelle : traiter en allemand un sujet en rapport avec les deux textes dont le candidat aura fait la synthèse.

On demande 200 mots minimum.

Conseils aux candidats

Les sujets sont des sujets d'actualité. Ils peuvent être de tous ordres : économique, culturel, sociétal, politique...

Ils sont le plus souvent de caractère général et concernent le monde, l'Europe, en relation évidemment avec l'Allemagne, peuvent traiter de questions spécifiquement allemandes (un homme politique allemand, une entreprise allemande, un aspect de la société allemande, un événement allemand...), mais aussi s'attacher aux relations franco-allemandes (coopération entre les deux pays dans le cadre européen, position des deux pays dans le contexte mondial, histoire des relations, divergences, convergences, forces, faiblesses...).

Les concepteurs s'efforcent de faire en sorte que les sujets ne soient ni spécialisés, ni techniques, ni sulfureux, ni ennuyeux et que le vocabulaire soit accessible à la moyenne des candidats.

Nous conseillons aux candidats de lire la presse des deux pays, dans les deux langues (*Le Monde, Le Point, Le Nouvel Observateur, L'Express, Les Échos...*, *Die Zeit, Die Frankfurter Allgemeine Zeitung, FOCUS, Die Süddeutsche Zeitung, Der Spiegel...*).

Nous conseillons également aux candidats de s'entraîner pour respecter la longueur des textes qu'ils ont à produire. Trop courts ou trop longs, ils seront pénalisés.

Il est fortement déconseillé de faire de la paraphrase au lieu d'une synthèse. Une lecture (et relecture) approfondie des textes, ainsi qu'une prise de distance par rapport à leur contenu sont donc la condition sine qua non pour réaliser de bonnes synthèses.

Attention : la synthèse à partir du texte français n'est en aucun cas une traduction !

De même, le jury est sensible à des prises de position personnelles du candidat par rapport au sujet rédactionnel qui ne sauraient être un plagiat des textes proposés précédemment.

On évitera les banalités affligeantes, les lieux communs et les propos creux... même en allemand ils ne trompent personne !



Enfin il est inutile de préciser qu'une langue soignée respectant la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation, les majuscules ainsi qu'une écriture lisible, une copie bien présentée, raviront les correcteurs.

Les candidats sont notés pour chaque épreuve tant sur le contenu que sur la forme : des idées, des propos construits, une langue correcte et riche sont les atouts des bonnes copies.



Allemand

Ce cas a été rédigé par l'ESC Lille.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

SUJET

Discountläden

- 1) Lesen Sie aufmerksam den Text „**Der Discount-Galerist**“.
Fassen Sie diesen Text zu einer Synthese in deutscher Sprache zusammen.
Diese Synthese soll ca. 150 Wörter ($\pm 10\%$) umfassen.
Keine Paraphrase ! **10 Punkte.**

- 2) Lesen Sie aufmerksam den Text „**Dans l'enfer du hard discount**“.
Fassen Sie diesen Text zu einer Synthese in deutscher Sprache zusammen.
Diese Synthese soll ca. 150 Wörter ($\pm 10\%$) umfassen.
Keine Übersetzung, keine Paraphrase! **10 Punkte.**

- 3) Schreiben Sie einen Aufsatz in deutscher Sprache über das Thema :
Inwiefern sind Discountläden zugleich ein Wirtschaftsfaktor und ein Zeichen unserer Epoche geworden?
Mindestens 200 Wörter **20 Punkte.**

ANNEXES

Text 1

Der Discount-Galerist

Mit Champagner, Barolo und Olivenöl „Extra Vergine“ handelt der Discounter schon seit langem. Doch jetzt wagen sich die Aldi-Gründer auf ein neues Geschäftsfeld: Sie werden Galeristen.

Düsseldorf/Mühlheim – Ab Anfang Dezember sollen die ersten von Künstlern signierten Originalgrafiken in den Regalen der etwa 1.500 Filialen von Aldi Süd liegen. Vorreiter der Aktion, die bei manch gestrengem Kulturkritiker zu Nasenrümpfen führen dürfte, ist der prominente Düsseldorfer Künstler Felix Droese (53).

Der Beuys-Schüler, der bereits auf der Documenta Kassel und der Biennale von Venedig ausgestellt hat, steuert selbst zwei Blätter in einer Auflage von je

Dans l'enfer du *hard discount*

Ils travaillent chez Aldi, Lidl, Leader Price (Casino-Baud) ou Ed (Carrefour), ces casseurs de prix de l'alimentaire qui ont conquis 10 % du marché en moins de quinze ans. Jusqu'à 50 % moins chers que les supermarchés classiques, ils ont d'abord séduit les pauvres, puis les autres. L'an dernier, selon l'Institut d'études sur la consommation Secodip, 60 % des ménages français ont fait leurs courses au moins une fois dans l'un des 3 000 magasins discount. Le secret de cette réussite ? Des coûts serrés au maximum. Et des magasins gais comme une épicerie soviétique, pour montrer au client qu'on ne gaspille rien. Mais selon de nombreux salariés, ces recettes ne suffisent pas à expliquer ce succès. « Quand nous sommes arrivés en France, en 1989, notre concept était de prospérer grâce à la misère et à la crise », se souvient un ancien cadre de Lidl. [...]

Le système repose sur une seule loi : l'hyperproductivité, mesurée en euros par heure travaillée. Ces ratios sont deux fois plus élevés que dans la grande distribution classique : jusqu'à 530 chez Aldi, 380 chez Lidl et Leader Price. « En tant que cadres, notre seul objectif est d'augmenter la productivité, c'est-à-dire faire tourner les magasins avec le moins de personnel possible, explique un ancien chef de réseau Lidl. Pour y arriver, il faut faire travailler les gens plus vite, plus dur, et les pousser à faire des heures supplémentaires non déclarées. » « Chefs de réseau » chez Lidl, « de secteur » chez Aldi et Ed, « inspecteurs » chez Leader Price, les responsables qui encadrent les magasins effectuent régulièrement des journées de plus de dix heures. [...]

Ces cadences provoquent des accidents du travail en surnombre. Selon le bilan social de Lidl et les statistiques de la Cnam, il y en a eu trois fois plus chez le discounter allemand que dans les supermarchés de taille comparable, ces accidents étant en moyenne 2,5 fois plus graves. Quant à Ed et Aldi, ils omettent régulièrement de mentionner ces chiffres, pourtant obligatoires, dans leurs bilans sociaux. « Alors que je ne m'occupe que d'un seul magasin Lidl, j'ai eu plusieurs cas très graves : hernies discales, fractures vertébrales, risques de complications neurologiques », s'alarme un médecin du travail.

Le système tient grâce à un management centralisé et autoritaire, où le travail des salariés est régenté par des dizaines de procédures tatillonnes, le plus souvent impossibles à respecter. « Chaque niveau hiérarchique subit une telle pression qu'il la répercute à l'échelon du dessous : les directions régionales s'en prennent aux cadres, qui s'en prennent au chef de magasin, qui s'en prend à ses caissières », explique Monique Gauduin-Chaix, déléguée centrale CFDT chez Ed. Les salariés, jeunes, peu qualifiés, souvent étrangers, se taisent pour garder leur emploi. « La loi du silence règne, le système est verrouillé et chacun mérite son salaire, conclut un ancien cadre Lidl. C'est le salaire de la peur. » La plupart des salariés ne tiennent que quelques années. [...]

Au milieu des années 1990, dans les quatre enseignes, des mouvements sociaux paralysent magasins et entrepôts. Le 15 septembre 1998, la police perquisitionne au domicile de quatre employés du magasin Lidl de Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis. Lidl leur reproche d'avoir volé 55 000 euros de marchandises. Ils sont licenciés, les salariés se mettent en grève. Silver Gning, chef du magasin de Romainville et délégué CGT, vient soutenir les manifestants. Il est immédiatement licencié, ainsi que

deux de ses caissières et les 50 grévistes de l'entrepôt d'Aix-Marseille, qui avaient cessé le travail par solidarité. Après un mois de conflit, ils seront tous réintégrés, et la plainte de Rosny classée sans suite. Pour les *hard discounters*, cette résistance est une humiliation. « Lidl ne supporte pas l'idée que les salariés se défendent », regrette un délégué CGT. « La seule façon de faire respecter le droit chez Aldi, c'est de les traîner en justice », déplore Jean-Claude Hermant, délégué CGT. [...]

Jean-Baptiste Vey, Yann Philippin, *Nouvel Obs*, 2003.

CORRIGÉ

PASSERELLE
1

Discountläden

Der Discount-Galerist

Der Discounthandel in Deutschland boomt, jedoch sind die Aldi-Gründer auf eine neue Idee gekommen. Sie haben vor, Originalgrafiken von Künstlern in ihren Geschäften zu verkaufen. Der prominente Düsseldorfer Künstler Felix Droese hat, als erster, zwei Blätter in einer Auflage von 10.000 Exemplaren beigesteuert. Aldi wird sie zwischen 10 bis 15 Euro verkaufen und damit verdient Felix Droese 1 Euro.

Der Künstler reagiert positiv auf dieses Angebot und sieht darin die Möglichkeit neue Kunden zu gewinnen. Die Idee ist zwar nicht neu, andere Kunstsupermärkte in der Schweiz oder Berlin haben schon billigere Kunstwerke abgesetzt. Diese neue Kunstrichtung heißt „Cheap Art“.

Nach dem Marktforscher Hubert Kuhn ist natürlich das Ziel von Aldi, auf Profit und Kundschaftserweiterung zu setzen. Festzustellen ist aber, dass die deutschen Künstler sowie der Bundesverband Deutscher Galerien die Strategie von Aldi eher mit Gelassenheit und Skepsis annehmen, indem sie die geringe Wertigkeit der Kunstwerke wegen hoher Auflage betonen.

(150 mots.)

Dans l'enfer du *hard discount*

Das Erfolgsrezept von den Discountläden Aldi, Lidl, Leader Price oder Ed in Deutschland erklärt sich einerseits in der Einrichtung des Geschäfts nach der sowjetischen Art und andererseits in der starken Reduzierung der Kosten. Jedoch sind die Arbeiter mit diesen Erklärungen nicht ganz zufrieden.

In der Tat beruht das ganze System auf der Überproduktivität. Die Devise lautet: nur mit sehr wenig Personal arbeiten. Daher sollen sie aber schneller und effizienter arbeiten. Dabei werden meistens die Überstunden nicht angegeben. Daraus ergibt sich, dass viel mehr Arbeiter im Vergleich zu anderen Supermärkten sich schwer verletzt und krank gemeldet werden.

Die zentralisierte und autoritäre Hierarchie erlaubt keinen Fehler. Das Gesetz des Schweigens herrscht, besonders bei den Ausländern, die Angst haben, ihren Job zu

verlieren. Aber sie halten es nicht lange aus. Dazu akzeptieren diese Geschäfte keine Unzufriedenheitsäußerungen der Arbeiter, wenn sie zum Beispiel wegen schlechter Arbeitsbedingungen auf der Strasse demonstrieren. Die Geschäftsleiter empfinden diesen Widerstand als demütigend.

(153 mots.)



Biologie

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Niveau DEUG de Biologie ; DUT Génie biologique (options : Analyses biologiques et biochimiques, Diététique, Industries alimentaires, Agronomie) ; BTS Analyses biologiques et Biochimie.

Programme

- Organisation et fonctionnement de la cellule eucaryote. Les principaux constituants organiques. Les tissus animaux.
- Étude des grandes fonctions et de leurs régulations en physiologie animale : digestion, respiration, excrétion, circulation et reproduction. Les systèmes intégrateurs de l'organisme (nerveux et endocrinien).
- Génétique formelle (monohybridisme, dihybridisme, liaison génétique) et moléculaire (ADN et ses différents niveaux de compaction : nucléosomes, chromatine, chromosomes, structure des gènes, éléments génétiques mobiles, mutations...).
- Les techniques en biologie (microscopies photonique et électronique, immunométhodes, cultures cellulaires, méthodes séparatives, techniques opératoires...).

Conseils de préparation

La préparation à l'épreuve demande, impérativement, dans un premier temps, l'acquisition des principales connaissances, par conséquent des notions essentielles relatives aux différents chapitres du programme.

L'étudiant doit établir des fiches permettant de résumer les faits essentiels et d'organiser sa pensée en construisant un plan.

Pour chaque partie du programme, dans un second temps, une lecture approfondie doit lui permettre de compléter ses connaissances pour pouvoir argumenter et développer sa pensée de manière cohérente, réfléchie et originale.

L'étudiant doit se préparer à répondre, après analyse et réflexion de la ou des solutions proposées et exactes, aux différentes questions du QCM.

Pour le sujet de synthèse, il doit s'exercer à développer son travail de manière logique pour présenter un devoir bien construit et non une accumulation de connaissances et encore moins d'idées vagues sur la question.

Bibliographie

- E. N. Marieb, *Biologie humaine : anatomie et physiologie*, 1^{re} édition, éditions De Boeck Université, 2000, 560 p.
- A. J. F. Griffiths, W. Gelbart, J. H. Miller et R. C. Lewontin, *Analyse génétique moderne*, 1^{re} édition, éd. De Boeck Université, 2001, 696 p.
- J.-L. Serre et J. Feingold, *Génétique humaine : de la transmission des caractères à l'analyse de l'ADN*, doc. Inserm, Nathan, 1993, 144 p.
- J. Étienne, *Biochimie génétique, biologie moléculaire*, 3^e édition, coll. « Abrégés Masson », 1996, 493 p.



Biologie

Ce cas a été rédigé par l'ESC Montpellier.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

1. Questions à choix multiple ou à compléter (14 points sur 20)

Répondre à chaque question de façon précise sur la feuille de composition, en indiquant au besoin la (les) réponse(s) exacte(s) ou en complétant les espaces laissés libres (ne pas répondre sur le sujet). Chaque réponse correcte est notée 0,5 point. Chaque absence de réponse(s) ou réponse incorrecte est notée 0 point.

2. Question de synthèse (6 points sur 20)

Il sera tenu compte du plan, du contenu informatif et de la rédaction.

SUJET

I. QUESTIONS À CHOIX MULTIPLE OU À COMPLÉTER

1. Dans la cellule eucaryote, le noyau est entouré d'une membrane nucléaire communiquant avec :
 - a) la membrane cytoplasmique
 - b) le réticulum endoplasmique
 - c) l'appareil de Golgi

2. Au cours de la mitose, le nucléole disparaît à partir de :

a) la prophase	b) la métaphase
c) l'anaphase	d) la télophase

3. La membrane cytoplasmique est principalement constituée :
 - a) de protéines
 - b) de phospholipides et de cholestérol
 - c) de protéines, de phospholipides et de cholestérol
 - d) de protéines et de phospholipides
 Sa surface externe est hydrophobe :

e) vrai	f) faux
---------	---------

4. Quels sont les organites cytoplasmiques spécialisés dans la production d'ATP ?
 et

5. Les muscles sont d'origine :
 - a) endodermique
 - b) ectodermique
 - c) mésodermique
 La fibre musculaire est en fait une musculaire.
6. Le cartilage est un tissu :
 - a) épithélial
 - b) conjonctif
 - c) musculaire
 - d) autre
7. Un épithélium constitué de plusieurs couches de cellules est dit
8. Le pancréas est une glande :
 - a) exocrine
 - b) endocrine
 - c) mixte
 Il est à l'origine de la production de deux hormones importantes, lesquelles ?
 et
9. Chez l'Homme, l'hormone mâle est qui est une hormone :
 - a) peptidique
 - b) stéroïde
 - c) protéique
10. Au cours de la période embryonnaire de la grossesse, les hormones femelles sont produites par :
 - a) la mère
 - b) le placenta
 - c) le fœtus
 - d) le corps jaune
11. Les neurohormones de l'axe hypothalamo-antéhypophysaire sont produites par :
 - a) l'hypophyse
 - b) l'hypothalamus
 - c) le cerveau
12. Les hormones peptidiques agissent au niveau de la cellule cible :
 - a) en se liant à un récepteur cytosolique
 - b) en se liant à un récepteur membranaire
13. Les vaisseaux qui partent du cœur sont qui mettent en circulation le sang vers les organes. Ces vaisseaux prennent leur origine dans :
 - a) l'oreillette droite
 - b) le ventricule droit
 - c) l'oreillette gauche
 - d) le ventricule gauche
14. La bilirubine est une molécule provenant du catabolisme :
 - a) des purines
 - b) des pigments héminiques
 - c) des pyrimidines
 - d) l'hémoglobine
 sous forme conjuguée, elle est excrétée dans
15. Soit 2 caractères A et B indépendants, donnez, chez un individu hétérozygote :
 - son phénotype
 - son génotype

16. Les gamètes, tels que et sont :
- | | |
|--------------|-----------------|
| a) diploïdes | b) aneuploïdes |
| c) haploïdes | d) tétraploïdes |

II. QUESTION DE SYNTHÈSE

« Le stress : ses répercussions sur l'axe corticotrope et ses effets sur l'organisme »



CORRIGÉ

I. QUESTIONS À CHOIX MULTIPLE OU À COMPLÉTER

- Dans la cellule eucaryote, le noyau est entouré d'une membrane nucléaire communiquant avec :
b) le réticulum endoplasmique
- Au cours de la mitose, le nucléole disparaît à partir de :
b) la métaphase
- La membrane cytoplasmique est principalement constituée :
c) de protéines, de phospholipides et de cholestérol
Sa surface externe est hydrophobe :
f) faux
- Quels sont les organites cytoplasmiques spécialisés dans la production d'ATP ?
Mitochondries et chloroplastes.
- Les muscles sont d'origine :
c) mésodermique
La fibre musculaire est en fait une **cellule** musculaire.
- Le cartilage est un tissu :
b) conjonctif
- Un épithélium constitué de plusieurs couches de cellules est dit **pluristratifié.**
- Le pancréas est une glande :
c) mixte
Il est à l'origine de la production de deux hormones importantes, lesquelles ?
Insuline et glucagon.

9. Chez l'Homme, l'hormone mâle est **la testostérone** qui est une hormone :
b) **stéroïde**
10. Au cours de la période embryonnaire de la grossesse, les hormones femelles sont produites par :
d) **le corps jaune**
11. Les neurohormones de l'axe hypothalamo-antéhypophysaire sont produites par :
b) **l'hypothalamus**
12. Les hormones peptidiques agissent au niveau de la cellule cible :
b) **en se liant à un récepteur membranaire**
13. Les vaisseaux qui partent du cœur sont **des artères** qui mettent en circulation le sang vers les organes. Ces vaisseaux prennent leur origine dans :
b) **le ventricule droit**
d) **le ventricule gauche**
14. La bilirubine est une molécule provenant du catabolisme :
b) **des pigments héminiques**
sous forme conjuguée, elle est excrétée dans **la bile**.
15. Soit 2 caractères A et B indépendants, donnez, chez un individu hétérozygote :
– son phénotype **AB**
– son génotype **AaBb**
16. Les gamètes, tels que **les spermatozoïdes** et **l'ovule** sont :
c) **haploïdes**

II. QUESTION DE SYNTHÈSE

Le stress regroupe l'ensemble des bouleversements physiologiques, conséquences de l'influence des facteurs externes ou internes d'ordre psychique sur l'organisme.

Le stress dans son exagération induit des conséquences néfastes pour l'individu, cependant il doit être considéré comme adaptatif car il permet une mobilisation de l'organisme face à une agression. En effet le stress est potentialisateur, il prépare l'individu soit à lutter contre l'agression, soit à fuir cette agression.

Outre les facteurs psychiques internes, la variation des facteurs externes est captée par les organes des sens qui transmettent leurs informations au cerveau. Ce dernier est relié au complexe hypothalamo-antéhypophysaire qui met en jeu une régulation impliquant l'axe corticotrope.

L'hypothalamus sécrète une neurohormone la Corticolibérine ou CRH qui, prise en charge au niveau de la veine porte hypophysaire, stimule la production de l'Hormone Corticotrope ou ACTH par les cellules antéhypophysaires. Cette hormone

stimuline, transportée par le sang, régule positivement la production de Glucocorticoïdes, en particulier de Cortisol chez l'Homme, par la glande corticosurrénale.

L'augmentation de Cortisol est suivie d'effets importants sur les métabolismes (hyperglycémie, augmentation du catabolisme protéique avec hyperaminoacidémie et augmentation de la néoglucogenèse renforçant l'hyperglycémie, répartition anormale des graisses, augmentation de la diurèse) avec des effets immunosuppresseurs et anti-inflammatoires.

Par effet paracrine, le Cortisol agit, en outre, sur les cellules voisines de la Médullosurrénale pour stimuler la synthèse des catécholamines, Adrénaline et Noradrénaline, qui interviennent, par action cardiotonique et par augmentation de la résistance vasculaire, dans l'augmentation résultante de la pression artérielle de l'individu.

Le Cortisol stimule la production de l'angiotensinogène hépatique et ainsi le système rénine-angiotensine qui intervient à son tour sur la régulation des Minéralocorticoïdes et donc sur le métabolisme hydrominéral par le biais d'une augmentation de l'aldostérone (rétention sodée) et de l'ADH (augmentation de la volémie).

Ces bouleversements métaboliques et fonctionnels préparent l'organisme à la lutte contre l'agression et donc à sa résistance. Le stress est donc potentialisateur pour l'organisme. Il est évident cependant qu'un stress permanent peut conduire à des dérèglements pathologiques.

Droit

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

L'épreuve « Passerelle 1 » en Droit est destinée, sinon aux seuls juristes de formation (DEUG Droit), du moins à des étudiants ayant suivi des enseignements de droit privé, c'est-à-dire de droit civil, droit des affaires, etc., de manière significative, au cours de leurs « formations courtes » de type BTS, DUT, ou d'un DEUG AES, ou d'un DEUG Sciences économiques.

Il serait vain d'imaginer pouvoir passer le concours avec succès sans avoir un bagage juridique véritable.

Programme

- Introduction au droit, la preuve, l'organisation judiciaire, le droit objectif, les différentes branches du droit, les droits subjectifs ;
- Les personnes, personnes physiques, personnes morales, état et capacité des personnes ;
- Les biens, meubles et immeubles, droits réels principaux, droits réels accessoires, propriété et possession ;
- Droit des obligations : typologie des obligations, techniques contractuelles, classement des contrats, formation du contrat, le consentement et les vices qui l'affectent, l'objet, la lésion, la cause, les nullités, la force obligatoire du contrat interparties, l'effet relatif du contrat à l'égard des tiers, les sanctions applicables lors de la mauvaise exécution du contrat ou de son inexécution, les différentes formes de responsabilités délictuelles et quasi délictuelles, responsabilité objective, responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, les quasi-contrats ;
- Droit commercial : le commerçant, les actes de commerce, le fonds de commerce, le statut des commerçants.

Conseils de préparation

L'épreuve juridique « Passerelle » est de nature pratique. Il faut donc connaître les fondements du droit civil, du droit commercial, et plus spécialement du droit des obligations.

Mais, au-delà des connaissances théoriques « apprises » en cours, le but de l'épreuve est de tester le candidat sur un certain nombre de qualités requises. Il doit résoudre un « cas pratique », c'est-à-dire, un type d'épreuve qu'il est censé avoir déjà affronté dans son cursus antérieur.

Dès lors il faut qu'il mette à contribution son sens de l'analyse d'abord, et celui de la synthèse ensuite.

Résoudre correctement un cas pratique suppose donc, en premier lieu, une qualification des éléments de fait présentée sous forme d'introduction résumant brièvement le scénario du cas proposé. En deuxième lieu, il s'agit d'identifier les problèmes juridiques et de les formuler clairement. En troisième et dernier lieu, il



s'agit de raisonner et d'argumenter de manière structurée en alimentant une « discussion » permettant de résoudre avec rigueur les problèmes juridiques dans un ordre logique. Dans la mesure où, quelquefois, le cas est présenté sous forme de « consultation juridique », il faut alors sélectionner les arguments les plus favorables au client qui sollicite votre point de vue éclairé. Ce choix des solutions les plus adaptées peut, le cas échéant, « conclure » la copie. Il ne faut donc pas se tromper de nature d'épreuve en récitant un vague cours, souvent « à côté de la plaque », sans tenir compte des éléments particuliers mis en avant dans le cas pratique...

Il ne s'agit pas d'une épreuve théorique de dissertation, mais d'un cas permettant au correcteur d'évaluer principalement les capacités de raisonnement et d'argumentation des candidats. La principale qualité d'un juriste étant la rigueur, il est bien évident que celle-ci est indispensable pour bénéficier d'une note correcte.

Bibliographie

Le programme des épreuves « Passerelle 1 » étant fondé principalement sur le droit civil, spécialement les questions tenant à l'introduction au droit, les personnes et le droit des contrats, la responsabilité civile et le droit des affaires, dans la perspective d'une intégration dans une école de commerce, on peut simplement suggérer les ouvrages suivants à titre d'exemples non exhaustifs :

- D. Lefebvre, E. Mollaret-Laforêt et al., *Droit et entreprise*, éd. Presses universitaires de Grenoble.
- *Droit de l'entreprise. L'essentiel pour comprendre*, éd. Lamy.
- *Initiation au droit des affaires*, éd. Francis Lefebvre.

Dr oit

Ce cas a été rédigé par l'ESC Clermont.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

SUJET

Cas pratique

Au cours d'une importante compétition sportive du championnat de France, un joueur professionnel d'un club « A » a blessé, lors d'un match de football de première division, un autre joueur de l'équipe adverse « B ». Ce dernier va subir d'importantes séquelles. Les deux joueurs sont des salariés de leurs clubs respectifs.

L'accident subi par le joueur a été pris en charge par la Caisse primaire d'assurance maladie au titre d'un accident de travail. La Caisse primaire d'assurance maladie entend maintenant obtenir le remboursement de ces prestations en agissant contre l'employeur du joueur responsable du dommage, c'est-à-dire le club « A », car celui-ci est seul impliqué dans l'accident en tant qu'auteur exclusif des lésions corporelles subies par la victime, c'est-à-dire le joueur de l'équipe « B ».

Le club « A », employeur du joueur qui est à l'origine du dommage, dénie toute responsabilité du fait de ce dernier, car selon lui, il est nécessaire « de prouver une "faute caractérisée" de son salarié par une violation des règles du jeu, pour qu'il en soit civilement responsable, ce qui n'a pas été rapporté en l'espèce »...

Qu'en est-il du point de vue du droit ?

CORRIGÉ

Le cas est relatif à la problématique de la responsabilité civile du fait d'autrui. Les faits sont simples : à l'occasion d'un match entre deux équipes professionnelles le joueur de l'une d'elles blesse un joueur de l'équipe adverse. C'est un accident du travail compte tenu du contexte professionnel dans lequel l'accident a été subi par la victime et il n'y a aucune difficulté juridique sur ce point particulier qui n'appelle donc aucune observation supplémentaire.

La réparation du préjudice ayant été prise en charge par une caisse d'assurance maladie, c'est sur le terrain du fondement d'un recours subrogatoire de l'organisme

précité dans les droits de la « victime directe » contre l'employeur du joueur responsable du dommage que le débat juridique rebondit.

Est-il nécessaire pour que le commettant soit présumé responsable de plein droit des conséquences dommageables du préposé que ce dernier ait été l'auteur d'une « faute » prouvée ?

À quelles conditions le club sportif « employeur » pourrait-il être déclaré responsable du dommage causé par son joueur, telle est la question principale posée par le cas pratique.

Sur quel fondement juridique sa responsabilité civile pourrait-elle être retenue (I), quelles en seraient alors les principales conséquences (II) ?

I. LE FONDEMENT DE L'ACTION CONTRE L'EMPLOYEUR

Il convient, d'abord, d'indiquer le cadre légal de l'action entreprise contre l'employeur (A), et ensuite, de relever l'existence d'une importante présomption légale (B).

A) *Les dispositions légales*

En l'espèce, l'accident a bien eu lieu en pleine compétition sportive, et nonobstant l'originalité d'une telle activité, le droit commun de la responsabilité civile est, malgré tout globalement applicable. Lorsque ce sont des joueurs amateurs qui en blessent d'autres, dans des sports collectifs, les dispositions de l'article 1384, alinéa 1^{er} du Code civil, sont utilisées par application de la jurisprudence « Blicek », (Cass. Ass. Plén., 29 mars 1991), admettant dans certaines conditions l'existence d'une responsabilité du fait d'autrui sur ce nouveau fondement, au-delà des hypothèses traditionnelles. (En ce sens, pour des clubs amateurs de rugby : Cass. 2^e civ., 22 mai 1995, deux arrêts ; pour d'autres sports : Cass. 2^e civ., 3 février 2000, ou pour une activité « ludique » : Cass. 2^e civ., 12 décembre 2002.)

Tel n'est pas le cas en l'espèce, le match ayant opposé des joueurs salariés de deux clubs professionnels, ce sont exclusivement les dispositions de l'article 1384, alinéa 5 du Code civil qui pourraient servir de fondement à la CPAM contre l'employeur du joueur auteur du dommage. L'un des cas de responsabilité civile du fait d'autrui les plus fréquemment retenus en justice correspond, justement, à la responsabilité dite du « commettant du fait de ses préposés ». Le texte applicable est donc exclusivement l'article 1384, alinéa 5 du Code civil dont les dispositions sont les suivantes : « Les maîtres et commettants [sont responsables] du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés. »

Pour que le texte précité soit applicable il faut que certaines conditions soient réunies.

En premier lieu, le dommage subi par la victime ne doit pas être fondé sur la mauvaise exécution d'une obligation créée par un contrat valablement conclu antérieurement entre les parties : ce ne serait alors pas un cas de responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle fondé sur les articles 1384 et suivants qui serait applicable, mais exclusivement une hypothèse de responsabilité contractuelle fondée sur les dispositions des articles 1147 et suivants du Code civil. Ici il n'y a pas de « relation contractuelle » entre le club sportif « A » et le joueur de l'équipe adverse « B », la première condition est donc remplie.

En second lieu, pour que la responsabilité des « commettants du fait de leurs préposés » puisse être engagée, encore faut-il qu'existe un véritable « rapport de préposition » entre les protagonistes, auteur direct du dommage, d'une part, et « responsable » tenu d'indemniser le dommage, d'autre part. L'un ayant la possibilité de donner des ordres, le « commettant » à une autre personne, le « préposé », qui doit les exécuter aussi fidèlement que possible. Cela peut correspondre, comme dans notre cas pratique, à l'existence d'un véritable contrat de travail (quelconque, CDI, CDD, etc.) caractérisé, entre autres critères, par un « lien de subordination ». Mais, il convient de souligner qu'il pourrait y avoir, selon une jurisprudence constante, un lien véritable de préposition en dehors de tout contrat de travail véritable, et en dehors de toute rémunération, un rapport de préposition peut donc exister même dans un contexte de bénévolat, il n'est pas nécessaire d'être « salarié », stricto sensu, pour être préposé, et d'être « employeur » pour être commettant...

Il s'agit d'admettre que le commettant qui a vocation à exercer un pouvoir de direction, une forme de « contrôle » sur un préposé, en est dès lors responsable de « plein droit » du fait dommageable commis par ce dernier au préjudice d'un tiers. La justification de cette solution « de principe » a évolué à travers les siècles. De l'idée d'un ordre « mal formulé » par le commettant et donc mal interprété et exécuté ensuite par le préposé (faute du commettant) on est, semble-t-il, passé à l'idée d'un risque que doit assumer celui (personne physique ou morale) qui bénéficie du « labeur d'autrui ». (« risque créé », ou « risque profit »). Le club sportif professionnel utilisant le talent d'un joueur lui-même sportif professionnel, est un véritable commettant selon la jurisprudence actuelle (Cass. 2^e civ., 8 avril 2004). La seconde condition d'application du texte est donc elle aussi, remplie.

B) La présomption légale

Selon le texte même de l'article 1384, alinéa 5 du Code civil et la jurisprudence qui en fait application, il y a une très favorable hypothèse de renversement de la charge de la preuve au profit de la victime d'un dommage provoqué dans le contexte d'un lien de préposition. En effet, celle-ci n'a pas à prouver une faute, ou une imprudence quelconque du commettant pour que ce dernier soit responsable des conséquences dommageables du « fait » de son préposé. En dehors de l'accès au patrimoine du commettant, censé être plus à même de supporter la charge financière des dommages et intérêts, il y a en outre un avantage technique décisif sur le strict terrain juridique pour la victime d'un dommage provoqué par un préposé dans « le cadre de ses fonctions ». Le commettant doit assumer une véritable présomption légale à partir de laquelle il devient très difficile, pour lui, d'espérer une exonération quelconque.

Il s'agit bien, en effet, ici d'une véritable présomption « de responsabilité » et non d'une simple présomption « de faute » ; dès lors le commettant n'a pas la possibilité de s'exonérer en prouvant qu'il n'a pas commis, lui-même, « personnellement » de faute.

Même si le club sportif pouvait démontrer ici qu'il n'avait pas demandé à ses joueurs de montrer une pugnacité particulière sur le terrain et les avait, au contraire, encouragés à privilégier « le beau jeu », cela ne servirait à rien...

La seule véritable circonstance permettant d'exclure, *a priori*, l'application de l'article 1384, alinéa 5 du Code civil à un commettant, serait la preuve rapportée par ce

dernier d'un « abus de fonction » commis par le préposé. Ce scénario démontrerait, qu'au-delà des apparences, il n'y avait plus dans la réalité, sur le terrain même de la réalisation du dommage, de respect véritable d'un rapport quelconque de préposition par le préposé, « auteur direct » du dommage.

La définition de « l'abus de fonction » du préposé a donné lieu à une longue controverse jurisprudentielle opposant les thèses développées par la deuxième chambre civile de la Cour de cassation, d'une part, et par la chambre criminelle de la Cour de cassation, d'autre part. Ce n'est que par plusieurs interventions de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation que la définition du concept d'abus de fonction a fini par être admise par l'ensemble des juridictions concernées.

Sur ce pont particulier, le dernier arrêt de principe, très significatif, rendu par la Haute juridiction, Cass. Ass. Plén., 19 mai 1988, « Le Héro », met en évidence trois critères cumulatifs pour que soit caractérisé un véritable abus de fonction. En premier lieu, le préposé doit avoir agi en dehors de ses fonctions, en deuxième lieu, il doit avoir agi ainsi sans autorisation du commettant, et en troisième et dernier lieu, il doit avoir agi à des fins personnelles étrangères à ses attributions. En résumé, il s'agit d'un comportement certes dommageable du préposé pour un tiers victime d'un préjudice, mais qui révèle que le préposé n'était plus au moment où il a causé le dommage « dans les fonctions auxquelles il était normalement employé », et que par son attitude il s'était, soustrait, en réalité, au-delà des apparences, au rapport initial de préposition...

On remarquera que dans le cas pratique il n'y a aucune possibilité au profit du club employeur et commettant pour caractériser le moindre « abus de fonction » de son préposé, le joueur responsable du dommage subi par celui de l'autre équipe sportive professionnelle, était bien dans le « match » dans l'exercice de son « art » pour le plus grand bénéfice de son club.

Est-il pour autant certain et assuré que la CPAM gagne son procès dans le litige qui l'oppose au club « A » ?

II. LES CONSÉQUENCES PRINCIPALES

De quoi est véritablement responsable le club sportif « A » ?

Existe-t-il une originalité des accidents sportifs du point de vue du droit (A), la faute d'un joueur professionnel est-elle requise pour que son employeur soit jugé responsable (B) ?

A) *Une singularité des accidents sportifs ?*

Le sport, qu'il soit pratiqué en amateur ou à titre professionnel est devenu au fil du temps l'un des domaines privilégiés de la responsabilité civile, et la jurisprudence récente indique des éléments particuliers qui pourraient permettre au club sportif mis en cause par la CPAM d'échapper en définitive à toute condamnation à rembourser les frais exposés par la CPAM au profit du joueur blessé et victime de l'accident du travail.

D'abord dans le cadre d'une activité sportive collective entre enfants (match de rugby « improvisé »), la Cour de cassation a eu l'occasion d'affirmer assez récemment (Cass. 2^e civ., 10 mai 2001, arrêt « Levert »), que la responsabilité des parents, fondée

sur les dispositions de l'article 1384, alinéas 4 et 7 du Code civil, n'était pas écartée au prétexte que le joueur blessé aurait « tacitement accepté les risques d'un accident sportif », alors même que l'existence d'une faute spécifique de l'autre enfant, joueur « responsable », n'avait pas été prouvée.

Ensuite, en ce qui concerne le sport amateur, plus récemment la Cour de cassation a affirmé que l'association sportive ne pouvait être déclarée responsable du dommage causé sur le fondement des dispositions de l'article 1384, alinéa 1^{er} du Code civil, que si la preuve d'un fait fautif imputable au joueur, auteur direct du dommage avait été rapportée, ce qui montre un infléchissement de l'analyse (Cass. 2^e civ., 20 novembre 2003).

Selon cet arrêt c'est à bon droit et sans inversion de la charge de la preuve, qu'une Cour d'appel a débouté un joueur de rugby grièvement blessé lors d'un match, de sa demande en réparation contre l'association sportive organisatrice de la manifestation, « dès lors qu'il résulte des constatations et énonciation des juges du fond qu'aucune faute caractérisée par une violation des règles du jeu n'était imputable à un joueur, même non identifié, membre de l'association sportive à laquelle le joueur victime appartenait également ».

Ainsi, on peut tirer deux conséquences principales de cette décision fondamentale.

D'une part, alors même que sur « le terrain » l'association sportive n'est bien sûr pas matériellement en mesure « d'organiser et d'exercer un contrôle à titre permanent le mode de vie de ses joueurs » (selon les critères utilisés par la jurisprudence « Blicek » précitée pour permettre l'utilisation des dispositions de l'article 1384, alinéa 1^{er} du Code civil et retenir une forme « générique » de responsabilité du fait d'autrui), elle demeure, responsable potentiellement des dommages provoqués à autrui par ces derniers, comme les associations ayant pour but d'organiser des manifestations « ludiques » (défilé de majorettes : Cass. 2^e civ., 12 décembre 2002).

D'autre part, encore faut-il pour que l'association sportive soit responsable du fait de son joueur, que ce dernier ait été l'auteur d'une véritable « faute », caractérisée par un comportement révélant de « l'anti-jeu », une attitude anti-sportive contre le jeu, plus simplement une violation établie des « règles du jeu ». En l'absence de faute prouvée du joueur, il n'est donc plus possible de retenir une responsabilité du « fait » d'autrui sur le fondement de l'article 1384, alinéa 1^{er} du Code civil contre une association sportive.

Cette solution est-elle transposable aux compétitions sportives de haut niveau opposant des sportifs salariés de grands clubs sportifs professionnels ?

B) Le rôle essentiel de la faute du joueur professionnel

La responsabilité des commettants du fait des préposés fondée sur les dispositions de l'article 1384, alinéa 5 du Code civil a été soumise à des évolutions jurisprudentielles récentes et considérables.

En premier lieu, il faut désormais tenir compte de « l'immunité » dont jouissent la plupart des salariés et plus largement préposés qui ne commettent pas d'abus de fonction, d'une part, et restent dans les limites de la mission attribuée par le commettant, d'autre part.

Ainsi, selon l'arrêt « Costedoat » Cass. Ass. Plén., 25 février 2000, la responsabilité personnelle du préposé ne peut être engagée (en dehors du cas particulier des abus de fonction où il est alors « seul responsable », le commettant ne l'étant alors pas)

que dans le cas spécifique où il n'aurait pas respecté les limites imposées par le commettant à la mission que celui-ci lui avait impartie.

A contrario, en dehors de cette hypothèse particulière et sans doute assez rare, la responsabilité personnelle du préposé ne peut pas être engagée par la victime.

Celle-ci ne peut alors agir exclusivement que contre le commettant de ce dernier, ou son assureur, l'action récursoire de ces derniers étant également écartée, par « voie de conséquence ». Il faut donc qu'il y ait une sorte de « faute personnelle » particulière du préposé pour qu'il soit responsable du dommage résultant de son comportement, à l'image de ce que connaît la responsabilité administrative à travers l'opposition bien connue entre « faute de service » où seul le « service » est tenu de la charge indemnitaire, et « faute détachable du service », qui peut justifier une condamnation personnelle de l'agent « fautif ».

La jurisprudence « Costedoat » avait interpellé la doctrine qui avait émis quelques critiques. Depuis, la jurisprudence « Cousin », Cass. Ass. Plén., 14 décembre 2001 (hypothèse de l'infraction intentionnelle dont le préposé aurait été tenu coupable pénalement) et d'autres arrêts ultérieurs (préposés jouissant d'une « grande indépendance professionnelle ») en ont quelque peu atténué la portée, en excluant alors tout bénéfice de « l'immunité » précédemment décrite...

Dans le cas d'espèce, rien ne démontre que le joueur préposé aurait dépassé les limites de la mission impartie par le club employeur et commettant, la jurisprudence « Costedoat » ne nous est donc d'aucun secours particulier. Aucune interprétation ne pouvant être faite en ce qui concerne la responsabilité du commettant et le rôle que la faute du préposé doit avoir de ce point de vue : toute extrapolation en la matière étant particulièrement périlleuse. Nous revenons donc à la « question essentielle » formulée en introduction : est-il nécessaire pour que le commettant soit présumé responsable de plein droit des conséquences dommageables causées par l'activité du préposé à son service, que ce dernier ait été l'auteur d'une « faute » prouvée ? La jurisprudence vient pour l'hypothèse des clubs sportifs professionnels, qui est la nôtre, de répondre précisément...

Ainsi, en second lieu, plus récemment encore, la Cour de cassation vient d'aligner les conditions de la mise en œuvre de la responsabilité des clubs sportifs professionnels sur celles admises précédemment au profit des associations sportives : Cass. 2^e civ., 8 avril 2004, arrêt « Olympique de Marseille ». Désormais, pour qu'un club sportif professionnel puisse être déclaré responsable au titre de la responsabilité des commettants du fait de leurs préposés, (article 1384, alinéa 5 du Code civil) il sera nécessaire que la victime, (ou la personne subrogée dans ses droits, comme la CPAM dans notre cas), démontre l'existence d'une « faute » du joueur salarié, caractérisée par une violation des règles du jeu. La Cour de cassation rappelle donc ici une règle qui malgré son « classicisme » semblait parfois être un peu « oubliée ». Reste encore à en apprécier la portée véritable. S'agit-il d'une exigence particulière liée aux aléas des activités sportives, ou d'une solution générale s'imposant dans tous les types de rapport de préposition, et toute activité d'un préposé quelle qu'elle soit ?

La doctrine est pour le moment assez partagée. Il est permis de penser que la portée de l'arrêt soit sinon « générale » du moins assez claire pour écarter, au moins provisoirement, la responsabilité des commettants du fait des préposés du « spectre » de la responsabilité « objective », la responsabilité du commettant n'étant pas « directe » et

fondée sur le risque créé par une activité « dangereuse » (l'activité sportive), mais seulement « indirecte » est justifiée, en amont, par la « faute » prouvée de son préposé. On évitera ainsi une dérive souhaitée toutefois par certains vers une responsabilité quasi automatique des commettants, alors même que les préposés seraient à l'abri de tout recours, dans les limites de l'arrêt « Costedoat ».

Les parents, notamment ceux « d'enfants sportifs », quant à eux, sont moins favorisés par la jurisprudence que les clubs sportifs amateurs ou même professionnels, puisque la Cour de cassation retient leur responsabilité, alors même qu'aucune faute de leur enfant n'a été prouvée : les mécanismes de la responsabilité du fait d'autrui ne sont donc toujours pas unifiés et réserveront encore leurs lots de « surprises » (Cass. Ass. Plén., 13 décembre 2002 et Cass. 2^e civ., 3 février 2003, confirmant l'arrêt « Levert » précité).

En conclusion, au-delà du débat de fond, il est permis de penser que, dans les conditions dans lesquelles le joueur de l'équipe « B » a été blessé, il sera plutôt difficile, voire impossible, à la CPAM de prouver l'existence d'une véritable faute caractérisée du joueur de l'équipe « A », et, dès lors, son action subrogatoire exercée contre le club professionnel « A » sera vraisemblablement vouée à l'échec.

Économie

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Les candidats doivent estimer individuellement s'ils ont le niveau correspondant à la maîtrise des programmes de Deug de sciences économiques, de fin de deuxième année d'AES, ainsi que d'autres formations à caractère économique de type Bac + 2 (DUT, BTS).

Programme

- Les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte.
- L'évolution des structures économiques et l'organisation de la production.
- Le progrès technique et l'innovation.
- Les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés.
- L'économie monétaire et financière : la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire.
- Le rôle de l'État : objectifs et instruments de politique économique.
- L'intégration européenne.
- Les grands courants de la pensée économique.
- L'histoire économique de 1945 à nos jours : les grandes tendances.

Conseils de préparation

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie sur les thèmes mis au programme.
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire. Celui-ci donne des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons aux candidats qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents présentés servent à aider les candidats à mobiliser rapidement des arguments : ce n'est qu'un éclairage partiel. Il faut utiliser ses connaissances personnelles et ne pas nécessairement adhérer aux positions présentées dans les documents.
- Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation. Cela implique un plan organisé autour d'une idée conductrice avec : introduction, parties, sous-parties et conclusion.

Il n'est pas question de livrer en deux heures une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question posée. Précisons qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits (la préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945 afin de pouvoir traiter convenablement les sujets) : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple ou une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques.

La consultation des annales des années précédentes, sur le site Internet du concours « Passerelle », est vivement recommandée pour une bonne compréhension des attentes du jury.

Bibliographie

La base de la préparation doit être l'utilisation par les candidats des cours d'économie dont ils ont déjà bénéficié au cours de leurs études en privilégiant les thèmes correspondant au programme.

Ils peuvent compléter leurs connaissances de base en utilisant par exemple :

- L'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C.-D. ECHAUDEMAISON, intitulé *L'Économie aux concours des grandes écoles* : tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique.
- Le mensuel *Alternatives économiques* permet de suivre l'actualité à travers des articles et des dossiers de qualité. Il publie chaque année deux hors séries, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale : il y a là un balayage systématique des grands thèmes actuels avec des synthèses et des mises en perspective historique.
- La consultation des numéros des *Cahiers français* à La Documentation française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.



Économie

Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.

Durée : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices interdites.

SUJET

Pourquoi les entreprises, de manière générale, cherchent-elles à accroître leur taille ?

Vous traiterez ce sujet en utilisant vos connaissances personnelles, tant du point de vue de l'analyse économique que de celui des faits, en les complétant par les informations apportées par le dossier documentaire ci-joint. Les documents sont rangés dans un ordre quelconque.

Présentez votre réponse selon un plan logique et clair.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document 1

Grâce à sa filiale japonaise, Renault espère rafler le marché du siècle.

Pour Renault, l'offensive chinoise est un formidable coup de poker. Le fabricant français mise sur ce nouvel eldorado afin de regonfler ses ventes, en recul de 7 % au début de cette année. Jusqu'ici, l'empire du Milieu n'avait pas vraiment souri au groupe. Son *joint-venture*, Sanjang Renault, créé en 1993 pour la fabrication des utilitaires Trafic, n'a jamais décollé : le Français a péniblement produit 347 véhicules en 2001 avant de jeter l'éponge. Son réseau de distribution se limite aujourd'hui à 35 concessionnaires. Avec ce nouvel investissement, Carlos Ghosn compte se hisser au niveau de PSA présent en Chine depuis 1992. En une décennie, le groupe sochalien a imposé ses méthodes d'organisation. L'an dernier, il a vendu quelque 84 400 Citroën fabriquées en Chine. En outre, le constructeur a prévu d'introduire six nouveaux modèles d'ici à 2004, dont un véhicule de la marque Peugeot. En 2004, il espère franchir la barre des 150 000 unités et produire « à terme » plus de 300 000 voitures.

Une belle leçon pour Renault. On efface tout et on recommence avec Nissan. La marque nipponne n'est pas inconnue en Chine. [...] Dans un second temps, le groupe pourrait introduire des modèles de ses filiales, le roumain Dacia ou le coréen Samsung, et, pourquoi pas, imposer finalement des voitures de la marque au losange... Si la concurrence le permet. Car le marché chinois, avec ses taux de croissance inouïs, est en passe de devenir aussi disputé que l'Europe.

G. Fontaine, « Nissan, joker de Renault en Chine », *L'Expansion*, n° 677, juillet-août 2003.

Précisions :

- L'expression « l'empire du Milieu » désigne la Chine.
- Carlos Ghosn est le P-DG de Nissan, filiale japonaise de Renault.
- PSA désigne le groupe Peugeot.
- « Sochalien » signifie de Sochaux, dans le Doubs.
- L'expression « la marque au losange » désigne Renault.

Document 2

Dans le cas français, on est passé d'un marché protégé et colonial, dans les années 50, à un marché ouvert à la concurrence, européen et mondial.

Ce changement d'espace et de conditions de la concurrence s'est accompagné d'un autre basculement : le passage d'une économie dominée par les producteurs à une économie tournée vers les clients et souvent dominée par les grands distributeurs, notamment pour les produits de consommation courante. En 2000, 66,4 % des produits alimentaires étaient achetés, en France, dans des grandes surfaces, au lieu de 33,4 % en 1970. [...]

Les grandes surfaces, s'appuyant sur de puissantes centrales d'achat, entraînent tous leurs fournisseurs dans un effort permanent de baisse des prix et, par voie de conséquence, des coûts de production. Elles tirent également parti de l'ouverture des frontières pour élargir la concurrence entre fournisseurs. Certains groupes de distribution, comme Carrefour, sont d'ailleurs eux-mêmes devenus internationaux (50,6 % du chiffre d'affaires à l'étranger en 2001 au lieu de 30 % en 1989).

**M. Drancourt, « La grande mutation des entreprises françaises »,
in *Les Nouvelles Logiques de l'Entreprise, Cahiers français, n° 309,*
La Documentation française, juillet-août 2002.**

Document 3

La dynamique actuelle ne plaide guère en faveur d'un essor de la petite entreprise au détriment des grands groupes. [...] Les activités de services, qu'il s'agisse de la restauration, du nettoyage à domicile, des activités de conseil ou des services informatiques se caractérisent le plus souvent par la nécessité d'une proximité physique entre le prestataire et ses clients. D'où une multiplicité de petites structures dispersées sur l'ensemble du territoire.

De quoi permettre aux petites et moyennes entreprises de lutter à armes égales contre les grands groupes ? Pas vraiment. Sur ces secteurs aussi, il existe des économies d'échelle importantes qui favorisent la grande entreprise, en particulier dans les dépenses de marketing pour se créer une notoriété ou dans la capacité à mobiliser des moyens financiers.

[...] La pression à la rentabilité qui s'est accentuée sur les groupes français les a aussi poussés à prendre une part active dans les grands mouvements de fusions-acquisitions. [...] La libéralisation des marchés et l'ouverture des frontières offrent de nouvelles perspectives de croissance aux entreprises et la possibilité d'accroître leur rentabilité en bénéficiant de plus grandes économies d'échelle. Cette course à la taille s'accompagne aussi d'un recentrage sur les activités les plus rentables, une autre exigence des actionnaires.

André Salin, « Radioscopie des entreprises françaises », in *L'Entreprise, Alternatives économiques, hors série n° 43, 1^{er} trimestre 2000.*



Document 4

On peut aussi envisager des fusions et des acquisitions dont le seul but est de satisfaire les objectifs des dirigeants. [...] [C'est le cas] de dirigeants qui préféreraient gérer des grandes entreprises (hypothèse managériale de Mueller), afin de satisfaire leur ego. [...]

Les mouvements de fusions et d'acquisitions sont parfois motivés par des menaces d'isolement (d'où leur venue par vagues) : lorsque plusieurs acquisitions se réalisent dans un même secteur, les entreprises restées indépendantes et qui pourraient être des cibles, préfèrent provoquer une fusion afin de choisir leur futur partenaire, plutôt que de voir celui-ci s'imposer à elles à la suite d'une offre hostile (comportement de « mimétisme »).

Toutefois, les dirigeants ne reconnaissent publiquement que les motivations économiques. La volonté d'accroître les parts de marché semble être en tout cas la motivation industrielle principale des opérations de fusions et acquisitions impliquant des entreprises françaises. L'étude menée en 1997 par le cabinet de conseil KPMG sur un peu plus de 300 entreprises impliquées dans des opérations de croissance externe révèle que 69 % d'entre elles considèrent que le but principal d'une fusion est l'accroissement de leur pouvoir de marché, soit sur le marché domestique (pour 41 % des entreprises interrogées), soit pour se positionner sur d'autres zones géographiques.

N. Sagnes, « Les fusions et les acquisitions », *Ecoflash*, mensuel d'informations économiques et sociales, CNDP, novembre 2001.

CORRIGÉ

REMARQUES GÉNÉRALES

Sujet

Le sujet, classique, concernait plusieurs thèmes du **programme** de l'épreuve d'économie du concours Passerelle ESC :

- De manière *spécifique* : « les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés » ;
- De manière plus *générale* : « les grandes fonctions économiques, l'évolution des structures économiques et l'organisation de la production, le progrès technique et l'innovation, l'intégration européenne et les grandes tendances de l'histoire économique de 1945 à nos jours ».

Le sujet lui-même

- Il commandait de s'intéresser **exclusivement** aux raisons de la croissance des firmes (« Pourquoi... »). Il n'y avait pas d'ambiguïté. Dans l'analyse d'un phénomène, on distingue habituellement l'étude de ses manifestations, de ses causes, de ses conséquences et, éventuellement, s'il s'agit d'un problème, des mesures prises pour le surmonter. Ici, le sujet se limitait au deuxième aspect (explications). Les limites, les risques, les conséquences macroéconomiques, pour aussi intéressantes et importantes qu'elles soient, étaient hors sujet ;

- Le libellé du sujet indiquait sans ambiguïté qu'il fallait exclusivement se placer du point de vue des entreprises, de leurs objectifs (« Pourquoi les entreprises cherchent-elles à... »). Les motivations d'autres agents économiques, en particulier celles de l'État, ici encore pour aussi importantes et intéressantes qu'elles soient, étaient donc hors sujet. Le sujet commandait de privilégier la dimension microéconomique puisqu'il s'agissait d'analyser le comportement d'une catégorie d'agents économiques : les entreprises.

Le dossier qui accompagnait le sujet

- Présentait quelques *faits* tirés de l'actualité récente ;
- Et des références à des *mécanismes* fondamentaux et aux grandes *théories* de l'analyse économique (exemples : notions d'économies d'échelle, de groupes et de filiales, de fusions-acquisitions, de rentabilité, de croissance externe, de pouvoir de marché...).

CONTENU DES COPIES

À l'évidence beaucoup de candidats ont utilisé les remarques et les propositions de correction présentées dans les annales du concours Passerelle ESC des années précédentes : c'est effectivement une manière efficace de préparer cette épreuve.

Forme

L'amélioration de la **présentation matérielle** des copies, déjà constatée les années précédentes, se confirme : il y a de moins en moins de copies à la présentation négligée (écriture, plan non annoncé, mal ou pas du tout matérialisé...), autant de défauts qui, lorsqu'ils étaient présents, ont été pénalisés dans la notation.

Il faut noter, toutefois, un nombre assez élevé de copies présentant des déficiences fortes du point de vue de l'orthographe.

On rappelle avec vigueur qu'une **écriture** lisible, un **langage** correct et adapté, une **présentation** claire du texte produit, font partie des qualités minimales que l'on est en droit d'attendre d'étudiants titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, non seulement pour des raisons purement académiques mais aussi pour des raisons professionnelles : il s'agit de vérifier la capacité des candidats à communiquer des informations à autrui, capacité qu'ils auront à mobiliser en permanence dans l'exercice de leur métier.

On observe qu'une **orthographe** déficiente est souvent révélatrice d'une pensée peu rigoureuse : un candidat qui ne sait pas être exigeant avec lui-même pour la forme arrive rarement à l'être pour le fond.

Une mention particulière doit être faite pour les règles concernant l'emploi des majuscules et des minuscules, lesquelles posent problème à pas mal de candidats :

- L'État, l'Europe, les Européens, les Américains... : *majuscules* obligatoires ;
- L'état de l'économie européenne, les firmes américaines... : *minuscules*.

Il faut rappeler également que l'utilisation d'**outils de correction** (effaceur, correcteur) doit être exceptionnelle. Son abus, outre l'aspect inélégant qu'il donne à la copie, témoigne de faiblesses méthodologiques : travail préparatoire insuffisant, pensée hésitante. Autant de défauts qui jouent en défaveur du candidat.

Les progrès constatés les années précédentes concernant le plan se confirment : dans la grande majorité des copies, le sujet est clairement posé, le plan est annoncé et ensuite visualisé par des titres.

À noter cependant un défaut nouveau, apparu cette année dans d'assez nombreuses copies : la présentation systématique, à la fin de chaque sous-partie, de l'idée générale de la sous-partie qui va suivre (sorte de transition). Cette technique est triplement gênante :

- Elle perturbe la lecture (on ne sait plus si l'on est dans le thème de la sous-partie que l'on est en train de lire ou dans celui de la sous-partie qui va suivre) ;
- Elle aboutit à des répétitions systématiques : elle fait double emploi avec le titre de la sous-partie suivante, lequel suffit s'il est clair et bien rédigé ;
- Surtout, elle occasionne des pertes de temps aux dépens du contenu des éléments abordés, de la qualité de l'analyse économique, de la précision des démonstrations, qui doivent rester l'objectif premier.

Conclusion : compte tenu de la durée relativement courte de l'épreuve, les transitions doivent être faites exclusivement lors du passage d'une grande partie à une autre, pas lors du passage d'une sous-partie à une autre.

Fond

Il faut rappeler **quelques exigences propres à l'épreuve :**

1. Il s'agit d'une *dissertation*, c'est-à-dire d'une argumentation ordonnée selon un plan logique.

Ce qui signifie que les candidats doivent proposer une réponse à la question posée explicitement ou implicitement par le sujet. Ils doivent la justifier par des raisonnements qui s'appuient à la fois, comme l'indique explicitement le libellé du sujet, sur des connaissances personnelles et sur le dossier fourni.

L'épreuve ne consiste pas en une synthèse de dossier. Elle ne consiste pas non plus à reproduire les documents, en les citant textuellement ou en les paraphrasant. Elle consiste à intégrer les informations puisées dans les documents fournis dans une démonstration personnelle. Le recopiage d'un extrait de document ne vaut pas démonstration.

L'épreuve consiste à faire la preuve d'une capacité satisfaisante à *faire le lien entre :*

- Les concepts économiques de base que les candidats sont censés connaître à partir du moment où ils choisissent cette épreuve ;
- Et des questions d'actualité, le terme « actualité » étant à prendre dans une acception large.

À cet égard, *deux défauts extrêmes sont à éviter :*

- Se borner à un descriptif pur et simple, à une accumulation de faits pris dans le dossier et dans les connaissances personnelles, sans référence aux concepts de base, aux instruments d'analyse couramment utilisés par la science économique à propos du thème du sujet ;
- À l'opposé, se contenter de la restitution d'un cours théorique sur le phénomène étudié, sans lien avec la réalité observable, avec les événements.

À propos de la mobilisation des connaissances *théoriques*, on peut préciser que :

- Les *représentations graphiques* en usage en science économique (par exemple, pour un sujet comme celui-ci, la courbe du coût moyen de longue période faisant apparaître la zone des économies d'échelle et la taille optimale d'une firme)

- peuvent être intégrées à la dissertation à condition d'être explicitées, d'être accompagnées d'un « mode d'emploi » et d'un raisonnement. Les graphiques peuvent compléter une argumentation, ils ne peuvent en aucun cas s'y substituer. Ils ne dispensent pas de présenter explicitement les idées qui s'y rattachent ;
- Même règle pour les schémas (termes économiques reliés par des flèches).

2. *Le dossier fourni est volontairement incomplet :*

Il est volontairement conçu de telle sorte qu'il ne permette pas de traiter l'intégralité du sujet. Il est là pour fournir une aide partielle et suggérer des pistes de recherche et de réflexion.

C'est vrai pour les thèmes couverts par les quatre documents fournis. C'est vrai également pour chaque document à l'intérieur duquel des coupes, explicitement signalées ([...]), ont été volontairement opérées.

Le dossier demande donc à être complété par des connaissances personnelles qui se greffent sur les documents pour les expliciter et les prolonger, en amont ou en aval. En effet, des connaissances personnelles préalables sont donc indispensables pour comprendre certains documents, souvent volontairement allusifs ou tronqués : ils suggèrent une piste mais laissent à la charge des candidats le soin d'apporter les éléments complémentaires nécessaires.

C'était le cas, par exemple, du document 3 citant explicitement l'existence d'économies d'échelle, notion fondamentale pour ce sujet. Il ne suffisait pas de répéter dans sa copie qu'il existe des économies d'échelle : il fallait montrer que l'on possédait les connaissances minimales sur cette notion basique, en reliant bien la définition au thème du sujet, à savoir la taille des entreprises. Une entreprise qui accroît sa taille (son « échelle » de production) réalise des gains de productivité globale (« rendements d'échelle croissants »), ce qui diminue son coût unitaire (baisse du coût moyen de longue période). Les explications sont multiples (accentuation de la division du travail [A. Smith], étalement des coûts fixes sur des quantités accrues, meilleure gestion des indivisibilités, accroissement du pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs...).

Par conséquent, il était indispensable de connaître préalablement la notion basique d'économie d'échelle pour être capable d'exploiter efficacement ce document.

Contenu des copies

Il est globalement en progression.

La grande majorité des candidats a compris le sujet.

Les défauts les plus fréquents ont été les suivants :

- Une mauvaise délimitation du champ du sujet : comme on l'a dit plus haut, le sujet imposait d'étudier exclusivement les motivations des entreprises (« Pourquoi les entreprises cherchent-elles à... »).

La question était *limitative*. Donc *l'extension* du sujet à d'autres thèmes, pour aussi intéressants qu'ils soient, était hors sujet si leur présentation n'était pas explicitement reliée aux motivations des entreprises. De nombreux candidats ont ainsi sacrifié l'étude des explications – nombreuses – du phénomène à l'analyse des modalités d'accroissement de la taille (longs exposés sur les différentes modalités de la croissance interne ou externe des entreprises, hors sujet s'ils

étaient présentés « en eux-mêmes », sans lien avec les motivations des entreprises en matière de taille), aux risques pour les entreprises, aux limites du phénomène, aux conséquences macroéconomiques (effets sur la croissance et l'emploi), autant de thèmes très intéressants, fondamentaux dans la vie économique actuelle mais qui ne faisaient pas partie de ce sujet.

Les bons candidats ont su utiliser intelligemment ces thèmes hors sujet pour amener le sujet (introduction) en présentant les modalités de l'accroissement de la taille des entreprises et pour élargir le sujet (conclusion) en ouvrant sur les risques de la grande taille pour les entreprises et ses impacts sur l'économie globale.

- Une absence fréquente de définition des concepts de base et de démonstrations : le cas le plus net a été celui des économies d'échelle. Il ne suffit pas d'affirmer que les entreprises cherchent à accroître leur taille (leur échelle de production) pour réaliser une baisse des coûts donc des gains de compétitivité-prix, il faut le démontrer en définissant bien ce que sont les économies d'échelle et en démontrant en quoi la croissance de la taille permet leur présence (voir plus haut).
- Difficulté à bien relier les thèmes abordés avec la question de la taille de l'entreprise : par exemple, toute stratégie des firmes n'implique pas un accroissement de la taille :
 - Exemple 1 : l'internationalisation des firmes n'implique pas forcément un accroissement de la taille : une firme peut s'internationaliser à taille constante, par exemple en supprimant une activité sur le territoire national pour la déplacer à l'étranger (délocalisation) : dans ce cas, elle ne recherche pas une taille accrue. Certes, dans de nombreux cas, l'internationalisation se fait souvent en augmentant la taille, mais ce n'est pas systématique, donc il fallait faire le lien avec le sujet de manière explicite (création de filiales étrangères supplémentaires) ;
 - Exemple 2 : la modification du portefeuille d'activités n'entraîne pas non plus forcément un accroissement de la taille : une entreprise peut modifier le catalogue de ses produits pour s'adapter à l'évolution de la demande sans forcément accroître sa taille [cas des stratégies de recentrage sur des métiers de base par abandon de certaines productions au profit de l'activité principale] ; là encore le lien avec la taille, s'il existait, devait être explicite.
- Confusion entre des expressions voisines : « part de marché » et « pouvoir de marché » ; « croissance externe » et « croissance à l'étranger », « filiale » et « filière »...

PROPOSITION DE CORRIGÉ

Quelques remarques préliminaires

Il n'y a jamais un seul plan possible pour traiter un sujet. Le corrigé proposé ici n'est qu'une manière correcte, parmi d'autres, de traiter la question.

Il n'y a aucune raison sérieuse de s'imposer *a priori* de faire un plan en deux parties plutôt qu'en trois ou l'inverse (idem pour les sous-parties). Le plan n'est qu'un moyen de présenter ses idées et de les justifier : ce sont donc les idées que l'on veut défendre qui commandent la structure adoptée pour le devoir.

Le corrigé proposé ici dépasse largement ce que l'on pouvait raisonnablement exiger des candidats dans le temps assez bref de l'épreuve. Il est présenté pour :

- Rassembler les différents thèmes qui pouvaient être abordés sur le sujet ;
- Fournir un modèle un peu poussé afin de faciliter la préparation du concours 2006.

Introduction

1. Amener le sujet

Le monde contemporain est caractérisé par l'existence de firmes de grande taille. Plusieurs critères peuvent être utilisés pour la définir (importance du chiffre d'affaires, de l'effectif salarié, du nombre de pays dans lesquels des firmes exercent une activité productive [firmes multinationales]).

Cette situation, perceptible dès le XIX^e siècle, au moment de la Révolution industrielle, se développe durant la deuxième moitié du XX^e siècle et de nos jours. Selon Schumpeter, il y aurait une tendance, sur le marché d'un produit donné, à la diminution du nombre des entreprises : après une phase d'augmentation de leur effectif, les entreprises se concentrent en un nombre réduit de très grandes firmes (courbe de Schumpeter).

Chaque firme, pour accroître sa taille, dispose de deux grandes modalités. Soit elle croît de manière isolée (croissance interne), opération qu'elle autofinance ou qu'elle finance en se procurant elle-même les capitaux nécessaires auprès des institutions financières ou sur les marchés de capitaux. Soit elle croît en se rapprochant d'autres entreprises (croissance externe), selon une palette de procédés assez large (fusions-acquisitions, accords de coopération, techniques d'impartition) qui rendent d'ailleurs la frontière de ces grandes firmes assez floue.

Dans tous les cas, l'accroissement de la taille de la firme s'analyse en une augmentation de l'échelle de production, c'est-à-dire une augmentation de la quantité de facteurs de production – travail et capital – qu'elle mobilise. Du point de vue de la science économique, l'étude de ce phénomène relève donc de l'analyse microéconomique de longue période (tous les facteurs de production sont variables).

2. Poser le sujet

On se propose ici de se demander pourquoi les entreprises, de manière générale, cherchent à accroître leur taille. En d'autres termes, il s'agit, en se plaçant du point de vue des firmes, d'examiner ce qui les pousse à augmenter leur échelle d'activité. Le sujet ne comportant pas de limitation géographique, il conviendra, tout en privilégiant le cas des entreprises françaises, qui est explicitement étudié dans les documents 1 et 2, d'envisager celui d'autres pays. Le champ chronologique, pour l'étude des évolutions, est donné par le programme officiel du concours qui remonte à 1945.

3. Annoncer le plan

On peut étudier cette question en observant d'abord que les entreprises ont des motifs permanents d'accroître leur taille (1^{re} partie), puis en examinant le fait que le contexte actuel d'une économie mondialisée renforce ces motifs (2^e partie).

Développement

I. DANS LE SYSTÈME CAPITALISTE, UNE FIRME EST FONDAMENTALEMENT POUSSÉE À RECHERCHER LA GRANDE DIMENSION CAR CELLE-CI LUI PROCURE DES AVANTAGES À LA FOIS DANS L'ABSOLU ET DANS SA RELATION AVEC LES AUTRES INTERVENANTS SUR LE MARCHÉ



A) La grande taille favorise la baisse des coûts donc la maximisation du profit, objectif de chaque entreprise :

1. *Le principe :*

- En accroissant sa taille, c'est-à-dire en mobilisant plus de capital et plus de travail, l'entreprise réalise des gains de productivité globale des facteurs (« rendements d'échelle croissants »), ce qui se traduit par une baisse du coût moyen [unitaire] de longue période (« économies d'échelle »). Il existe pour chaque firme, une taille dite taille critique (Échelle Minimum Efficace) où les rendements d'échelle, donc les économies d'échelle, sont nuls ;
- C'est ainsi que l'entreprise, grâce à la baisse du coût unitaire provoqué par sa croissance, peut, pour un prix de vente inchangé, accroître son profit, ce qui, en régime capitaliste, correspond à sa raison d'être (rémunération accrue des propriétaires du capital, autofinancement possible des futurs investissements).

2. *Les explications essentielles des rendements d'échelle croissants sont :*

- L'accentuation de la division du travail : Smith (exemple célèbre de la manufacture d'épingles : dans une entreprise de grande taille, une manufacture, il est possible de pratiquer une spécialisation des tâches qui donne des rendements bien supérieurs à ceux d'un artisan isolé et polyvalent) ; Taylor, Ford (l'*Organisation scientifique du Travail*, et plus largement le « fordisme ») : la grande taille permet une spécialisation encore plus poussée (décomposition des tâches, spécialisation des machines, des ateliers, standardisation) permettant une production de masse à bas prix ;
- L'étalement de coûts fixes : par exemple les frais de recherche. Cas des firmes aéronautiques : au départ (fin du XIX^e siècle et début XX^e), il s'agit de firmes de petite dimension puis la nécessité de pousser la recherche dans des technologies de plus en plus complexes [exemple : pour le passage de l'avion à moteur thermique à l'avion à réaction] provoque une croissance de la taille des firmes, jusqu'à aboutir de nos jours à un duopole : la production mondiale d'avions civils est le fait de deux géants (Boeing/Airbus).

3. *L'évolution de l'analyse du phénomène :* l'attitude de la science économique face au phénomène de taille a varié

- L'analyse microéconomique traditionnelle (analyses de Walras, Pareto, Marshall), qui raisonne en concurrence pure et parfaite, ignore ces motivations à accroître la taille de l'entreprise : selon elle, la firme trouve son équilibre de longue période pour une échelle minimum efficace qui se situe dans une zone où les rendements d'échelle sont nuls : les économies d'échelle ne jouent pas. Le marché concurrentiel est le fait de petites entreprises (atomicité du marché) ;

- L'analyse moderne des comportements des firmes (« économie industrielle ») se démarque de cette position :
 - En raisonnant sur une situation de concurrence imparfaite (dans la lignée de Cournot), donc en envisageant le fait que la firme maximise son profit en zone de « rendements d'échelle croissants » générant des « économies d'échelle ». La firme a donc intérêt à grandir pour bénéficier au maximum de ces économies d'échelle,
 - En envisageant l'existence, en plus des coûts de fabrication, de coûts de transaction (Coase): une entreprise a intérêt à croître tant que le coût des transactions internes (production à l'intérieur de la firme) reste inférieur au coût des transactions externes (achats sur le marché). Par ce moyen, elle peut éviter les problèmes liés aux asymétries d'information (antisélection et risque moral, Williamson).

B) De manière plus générale, la grande taille permet à une entreprise d'avoir une position plus avantageuse vis-à-vis des différents acteurs avec lesquels elle est en relation sur le marché

Utilisation du modèle des forces concurrentielles de Michael Porter. Dans le contexte de lutte économique permanente qui caractérise le capitalisme, la grande taille met l'entreprise en position de force sur le marché (« pouvoir de marché ») dans ses relations vis-à-vis :

1. *Des acheteurs* : sa grande taille peut lui permettre d'imposer ses produits, à un prix élevé (Schumpeter: le monopole d'innovation ; Galbraith, « la filière inversée » : la firme soumet le consommateur à son influence grâce aux moyens importants dont elle dispose, notamment ses investissements publicitaires).
2. *Des fournisseurs* : la grande taille donne un pouvoir de négociation accru aux acheteurs en matière :
 - d'« inputs » (rabais sur les achats d'équipements, sur les consommations intermédiaires ; cas des centrales d'achat [doc. 2] ; réduction des coûts variables) ;
 - de financement (exemple : crédits obtenus à des taux d'intérêt plus faibles).
3. *Des concurrents* : la grande taille permet à une firme de mieux faire face à la concurrence :
 - Concurrents déjà existants sur le marché : la grande firme peut conserver sa part de marché ou l'accroître grâce à sa taille : elle peut utiliser les économies d'échelle pour vendre moins cher (gain de compétitivité-prix lui permettant de gagner des parts de marché) ; elle peut aussi réaliser des économies de gamme (des variétés multiples d'un même produit de base, vendues à des prix attractifs) de manière à satisfaire le goût des consommateurs pour la différence (Lassudrie-Duchêne) ;
 - Des concurrents potentiels : la grande taille permet de mettre en place des barrières à l'entrée (prix faibles dissuadant des entreprises insuffisamment rentables, stratégies de « coûts irrécupérables » [*sunk costs*], monopole technologique [brevets, Schumpeter]).

4. *Des pouvoirs publics nationaux et étrangers* : la grande taille permet aux grandes firmes d'influencer les pouvoirs publics de manière à ce qu'ils prennent des mesures en leur faveur :
- Les mesures sont diverses : protectionnisme, faveurs fiscales, législation permissive en matière d'environnement, assouplissement du droit du travail... ;
 - Les moyens sont divers (lobbying, pressions [exemple : chantage à la fermeture d'unités de production importantes et aux suppressions d'emplois], voire corruption), mis en œuvre par l'entreprise seule ou de concert avec d'autres entreprises (cartels, ententes [oligopole coordonné]).

Conclusion partielle : Reprise de l'idée générale (phrase-titre de la partie).
Transition (thème de la sous-partie).

II. LES MUTATIONS RÉCENTES DU CAPITALISME ONT DONNÉ UNE VIGUEUR ENCORE PLUS FORTE AUX FACTEURS QUI POUSSENT LES FIRMES À S'AGRANDIR : IL S'AGIT DES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES, DE LA GLOBALISATION DES ÉCHANGES ET DE LA GLOBALISATION FINANCIÈRE

A) *La « troisième révolution industrielle »*

1. *Les mutations* : dans de nombreux domaines, il y a accélération du rythme du progrès technique, le cycle de vie des produits s'accélère (Vernon) ; or dans de nombreux domaines, innover suppose des moyens considérables (recherche fondamentale, recherche développement).
2. *D'où un intérêt accru pour la grande taille* : la grande firme peut mobiliser des ressources suffisantes. Elle peut envisager des actions de formation et de réorganisation de l'activité productive qui permettent d'éviter des gaspillages de ressources (comme cela a été dans les premiers temps de l'introduction des ordinateurs dans les processus de fabrication [paradoxe de Solow]). Dans le domaine de l'innovation, la croissance externe est bien adaptée : elle permet de regrouper les ressources existantes en matière de recherche, de développer des synergies, de créer des effets d'agglomération (externalités positives réciproques).
3. *Exemples* : les biotechnologies (pharmacie), les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), l'informatique. Ces branches d'activité ont connu des opérations de fusions-acquisitions importantes ces dernières années, par exemple l'OPA lancée en 2004 par Sanofi-Synthélabo sur Aventis.

B) *La globalisation des échanges*

1. *Les mutations* : les progrès du libre-échange et des transports ont débouché sur la création d'un grand marché mondial, donc sur une intensification de la pression concurrentielle s'exerçant sur les firmes. Elles doivent s'efforcer à la fois de s'en protéger (aspect défensif) et, en même temps, d'en tirer profit (aspect offensif).
2. *D'où un intérêt accru pour la grande taille* : les motivations permanentes à l'accroissement de la taille se retrouvent donc ici mais avec une intensité accrue. C'est une explication supplémentaire à la tendance actuelle à

l'accélération des phénomènes d'accroissement de la taille des firmes. Cette recherche de la grande taille se fait par des rapprochements avec des firmes appartenant souvent à d'autres pays (globalisation des firmes) selon une stratégie multidomestique (adaptation du produit aux spécificités de chaque marché national) ou une stratégie mondiale (produit mondial ; Michael Porter).

3. *Application* : opérations de fusions-acquisitions pour des motivations économiques (doc. 4)
 - Ces stratégies concernent *les biens* (ex. : automobiles : Renault-Nissan, doc. 1). Il s'agit à la fois de se défendre contre la concurrence étrangère (rapprochement de Renault avec Nissan) mais aussi de pénétrer des marchés dynamiques (le Japon, puis, surtout, à l'heure actuelle, la Chine). Même stratégie adoptée par PSA ;
 - Ces stratégies de grande taille concernent aussi *les services* (document 3 ; AOL-Time Warner, Vivendi-Universal ; Air-France-KLM).

C) *La globalisation financière*

1. *Les mutations* : la déréglementation financière (libre circulation internationale des capitaux et décloisonnement des différentes activités financières) a bouleversé la donne en matière de financement :
 - Possibilité de se financer en recourant beaucoup plus facilement aux financements étrangers (financement bancaire international et émission de titres sur les marchés internationaux de capitaux). En fait, il n'y a plus qu'un seul grand marché des capitaux ;
 - Possibilité accrue d'investir dans les pays étrangers (IDE – investissements directs à l'étranger) même si certains de ces marchés restent encore très réglementés (Chine).
2. *D'où un intérêt accru de la grande taille*, pour des raisons financières :
 - Accès plus facile au financement international de l'activité productive : une surface suffisante est nécessaire pour capter l'épargne des investisseurs institutionnels internationaux (en particulier celle des fonds de pension) et réaliser ainsi des économies d'échelle de nature financière ;
 - Plus grande souplesse dans la réalisation d'opérations financières (« financiarisation » des économies). La grande taille est un atout pour réaliser des opérations spéculatives, pour permettre aux managers non seulement d'avoir la satisfaction de diriger de grandes firmes (doc. 4) mais aussi de valoriser leur portefeuille de *stock options*, pour se prémunir contre des opérations financières hostiles (doc. 4).
3. *Application* :
 - Multiplication des opérations de fusions acquisitions, de caractère le plus souvent international, notamment pour des raisons financières (dégager de la valeur pour les actionnaires, doc. 3) ;
 - Multiplication des opérations de création d'entreprises conjointes ou « joint ventures » (doc. 1) : des capitaux d'origine différente sont associés sur un projet spécifique.

Conclusion partielle

CONCLUSION GÉNÉRALE

1. *Reprise rapide des idées générales* : C'est la conjonction des motifs permanents qui, en économie de marché, poussent les entreprises à accroître leur taille et des mutations actuelles qui expliquent l'importance du mouvement de concentration des entreprises.
2. *Ouverture* : élargissement du sujet en survolant rapidement deux thèmes voisins (hors sujet) :

a) Ce mouvement rencontre cependant des limites :

- Institutionnelles (exogènes aux firmes) : action des pouvoirs publics visant à assurer le respect de la concurrence (législation anti-trust aux États-Unis, action de la Commission au sein de l'Union européenne) ;
- Endogènes : au-delà d'une certaine taille, aux économies d'échelle se substituent des économies d'échelle ; un nombre non négligeable de fusions-acquisitions échoue.

b) Un bilan délicat (perspectives macroéconomiques) :

- Aspects positifs : les grandes firmes stimulent le progrès technique, la croissance économique ;
- Mais :
 - Bilan différent selon les pays concernés (exemple : certains pays en développement désertés par les grandes firmes multinationales...),
 - Deux problèmes communs majeurs :
 - Le pouvoir (puissance des grandes firmes, plus puissantes que de nombreux États),
 - La capacité de nuisance : cas limite de l'entreprise Enron : l'effondrement d'une entreprise de cette taille qui a connu un accroissement de dimension fulgurant, a provoqué des dégâts collatéraux considérables.

Ce qui montre la nécessité d'une régulation publique plus énergique. Mais elle est déjà difficile au plan national, à plus forte raison au plan international. Pourtant, le phénomène actuel de globalisation appelle une régulation qui lui soit adaptée (problème de la « gouvernance économique mondiale »).



Espagnol

Programme, conseils, bibliographie

Nature des épreuves

1^{re} épreuve

Faire la synthèse en espagnol d'un texte espagnol extrait de la presse espagnole d'environ 600 mots et d'un texte français extrait de la presse française d'environ 600 mots.

La synthèse comportera environ 150 mots ($\pm 10\%$).

Le texte espagnol et le texte français abordent un sujet commun ou voisin vu sous deux optiques différentes.

2^e épreuve

Épreuve rédactionnelle : traiter en espagnol un sujet en rapport avec les deux textes dont le candidat aura fait la synthèse.

On demande 200 mots minimum.

Conseils aux candidats

Les sujets sont des sujets d'actualité. Ils peuvent être de tous ordres : économique, culturel, sociétal, politique...

Ils sont le plus souvent de caractère général et concernent le monde, l'Europe, en relation évidemment avec l'Espagne et/ou l'Amérique du Sud, peuvent traiter de questions spécifiquement hispaniques (un homme politique, une entreprise, un aspect de la société, un événement...), mais aussi s'attacher aux relations franco-espagnoles (coopération entre les pays hispanophones dans le cadre européen et/ou mondial, position dans le contexte mondial, histoire des relations, divergences, convergences, forces, faiblesses...).

Les concepteurs s'efforcent de faire en sorte que les sujets ne soient ni spécialisés, ni techniques, ni sulfureux, ni ennuyeux et que le vocabulaire soit accessible à la moyenne des candidats.

Nous conseillons aux candidats de lire la presse des deux pays, dans les deux langues (*Le Monde, Le Point, Le Nouvel Observateur, L'Express, Les Échos... El País, El Mundo, ABC, La Vanguardia, Epoca, Noticias de la Comunicacion...*) et aussi de consulter les sites Internet.

Nous conseillons également aux candidats de s'entraîner pour respecter la longueur des textes qu'ils ont à produire. Trop courts ou trop longs, ils seront pénalisés.

Il est fortement déconseillé de faire de la paraphrase au lieu d'une synthèse. Une lecture (et relecture) approfondie des textes, ainsi qu'une prise de distance par rapport à leur contenu sont donc la condition sine qua non pour réaliser de bonnes synthèses.

Attention : la synthèse à partir du texte français n'est en aucun cas une traduction !

De même, le jury est sensible à des prises de position personnelles du candidat par rapport au sujet rédactionnel qui ne saurait être un plagiat des textes proposés précédemment.

On évitera les banalités affligeantes, les lieux communs et les propos creux !

Enfin il est inutile de préciser qu'une langue soignée respectant la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation, les majuscules ainsi qu'une écriture lisible, une copie bien présentée, raviront les correcteurs.

Les candidats sont notés pour chaque épreuve tant sur le contenu que sur la forme : des idées, des propos construits, une langue correcte et riche sont les atouts des bonnes copies.



Espagnol

Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

L'épreuve comprend trois parties, chacune étant notée sur 20.

Sujet



SUJET

I. SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN ESPAGNOL

(150 mots ± 10 %. Tout manquement à ces normes – par excès ou par défaut – sera sanctionné.)

Entretenimiento emocional

Bien es cierto que no estamos ante un conflicto únicamente español. Dos pensadores tan distintos, ambos de calidad mundial como son Pierre Bourdieu y Giovanni Sartori, han lanzado con sus libros y testimonios la bengala de advertencia: la televisión se está comiendo la cultura europea.

No se trata sólo de que, como afirma Bourdieu, la televisión tenga mucho de artefacto demagógico siempre dispuesto a censurar y a manipular a favor de quien tenga el dinero o el poder político. No, el peligro va más allá. Sartori ve en la televisión el eje de una nueva cultura audiovisual, ramplona, en la que la palabra escrita ha quedado relegada por la imagen. Se trata, nada menos, que de la primacía de lo visible sobre lo inteligible. Para ambos autores, los espacios televisivos dedicados a la cultura o la reflexión no reúnen los requisitos indispensables de tiempo y de libertad para que quienes intervengan en ellos puedan expresarse sin que el resultado sea banal.

El desbocamiento televisivo que desde hace años padece el mundo industrializado se agudiza en España por dos razones. La primera es la competencia que existe entre los canales en abierto por conseguir la máxima audiencia o, lo que es lo mismo, la máxima publicidad. Tras la llegada, en 1989, de las privadas, son cuatro las cadenas que luchan entre sí.

La segunda razón por la que en España la televisión muestra sus peores rasgos deriva de la estructuración del Estado en Comunidades Autónomas. Las televisiones autonómicas, articuladas en la Federación de Organismos de Radio y Televisión Autonómicas (FORTA), son las únicas que han sido capaces de resistir el arrollador éxito de público de Televisión Española con Operación Triunfo. No sólo eso, en conjunto han logrado en los últimos meses los mejores índices de audiencia de su historia.

Cuando se les pregunta a los directores de la FORTA por el éxito de sus cadenas, responden que se alimenta de informativos, fútbol y ficción. Sí, eso es cierto, pero

también lo es que ello es posible gracias a un elevado nivel de endeudamiento en eso siguiendo el ejemplo de Televisión Española, y que consiguen audiencia recurriendo a un localismo exagerado.

Por si todo ello no fuera poco, las opciones de pago e Internet no han hecho sino endurecer la competencia. Mucha gente joven prefiere las mil posibilidades de la red a Gran Hermano o Crónicas Marcianas. La lucha por la audiencia en el prime time en torno a la hora de la cena, es despiadada, porque hacer televisión se ha vuelto muy caro en un medio en el que los salarios son absurdamente altos. Si se tiene público se tienen anuncios y dinero.

El universo televisivo es, por otro lado, tremendamente fetichista. Ha llenado Europa de programas como Gran Hermano o El Bus, entretenimiento emocional, destinado a un público que al final del día lo único que quiere de la pequeña pantalla es que le proporcione una papilla cognitiva fácil de tragar y lo suficientemente morbosa. De ahí que la intimidad del ser humano se convierta en espectáculo de masas y en mercancía.

La desigualdad de condiciones entre las TVs públicas y las privadas están obligando a estas últimas a descender a los gustos más primarios del público.

Epoca, n° 912, agosto de 2002.

(537 palabras.)

II. SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN FRANÇAIS

(150 mots ± 10 %. Tout manquement à ces normes – par excès ou par défaut – sera sanctionné.)

« Il faut recréer des espaces de liberté et de débat »

– *Que pensez-vous de la télé-réalité ?*

– C'est une pratique courante du capitalisme de détourner des mots et des idées. Ainsi dans l'après-68, les publicitaires ont vidé de son contenu subversif le mot « révolution ». Tout devenait révolutionnaire : la lessive, les voitures, la nourriture pour chat... Il en va de même pour la télé-réalité, qui est tout sauf de la réalité. Entendons-nous bien : la seule réalité de la télé, c'est quand elle est éteinte et que l'on voit son reflet dedans.

La télé-réalité, c'est la création d'un décor, le recrutement de quelques élus parmi un casting de milliers de candidats qui rêvent de gloire, une mise en scène d'un non-scénario plus ou moins « écrit » d'avance, ponctué d'histoires d'amour bidon et de jeux ou gages destinés à gagner des trophées dérisoires... Mais pour la chaîne la seule réalité est de faire de l'argent. Sus à l'Audimat, voilà l'unique objectif.

– *Par quelles voies faut-il passer pour atteindre ce but ?*

– Faire fantasmer les fameuses ménagères de moins de 50 ans en les amenant à revivre les émois de leur jeunesse et en leur permettant de s'immiscer dans l'intimité de rejetons infantilisés. Et surtout donner à des millions de jeunes empêtrés dans leur fragilité adolescente l'impression qu'ils peuvent partager les secrets des plus grands, leurs aînés de quelques années qui accèdent au statut de héros en goûtant à un luxe à

l'américaine. Mais la célèbre piscine ne suffit pas à éviter le morne ennui régressif du Loft et, par un effet pervers, cet ennui, que les jeunes ressentent dans leur propre quotidien, les conduit insidieusement à penser : « Ils sont un peu comme nous, sauf qu'ils sont à la télé et qu'ils deviennent célèbres, donc nous sommes aussi des vedettes potentielles ». C.Q.F.D. !

– *Quelle réflexion cela vous inspire-t-il ?*

– Si l'on veut appréhender un tant soit peu les problèmes de fond de la société ou la raison de certains votes aux élections, il est important de regarder de temps en temps les émissions de télé-réalité, les jeux ou les variétés orange fluo sur fond mauve. Il nous faut impérativement comprendre ce que le public cherche dans ces programmes qu'il suit pendant des heures, en nous interdisant de le considérer avec mépris et sans laisser les tenants des pouvoirs politique et économique prétendre « qu'on lui donne ce qu'il attend ». En tant qu'intellectuels, on doit analyser avec rigueur la part de cynisme des dirigeants de chaîne qui achètent des concepts ayant fait la preuve de leur rentabilité pour les adapter à l'Hexagone et nous pousser vers une décérébration mondiale.

– *Comment voyez-vous le service public ?*

– Où est sa spécificité ? Qu'est-ce qui fait la différence ? Tout ce qui existe sur la télé privée doit-il aussi exister sur la télé publique ? Est-ce qu'on est obligé de faire la même chose ? Inventons plutôt avec la participation des professionnels et des téléspectateurs. Pour une vraie télévision publique, il faut un débat public.

La télévision marchande, on sait ce que c'est. C'est du business. Il faut des produits pour boucher les espaces entre les cases publicitaires. Il n'y aura pas de solution valable à la question du service public tant que le contenu des programmes sera dépendant de l'audience et donc de la publicité.

Entretien avec Jean-Michel Carré (cinéaste)

Le Monde Télévision, 17 août 2002.

(546 mots)

III. PRODUCTION LIBRE EN ESPAGNOL

(200 mots ± 10 %. Tout manquement à ces normes – par excès ou par défaut – sera sanctionné.)

Las televisiones y productoras europeas andan a la caza de la gallina de los huevos de oro encontrada por « Gran Hermano », programa de entretenimiento que ha producido un gran impacto social.

¿Cuál es, según usted, el papel que debería desempeñar la televisión ? Justifique su parecer alegando ejemplos concretos.

Rappel: La synthèse est une opération active organisée du document. Elle demande de comprendre un problème, un débat. Savoir filtrer les informations, savoir les condenser, les ordonner et les présenter de manière succincte et hiérarchisée est une compétence très importante. Il ne s'agit pas de recopier des mots isolés ou de repérer des bouts de phrase notés au fur et à mesure que vous lisez le texte.



I. SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN ÉSPAGNOL

Entretenimiento emocional

Según Pierre Bourdieu y Giovanni Sartori, nuestras sociedades industrializadas están sometidas al poder dictatorial de lo visible (la imagen televisiva) a expensas de lo inteligible (la escritura). **Cabe observar** que al telespectador ya no se le ofrece la posibilidad de reflexionar sino que se le alimenta con programas de marujeo, con espacios de reality shows morbosos, que terminan por favorecer la esclerosis cerebral. El modelo está en remover, cueste lo que cueste, los corazones de los telespectadores –mercantilizados– con situaciones de realidad adulterada cuando hay mayor audiencia.

El mejor botón de muestra de la nueva invasión cultural audiovisual lo da España. **Por una parte**, las cadenas públicas y privadas se libran entre sí un combate encarnizado por la conquista de cuotas de audiencia. **Por otra**, el reagrupamiento de las cadenas autonómicas en una federación (FORTA) arremete contra la marea « voyeurista » y fetichista ofertando informativos, ficción, fútbol, con elevadas dosis de localismo.

Por tanto, la competencia despiadada es la mejor arma para arañar cuotas de mercado.

(165 palabras.)

II. SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN FRANÇAIS

« Hay que crear nuevos espacios de libertad y de deabte »

Entrevista con el cineasta Jean-Michel Carré.

Los programas de telerealidad... de realidad no tienen nada. No basta seleccionar un reparto, crear un guión con aventuras amorosas para que la receta tenga gancho. Todo es mentira. La única realidad es que las cadenas tiran de esta fórmula para alcanzar la máxima audiencia y ganarse mucho dinero.

Sin embargo, la basura televisiva actúa como locomotora entre las amas de casa de menos de 50 años, y los adolescentes. El círculo perverso de la explotación de los sentimientos engendra una identificación del espectador con los famosos de pacotilla en la pequeña pantalla.

En vez de menospreciar a este público y dar por sentado que la oferta corresponde a la demanda, deberíamos servirnos de los contenidos de los espacios más vistos para lograr un mejor entendimiento de los problemas sociales.

La colaboración y el debate entre todos los actores (profesionales, televidentes) es una condición sine qua non para que la televisión pública no pierda fuelle. **Pero** mientras haya lucha por índices de audiencia y espacios publicitarios, no habrá salida posible.

(170 palabras.)

III. PRODUCTION LIBRE

Con programas tales como *Gran Hermano*, *Crónicas Marcianas*, *La Granga*, los medios están fomentando cada vez más una intromisión poco ética en la vida privada de otras personas, alejándose de la posibilidad de vivir mi propia vida como una aventura. Los telespectadores tienen el deseo morboso de explicarse a través de la mirada cómplice hacia el otro. Las razones puramente mercantilistas de estos programas hacen dudar que los participantes no tengan ninguna interacción con el exterior, o sus conductas no obedezcan a criterios de pura popularidad y audiencia. La realidad irreal con programas-concursos no es lo que busco en las parrillas de programación.

Pienso que es necesario volver a inventar la televisión, y que sólo desde la creatividad y el respeto al espectador puedo hacer de este medio un instrumento de información, recreo amable e inteligente que me haga cada vez sentirme más libre como persona y como espectador. Los programas de televisión son mucho más que entretenimiento y oportunidades de negocio. Deberían servir para reforzar o recabar la mayoría de los grandes valores de la sociedad. Si la industria falla en el uso responsable y creativo de este medio de comunicación, si lo trata simplemente como « industria de consumo » más que como fenómeno cultural complejo, entonces se corre el riesgo de dañar, de manera irreversible, la vitalidad de la sociedad.

(220 palabras.)

Gestion

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Tout candidat ayant suivi un enseignement de gestion dans le cadre d'une formation au DEUG, BTS ou DUT.

Nature de l'épreuve

Tester la compréhension des principes de base de la comptabilité générale, analytique et du contrôle de gestion, la capacité de réflexion de l'étudiant et non sa connaissance de techniques très pointues.

Programme

- Les documents du système comptable.
- Analyse des coûts :
 - utilisation des coûts de revient (coûts complets, variables, directs),
 - coûts marginaux,
 - coûts préétablis.
- Analyse de rentabilité :
 - exploitation du seuil de rentabilité,
 - marges et contributions.
- Notion de base d'organisation.
- Principes de conception d'un système d'information.

Conseils de préparation

- Revoir ses cours de 1^{er} cycle en comptabilité générale, comptabilité analytique et contrôle de gestion.
- Bien comprendre les principes de base de ces matières.
- Faire des exercices simples et les annales du concours en temps limité.
- Bien lire les énoncés.
- Réfléchir à l'intérêt des différentes techniques étudiées.

Bibliographie

- G. ENSELME, *Comptabilité financière de l'entreprise*, éd. Litec.
- C. RAULET, *Comptabilité analytique et contrôle de gestion*, éd. Dunod.
- M. LEBAS, *Comptabilité analytique de gestion*, éd. Nathan.
- T. CUYAUBERE, J. MULLER, *Contrôle de gestion : la comptabilité analytique*, t. I, éd. La Villeguerin, 1997.



Gestion

Ce cas a été rédigé par l'ESC Dijon.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

SUJET

ÉTUDE DE CAS

(sur 16 points)

L'Union européenne a décidé de favoriser l'éclosion de jeunes talents européens. À cet effet, elle a chargé trois artistes de renommée internationale, Messieurs Wolfgang, Salvador et César, de créer une école de peinture, sculpture et musique à Paris l'E.P.P. (École Prestigieuse de Paris).

L'objectif à terme de cette structure est d'accueillir et de former au plus haut niveau les jeunes prodiges de chaque pays de l'Union Européenne. Le mois dernier à l'ouverture de l'école, cinq pays de l'Union ont inscrits 156 jeunes artistes. Le tableau ci dessous donne le détail des inscriptions.

Pays	France	Grande Bretagne	Allemagne	Espagne	Italie
Peintre 4 classes de 18 élèves	16		16	16	24
Sculpture 3 classes de 10 élèves		12		9	9
Musique 2 classes de 27 élèves	15	15	24		
TOTAUX	31	27	40	25	33

Après quelques semaines de fonctionnement, les trois dirigeants de l'école, Messieurs Wolfgang, Salvador et César vous recrutent au poste de directeur administratif et financier et vous confient la mission suivante :

Établir la facture prévisionnelle à adresser à chacun des cinq pays utilisateurs. Il est convenu de facturer chaque pays au prix coûtant de la formation de ses ressortissants.

L'année n'étant pas terminée, il ne s'agira que de prévisions, mais cela permettra à chaque pays de budgéter la dépense.

Après vous être entretenu avec M. Wolfgang (le musicien) et M. Salvador (le peintre), vous avez recueilli les données suivantes :

1) Capacité d'accueil maximum de l'école

- A. 5 classes de 18 élèves peintres
- B. 5 classes de 12 élèves sculpteurs
- C. 2 classes de 30 élèves musiciens



2) Locaux

Un hôtel particulier, situé à 500 mètres des Champs Elysées est pris en location à raison de 250 000 euros par an. Les charges de chauffage et d'assurance s'élèvent à 50 000 euros par an.

3) Enseignants

Des enseignants, tous vainqueurs de concours internationaux, ont été recrutés par l'école. Les charges annuelles de personnel enseignant s'élèvent à :

- A. 933 012 € pour les 12 professeurs de peinture
- B. 777 552 € pour les 9 professeurs de sculpture
- C. 440 676 € pour les 6 professeurs de musique

Ces effectifs sont adaptés au nombre de classes et d'élèves.

4) Les charges d'administration et d'entretien :

A. Personnel administratif	240 000 €
B. Fournitures de bureau	1 000 €
C. Amortissements des matériels des services administratifs	6 200 €
D. Charges d'entretien des salles de classe	100 000 €
E. Charges d'entretien des instruments et matériels utilisés par les élèves peintres, sculpteurs et musiciens	44 000 €

5) L'école prend en charge la location d'un instrument de musique pour chaque élève musicien. La location annuelle d'un instrument s'élève à 330 €.

6) L'activité sculpture génère une consommation annuelle de matière première de 590 € par élève sculpteur.

7) L'activité peinture génère une consommation annuelle de matière première de 470 € par élève peintre.

8) Les locaux utilisés par l'école se répartissent ainsi :

- 40 % de la surface pour l'activité peinture
- 25 % de la surface pour l'activité sculpture
- 20 % de la surface pour l'activité musique
- 10 % de la surface pour le service entretien
- 5 % de la surface pour le service administratif

9) Les charges d'entretien se répartissent ainsi

- 40 % pour la peinture
- 40 % pour la sculpture
- 20 % pour la musique

10) Selon messieurs Wolfgang et Salvador les charges administratives sont générées à raison de :

- 30 % par l'activité peinture
- 30 % par l'activité sculpture
- 30 % par l'activité musique
- 10 % par la gestion du service entretien



Travail à réaliser

- 1) Pour calculer le coût total de formation des élèves, à facturer à chacun des pays, déterminez le montant des charges facilement affectables à chaque pays. Comment appelle-t-on ces charges ?
- 2) Déterminez le montant total annuel des charges non affectables facilement à chaque État. Comment appelle-t-on ces charges ?
- 3) Afin de ne pas imputer les charges de la question 2 de manière trop arbitraire aux États, répartissez-les d'abord entre 5 ou 6 centres d'analyse. Certains d'entre eux seront appelés centres auxiliaires et d'autres centres principaux.
Après avoir expliqué ces notions, indiquez quels sont les centres auxiliaires et quels sont les centres principaux.
- 4) Après avoir défini la notion de répartition primaire, effectuez-la à l'aide d'un tableau de répartition, dans lequel les 5 ou 6 centres apparaîtront.
- 5) Effectuez la répartition secondaire, après l'avoir définie, toujours à l'aide du tableau mentionné à la question précédente.
- 6) Choisissez les unités d'œuvre des centres principaux qui vous semblent les plus adaptées à votre mission. Argumentez votre choix.
- 7) Déterminez le nombre d'unités d'œuvre et le coût de chacune d'elles (données à faire figurer dans le tableau de répartition).
- 8) Établissez puis vérifiez la facture prévisionnelle de chaque pays.
- 9) Que pensez-vous de la répartition des charges indirectes ?

- 10) Expliquez en 30 lignes, au maximum, pourquoi le coût de la formation d'un élève sculpteur est beaucoup plus élevé que celui de la formation d'un élève d'autre discipline.

QUESTION DE RÉFLEXION

(sur 4 points)

Rédiger une note de 15 lignes, au maximum, expliquant ce que sont des comptes consolidés et quel(s) est(sont) leur(s) intérêt(s).



CORRIGÉ

Les candidats se trompent souvent dès le début (erreur sur les charges directes ou indirectes) : ils ajoutent les enseignants aux charges directes. Dans ce cas ils n'ont que 1 point au lieu des 2 attribués aux calculs de la question 1. Idem pour la question 2 – 0,5 au lieu de 1. Ensuite il faut vérifier qu'ils sont cohérents. Si c'est le cas ils obtiennent tous les points. En principe, ils devraient retomber sur leurs pieds au niveau de la facturation finale. Attention, l'étude de cas est notée sur 19 points et non 16.

La question de cours sur les consolidation sera probablement très mal traitée ainsi que la dernière question du cas sur 6 points. Elles n'étaient pas faciles...

- 1) Les charges **directes** à chaque État sont composées de la MP peinture, MP sculpture et de la location d'instruments de musique. Soit :

France :	$7\,520 + 4\,950 = 12\,470$
Grande Bretagne (GB) :	$7\,080 + 4\,950 = 12\,030$
Allemagne (ALL) :	$7\,520 + 7\,920 = 15\,440$
Espagne (ESP) :	$7\,520 + 5\,310 = 12\,830$
Italie (ITA) :	$11\,280 + 5\,310 = 16\,590$
Le total étant égal à	69 360

Si le candidat tient compte ici des frais de personnel enseignant (ce qui est incorrect) il obtient :

France :	342 216
Grande Bretagne (GB) :	445 461
Allemagne (ALL) :	418 632
Espagne (ESP) :	453 432
Italie (ITA) :	560 860
Le total étant égal à	2 220 601

2) Les charges indirectes sont composées de :

Location	250 000
Chauffage, assurance	50 000
Enseignants	933 012
	777 552
	440 676
Charges administratives	247 200
Charges d'entretien	144 000
Soit un total de	2 842 440
(691 200 sans les enseignants)	

3) **Choix des centres :**

Centres auxiliaires (pas de lien direct avec les États) : locaux, administration, entretien, peinture, sculpture, musique.

Accepter 5 centres sans pénaliser (puisque l'énoncé le permettait), si le candidat a préalablement réparti les locaux dans administration et entretien, mais c'est moins bon.

4) **Répartition primaire (cf. tableaux en annexe) :**

Il s'agit de répartir toutes les charges indirectes dans les centres d'analyse.

Locaux	330 000	330 000	
Administration	247 200	247 200	
Entretien	144 000	144 000	
Peinture	933 012	0	si enseignants en c. directes
Sculpture	777 552	0	
Musique	440 676	0	

5) **Répartition secondaire :**

Cela consiste à vider les centres auxiliaires dans les centres principaux.

Totaux après cette répartition (cf. calculs en annexe) :

Peinture	1 211 760
Sculpture	1 011 300
Musique	619 380

6) **Choix d'unité d'œuvre :**

Le nombre d'élèves par discipline ;

La réponse doit être explicite « l'unité d'œuvre est... » sinon 0.

7) **Coût de l'unité d'œuvre :**

Peinture	16 380	3 872	si enseignants en c. directes
Sculpture	33 710	7 792	
Musique	11 470	3 309	

Voir les calculs en annexe.

8) **Factures :**

Nous retrouvons bien les totaux obtenus aux questions précédentes.

PAYS	Charges directes	Peinture	Sculpture	Musique	TOTAUX
France	12 470	269 280	0	172 050	453 800
GB	12 030	0	404 520	172 050	588 600
Allemagne	15 440	269 280	0	275 280	560 000
Espagne	12 830	269 280	303 390	0	585 500
Italie	16 590	403 920	303 390	0	723 900
TOTAUX	69 360	1 211 760	1 011 300	619 380	2 911 800

9) Répartition des charges indirectes :

Les frais d'administration ont été répartis selon les propositions du musicien (Wolfgang) et du peintre (Salvador) sans consultation du sculpteur ni des responsable du service concerné. Peut-être ont-ils favorisé leur discipline au dépens de l'activité sculpture, car il y a davantage d'élèves en peinture et musique qu'en sculpture ? Cette répartition paraît arbitraire, aucun critère précis n'est mentionné pour la justifier.

Il semble en être de même pour l'entretien. En ce qui concerne les locaux nous pouvons supposer que la répartition a été faite au prorata des mètres carrés, mais l'énoncé n'est pas très précis. *Donc répartition relativement arbitraire. Voir les arguments avancés par le candidat.*

10) Coût de la formation d'un sculpteur :

Charges directes	Sculpteur	Peintre	Musicien
Charges directes	590	470	330
Charges indirectes			
Enseignants	25 918,40	12 958,50	8 160,70
Locaux	2 500,00	1 666,70	1 111,00
Administration	2 622,00	1 092,30	1 456,50
Entretien	2 669,60	1 112,30	741,60
TOTAUX	34 300,00	17 300,00	11 800,00

Un sculpteur consomme plus de TOUT. Mais la cause essentielle de l'écart provient des frais de personnel enseignant ($25\,918,40 / 12\,958,50 = 2$ et $25\,918,40 / 8\,160,7 = 3,18$). Ces frais représentent entre 70 et 75 % du coût (selon la spécialité).

Peut-être est-ce dû au fait que les professeurs de sculpture sont mieux rémunérés que les autres ?

Peintre	77 751
Musicien	73 446
Sculpteur	86 395

Les sculpteurs sont mieux payés mais cela n'explique pas les ratios obtenus ci-dessus (2 et 3,18). Les ratios sont de 1,11 (86 395 / 77 751) et 1,18.

Peut-être est-ce dû au fait que les classes ont une capacité maximale différente (moins d'élèves par professeur en sculpture) ?

Peinture	18 élèves
Musique	30 élèves
Sculpture	12 élèves

Effectivement cela se confirme. Les ratios sont de 1,5 (18/12) et 2,5 (30/12). Mais cela n'explique pas tout à fait les ratios de 2 et 3,18 ($1,11 \times 1,5 = 1,665$ et $1,18 \times 2,5 = 2,95$).

Peut-être est-ce dû au fait que les classes de sculpture sont sous-utilisées ?

Peinture	18 élèves par classe / 18 de capacité maximale soit 100 %
Musique	27 élèves par classe / 30 de capacité maximale soit 90 %
Sculpture	10 élèves par classe / 12 de capacité maximale soit 83 %

Bien que l'énoncé précise que le nombre d'enseignants a été adapté au nombre de classes et d'élèves, il semble que cela ne soit pas tout à fait le cas.

Les autres charges ne représentent que 25 à 30 % du coût total par élève, mais à part les charges directes et peut-être les locaux, leur répartition a été faite de manière plus ou moins arbitraire. Certains candidats vont calculer le nombre de professeurs par classe et constater qu'en sculpture il y a plus de professeurs par élève (travail en plus petits groupes).





ANNEXES

Sans enseignants (moins bonne solution)

Charges indirectes	Locaux	Admin.	Entretien	Peinture	Sculpture	Musique	Vérif
691200							
répartition primaire	300000	247200	144000	0	0	0	0
	-300000	15000	30000	120000	75000	60000	0
		-262200	26220	78660	78660	78660	0
			-200220	80088	80088	40044	0
Totaux rép. Secondaire	0	0	0	278748	233748	178704	0
unité d'œuvre			nb élèves		nb élèves	nb élèves	
nombre d'unités			72		30	54	
coût de l'unité			3872		7792	3309	
Charges directes par élève			13428,5		26508,4	8490,7	
Coût total			17300		34300	11800	
	nb peintres	nb sculpt.	nb music.	C. directes	Fact. totale		
France	16	0	15	342216	453800		
GB	0	12	15	445461	588600		
ALL	16	0	24	418632	560000		
ESP	16	9	0	453432	585500		
Italie	24	9	0	560860	723900		

Y compris enseignants (meilleure solution)

Charges indirectes	Locaux	Admin.	Entretien	Peinture	Sculpture	Musique	Vérif
2842440							
répartition primaire	300000	247200	144000	933012	777552	440676	0
	-300000	15000	30000	120000	75000	60000	0
		-262200	26220	78660	78660	78660	0
			-200220	80088	80088	40044	0
Totaux rép. Secondaire	0	0	0	1211760	1011300	619380	0
unité d'œuvre			nb élèves		nb élèves	nb élèves	
nombre d'unités			72		30	54	
coût de l'unité				16830	33710	11470	
Charges directes			470		590	330	
Coût total			17300		34300	11800	

	nb peintres	nb sculpt.	nb music.	C. directes	Fact. totale
France	16	0	15	12470	453800
GB	0	12	15	12030	588600
ALL	16	0	24	15440	560000
ESP	16	9	0	12830	585500
Italie	24	9	0	16590	723900

Informatique

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Niveau DUT ou BTS Informatique.

Nature de l'épreuve

Des questions de cours et des petits exercices pour la partie Informatique générale, un ou deux algorithmes à écrire pour la partie Algorithmique, un MCD (Modèle Conceptuel de Données) à compléter pour la partie Systèmes d'informations.

Programme

Réviser le programme suivant :

Informatique générale :

- Les systèmes de numération (binaire, octal, hexadécimal et décimal) ;
- La structure de base d'un micro-ordinateur (mémoire centrale, unité arithmétique et logique, unité de commandes) ;
- Les fonctions logiques (AND, OR, XOR, NOR, NAND).

Algorithmique :

- Les séquences simples ;
- Les boucles (pour, répéter, tant que) ;
- Les séquences conditionnelles (si alors sinon, cas parmi) ;
- Procédures et fonctions (déclarations, utilisation, passage de paramètres) ;
- L'utilisation de tableaux.

Systèmes d'informations :

- Les entités et les associations ;
- Les dépendances fonctionnelles ;
- Les cardinalités ;
- Les modèles conceptuels de données.

Bibliographie

- Langage Pascal ou C : tout manuel de langage de programmation.
- Modèles de données : Bertrand Bisson, *Étude conceptuelle et relationnelle*, éd. Économica.
- Jean-Louis Peaucelle, *Systèmes d'information*, éd. Économica.
- Hugues Angot, *Système d'information de l'entreprise*, éd. De Boeck Université.



Informatique

Ce cas a été rédigé par l'ESC Amiens.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Les différentes parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans un ordre quelconque.

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices interdites.



SUJET

PARTIE 1 : INFORMATIQUE GÉNÉRALE

a) Généralités

- Qu'est-ce qu'un firewall ? Comment cela fonctionne-t-il ?
- Qu'est-ce qu'un hacker ? Développer sur quelques lignes.
- Quelles sont les différences entre un forum et un chat ?

b) Codage de données

- Que signifie ASCII ?

CODE ASCII

	hexa	0	1	2	3	4	5	6	7
hexa	binaire	000	001	010	011	100	101	110	111
0	0000	NUL	DLE	SP	0	@	P	`	p
1	0001	SOH	DC1	!	1	A	Q	a	q
2	0010	STX	DC2	«	2	B	R	b	r
3	0011	ETX	DC3	#	3	C	S	c	s
4	0100	EOT	DC4	\$	4	D	T	d	t
5	0101	ENQ	NAK	%	5	E	U	e	u
6	0110	ACK	SYN	&	6	F	V	f	v
7	0111	BEL	ETB	'	7	G	W	g	w
8	1000	BS	CAN	(8	H	X	h	x
9	1001	HT	EM)	9	I	Y	i	y
A	1010	LF	SUB	*	:	J	Z	j	z
B	1011	VT	ESC	+	;	K	[k	{
C	1100	FF	FS	,	<	L	\	l	
D	1101	CR	GS	-	=	M]	m	}
E	1110	SO	RS	.	>	N	^	n	~
F	1111	SI	US	/	?	O	_	o	DEL

- Traduire le texte suivant codé en ASCII :

61 70 61 63 69 74 65 20 64 27 75 6E 20 64 69 73
71 75 65 20 5A 49 50 20 3A 20 32 30 30 20 4D 6F

c) *Capacité mémoire*

Que signifie Ko, Mo, Go, To ?

Donnez un ordre de grandeur de la capacité d'une disquette 3,5 pouces, d'un disque zip, d'un CD-ROM, d'un DVD et d'un disque dur.

d) *Conversions*

Recopier et compléter le tableau ci-dessous :

Base 10	7				25				77			100		50		2005
Base 8		7	10		20		30		16			100		77		50
Base 16				100			32		1A				5B		77	50

Convertir :

Décimal \rightarrow Binaire

$(27)_{10}$

$(19)_{10}$

Binaire \rightarrow Décimal

$(11111010)_2$

$(10000101)_2$

e) *Opérations en hexadécimal*

Réalisez les opérations suivantes en hexadécimal :

$72A + 95$

$4B1 - 77$

f) *Simplification de fonction booléenne*

Simplifier l'équation suivante :

$$(a \cdot b) \oplus (a \cdot \bar{b}) \oplus (\bar{a} \cdot b) \oplus (\bar{a} \cdot \bar{b})$$

PARTIE 2 : ALGORITHMIQUE

À partir d'un mot fourni en entrée (donnée), afficher successivement les chaînes obtenues par juxtaposition :

- du premier et du dernier caractère ;
 - des deux premiers et des deux derniers caractères, etc.
- jusqu'à obtenir le mot fourni en entrée, doublé.

Par exemple avec le mot TURBO, on affichera :

TO
TUBO
TURRBO
TURBURBO
TURBOTURBO

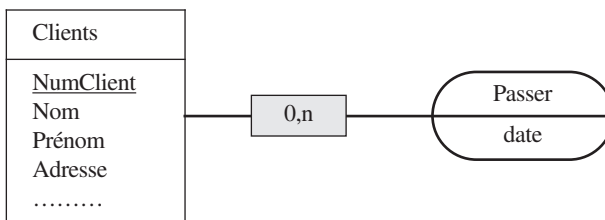
PARTIE 3 : SYSTÈME D'INFORMATIONS

Vous travaillez pour la société VPC2000, et vous êtes chargé de la conception de la base de données concernant les commandes clients. Pour simplifier le modèle, on considérera que :

- Un client est caractérisé par un numéro, un nom et différentes caractéristiques qui lui sont propres.
- Un client est rattaché à une zone géographique et une seule.
- Une famille de clients rassemble des clients ayant un même ensemble de caractéristiques.
- Un client relève d'une seule famille de clients.
- Un article est caractérisé par un numéro, un libellé, un prix et différentes caractéristiques qui lui sont propres.
- Un client passe commande à une date donnée pour un ou plusieurs articles.
- Pour chaque produit commandé, le client précise la quantité souhaitée.

Travail demandé :

- 1) Quelles sont les entités utilisées ?
- 2) Quelles sont les associations entre ces entités ?
- 3) Compléter le modèle conceptuel de données (MCD) ci-dessous.
- 4) Justifier par une phrase chaque cardinalité.
- 5) Quels sont les caractéristiques et les rôles d'une clé primaire et d'une clé étrangère ?
- 6) Décrire le modèle logique de données (MLD) correspondant.



PARTIE 1 : INFORMATIQUE GÉNÉRALE

a) *Généralités*

- *Qu'est-ce qu'un firewall ? Comment cela fonctionne-t-il ?*

Un *firewall* (appelé pare-feu en français) est un logiciel installé sur un ordinateur particulier dont la fonction est de vérifier les utilisateurs et leurs droits d'accès avant de les autoriser à pénétrer dans un réseau.

Un *firewall* est installé à la frontière entre deux réseaux (par exemple entre Internet et le réseau local d'une entreprise). Il permet de définir les conditions dans lesquelles un accès au réseau local est autorisé (en fonction de l'origine de l'accès ou de la nature de l'application locale visée). Il administre les accès, filtre les transferts, permet l'accès aux ressources en fonction des droits donnés à différentes catégories d'utilisateurs (internes, groupe, système, externes...).

- *Qu'est-ce qu'un hacker ? Développer sur quelques lignes.*

Un hacker est un pirate informatique, c'est-à-dire une personne qui contourne les protections d'un logiciel, d'un ordinateur ou d'un réseau informatique. Un hacker est une personne capable de s'introduire dans un système informatique pour y lire, capturer ou modifier des informations. L'intrusion est réalisée entre autres, en découvrant des mots de passe, et en plaçant ensuite des programmes (virus, ver, trojan) qui modifient les données.

- *Quelles sont les différences entre un forum et un chat ?*

Les forums et les chats sont des lieux de discussion sur Internet.

Dans les forums, les discussions se font de façon asynchrones et sont modérées (par une personne appelée modérateur). Dans les chats, les discussions se font en direct, de façon synchrone et ne sont pas modérées.

b) *Codage de données*

- *Que signifie ASCII ?*

ASCII = American Standard Code for Information Interchange.

Le code ASCII est une convention internationale d'encodage des caractères, chiffres et symboles sur un octet.

- *Traduire le texte suivant codé en ASCII*

Capacité d'un disque ZIP : 200 Mo.

c) *Capacité mémoire*

Un octet assimilable à un caractère ou un chiffre est composé de 8 chiffres binaires appelés bit (binary digit).

- *Que signifie Ko, Mo, Go, To ?*

Ko = Kilo-octet = 1 024 octets = 2^{10} octets

Mo = Méga-octet = 1 024 Ko = 2^{20} octets

Go = Giga-octet = 1 024 Mo = 2^{30} octets

To = Téra-octet = 1 024 Go = 2^{40} octets

- Donnez un ordre de grandeur de la capacité d'une disquette 3,5 pouces, d'un disque zip, d'un CD-ROM, d'un DVD, d'un disque dur:

Disquette 3,5 pouces : 1,44 Mo

Disque ZIP : 200 Mo

CD-ROM : 700 Mo

DVD : 5 à 24 Go

Disque dur : 20 à 240 Go

d) Conversion

Base 10	7	7	8	256	16	25	24	50	14	26	77	64	91	63	100	119	50	40	80	2005
Base 8	7	7	10	400	20	31	30	62	16	32	115	100	133	77	144	167	62	50	120	3725
Base 16	7	7	8	100	10	19	18	32	E	1A	4D	40	5B	3F	64	77	32	28	50	7D5

$$(27)_{10} = (11011)_2$$

$$(19)_{10} = (10011)_2$$

$$(11111010)_2 = (250)_{10}$$

$$(10000101)_2 = (133)_{10}$$

e) Opérations en hexadécimal

$$72A + 95 = 7BF$$

$$4B1 - 77 = 43A$$

f) Simplification de fonction booléenne

Simplifier l'équation suivante :

$$(a \cdot b) \oplus (a \cdot \bar{b}) \oplus (\bar{a} \cdot b) \oplus (\bar{a} \cdot \bar{b})$$

$$= a \cdot (b \oplus \bar{b}) \oplus \bar{a} \cdot (b \oplus \bar{b}) = a \oplus \bar{a} = 1$$

PARTIE 2 : ALGORITHMIQUE

```

program juxtapo;
uses crt;
var chaine : string[20];
    i,j : integer;
begin
    clrscr;
    write('entrez une chaine : ');
    readln(chaine);
    j:= length(chaine);

```



```

for i :=1 to j do begin
    write(copy(chaine,1,i),copy(chaine,j-i+1,i));

    writeln;
end;
repeat until keypressed;
end.
    
```

PARTIE 3 : SYSTÈME D'INFORMATIONS

Société VPC2000

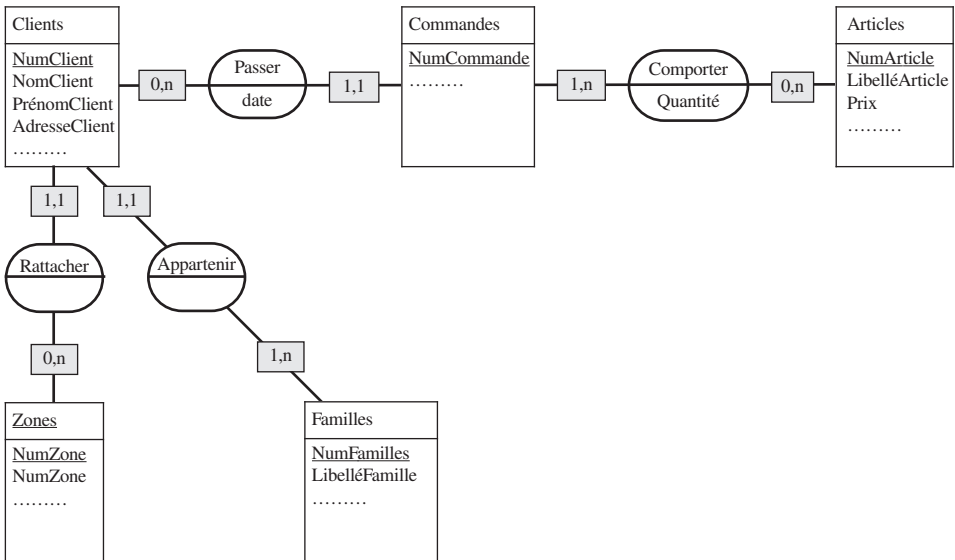
1) *Quels sont les entités utilisées ?*

Clients, Commandes, Articles, Zones, Familles

2) *Quelles sont les associations entre ces entités ?*

- Passer (des clients passent des commandes)
- Comporte (une commande comporte des articles)
- Rattache (un client est rattaché à une zone géographique)
- Appartenir (un client appartient à une famille)

3) *Réaliser le modèle conceptuel de données*



4) *Justifier par une phrase chaque cardinalité*

0,n: un client peut passer plusieurs commandes (et peut ne pas en passer sur une certaine période)

1,1: une commande est passée par un et un seul client

- 1,n : une commande comporte un ou plusieurs articles
- 0,n : un article peut apparaître dans plusieurs commandes (ou ne pas apparaître)
- 1,1 : un client est rattaché à une et une seule zone géographique
- 0,n : une zone géographique peut contenir aucun ou plusieurs clients
- 1,1 : un client appartient à une et une seule famille
- 1,n : une famille rassemble plusieurs clients

5) *Quels sont les caractéristiques et les rôles d'une clé primaire et d'une clé étrangère ?*

Clé primaire: Une clé primaire (ou identifiant) est un champ de la table qui permet d'identifier de façon non ambiguë (pas d'homonymes sur la clé primaire) chaque enregistrement.

Clé étrangère: une clé étrangère dans une table est un champ qui est clé primaire dans une autre table.

6) *MLD*

Clients (NumClient, NomClient, PrénomClient..., #NumZone, #NumFamille)

Commandes (NumCommande, #NumClient,.....)

Articles (NumArticle, LibelléArticle, Prix....)

Familles (NumFamille, LibelléFamille)

Zones (NumZone, Libellé zone)

Comporter (#NumCommande, #NumArticle, quantité).



Marketing

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Tout candidat ayant suivi un enseignement de marketing dans le cadre d'une formation au DEUG, BTS ou DUT.

Nature de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif la mise en valeur des capacités d'analyse, de compréhension synthétique et de proposition du candidat.

Le recours à des outils techniques marketing peut être utile mais l'épreuve n'est pas une application technique.

Programme

- Les fondements du marketing ;
- L'analyse du marché, essentiellement :
 - les études et recherches commerciales,
 - comportement d'achat,
 - les marchés cibles et la segmentation ;
- Les éléments du marketing mix, essentiellement :
 - la gestion des produits et des marques,
 - la fixation des prix,
 - choisir et animer les circuits de distribution,
 - concevoir une stratégie de communication,
 - gérer des vendeurs ;
- L'élaboration et la mise en place d'une stratégie marketing.

Conseils de préparation

À partir des annales, bien comprendre l'objectif de l'épreuve qui peut être différent de celui des travaux demandés dans les cycles suivis par les étudiants avant le concours. Donc la méthodologie d'approche du sujet peut être différente.

Revoir les bases marketing (démarche marketing, comportement du consommateur), indicateurs permettant d'analyser un marché.

Bibliographie

- A. Zeyl et J. Brouard, *Marketing en pratique*, éd. Vuibert.
- *Annales « Passerelle »*, éd. Espace Études Éditions (www.passerelle-esc.com).

Marketing

Ce cas a été rédigé par l'ESC Dijon.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

SUJET

Royaliment

L'Union Coopérative pour l'Alimentation Animale (UCAA) est un groupe coopératif dont la vocation est la transformation de produits d'origine agricole en vue d'en faciliter leur écoulement.

À ce titre, ses activités se sont d'abord orientées vers la production d'aliments du bétail, puis elle s'est intéressée à la production des aliments pour les animaux domestiques comme les chiens et les chats.

Une culture à dominante technique, un outil industriel moderne et sa bonne maîtrise des coûts peuvent expliquer que l'UCAA n'a pas de marque propre et n'est présente qu'indirectement sur le marché puisqu'elle fabrique une grande partie des marques de distributeurs présentes en GMS.

Son chiffre d'affaires s'élève en 2000 à 545 millions d'euros dont 125 millions sur le marché des aliments pour animaux domestiques.

Elle envisage la reprise de ROYALIMENT, petite société spécialisée dans la nutrition des animaux domestiques et dont vous trouverez la fiche descriptive dans le dossier joint.

Vous êtes en mission de 3^e année à l'Union Coopérative et pour permettre d'éclairer les futures décisions, on vous demande :

- 1) De faire l'analyse du marché des aliments pour animaux domestiques en vue d'en dégager les opportunités et menaces ;
- 2) De dire quel intérêt peut présenter pour l'Union Coopérative la reprise de ROYALIMENT.

Mais ne perdez pas de temps, on a déjà rassemblé pour vous un dossier pour faciliter votre travail.

DOSSIER 1 : Les animaux de compagnie

Comblant un vide affectif, tromper sa solitude ou bien faire plaisir aux enfants et pourquoi pas garder la maison, voilà les principales raisons qui conduisent les Français à s'entourer d'un animal de compagnie. Chien et chat bien sûr, mais aussi oiseau, rongeur, poisson rouge ou tortue, ils sont plus d'un foyer sur deux à posséder un animal familier.

La mode est même aux serpents et autres mygales : les « nouveaux animaux de compagnie ».

Taux de possession d'un animal de compagnie

En % des foyers	Année 2000
Au moins un chien	28,0 %
Au moins un chat	26,0 %
Au moins un poisson	7,5 %
Au moins un oiseau	4,8 %
Au moins un rongeur	4,6 %
Au moins un autre animal	1,7 %
Au moins un animal familier	51,4 %

Source : groupe J/CSA TMO dans *Animal Distribution* n° 128, avril 2002.

Évolution de la population des chiens et des chats

Millions d'animaux	1998	1999	2000
Chiens	7,8	7,9	8,2
Chats	8,2	8,4	8,9

Répartition du nombre de chiens et chats en fonction de leur âge

En %	Âgés de	En 1990	En 2000
Chiens	+ de 9 ans	35 %	40 %
Chats	+ de 13 ans	20 %	25 %

La durée de vie moyenne pour un chien est de 9 ans (mais varie selon son poids : 10 ans pour un chien de moins de 15 kg, 9 ans pour un animal de 15 à 40 kg, elle tombe à 7 ans seulement pour un chien de plus de 40 kg), elle est de 13 ans chez le chat.

Répartition des chiens en fonction de leur poids

En %	de 1 à 10 kg	De 11 à 25 kg	De 26 à 40 kg	Plus de 40 kg
En 1990	34 %	24 %	22 %	20 %
En 2000	40 %	25 %	18 %	17 %

Répartition des animaux par catégorie d'agglomération de leurs propriétaires (en %)

Taille de l'agglomération	Chiens	Chats
Moins de 2000 hab.	38,7	34,1
2000 à 20000 hab.	19	17,1
20000 à 100000 hab.	11,7	12,2
Plus de 100000 hab.	21,6	24,4
Agglomération parisienne	9	12,2
TOTAL	100	100

En outre 3/4 des chiens et 2/3 des chats habitent une maison individuelle.

FACCO/Sofres 2000.

Mode de vie animal

L'animal a besoin d'exercice pour sa santé ; cependant il en est des animaux comme des hommes, et la sédentarité est la cause chez nos amis à quatre pattes de certaines pathologies : problèmes digestifs, perte de poil, obésité, et autres soucis.

Une vie de chien !

La frontière entre les hommes et les animaux est de moins en moins nette.

Les 3/4 des propriétaires de chiens n'hésitent pas à déclarer que leur animal « fait partie intégrante de la famille », et ils se culpabilisent volontiers à l'idée de devoir le laisser seul la journée entière pour aller au travail ou encore de le faire vivre dans un espace trop étroit. Alors on lui laisse la lumière, la TV ou la radio allumées pour qu'il se sente moins seul. Bref, pour ce « second enfant » de la famille, on est prêt à tout. On l'emmène en vacances, on dort avec, on lui offre des cadeaux pour les fêtes et pour son anniversaire, on lui confie ses secrets. Ceci vaut dans une moindre mesure pour les chats, même si l'animal est plus indépendant.

ANIWA-30 millions d'amis/BVA dans Francoscopie.

L'attachement aux animaux conduit certains à dépenser sans compter. Hermès, Chanel ou Vuitton n'ont-ils pas développé des gammes de prêt-à-porter ou d'accessoires ? On a même vu apparaître les premiers parfums et bijoux, et dans la région parisienne des restaurants et des taxis pour chiens. Si malgré tout votre animal déprime, vous pourrez toujours lui offrir une rencontre dans une agence spécialisée, à moins que vous ne préfériez la voyante ou le psy ? S'il est souffrant, l'ambulance animalière peut venir le chercher à domicile, le conduire chez le kiné ou à la clinique. Enfin, lorsque sa dernière heure arrivera, vous pourrez faire célébrer un office religieux avant de le conduire dans un cimetière pour chien.

D'après *Francoscopie*. G. Mermet. Édition Larousse 2001.

DOSSIER 2 : L'alimentation des animaux domestiques

Autrefois, on nourrissait les animaux avec les restes de la table ou encore une pâtée que l'on préparait soi-même. Si aujourd'hui la plupart des possesseurs d'animaux achètent des aliments industriels (90 % au moins une fois par mois), ils sont seulement 15 % à donner exclusivement des aliments industriels.

Répartition du budget alimentation animale*

Type d'alimentation	Part du budget
Produits industriels	50 %
Préparation maison	35 %
Restes de la table	15 %

* Environ 200 euros par animal et par an en 2000.

Les aliments industriels

Ils sont de deux types :

- Les aliments humides se caractérisent par un taux d'humidité de plus de 60 %. Ce sont des pâtés et terrines en boîtes, barquettes ou sachets. Ils sont composés de viandes, de céréales ou légumes auxquels on a ajouté sels minéraux et vitamines nécessaires à l'équilibre alimentaire de l'animal.
- Les aliments secs quant à eux ne doivent pas dépasser un taux d'humidité de 14 %.

On les appelle souvent croquettes, ils sont constitués de matières premières animales et végétales soigneusement dosées, qui après broyage sont cuites selon des procédés qui les rendent très digestes.

N.B. On considère habituellement que 100 gr d'aliment sec correspondent à 350 gr d'aliment humide.

Par mesure pratique, nous adopterons la convention de langage suivante dans tous les tableaux qui vont suivre :

CHAT humide = produit humide pour chat ;

CHAT sec = produit sec pour chat ;

CHIEN humide = produit humide pour chien ;

CHIEN sec = produit sec pour chien.

Évolution du nombre d'acheteurs par type de produit et d'animal (tous circuits)

	1998	1999	2000
CHAT humide	84,2	84,1	85,9
CHAT sec	86,2	86,8	89,2
CHIEN humide	63,9	64,5	60,1
CHIEN sec	72,8	76,2	77,8

(En % des ménages possesseurs de chien ou de chat selon le cas.)

Source : D'après documents Secodip (Marketing Book).

DOSSIER 3 : Le marché des aliments pour animaux

Les ventes par type de produit (tous circuits confondus)

Volume (milliers de tonnes)	1998	1999	2000
CHAT humide	300,0	314,9	311,8
CHAT sec	79,9	87,9	93,2
CHIEN humide	306,8	303,8	291,6
CHIEN sec	273,4	292,5	315,9

Valeur (millions d'euros)	1998	1999	2000
CHAT humide	641,7	693,0	693,0
CHAT sec	139,2	154,5	173,0
CHIEN humide	434,0	438,3	429,5
CHIEN sec	347,0	378,2	416,0

DOSSIER 4 : Les acteurs de l'offre

Les principaux groupes et leurs marques

	Groupe MASTERFOODS	Groupe NESTLE	Autres :
Produits pour chats	Whiskas Kitekat Ronron Sheba	Friskies Vital Balance Félix Gourmet Fidèle	
Produits pour chiens	Pedigree Canigou Loyal César Frolic	Fido Fidèle Friskies Mac'Ani	COLGATE (Hill's) Moulin de Savoie (4Pat*) PROCTER (Eukanuba, Iams) Purina (Dog show) Royalment

Position des principaux Groupes sur le marché (en 2000)

Groupes	Part de marché (valeur)
Masterfoods	40,3 %
Nestlé	26,2 %
MDD (marques de distributeurs)	21 %
Autres	14,4 %
<i>(dont Royalment)</i>	<i>1,9 %</i>
TOTAL	100 %

Position des principales marques et groupes (en valeur) selon les segments

CHATS			CHIENS		
Groupe MASTERFOODS		38	Groupe MASTERFOODS		42,6
Whiskas	22,3		Pedigree	20,6	
Kitekat	6,6		Canigou	6,8	
Ronron	3,5		Loyal	2,7	
Sheba	5,6		César	6,9	
			Frolic	5,6	
Groupe NESTLE		32,8	Groupe NESTLE		19,5
Friskies	19,2		Fido	9,2	
Félix	13,6		Friskies	10,3	
MDD	20	20	MDD	22	22
Autres	9,2	9,2	Autres	15,9	15,9
<i>(dont Royalment)</i>	0,5	0,5	<i>(dont Royalment)</i>	3,3	3,3
TOTAL	100	100	TOTAL	100	100

DOSSIER 5 : La distribution

Les aliments sont vendus dans les circuits alimentaires, mais aussi dans les circuits spécialisés parmi lesquels les LISA (libre service agricole) que l'on trouve plutôt en milieu rural ou dans les petites villes, les jardinerie, animaleries et dans une moindre mesure les surfaces de bricolage.

Les vétérinaires en font partie, ils constituent un canal particulièrement intéressant sur le plan qualitatif (par leur capacité de prescription), comme sur le plan quantitatif puisqu'ils dépassent 25 % des ventes des circuits spécialisés en valeur particulièrement sur le segment des aliments pour chiens.

Évolution des ventes des canaux selon les catégories de produits (en volume)

Milliers de tonnes		1998	1999	2000
CHAT humide	Hyper	169,80	168,16	164,01
	Super	107,40	118,72	116,61
	Supérette +Traditionnels	3,30	3,78	2,49
	Hard discount	14,70	18,26	23,39
	Circuits spécialisés	4,80	5,98	5,3
CHAT sec	Hyper	36,51	41,4	41,85
	Super	34,92	36,48	37,47
	Supérette +Traditionnels	0,88	0,88	0,84
	Hard discount	3,68	4,66	6,8
	Circuits spécialisés	4,00	4,48	6,24
CHIEN humide	Hyper	144,50	138,84	132,39
	Super	121,19	118,18	111,97
	Supérette +Traditionnels	3,68	4,56	4,67
	Hard discount	34,05	39,8	39,66
	Circuits spécialisés	3,37	2,43	2,92
CHIEN sec	Hyper	127,95	133,67	142,47
	Super	82,29	88,34	93,19
	Supérette +Traditionnels	2,46	2,63	1,9
	Hard discount	18,59	21,06	24,01
	Circuits spécialisés	42,10	46,8	54,33

DOSSIER 6 : Fiche technique ROYALIMENT

Présente dans de nombreux pays, cette entreprise de taille modeste réalise les 3/4 de son chiffre d'affaires à l'étranger. Les ventes en France se sont élevées à 22,750 millions d'euros en 2000.

Royaliment s'est centrée sur le marché des aliments secs pour chiens et chats.

L'entreprise privilégie une approche scientifique de l'alimentation animale dont elle tire toute sa légitimité. La commercialisation de ses produits repose pour une large part (environ 75 %) sur les circuits spécialisés (jardinerie, animalerie, LISA...) ce qui renforce encore son image et sa crédibilité. Royaliment travaille également beaucoup avec les éleveurs de chiens de race, dont la marque est très proche et qui lui servent de terrain d'expérience. Ils constituent avec les vétérinaires les piliers de sa stratégie. Ces derniers sont largement associés à la recherche et à la conception des nouveaux produits.

Royaliment vient de lancer une nouvelle gamme pour les chats, en même temps, l'entreprise a renforcé sa force de vente auprès des vétérinaires. Celle-ci se voit confier une mission de conseil et de développement des affaires de leurs clients.

Principaux résultats

Milliers d'euros	1999	2000	2001 (1 ^{er} trimestre)
C.A. France	19040	22750	14500
Résultat net	1715	845	

Gammes proposées par ROYALIMENT**Extrait des gammes pour chiens****Gamme PRO (éleveurs)**

		MINI Junior	MINI Adult	MINI Sensible	Yorkshire
1 ^{er} ÂGE	STARTER	MEDIUM Junior	MEDIUM Adult	MEDIUM Sensible	MEDIUM Maxi
		GIANT Junior	GIANT Adult		

Gamme NUTRITION (points de vente spécialisés)

MINI 1 à 10 kg	MEDIUM 11 à 25 kg	MAXI 26 à 44 kg	GIANT 45 à 100 kg
Junior	Junior	Junior	Puppy
Adult	Adult	Adult	Junior
Sensible	Sensible	Sensible	Adult
Light	Mature	Light	
Yorkshire		Mature	
Mature			

Gamme NUTRITION (Vétérinaires)

Un programme nutritionnel sur mesure, une totale sécurité alimentaire et la prévention des troubles digestifs.

Gamme DIÉTÉTIQUE (Vétérinaires)

Obesity DP 34	Hepatic HF 16
Weight Control Diabetic 30	Renal RF 16
Hypoallergenic DR 21	Urinary LP 18
Sensitivity Control SC 24	Early Cardiac EC 26
Intestinal GI 30	Mobility Support MS 25
Digestive Low Fat LF 22	



Extrait des gammes pour CHATS

Gamme NUTRITION (points de vente spécialisés)

Babycat milk	Fit 32	Outdoor 30	Sensible 33	Mature 28
Babycat 34	Light 38	Indoor 27	Hair & Skin 33	Senior 26
Kitten 34				

1. LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET LEUR ALIMENTATION

Dans les ménages français, le **taux de possession** d'animaux domestiques est supérieur à 50 % et concerne en priorité les chiens et les chats. La **démographie** animale est en progression de près de 7 % en 2 ans (5 % en 2000, donc en accélération), elle est aussi plus rapide pour les chats que pour les chiens.

Un chat est moins encombrant qu'un chien, mais aussi moins coûteux à nourrir.

Comme la population des humains, cette population animale vieillit, conséquence d'une durée de vie moyenne qui augmente (moyenne chez le chien 9 ans, et 13 ans chez le chat), de la progression relative du nombre de chats, et de la tendance favorable à des animaux plus petits concernant les chiens.

Ces constats devraient se traduire dans la consommation.

Enfin, plus des 2/3 des animaux domestiques sont dans des communes rurales ou petites villes (ce chiffre atteint 70 % pour les chiens) ils sont de ce fait très souvent dans des maisons individuelles (3 fois sur 4 chez les chiens).

Les motifs apparaissent assez transparents : le besoin de place, la pression de l'environnement urbain relativement à la propreté, le fait que l'animal a besoin d'exercice. On notera également la tendance anthropomorphique dans le comportement des maîtres et la conséquence sur l'alimentation.

Si presque tous les possesseurs achètent des aliments industriels, les habitudes restent fortement ancrées puisque seuls 15 % d'entre eux sont des exclusifs du produit industriel.

Donc des perspectives de développement très importantes.

Le **nombre d'acheteurs** est plus élevé pour les produits pour chat que pour chien, mais on ne manquera pas de noter **l'évolution du comportement des acheteurs** des produits humides vers les produits secs, évolution particulièrement nette dans les produits pour chiens.

2. LE MARCHÉ

			Coef. évol.		Coef. évol.	Coef. évol.
Volume (milliers de tonnes)	1998	1999	99/98	2000	2000/99	2000/98
CHAT humide	300,0	314,9	1,05	311,8	0,99	1,04
CHAT sec	79,9	87,9	1,10	93,2	1,06	1,17
CHIEN humide	306,8	303,8	0,99	291,6	0,96	0,95
CHIEN sec	273,4	292,5	1,07	315,9	1,08	1,16
	960,1	999,1	1,04	1012,5	1,01	1,05

			Coef. évol.		Coef. évol.	Coef. évol.
Valeur (millions d'euros)	1998	1999	99/98	2000	2000/99	2000/98
CHAT humide	641,7	693,0	1,08	693,0	1,00	1,08
CHAT sec	139,2	154,5	1,11	173,0	1,12	1,24
CHIEN humide	434,0	438,3	1,01	429,5	0,98	0,99
CHIEN sec	347,0	378,2	1,09	416,0	1,10	1,20
	1561,9	1664,0	1,07	1711,5	1,03	1,10
Prix/kg	1998	1999		2000		
CHAT humide	2,14	2,20		2,22		
CHAT sec	1,74	1,76		1,86		
CHIEN humide	1,41	1,44		1,47		
CHIEN sec	1,27	1,29		1,32		
	1,63	1,67		1,69		

2.1. Le marché global dépasse 1 million de tonnes en 2000 pour 1,7 milliard d'euros ?

La progression en volume est de 5 % sur 2 ans, mais marque le pas très nettement en 2000.

Comment l'expliquer alors que les perspectives apparaissent favorables ?

Ce constat est à rapprocher de l'évolution du nombre des acheteurs en faveur des produits secs (par définition moins lourds).

La progression en valeur est 2 fois plus rapide (10 %), le marché s'est valorisé, mais là encore la progression ralentit en 2000. Le prix moyen des produits achetés est passé de 1,63 à 1,69 euro en 2 ans.

Correspondant à une demande pour des produits à plus forte valeur ajoutée, on a vu l'intérêt des Français pour leur animal de compagnie.

2.2. Analyse par catégorie de produits

Structure en volume (milliers de tonnes)	1998	%	1999	%	2000	%
Total HUMIDE	606,8	63,2	618,7	61,9	603,4	59,6
Total SEC	353,3	36,8	380,4	38,1	409,1	40,4
		100		100		100
Évolution en volume (milliers de tonnes)	1998	1999	99/98	2000	2000/99	2000/98
Total HUMIDE	606,8	618,7	1,02	603,4	0,98	0,99
Total SEC	353,3	380,4	1,08	409,1	1,08	1,16
Équivalent humide	1236,6	1331,4		1431,9		

Les produits humides représentent 2/3 des volumes, mais ATTENTION !

Si l'on tient compte du fait que 100 gr d'aliment sec = 350 gr d'aliment humide, le sec traduit en **équivalent humide** représente alors **70 % des volumes absorbés**.

Quant à l'évolution, la part des produits humides est en régression (-2 % en 2000) **au profit des produits secs en nette progression de 8 % par an**.

Confirme l'interprétation que l'on a faite du ralentissement dans les volumes en 2000.

Cette tendance s'explique par la praticité des produits secs (plus légers à transporter, faciles à stocker et à préparer). Pendant longtemps, leur manque d'appétence a profité aux produits humides, mais cette faiblesse devient une force si, comme pour l'homme, on veut lutter contre l'embonpoint et limiter l'animal.

Ajoutons également qu'ils sont systématiquement préconisés par les vétérinaires.

Prix/kg (en euros)	1998	1999	2000
Total HUMIDE	1,77	1,83	1,86
Total SEC	1,38	1,40	1,44
Équivalent Humide	0,39	0,40	0,41

Bien entendu, leur prix est aussi un facteur explicatif: 20 à 25 % moins chers au kilogramme, et 4 à 5 fois moins chers si l'on tient compte de l'équivalence!!!

2.3. Analyse par type d'animal

Structure volume (milliers de tonnes)	1998	%	1999	%	2000	%
Total CHAT	379,9	39,6	402,8	40,3	405,0	40,0
Total CHIEN	580,2	60,4	596,3	59,7	607,5	60
		100		100		100
Évolution volume (milliers de tonnes)	1998	1999	99/98	2000	2000/99	2000/98
Total CHAT	379,9	402,8	1,06	405,0	1,01	1,07
Total CHIEN	580,2	596,3	1,03	607,5	1,02	1,05

Le marché des produits pour chiens représente 60 % du volume total en 2000, contre 40 % pour le marché des produits pour chats. Même si le second a progressé plus vite (+ 7% chat contre + 5 % chien entre 98 et 2000), les deux marquent le pas en 2000.

À rapprocher de l'évolution de la population animale.

Et aussi du transfert de la consommation vers les produits secs. L'alimentation des chats étant composée à plus de 3/4 par des produits humides.

Structure valeur (millions d'euros)	1998	%	1999	%	2000	%
Total CHAT	780,9	50,0	847,5	50,9	866,0	50,6
Total CHIEN	781,0	50,0	816,5	49,1	845,5	49,4
	1561,9	100	1664,0	100	1711,5	100
Prix/kg						
Total CHAT	2,06	2,10			2,14	
Total CHIEN	1,35	1,37			1,39	

En valeur, le marché des aliments pour chats dépasse légèrement celui des aliments pour chiens, ce qui, compte tenu des volumes, traduit un prix au kilogramme beaucoup plus élevé (2,14 contre 1,39 euro).

3. L'OFFRE

Elle est concentrée entre les mains de deux groupes (Nestlé et Mars) qui contrôlent ensemble les 2/3 du marché en valeur, chacun au travers d'une dizaine de marques généralement ciblées par type d'animal.

Viennent ensuite les MDD avec 21 % du marché soit environ 360 millions d'euros dont une part très significative revient à l'UCAA (125 millions de CA sur MDD au prix de vente à la distribution).

L'offre ne présente pas moins une certaine diversité d'acteurs avec d'autres multinationales comme Colgate ou Procter qui au gré des rachats se retrouvent sur ce secteur, les spécialistes de l'alimentation animale et les coopératives. Au total 12,5 % du marché dont fait partie Royaliment.

Royaliment est un acteur modeste (moins de 2 % de Pdm) au regard des groupes leaders, mais déjà fortement internationalisé, son CA total peut être estimé à environ 100 millions d'euros en 2000. Les résultats sont en baisse (2000/1999), mais l'entreprise a énormément investi et le début 2001 promet une progression fulgurante de l'activité.

C'est un spécialiste :

- Du chien (3,3 % de Pdm contre 0,5 sur le chat) mais a montré son intention de se développer sur le chat ;
- Des produits secs ;
- Des circuits alternatifs (animaleries, jardinerie, LISA, vétérinaires...);
- Avec une approche très segmentée du marché (par âge/taille/race/niveau d'activité/type de pathologie de l'animal et circuit de distribution) ;
- Une gamme adaptée à chacune des situations et des produits fortement valorisés ;
- Une priorité à la recherche en partenariat avec les professionnels ;
- Une image excellente et très professionnelle.

4. LA DISTRIBUTION



		1998		1999		2000	
Tous produits	Hyper	478,77	49,9	482,07	48,3	480,71	47,5
	Super	345,80	36,0	361,71	36,2	359,24	35,5
	Sp + Tradi	10,32	1,1	11,85	1,2	9,89	1,0
	HD	71,02	7,4	83,78	8,4	93,85	9,3
	Spécialisés	54,27	5,7	59,70	6,0	68,80	6,8
		960,18	100,0	999,10	100,0	1012,50	100,0
		1998	%	1999	%	2000	%
Tous produits	Hm+Sm	824,56	85,9	843,78	84,5	839,96	83,0
Humide	Hm+Sm	542,89	89,5	543,89	87,9	524,98	87,0
Sec	Hm+Sm	281,68	79,7	299,89	78,8	314,97	77,0

Globalement, on notera bien entendu le poids de la grande distribution. Les hyper et supermarchés distribuent plus de 80 % des aliments pour animaux domestiques, mais phénomène suffisamment rare pour être signalé, ils sont en régression. Leur poids relatif tous produits confondus passe de 85,6 à 83 % entre 98 et 2000.

L'analyse par catégorie de produit révèle en outre un retard de 10 points sur le sec et le même déclin.

		1998	%	1999	%	2000	%
Tous produits	HD	71,02	7,4	83,78	8,4	93,85	9,3
Humide	HD	48,75	8,0	58,06	9,4	63,04	10,4
Sec	HD	22,27	6,3	25,72	6,8	30,81	7,5

Ensuite c'est le **Hard discount** avec plus de 9 % tous produits qui profite de cette évolution en progression d'un point par an. Mais sa part dépasse 10 % sur les produits humides, et n'atteint que 7,5 % sur le sec.

C'est lui qui connaît la plus forte progression.

Le moteur de cette progression : le prix (les produits humides sont les plus chers), mais il faut également compter avec un fort développement du parc des HD sur la période (en moyenne 10 % de magasins nouveaux chaque année).

		1998	%	1999	%	2000	%
Tous produits	Spécialisés	54,27	5,7	59,70	6,0	68,80	6,8
Humide	Spécialisés	8,17	1,3	8,41	1,4	8,22	1,4
Sec	Spécialisés	46,10	13,0	51,28	13,5	60,58	14,8

Enfin les **circuits spécialisés** occupent une place encore modeste mais en **nette progression** également.

Ils sont particulièrement performants sur le sec en atteignant près de 15 %.

Ce sont eux les plus en phase avec la tendance du marché : ils sont essentiellement positionnés sur les produits secs, recommandés par les professionnels à commencer par les vétérinaires. Ils tirent l'évolution du marché en faveur des produits secs.

5. LA REPRISE DE ROYALIMENT

L'UCAA est une coopérative qui produit des aliments pour le bétail :

- Elle possède un bon outil de production ;
- Sa place sur le marché des aliments pour animaux domestiques est modeste ;
- Sa position est fragile (sous traitant) ;
- Elle est présente indirectement (pas de marque propre) sur les circuits alimentaires, or le circuit GMS perd du terrain.

Pour le rachat de Royaliment on pourra évoquer :

- L'incidence sur le CA (aliments pour animaux domestiques) ;
- Renforcement de la position à l'international ;
- La possibilité d'exister en termes de marque ;
- D'améliorer sa valeur ajoutée par des produits mieux valorisés ;
- L'opportunité de surfer sur les principales tendances du marché grâce aux atouts de Royaliment :
 - le marché du sec (volume et évolution),
 - le segment du chien (volume),
 - les circuits spécialisés (progression).

Sur ce dernier point on notera que ces circuits sont bien implantés en rural et villes moyennes, et que certains sont proches des coopératives (en particulier les LISA).

NB : Le Hard Discount qui pourrait présenter une alternative en termes de circuit (forte progression) ne présente pas le même intérêt pour l'UCAA sur les autres dimensions évoquées (en particulier la dépendance).

Mathématiques

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Tout candidat bachelier ayant suivi deux années universitaires (Deug Sciences, Deug Économie...) ou de niveau équivalent (BTS, IUT, classes préparatoires Math Spé...).

Nature de l'épreuve

Première partie

L'épreuve de mathématiques du concours Passerelle 1 a pour but de tester la bonne assimilation du programme par les candidats, leur capacité de raisonnement et leur aptitude à rédiger et expliquer.

Deuxième partie

Le sujet est composé de trois exercices indépendants portant sur l'algèbre linéaire, l'analyse et les probabilités-statistiques, conçus, sans grande difficulté théorique, de telle sorte qu'un candidat sérieusement préparé soit en mesure d'aborder l'ensemble des questions.

Programme

A) Algèbre linéaire

- a) Espaces vectoriels de dimension finie :
 - vecteurs de \mathbb{R}^n : opérations internes et externes sur \mathbb{R}^n (généralisation à partir de $n=2$ et $n=3$) ;
 - structure d'espace vectoriel ;
 - dépendance et indépendance linéaires ;
 - vecteurs générateurs ;
 - base d'un espace vectoriel : définition.
- b) Matrices :
 - définition (tableau de nombres) ;
 - addition, multiplication par un scalaire, multiplication de deux matrices ;
 - calcul de l'inverse d'une matrice carrée et application à l'équation matricielle $AX=B$.
- c) Applications linéaires en dimension finie :
 - rang d'une application linéaire, formule reliant le rang, la dimension du noyau et celle de l'espace de départ ;
 - image par une application linéaire d'une famille liée, d'une famille génératrice, d'un sous-espace vectoriel de l'espace de départ.



B) Analyse

- a) Suites
- b) Fonctions numériques :
 - fonctions logarithme népérien, exponentielles et puissances ;
 - limites, asymptotes ;
 - dérivation ;
 - primitives d'une fonction continue sur un intervalle ;
 - maxima et minima d'une fonction ;
 - représentation graphique.
- c) Calcul intégral :
 - intégrale d'une fonction continue sur un segment ;
 - propriétés de l'intégrale ;
 - intégration par parties.

C) Statistiques et probabilités

- a) Définition d'une probabilité et propriétés ;
- b) Événements indépendants et dépendants relativement à une probabilité ;
- c) Variable aléatoire (ou aléa numérique) prenant un nombre fini de valeurs réelles ;
- d) Distribution (ou loi) de probabilité ;
- e) Fonction de répartition ;
- f) Espérance mathématique, variance, écart type ;
- d) Distributions usuelles de probabilité ;
- h) Distribution de Bernouilli, binomiale ;
- i) Distribution de Poisson : approximation de la distribution binomiale par la loi de Poisson ;
- j) Distribution normale.

Conseils de préparation

Après avoir bien lu le programme, le candidat doit noter les points inconnus ou trop flous.

Il doit avant tout revoir le cours pour consolider ou apprendre les différentes notions définies dans le programme, ainsi que les résultats (théorèmes et leurs corollaires...) qui en découlent. À chaque notion acquise, le candidat doit tester son degré d'assimilation en faisant de petits exercices.

Les différentes notions du programme étant acquises, le candidat doit faire beaucoup d'exercices et d'annales (en particulier du concours Passerelle 1) sans surtout se précipiter sur la correction.

Bibliographie

- Jean-Marie Monier, *Cours et Exercices*, collection « J'intègre », éd. Dunod.
- Simon et Blume, *Mathématiques pour économistes*, éd. Economica.
- *Recueil d'exercices et résumés de cours*, coll. « Flash U », éd. Armand Collin.
- Tout livre d'analyse et d'algèbre linéaire de 1^{er} cycle universitaire (1^{re} année).

Mathématiques

Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices non autorisées.

Barème : exercice 1 : 6 points; exercice 2 : 6 points; exercice 3 : 8 points.

SUJET

Exercice 1

Dans un conte, on parle d'un pays où tous les habitants mentent avec la probabilité $\frac{3}{10}$. Une information vraie est transmise à une personne par l'intermédiaire de n habitants. On note E_k l'évènement "l'information transmise par la k -ième personne est vraie" et p_k la probabilité de E_k .

- Justifier que $p_1 = \frac{7}{10}$ et montrer que pour tout $k \in \mathbb{N}^*$, $p_{k+1} = \frac{3}{10} + \frac{2}{5}p_k$.
- a) Pour tout $k \in \mathbb{N}^*$, si on pose $u_k = p_k - \frac{1}{2}$, montrer que la suite (u_k) est géométrique de raison $\frac{2}{5}$.
b) En déduire p_n en fonction de n .
- Déterminer et interpréter $\lim_{n \rightarrow +\infty} p_n$.

Exercice 2

On pose $I = \int_{\sqrt{2}}^2 \frac{1}{\sqrt{x^2-1}} dx$ et $J = \int_{\sqrt{2}}^2 \sqrt{x^2-1} dx$.

- a) Calculer la dérivée de la fonction de $]1; +\infty[$ dans \mathbb{R} définie par $f(x) = \ln(x + \sqrt{x^2-1})$.
b) En déduire la valeur de I .
- A l'aide d'une intégration par parties, montrer que $I + J = 2\sqrt{3} - \sqrt{2} - J$ et en déduire la valeur de J .

Exercice 3

On considère la matrice $A = \begin{pmatrix} 1 & 1 & -1 \\ -3 & -3 & 3 \\ -2 & -2 & 2 \end{pmatrix}$ et f l'endomorphisme associé à A dans la base canonique (e_1, e_2, e_3) de \mathbb{R}^3 .

- a) Déterminer $f(e_1)$. Donner le rang de A et une base de $\text{Im}(f)$, image de f .
b) Calculer la dimension de $\text{Ker}(f)$, noyau de l'endomorphisme f , puis montrer que l'on peut prendre comme base de $\text{Ker}(f)$ une famille contenant $f(e_1)$. Donner cette base.
c) Les sous-espaces $\text{Im}(f)$ et $\text{Ker}(f)$ sont-ils supplémentaires dans \mathbb{R}^3 ?
- Donner une base de \mathbb{R}^3 dans laquelle la matrice de f est $B = \begin{pmatrix} 0 & 0 & 1 \\ 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 \end{pmatrix}$.

2. Si on pose $I = \begin{pmatrix} 1 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 1 \end{pmatrix}$, pour tout $n \in \mathbb{N}$, montrer que $(I + B)^n = I + nB$.

3. En admettant qu'il existe une matrice P inversible telle que $A = PBP^{-1}$, pour tout $n \in \mathbb{N}$, calculer $(I + A)^n$.

CORRIGÉ

Exercice 1

1. Pour que E_1 ne soit pas réalisé, il faut que l'information transmise par la 1ère personne soit fautive. Donc $1 - p_1 = \frac{3}{10}$ et le résultat.

Pour tout $k \in \mathbb{N}^*$, à l'aide d'un arbre, on a $p_{k+1} = (1 - \frac{3}{10})p_k + \frac{3}{10}(1 - p_k)$. On obtient alors la relation demandée.

2.a) Pour tout $k \in \mathbb{N}^*$, $u_{k+1} = p_{k+1} - \frac{1}{2} = \frac{3}{10} + \frac{2}{5}p_k - \frac{1}{2} = -\frac{2}{10} + \frac{2}{5}p_k = \frac{2}{5}u_k$. La suite (u_k) est bien géométrique de raison $\frac{2}{5}$.

b) On a d'après a), $u_n = u_1(\frac{2}{5})^{n-1}$. D'après la 1ère question, $u_1 = \frac{2}{10}$, donc $p_n = \frac{1}{2}(1 + (\frac{2}{5})^n)$.

3. Comme $\frac{2}{5} < 1$, $\lim_{n \rightarrow +\infty} (\frac{2}{5})^n = 0$ et alors $\lim_{n \rightarrow +\infty} p_n = \frac{1}{2}$. Logiquement, il y a donc une chance sur deux que l'information transmise soit vraie quand n tend vers $+\infty$.

Exercice 2

1. a) Soit pour $x \in]1; +\infty[$, $u(x) = x + \sqrt{x^2 - 1}$. Alors $f'(x) = \frac{u'(x)}{u(x)}$.

Mais $u'(x) = 1 + \frac{x}{\sqrt{x^2 - 1}} = \frac{\sqrt{x^2 - 1} + x}{\sqrt{x^2 - 1}}$. D'où $f'(x) = \frac{1}{\sqrt{x^2 - 1}}$.

b) Ainsi $I = f(2) - f(\sqrt{2})$ et donc $I = \ln(2 + \sqrt{3}) - \ln(1 + \sqrt{2}) = \ln((\sqrt{3} + 2)(\sqrt{2} - 1))$.

2. On a $I + J = \int_{\sqrt{2}}^2 \frac{x^2}{\sqrt{x^2 - 1}} dx$ et par une intégration par parties, $I + J = [x\sqrt{x^2 - 1}]_{\sqrt{2}}^2 - J$.

On a alors $2J = 2\sqrt{3} - \sqrt{2} - I$ et d'après 1, $J = \sqrt{3} - \frac{1}{\sqrt{2}} - \frac{1}{2} \ln((\sqrt{3} + 2)(\sqrt{2} - 1))$.

Exercice 3

1. a) $f(e_1) = e_1 - 3e_2 - 2e_3$. Au vu de la matrice A , $f(e_1) = f(e_2)$ et $f(e_3) = -f(e_1)$. Comme $f(e_1)$ est un vecteur non nul, le rang de A est 1 et $\text{Im}(f) = \text{Vect}(f(e_1))$, droite dirigée par $f(e_1)$ de coordonnées $(1, -3, -2)$.

b) Par le théorème du rang, $\dim(\text{Ker}(f)) = 2$.

Par linéarité, $f(f(e_1)) = f(e_1) - 3f(e_2) - 2f(e_3) = f(e_1) - 3f(e_1) + 2f(e_1) = 0$

et $f(e_1) \in \text{Ker}(f)$. D'autre part, $f(e_2 + e_3) = f(e_2) + f(e_3) = f(e_2) - f(e_2) = 0$, donc $e_2 + e_3 \in \text{Ker}(f)$. On vérifie que $f(e_1)$ et $e_2 + e_3$ ne sont pas colinéaires. La famille $(f(e_1), e_2 + e_3)$ est donc une base de $\text{Ker}(f)$ car $\dim(\text{Ker}(f)) = 2$.

c) Les sous-espaces $\text{Im}(f)$ et $\text{Ker}(f)$ ne peuvent pas être supplémentaires dans \mathbb{R}^3 car $f(e_1) \neq 0$ et donc $\text{Im}(f) \cap \text{Ker}(f) \neq \{0\}$.

d) On vérifie que la famille de vecteurs $\mathcal{B} = (f(e_1), e_2 + e_3, e_1)$ est libre dans \mathbb{R}^3 . Comme les coordonnées des vecteurs colonnes de la matrice B de f dans \mathcal{B} , sont les coordonnées dans \mathcal{B} des vecteurs $f(f(e_1))$, $f(e_2 + e_3)$ et $f(e_1)$, on a le résultat.

2. Par récurrence sur n : Pour $n = 0$, $(I + B)^n = I = I + 0 \cdot B$. Si on suppose que $(I + B)^n = I + nB$, alors $(I + B)^{n+1} = (I + B)^n(I + B) = (I + nB)(I + B) = I + B + nB + nB^2$. Or $B^2 = 0$. Donc $(I + B)^{n+1} = I + (n + 1)B$.

3. Pour tout $n \in \mathbb{N}$, $(I + A)^n = (I + PBP^{-1})^n = (P(I + B)P^{-1})^n$. Par récurrence sur n , on montre que $(P(I + B)P^{-1})^n = P(I + B)^n P^{-1}$.

Par la question 2, $(I + A)^n = P(I + nB)P^{-1} = PIP^{-1} + nPBP^{-1}$. D'où $(I + A)^n = I + nA$.

Philosophie, Lettres et Sciences humaines

Programme, conseils, bibliographie

LITTÉRATURE

Public concerné

L'épreuve de littérature telle qu'elle est proposée dans le cadre du concours ne s'adresse pas à des étudiants spécialisés en littérature.

Tout étudiant peut donc envisager de faire le choix de se lancer dans la dissertation littéraire, sous certaines conditions néanmoins.

Nature de l'épreuve

Le sujet demande de la part de l'étudiant des connaissances littéraires acquises au cours de sa scolarité :

- Connaissances « classiques » : les grands auteurs au programme des classes de seconde et première ;
- Connaissances « approfondies » : les auteurs étudiés en scolarité après le baccalauréat ;
- Connaissances « personnelles » : les auteurs choisis librement dans la pratique de la lecture comme loisir.

Programme

- En 2003, le thème était « Le temps ».
- En 2004, le thème était « Bonne et mauvaise littérature ».
- En 2005, le thème était « Le rire ».
- En 2006, le thème sur lequel vous réfléchirez sera « La mort ».

Conseils de préparation

Pour traiter correctement le sujet, il est attendu de l'étudiant :

- Une capacité à lire et comprendre un sujet en recherchant les différents aspects de traitement possibles et les différents points de vue possibles. Il convient donc de se défier d'une lecture univoque du sujet proposé. L'exploration des termes de l'énoncé est particulièrement recommandée.
- Qu'il mobilise ses connaissances dans le domaine de la littérature, quelles que soient les sources d'acquisition. L'originalité des auteurs cités n'est pas un critère déterminant.
- Qu'il structure correctement son raisonnement afin de développer un point de vue avec progression et en s'appuyant sur des références précises (auteurs et œuvres).
- Qu'il organise son écriture afin de conduire ce raisonnement : introduction, développement et conclusion. Les règles traditionnelles de construction d'un devoir, d'une partie et d'un paragraphe doivent être maîtrisées.

- Qu'il témoigne d'une maîtrise de l'expression et de la communication écrites dans le souci de communiquer avec un lecteur.
- Qu'il témoigne d'une maîtrise de la langue française dans la correction orthographique et grammaticale.
- La capacité à développer un point de vue personnel, notamment en situant la littérature dans un contexte (historique, socioculturel...) est appréciée.
- Les compétences méthodologiques pour répondre au sujet sont celles développées dans l'apprentissage scolaire.

Bibliographie

Tout étudiant pourra s'appuyer sur les cours suivis dans son cursus (se reporter aux programmes de français et littérature des lycées de l'Éducation nationale).

Aucun ouvrage particulier n'est à recommander sinon les manuels de français de seconde, première et terminale.

Certains sites sur Internet sont consacrés à la littérature (« auteurs », « littérature », « rubriques littéraires », « écrivains », « poètes », « histoire littéraire », « culture et littérature », « histoire de la langue française », « notions minimales d'histoire littéraire », etc.).

Cependant, l'entraînement est une source considérable de progrès.

L'évaluation ou l'auto-évaluation (référence à des corrigés de sujets donnés dans des ouvrages d'annales) sont nécessaires lors de la préparation.

PHILOSOPHIE

Public concerné

L'épreuve de philosophie, telle qu'elle est proposée dans le cadre de ce concours, ne s'adresse pas à des étudiants spécialisés en philosophie.

Tout étudiant peut donc envisager de faire le choix de se lancer dans la dissertation de philosophie, sous certaines conditions néanmoins.

- Il est nécessaire d'avoir acquis de manière assez ferme les principales bases de la discipline lors de l'année d'initiation à la réflexion que représente la classe de terminale du lycée (les exigences fondamentales qui prévalent pour la correction de cette épreuve du concours « Passerelle » sont les mêmes que celles qui régulent la préparation et l'évaluation du baccalauréat : mêmes règles de composition de la dissertation, même corpus d'auteurs...).
- Il convient d'avoir consolidé et élargi sa culture générale lors des deuxième ou troisième années d'études post-baccalauréat : la réflexion ne s'exerce pas à vide, dans le vague ; elle suppose de la part des candidats, outre un bagage philosophique minimal, des connaissances diverses fournissant références et exemples susceptibles d'appuyer et d'éclairer leurs analyses (littérature, histoire, arts, sciences...).
- Enfin, les candidats doivent posséder quelques dispositions à l'interrogation critique du monde et de soi-même : curiosité et ouverture d'esprit permettent de soutenir l'effort d'une raison qui s'exerce à la liberté de penser et qui, sensible à

la permanence et à l'actualité du questionnement philosophique, vise à aller plus loin dans la conquête de cette liberté, clé d'une maîtrise de sa propre pensée.

Programme

- En 2003, le thème était « Puissance du langage ».
- En 2004, le thème était « Le droit : instance d'ordre ou de justice ? »
- En 2005, le thème était « Le désir ».
- En 2006, le thème sur lequel vous réfléchirez sera « L'Histoire : science impossible, mais savoir indispensable ? »

Conseils de préparation

Exigeante, l'épreuve de dissertation philosophique est, toutefois, accessible à condition de s'engager dans un travail régulier à mener sur deux fronts.

Sur le plan des connaissances à posséder

A déjà été mentionnée l'importance d'une bonne culture générale.

Pour ce qui est du bagage philosophique à se constituer ou à consolider, il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent un certain nombre de grands concepts philosophiques (termes techniques, définitions précises, distinctions par rapport au langage usuel...) et qu'ils connaissent quelques auteurs majeurs, les grandes lignes de leurs analyses élaborées sur tel ou tel thème.

À cette fin, il importe de procéder à des lectures, accompagnées de prises de notes, débouchant si possible aussi sur des fiches de lectures. Lire le plus possible de textes philosophiques est donc capital, pour connaître les problématiques des auteurs, pour se confronter à d'autres pensées que la sienne, pour s'imprégner de démarches exemplaires par leur rigueur démonstrative et/ou leur puissance interrogatrice. Mais, comme il est difficile d'entrer dans des œuvres longues et des systèmes d'une complexité savante, il faut plutôt veiller à se délimiter des parcours de lecture bien précis, sans se fixer d'objectifs démesurés : on n'attend pas des candidats des connaissances pointues ni érudites en histoire de la philosophie.

Viser l'exhaustivité ferait courir le risque de la dispersion et de la superficialité. Lire des passages, des extraits, peut s'avérer déjà très fécond pour exercer la réflexion (et donc suffisant pour souscrire aux exigences de l'épreuve), dès lors que cette lecture est attentive et méthodique. Aussi conseillons-nous ci-dessous, outre des œuvres philosophiques, quelques ouvrages « scolaires » à la fois clairs et consistants, aide précieuse pour une approche progressive des concepts et des textes.

Sur le plan des techniques à maîtriser pour l'écriture et l'organisation de la dissertation

Cet aspect du travail suppose l'apprentissage et la mise en œuvre de méthodes et de règles formelles dont certaines sont étudiées, approfondies tout au long de la scolarité : depuis des conventions générales d'écriture (paragraphes et alinéas séparant les idées et les parties, titres d'œuvres à souligner, exclusion des abréviations...), jusqu'à des règles de rhétorique plus spécifiques à la dissertation (division en introduction – développement – conclusion, transition entre chaque grande partie du développement, usage de connecteurs logiques...).

En ce qui concerne plus particulièrement la dissertation de philosophie, il est requis des candidats qu'ils s'attachent à deux points :

- a) L'énoncé-question ne peut être abordé sans un travail préalable précis d'analyse et de réflexion sur les termes du sujet (leurs différentes significations), sur la forme du questionnement, sur ses présupposés : repérer et/ou reformuler tous ces éléments permet de délimiter les enjeux du sujet et, par là même, de dégager les niveaux de réponse à proposer dans la copie.
- b) L'essentiel du travail consiste à produire une argumentation cohérente, claire et rigoureuse, faisant progresser l'analyse vers l'établissement d'une réponse, d'une thèse, qui soit la plus rationnelle, la plus justifiée possible, face au(x) problème(s) soulevé(s) par la question de départ. Les connaissances (définitions conceptuelles, auteurs...) sont à mobiliser par le candidat au cours de la copie, non pour faire montre de sa culture, quelle qu'elle soit, ni pour se dispenser de réfléchir (en utilisant, par exemple, les auteurs comme arguments d'autorité), mais pour enrichir et aiguiser ses propres analyses, ses idées, approches et questionnements critiques.

Bibliographie

Instruments de travail

- É. Clément (dir.), C. Demonque, P. Khan et al., *Pratique de la philosophie de A à Z*, éd. Hatier. Dictionnaire présentant aussi bien des notions, des concepts, que des philosophes, des textes : très utile, très complet.
- Ouvrage collectif, *Gradus philosophique (répertoire d'introductions méthodiques à la lecture des œuvres)*, éd. Garnier-Flammarion, 1994. Des articles relativement courts présentent de nombreuses œuvres majeures après une biographie succincte de l'auteur, ex. : pour Platon, présentation de quatre dialogues, Ménon, Phédon, Phèdre, Timée.
- C. Roux-Lanier (dir.), *Le Temps des philosophes*, éd. Hatier, 1995. Il s'agit d'un manuel à destination des terminales L, ES, S, mais qui représente une vaste somme proposant des textes classés chronologiquement, situés dans leurs contextes historique et culturel, un glossaire final – termes techniques classés par auteurs, etc.
- Léon-Louis Grateloup, *Anthologie philosophique*, nouveaux éléments pour la réflexion, Hachette-Lycée. C'est un autre manuel dont le classement n'est pas chronologique mais thématique : notions classées alphabétiquement, de « Anthropologie » à « Violence ».

Textes fondamentaux

Nous ne précisons pas d'éditions car il en existe plusieurs pour tous ces textes : soit en petits classiques, soit en collections de poche – Hachette, Folio-Essais, Garnier-Flammarion, Points-Seuil, Vrinpoche, Presses-Pocket Agora, Tel-Gallimard, 10/18, etc.

Platon : *Apologie de Socrate ; Ménon ; Gorgias ; La République ; Phèdre, Le Banquet...* Aristote : *Éthique à Nicomaque ; La Politique...* /Épictète : *Manuel* /Épicure : *Lettre à Ménécée* /Machiavel : *Le Prince* /Hobbes : *Le Citoyen ; Léviathan* /Descartes : *Méditations métaphysiques ; Le Discours de la méthode...* /Pascal : *Pensées* /Spinoza :

Éthique; Traité théologico-politique/Rousseau: Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes; Le Contrat social.../Kant: Critique de la raison pure; Fondements de la métaphysique des mœurs; Opuscules sur l'histoire (Idée d'une histoire universelle, Projet de paix perpétuelle).../Hegel: La Raison dans l'histoire; Esthétique; La Phénoménologie de l'esprit.../Marx (et Engels): Le Manifeste du parti communiste.../Nietzsche: Généalogie de la morale; Par-delà le bien et le mal; Crépuscule des idoles, Le Gai Savoir.../Freud: Cinq leçons sur la psychanalyse; Sur le rêve; Malaise dans la civilisation.../Alain: Idées; Éléments de philosophie; Propos (sur les pouvoirs; sur le bonheur).../Bergson: L'Évolution créatrice; Le Rire; La Pensée et le Mouvant; L'Énergie spirituelle.../Bachelard: La Formation de l'esprit scientifique; la Philosophie du non; La Psychanalyse du feu.../Merleau-Ponty: Phénoménologie de la perception; Éloge de la philosophie; L'Œil et L'Esprit.../Sartre: L'Être et le Néant; L'existentialisme est un humanisme.../Arendt: Le Système totalitaire; Du mensonge à la violence; Condition de l'homme moderne.../Lévi-Strauss: Tristes tropiques; Race et histoire.../Michel Foucault: L'Ordre du discours; Histoire de la folie à l'âge classique; Les Mots et les Choses...

SCIENCES HUMAINES

Public concerné

Les candidats susceptibles de choisir l'épreuve de sciences humaines doivent posséder une solide culture générale en histoire, sociologie et/ou économie.

Toutes ces sciences sociales abordent un même phénomène sous des angles différents mais complémentaires.

Elles permettent de se déprendre des préjugés du discours commun.

Il convient donc de ne pas se satisfaire du seul discours journalistique qui ne saurait suffire à se constituer une culture générale: il faut connaître les bases des disciplines de sciences sociales ainsi que leur esprit pour mieux sociologiser un problème d'actualité à l'aide de références et d'outils conceptuels.

Programme

- En 2003, le thème était « Religion et société ».
- En 2004, le thème était « Sociologie de la famille ».
- En 2005, le thème était « Le désir ».
- En 2006, le thème sur lequel vous réfléchirez sera « Les métamorphoses de l'État-Providence ».

Conseils de préparation

- L'intelligence du sujet forme le premier critère de l'évaluation. Elle tient dans la capacité de problématisation d'une question, c'est-à-dire dans la capacité à soulever les enjeux intellectuels qui s'y attachent. Cela suppose une connaissance des grandes questions qui traversent les sciences humaines et sociales. Cette bonne culture suppose maîtrise des concepts et connaissance des auteurs essentiels (voir bibliographie). Première recommandation donc: procéder à des lectures.

- La possession de connaissances techniques sur le thème proposé forme le deuxième critère. Connaissances factuelles (chiffres, données, résultats d'enquête, etc.) et connaissance d'auteurs spécialisés sur la question. Nourrir la copie d'un point de vue d'expert suppose l'appropriation de ces connaissances. Les copies se révèlent souvent très pauvres en la matière.
- Enfin, troisième recommandation générique : la démonstration de la maîtrise des règles élémentaires de la dissertation. Capacité à développer une argumentation (plan, architecture de la dissertation), respect de la langue (syntaxe et orthographe).

Bibliographie

Lire les manuels de sociologie et les introductions à l'économie sur trois fondateurs des sciences sociales :

- Laurent Fleury, *Max Weber*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2001.
- Philippe Steiner, *La Sociologie de Durkheim*, La Découverte, coll. « Repères », 1994.
- Frédéric Vandenberghe, *La Sociologie de George Simmel*, La Découverte, coll. « Repères », 2001.



Philosophie, Lettres et Sciences humaines

Ce cas a été rédigé par l'ESC Rennes.

Durée : 2 heures.



CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

Le candidat doit choisir un sujet parmi les trois sujets proposés. Le numéro du sujet choisi doit être indiqué sur la première page de la copie.

SUJETS

Sujet n° 1 : Philosophie

Accomplir tous ses désirs, est-ce une bonne règle de vie ?

Sujet n° 2 : Lettres

Les obsèques de la Lionne

La femme du lion mourut ;
 Aussitôt chacun accourut
 Pour s'acquitter envers le prince
 De certains compliments de consolation
 Qui sont surcroît d'affliction.
 Il fit avertir sa province
 Que les obsèques se feraient
 Un tel jour, en tel lieu ; ses prévôts y seraient
 Pour régler la cérémonie,
 Et pour placer la compagnie.
 Jugez si chacun s'y trouva.
 Le prince aux cris s'abandonna,
 Et tout son antre en résonna :
 Les lions n'ont point d'autre temple.
 On entendit, à son exemple,
 Rugir en leur patois messieurs les courtisans.
 Je définis la cour un pays où les gens,

Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents,
 Sont ce qu'il plaît au prince, ou, s'ils ne peuvent l'être,
 Tâchent au moins de le paraître :
 Peuple caméléon, peuple singe du maître ;
 On dirait qu'un esprit anime mille corps :
 C'est bien là que les gens sont de simples ressorts.
 Pour revenir à notre affaire,
 Le cerf ne pleura point. Comment eût-il pu faire ?
 Cette mort le vengeait : la reine avait jadis
 Étranglé sa femme et son fils.
 Bref, il ne pleura point. Un flatteur l'alla dire,
 Et soutint qu'il l'avait vu rire.
 La colère du roi, comme dit Salomon,
 Est terrible, et surtout celle du roi lion ;
 Mais ce cerf n'avait pas accoutumé de lire.
 Le monarque lui dit « Chétif hôte des bois,
 Tu ris, tu ne suis pas ces gémissantes voix.
 Nous n'appliquerons point sur tes membres profanes
 Nos sacrés ongles : venez, loups,
 Vengez la reine ; immolez tous
 Ce traître à ses augustes mânes. »
 Le cerf reprit alors : « Sire, le temps de pleurs
 Est passé ; la douleur est ici superflue.
 Votre digne moitié, couchée entre des fleurs,
 Tout près d'ici m'est apparue ;
 Et je l'ai d'abord reconnue.
 « Ami, m'a-t-elle dit, garde que ce convoi,
 « Quand je vais chez les dieux, ne t'oblige à des larmes.
 « Aux Champs Élysiens j'ai goûté mille charmes,
 « Conversant avec ceux qui sont saints comme moi.
 « Laisse agir quelque temps le désespoir du roi :
 « J'y prends plaisir. » À peine on eut ouï la chose,
 Qu'on se mit à crier : « Miracle ! Apothéose ! »
 Le cerf eut un présent, bien loin d'être puni.
 Amusez les rois par des songes,
 Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges :
 Quelque indignation dont leur cœur soit rempli,
 Ils goberont l'appât ; vous serez leur ami.

Après avoir résumé et commenté ce texte, vous direz, selon vous, pourquoi le genre littéraire de la fable, dans lequel s'illustre La Fontaine, facilite l'expression d'opinions.

En quoi la déviance peut-elle être sociologiquement définie comme un construit social ?

CORRIGÉS

Sujet n° 1 : Philosophie

Accomplir tous ses désirs, est-ce une bonne règle de vie ?

Remarques sur le sujet

Éléments pour une problématique

Face à une telle question, la réaction immédiate peut être une réponse négative : bien sûr que prôner l'assouvissement de tous ses désirs ne peut pas être une bonne règle de vie, pour quiconque ! Qui en effet, vivant en société, pourrait adopter et appliquer cette règle sans nuire aux autres ? Et qui ne vit en société ? L'être humain est social : il a besoin des autres, et même ne peut s'en passer, quand bien même il ne peut les souffrir. Quand bien même c'est sous l'horizon de l'« insociable sociabilité » (Kant) que se déroule la vie collective, le maintien de la coexistence suppose que nul (à supposer qu'il en ait les moyens) ne s'autorise à donner libre cours à l'intégralité de ses désirs. S'il est à la rigueur pensable (ou du moins pas impensable) qu'un homme se le permette, faisant exception à la règle (règle de vie commune qui suppose des limites à l'expansion des désirs), il devrait certainement s'éloigner à l'abri des regards, dans un obscur château (on peut penser aux personnages de Sade, ou à Gilles de Rais...). Celui qui, sans s'isoler, tenterait de vivre sans limite ses désirs, les faisant primer sur tout autre considération, n'est-il pas voué à s'attirer sinon les châtiments de la justice humaine, du moins les foudres du Ciel (Don Juan précipité aux enfers...) ? Il paraît d'emblée impossible de légitimer au grand jour, de porter au rang de « bonne règle de vie » pour l'ensemble des hommes, une attitude qui consisterait, aussi égoïstement, à écouter en priorité ses désirs, voire à n'écouter que ses désirs, à refuser de leur mettre le moindre frein. Si la « règle » est de les accomplir tous, c'est une règle qui exclut tout autre règle qu'elle soit sociale ou morale, c'est donc une « règle » qui va à l'encontre de toute communauté d'hommes.

C'est *cette apparente facilité de la question à traiter* qui s'avère être un *piège*. En effet si d'emblée et définitivement on perçoit comme indéfendable de prendre comme règle de vie le projet d'accomplir tous ses désirs, alors on ne voit pas où est le problème et on se trouve à court de réponse, puisqu'on n'en voit qu'une à proposer. Aussitôt que la question serait lue, le problème disparaîtrait. C'est peut-être parce qu'en réalité, on ne l'a pas fait apparaître... Donc il faut lire à deux fois la question, la reconsidérer pour éviter l'écueil de réponses trop simples, tellement évidentes qu'elles mériteraient à peine d'être argumentées.

Les réponses peuvent s'enrichir si on ne s'en tient pas aux seuls critères d'ordre social-juridique et d'ordre moral pour critiquer l'hypothèse de la validité d'une telle règle (qui est celle de l'hédonisme intégral). Certes on attend que les candidats analysent **une première contradiction : entre « mes désirs » et les désirs des autres** (si la règle pour chacun est d'assouvir tous ses désirs, les désirs s'entrechoquent ; on retrouve l'état de nature, état infra-social, état de guerre permanente et invivable tel que décrit par Hobbes) ; puis **une deuxième contradiction : entre « mes désirs » et les droits des autres** (si dans le cadre d'une société organisée, j'adopte comme « règle » suprême de satisfaire tous mes désirs, alors je m'autorise à les réaliser aux dépens d'autrui, de ses biens, de sa vie, de sa dignité : il y a négation des droits d'autrui si je prends celui-ci comme objet de mon désir, si je bafoue sa dimension de personne, de sujet de droits – position moralement insoutenable). Mais il faut pousser plus loin et montrer que **la contradiction est aussi et surtout d'ordre interne**, dans l'individu même qui prétendrait se donner cette règle : « désir » et « règle » ne font pas bon ménage, sauf à chercher à réguler les désirs, ce qui fait immédiatement sortir de l'hédonisme intégral (une régulation, quelle qu'elle soit, implique de ne pas satisfaire TOUS ses désirs). Laisser libre cours à tous ses désirs et les accomplir tous, cela invalide d'avance la notion même de règle, le désir n'obéissant à aucune règle de lui-même, étant potentiellement illimité et tendant au dérèglement quantitatif ou qualitatif. Qui prétendrait faire sienne cette règle incarnerait fatalement la figure classique (cf. Platon...) de l'homme dérégulé. C'est cette contradiction qu'il importerait de mettre au jour clairement, pour montrer la nécessité d'une régulation des désirs et insister sur l'importance de cette régulation non seulement pour une « bonne vie » collective, mais aussi pour parer au chaos en soi-même (sans régulation de ses désirs, le sujet désirant perd sa propre liberté voire sa raison).

On peut ensuite ouvrir un peu plus encore la réflexion en cherchant à discriminer parmi divers systèmes de règles... Tous ne se valent sans doute pas. Ainsi, après avoir établi l'inanité et le danger de la « règle » consistant à « accomplir tous ses désirs », on pourrait chercher à redonner une consistance à ce rêve ou à cette tentation de l'hédonisme. Non pas pour le rétablir dans sa version primaire, puérile et brutale (celle que prône par exemple Calliclès dans le *Gorgias* de Platon), mais pour redonner une place aux désirs, les réhabiliter, en critiquant la tendance par trop fréquente, dans les sociétés, à brimer les libertés et à contrôler les désirs des individus au nom de l'ordre (ordre public ou ordre moral). La critique, par Nietzsche, de l'idéal ascétique comme « insulte à la vie », anti-hédonisme désastreux, apparaît ici salutaire et féconde pour engager cette ouverture.

* * *

Les obsèques de la Lionne

Attendus

Ce sujet doit permettre au candidat :

- De faire montre de sa capacité à comprendre, résumer et commenter un texte ;
- De développer un point de vue et une réflexion sur une œuvre ou un genre littéraire à partir de la question posée.

Préalablement le candidat pourra resituer l'auteur et son œuvre :

- Jean de La Fontaine (1621-1695) ;
- *Les Fables* (publiées de 1668 à 1694).

L'art de la fable remonte à l'Antiquité grecque et romaine. Puisant parmi de nombreuses sources, La Fontaine s'est notamment inspiré des recueils d'Esopé (VI^e siècle avant Jésus-Christ) et de Phèdre (I^{er} siècle après Jésus-Christ). La fable peut se définir comme un court récit, en prose ou en vers, illustrant un précepte, une morale.

Il n'est pas attendu de l'étudiant qu'il fasse une analyse stylistique précise du texte. Compte tenu de la question posée, il devra :

- Résumer la fable dans son essence, notamment en rappelant les principaux temps :
 - L'exposition : les personnages et le motif de leur regroupement ;
 - L'action dans ses différentes étapes :
 - Les attitudes des courtisans,
 - L'attitude et les sentiments du cerf,
 - La dénonciation par les courtisans puis la condamnation par le lion,
 - Le stratagème du cerf ;
 - La morale tirée et sa portée.
- Analyser la fable dans son contenu (voir ci-dessous).
- En réponse à la question posée, argumenter sur la liberté de ton et de pensée que permet le genre littéraire choisi par la Fontaine.

L'étudiant pourra souligner les deux caractéristiques de la fable proposée à son étude :

- La mise en scène d'animaux (ce qui n'est pas toujours le cas : *Le Savetier et le Financier, La Laitière et le Pot au lait, Le Vieillard et les Trois Jeunes Hommes...*).
- La peinture de la société du XVII^e siècle lorsque d'autres fables ont une portée philosophique (*Le Songe d'un habitant du Mogol, Les Deux Pigeons, L'Âme des bêtes...*).

Le texte dresse une peinture des mœurs de la cour : toute puissance et absolutisme de la majesté royale, servilité et bassesse des courtisans, respect d'une étiquette figée...

Un parallèle est facile à établir avec l'observation que l'auteur a pu faire dans sa fréquentation de Fouquet ou de la Duchesse d'Orléans. Sur ce thème, le genre de la fable permet la hardiesse de la critique. Ainsi, l'auteur revient à la scène animalière lorsque le parallèle devient trop vif.

L'étudiant devra donc démontrer que la critique ne peut être portée que dans la mesure où elle s'exprime à travers le genre particulier de la fable qui en atténue l'irrévérence sociale et politique. Il pourra élargir au-delà du texte, de l'auteur et du genre par une réflexion sur l'humour et la capacité qu'il offre de porter des critiques. Il aura toute latitude, dans une visée comparative, pour prendre en exemples d'autres auteurs dans d'autres genres.

Le devoir devra être construit en respectant les normes scolaires et universitaires. Les temps successifs devront notamment être respectés (présentation de la fable, commentaire, positionnement personnel).

La qualité de l'expression écrite sera prise en compte : richesse du vocabulaire, correction orthographique et grammaticale, clarté de la syntaxe.

* * *

Sujet n° 3 : Sciences humaines

En quoi la déviance peut-elle être sociologiquement définie comme un construit social ?

Remarques générales sur le sujet

La problématique suggérée par le sujet tient dans la distinction entre « problème social » et « problème sociologique ». La déviance est traditionnellement pensée dans les termes d'un problème « social », mais en quoi peut-elle être pensée dans les termes d'une question « sociologique ». Cette distinction renvoie à l'idée d'une différence de nature entre l'ordre de la réalité et celui de la pensée. Si la déviance existe en tant que phénomène social, elle peut être l'objet de plusieurs mises en perspective, différentes, voire concurrentes. Ainsi l'analyse écologique (les sociologues de l'école de Chicago) de la déviance pense la déviance comme le produit de la désorganisation sociale. L'analyse fonctionnaliste (Durkheim, Merton) la pense à l'inverse comme le produit de l'organisation sociale. L'analyse interactionniste (Lemert, Becker, Goffman) la pense d'une autre manière encore, comme le produit de l'interaction sociale. Un point commun caractérise néanmoins l'ensemble de ces grilles d'analyse de la déviance : au-delà de leur diversité d'approches, ces cadres d'intelligibilité pensent chacun, à leur manière, la déviance comme un construit social.

Proposition de plan sur le sujet

I. LA DÉVIANCE : PRODUIT DE LA DÉSORGANISATION SOCIALE (APPROCHE ÉCOLOGIQUE)

L'histoire de la criminalité à Chicago est marquée par des vagues successives d'immigrants qui s'y installent. D'abord allemande et irlandaise au début du vingtième siècle, puis polonaise et italienne dans les années 1920, elle est devenue hispano-américaine et noire trente ans plus tard. Les thèmes majeurs de l'école de Chicago sont la socialisation des migrants, les rapports entre communautés, l'émergence des normes dans un univers urbain, mais également les phénomènes de déviance, dans une ville considérée dans les années 1920, comme la capitale du crime organisé. Le modèle du milieu naturel est considéré comme un apport central de l'école de Chicago, est emprunté par Park et Burgess à Darwin et à l'écologie animale. La communauté humaine concrète que représente une ville est assimilée à un milieu naturel, auquel l'individu s'adapte et qu'il modifie à son tour, caractérisée par des équilibres et des déséquilibres entre groupes en concurrence. À l'intérieur des limites d'une communauté urbaine des forces tendent à produire un groupement ordonné et caractéristique de sa population et de ses institutions. Robert E. Park distingue ainsi l'écologie humaine de l'écologie végétale ou animale. Les facteurs principaux de l'organisation écologique de la ville (transports, communications, tramways, téléphone, journaux, publicité, édifices en acier, ascenseurs) caractérisent la concentration et la mobilité des populations.

Étudiant les phénomènes d'immigration dans la ville de Chicago, qui comptait 5 000 habitants en 1840, un million en 1890 et 3,4 millions en 1930, Thomas et Znaniecki, dans leur livre intitulé *Le Paysan polonais en Europe et aux États-Unis* publié entre 1918 et 1920, s'intéressent à l'afflux massif de migrants ruraux, d'origine polonaise. Ils mettent en évidence la désorganisation de la vie paysanne en Pologne avant même que le flux migratoire ne commence. La désorganisation ne provient donc pas de l'immigration, c'est l'émigration qui est un indicateur de l'état de désorganisation de la société polonaise. Le fait d'émigrer en Amérique a ensuite provoqué une réorganisation. Parmi les études célèbres de la sociologie sur la criminalité, la déviance et la délinquance juvénile, l'enquête de Thrasher sur les gangs de Chicago (1927) conforte la thèse d'une déviance, fruit de la désorganisation sociale. En 1924, la guerre des gangs fait rage à Chicago. L'hypothèse de Thrasher est qu'il existe un lien entre le crime et l'organisation sociale de la ville. Il met en évidence que la terre des gangs se situe dans un espace interstitiel, tant au plan spatial que social, s'intéresse à la formation des gangs (Chicago en comptait 1 300 dans les années 1920), identifie différents types de gangs et décrit la vie quotidienne dans un gang. Sa conclusion conforte l'idée que la désorganisation sociale favorise le développement de la déviance.

II. LA DÉVIANCE : PRODUIT DE L'ORGANISATION SOCIALE (APPROCHE FONCTIONNALISTE)

La déviance est pour Durkheim un « fait social normal », au sens statistique qu'il donne à ce concept dans le chapitre « Le normal et le pathologique » dans *Les Règles de la méthode sociologique* (1895). Toute société connaît le crime : en ce

sens, le crime peut être défini comme un « fait social normal ». Plus fondamentalement, Durkheim s'intéresse aux normes sociales et à la déviance dans la référence à celles-ci. Une précision s'impose ici quant à la définition de « normes » : le thème de sciences humaines, intitulé « Normes et déviance », ne comportait pas de précision quant à la qualification desdites normes. Il fallait donc les entendre dans un sens large, articulant normes juridiques et normes sociales. Une réduction de l'acception de « normes » aux seules normes juridiques trahirait une faible culture en sciences sociales. Car non seulement la sociologie a mis en évidence l'existence de normes sociales, distinctes des normes juridiques, mais plus encore Durkheim a précisément insisté sur l'articulation entre normes juridiques et normes sociales. Toute la problématique cachée derrière le thème « Normes et déviance » réside donc dans la conjonction de coordination « ET » qui suggère une relation entre les deux phénomènes.

L'idée centrale du thème proposé tient dans l'étroite articulation des deux phénomènes étudiés. Autrement dit, les concepts de normes et de déviance sont indissociablement liés : l'existence des normes est la condition de la déviance, mais c'est la sanction des comportements déviants qui permet de s'assurer de l'effectivité de la norme et d'en cerner les contours. Une dialectique subtile se noue ainsi entre norme et déviance. La déviance n'a pas de substantialité en soi ; elle n'existe que par rapport à la norme dont elle est dérivée. Tout comportement jugé non conforme aux normes sociales d'un groupe entre donc dans le champ de la déviance. En ce sens, le phénomène de la déviance est consubstantiel à l'existence de la vie en société, puisque, dès lors qu'il existe des normes, la possibilité de les transgresser existe par là même.

III. LA DÉVIANCE : PRODUIT DE L'INTERACTION SOCIALE (APPROCHE INTERACTIONNISTE)

Pour l'approche interactionniste, l'échelle d'observation pertinente pour étudier la déviance n'est ni la société globale, comme dans le cas du fonctionnalisme, ni l'échelle du groupe social, comme dans le cas de l'écologie urbaine, mais l'échelon de l'interaction entre les individus. La déviance émerge dans un processus d'interaction où la relation sociale compte autant, sinon plus que l'acte lui-même. Prime ici le processus conduisant à une désignation (*labelling*) de l'acte en termes de déviance.

Lemert propose une distinction entre déviance primaire, sans effet quant aux rôles sociaux (brûler un feu rouge par exemple), et déviance secondaire (acte qui entraîne des conséquences sur l'identité sociale de la personne).

Becker insiste sur l'idée de réaction sociale et sur l'idée de « carrière déviante » qu'elle peut entraîner. Pour lui, une conduite déviante non perçue comme telle caractérise ce qu'il appelle le « déviant secret » ; en revanche, une conduite correcte mais perçue comme déviante, cas de la fausse accusation, peut avoir des conséquences considérables sur la personne qui est victime de cette désignation, de cet « étiquetage » (*labelling*). Les processus de perception et, plus encore, de désignation sont donc ici au cœur de l'explication de la déviance. La célèbre description qu'il donne du fumeur de la marijuana dans *Outsiders* insiste sur la notion de « carrière », qui suggère l'inscription de la déviance dans une dimension temporelle.

Goffman reprend cette question des effets identitaires provoqués par la réaction sociale.

L'assignation d'une personne à un rôle de déviant participe de la construction sociale de la déviance. On retrouve l'idée que la déviance se construit socialement et qu'il faut rendre compte de cette construction.



Technologie

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Niveau BTS ou DUT en technologie.

Nature de l'épreuve

Les candidats recevront un dossier décrivant une situation de production (produit et éléments du processus). Sur la base de ce dossier, différentes analyses sont demandées. Il s'agira, d'une part, d'étudier la situation présente dans les trois dimensions évoquées précédemment et d'autre part, de définir et évaluer différentes alternatives (par exemple, modifications du produit, du processus ou de sa gestion).

Une calculatrice et une règle graduée sont indispensables.

Critères d'évaluation

Le candidat devra montrer une compréhension du problème proposé, (reformulation structurée des éléments du dossier, schéma explicatif, calcul complémentaire) et une capacité à mener une analyse cohérente (par ex., les modifications envisagées doivent au moins être justifiées de manière qualitative).

Objectifs

Il s'agit de tester la capacité des candidats à aborder un produit technique sous trois angles différents.

- Le premier est relatif à la conception. Les questions génériques du domaine sont, par exemple :
 - Quelles sont les fonctions que doit remplir le produit ?
 - Quelles sont les solutions capables de répondre à ces fonctions ?
 - Comment représenter schématiquement les solutions ?
- Le second concerne la réalisation industrielle. Les problèmes abordés sont dans ce cas :
 - Quels procédés mettre en œuvre ?
 - Quelles machines utiliser ?
 - Quelles compétences sont nécessaires à la réalisation du produit ?
- Le dernier aspect concerne la gestion du processus industriel. Dans cette dimension les éléments demandés sont :
 - Comment maîtriser la qualité attendue ?
 - Quelles règles de synchronisation de la production mettre en place ?
 - Comment maîtriser les délais ?

Conseils de préparation

Prérequis : lecture de plans, connaissances générales des matériaux et de leur transformation, notions d'analyse de la valeur, notions de gestion des opérations.

Bibliographie

- C. Barlier, L. Girardin, *Memotech Productique Matériaux et Usinage*, éd. Éducalivre, coll. « A. Capliez ».
- A. Chevalier, J. Bohan, *Pour maîtriser la production industrielle*, éd. Hachette technique.
- J.-P. Trotignon, L. Benoist, J. Nowak, B. Dupont, G. Boutier, D. Sacquepey, *Organisation et technologie des systèmes de production*, éd. Nathan technique.
- Normes NF X 50-152, NF X-50-151, NF X-50-150 relatives à l'analyse de la valeur.

Remarque : la réussite à l'épreuve ne suppose pas forcément d'avoir travaillé avec ces ouvrages mais au moins de maîtriser les éléments qui y sont abordés.



Technologie

Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrice autorisée.

SUJET

La famille Metaix possède une petite exploitation agricole et vend ses produits sur les marchés. Une de leur réussite est la « Mellite », sorte de sirop pour lutter contre les irritations de la gorge.

Composition de la Mellite	
Sucre semoule (poudre)	900 g
Miel	1000 g
Eau	2,5 L
Jus de Citron	0,5 L

Les clients de cette petite entreprise familiale reprochent de façon récurrente à la famille « Metaix » la présentation du sirop jugée trop opaque. Pour améliorer leur produit, la petite société entreprend de filtrer la solution.

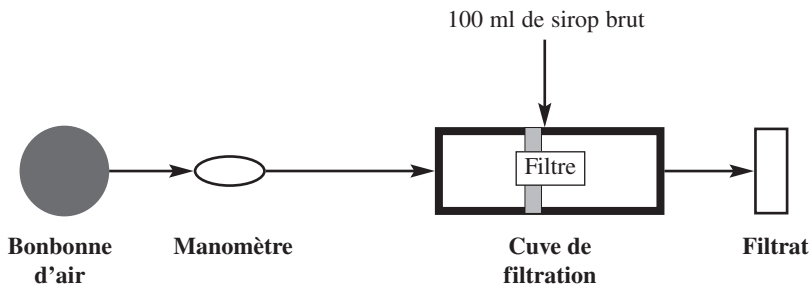
Pour ce faire, un conseiller technique leur propose d'utiliser, comme cela est couramment pratiqué en pharmacie galénique, la filtration clarifiante, qui a pour but de séparer les suspensions solides des liquides.

Le choix du conseiller porte sur des disques filtrants dont les propriétés techniques du fait de leurs épaisseurs sont :

- phénomène mécanique d'arrêt des particules dont le diamètre est supérieur à celui des pores ;
- phénomène d'absorption des particules plus petites dans les canicules du filtre.

La famille Metaix vous engage. Pour répondre à la problématique de la société, vous reprenez deux filtres et participez aux essais.

Schéma opératoire :



Mode opératoire

- Mesurer 100 ml de sirop brut à l'éprouvette ;
- Les verser dans la cuve à filtration ;
- Régler la pression ;
- Filtrer et mesurer la durée d'écoulement.

Résultats expérimentaux

Filtere	Taille des pores	Pression	Volume écoulé	Durée	Clarification
C2	12-15 μm	0,3 bar	100 ml	15 s	++
		0,5 bar	100 ml	8 s	+++
		0,8 bar	100 ml	4 s	+++
C7	2-6 μm	0,3 bar	100 ml	18 s	++++
		0,5 bar	100 ml	15 s	++++
		0,8 bar	100 ml	20 s	+++

Question 1 : Par rapport aux renseignements fournis, à quel impératif la famille Métaix doit-elle faire face et pourquoi ?

Question 2 : Qui peuvent être les clients de cette petite société familiale ?

Question 3 : Par rapport aux résultats des essais que vous avez réalisés, quels sont les deux critères de sélection que vous utiliserez pour choisir le filtre le plus approprié ?

Question 4 : Comment pourriez-vous expliquer les moins bons résultats du filtre C7 à la pression de 0,8 bar ?

Question 5 : Quel filtre conseilleriez-vous pour :
 – une vitesse d'écoulement plus forte tout en conservant une bonne qualité de filtration ?
 – une très bonne qualité de filtration ?

Question 6 : Sachant qu'un filtre ne peut filtrer au maximum que 750 ml, que pour ne pas altérer la solution mère il faut « mouiller » le filtre, comment organiseriez-vous le travail de deux ouvriers pour filtrer la solution brute et mettre en flacon le filtrat (flacon de 125 ml) ?

Question 7 : Quelle solution avez-vous pour remplacer la bouteille d'air médicale ?

Question 8 : Quelles perspectives de développement pourraient être envisagées par la famille Métaix ?

1. **Par rapport aux renseignements fournis, à quel impératif la famille Metaix doit-elle faire face et pourquoi ?**

Il est nécessaire de filtrer une solution mère afin de répondre aux exigences de la clientèle.

2. **Qui peuvent être les clients de cette petite société familiale ?**

• Particuliers • Pharmaciens (officines) • Grossistes

3. **Par rapport aux résultats des essais que vous avez réalisés, quels sont les deux critères de sélection que vous utiliserez pour choisir le filtre le plus approprié ?**

Deux critères :

- la vitesse de filtration, le filtre C2 possédant la vitesse la plus élevée,
- la qualité de filtration, le filtre C7 répondant le mieux à cette exigence.

4. **Comment pourriez-vous expliquer les moins bons résultats du filtre C7 à la pression de 0,8 bar ?**

Du fait de la haute pression et de la taille des pores, le filtre s'encrasse rapidement. Les macro-particules sédimentent (les canicules se bouchent). Le passage se fait alors moins facilement.

5. **Quel filtre conseilleriez-vous pour :**

- Une vitesse d'écoulement plus forte tout en conservant une bonne qualité de filtration ? Le filtre C2 à 0,8 bar, il peut filtrer 100 ml de solution brute tout en conservant une qualité moyenne (3+).
- Une très bonne qualité de filtration ? Le filtre C7 à 0,5 bar, il a une bonne capacité de filtration tout en demeurant dans des temps acceptables (15 sec).

6. **Sachant qu'un filtre ne peut filtrer au maximum que 750 ml, que pour ne pas altérer la solution mère il faut « mouiller » le filtre, comment organiseriez-vous le travail de deux ouvriers pour filtrer la solution brute et mettre en flacon le filtrat (flacon de 125 ml) ?**

Ouvrier 1	Ouvrier 2
Mouillage des filtres	Préparation de l'appareil
Mesure de 750 ml de sirop brut	Préparation de l'appareil
Préparation des 6 Flacons de 125	Réglage de la pression et remplissage de la cuve
Mesure de 750 ml de sirop brut	Filtration
Remplissage flacons	Changement de filtre

7. ***Quelle solution avez-vous pour remplacer la bouteille d'air médicale ?***

Une des solutions envisageables serait de remplacer la bouteille d'air comprimé par un compresseur auquel on ajouterait un manomètre ainsi qu'un piège pour capter les effluves toxiques (huile de la pompe, vapeurs d'essences si le compresseur est alimenté en essence, etc.) que l'on ne retrouve pas dans l'air médical.

8. ***Quelles perspectives de développement pourraient être envisagées par la famille Métaix ?***

Construire un réseau coopératif avec d'autres exploitations agricoles pour atteindre une production plus conséquente.

Établir un partenariat avec un réseau de pharmaciens pour distribuer leurs produits.

Établir un ou des contrats commerciaux avec des grossistes pour la distribution.

Concours Passerelle 2



Épreuves communes

PASSERELLE 2

Synthèse de dossier p. 163

TAGE-MAGE p. 183

Test d'anglais p. 188

Synthèse de dossier

Programme, conseils, bibliographie

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve qui fait appel à la réflexion, à l'esprit d'analyse du candidat et, surtout, à sa capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Les candidats reçoivent un dossier centré sur un problème donné, à caractère social, culturel, économique, comportant un certain nombre de documents sur le problème posé.

Il s'agit, dans un bref délai, d'en extraire les informations qui paraissent essentielles, en vue de fournir une synthèse portant sur la compréhension du texte.



Méthodologie proposée

A) Analyse des documents du dossier

Le candidat doit procéder à la lecture et à l'analyse rigoureuse des documents, pris d'abord isolément, puis dans leur ensemble. La brièveté de l'épreuve n'autorise que deux lectures :

- La première lecture doit permettre de découvrir le cadre du sujet et son contenu, d'effectuer la recherche initiale des idées fondamentales, des axes thématiques du dossier ;
- La seconde lecture, plus rapide, doit aboutir à relever dans l'ensemble des documents, l'identité, l'oppositon, la contradiction ou la complémentarité... des idées forces du dossier.

B) Élaboration du plan

Le plan doit traduire une démarche réfléchie du candidat sur les axes essentiels du dossier. Il ne doit donc pas être une succession neutre de titres ou une juxtaposition des documents du dossier.

Le travail de synthèse doit donc être construit à partir d'une idée générale. Le plan doit être clair, spécifique au sujet, expressif pour le lecteur, cohérent dans la progression et vis-à-vis du dossier : il doit répondre avec précision et rigueur à la problématique d'ensemble du dossier, à partir des seules données de ce dossier. Il doit contenir des structures apparentes avec des titres et des sous-titres.

C) Rédaction

La rédaction peut être facilitée par l'exploitation ou la reproduction adroite, des meilleures expressions et phrases des textes.

Le style doit être sobre, concis : les expressions vagues et passe-partout ou empruntées au langage parlé doivent être prohibées, ainsi que le style personnel. Les fautes de syntaxe et d'orthographe, l'irrespect des règles grammaticales et les impropriétés de langage pénaliseront les candidats.

La synthèse ne doit pas dépasser trois pages manuscrites. Cela exige d'éliminer toute formule inutile. Il convient cependant de soigner les transitions.

L'introduction ne doit pas dépasser deux à trois phrases. Il s'agit de présenter la nature du dossier et sa problématique. Parfois, une définition, ou la délimitation du sujet, peut s'avérer nécessaire, mais l'annonce du plan dans ses superstructures (parties) est indispensable en fin d'introduction.

Le contenu de la synthèse doit être présenté de manière logique et cohérente : les idées, les démonstrations et illustrations doivent s'enchaîner de manière réelle et non artificielle.

Au-delà même de son esprit d'analyse et de synthèse, le candidat doit projeter sa personnalité et son intelligence dans les choix qu'il opère entre les idées et les faits du dossier, dans la progression de sa démarche intellectuelle, dans l'articulation formelle d'une idée à l'autre, dans le choix et l'utilisation des illustrations mises au service des idées qu'il avance et qui traduisent perception et maîtrise du dossier.

Pour cette épreuve, il est nécessaire que le candidat maîtrise bien son temps, aussi est-il suggéré le déroulement suivant :

- Lecture et analyse : 30 minutes ;
- Élaboration du plan : 15 minutes ;
- Rédaction de la synthèse et transcription sur la copie d'examen : 75 minutes.

Critères d'évaluation

Ils porteront sur les aspects suivants :

- Formulation d'un plan rigoureux ;
- Pertinence de l'analyse et perception de l'essentiel ;
- Clarté de la synthèse par une bonne maîtrise de la langue écrite.

Synthèse de dossier

Ce cas a été rédigé par CERAM Sophia Antipolis. Corrigé proposé par l'ESC Amiens.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

À partir des seuls documents ci-joints tous les candidats doivent rédiger une note de synthèse de **trois pages maximum**.

Il est rappelé que la synthèse doit mettre en évidence les idées essentielles du Dossier, sans aucun ajout personnel, dans le cadre d'un PLAN aux structures apparentes (1^{re} partie : Titre – A : Titre – B : Titre...) traduisant une démarche réfléchie sur l'ensemble des éléments du dossier. Chaque fois qu'un candidat dans sa synthèse se réfère à un ou plusieurs documents du dossier, il doit citer entre parenthèses le ou les numéros du ou des documents concernés (ex. : doc. 1 ou doc. 3,4).

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices interdites.

SUJET

Le travail et sa place dans la société

- Doc. 1 :** Dévalorisation ou mutation du travail
- Doc. 2 :** Quel travail pour demain ?
- Doc. 3 :** Entretien avec Dominique Méda
- Doc. 4 :** Entretien avec Odile Quintin
- Doc. 5 :** La valeur du travail depuis l'Antiquité
- Doc. 6 :** Le travail est inséparable des autres dimensions de l'existence humaine
- Doc. 7 :** Tendances américaines
- Doc. 8 :** Une vaste étude sociologique souligne la place du travail dans la vie des Français

Dévalorisation ou mutation du travail

Le Premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, a commandé à l'automne 2002 un rapport au Conseil économique et social (organisme chargé de conseiller le gouvernement dans l'élaboration de sa politique économique et sociale) sur la place du travail en France. Dans sa note de saisine, il part du constat que le travail a été dévalorisé au cours des dernières années, notamment à cause du chômage, de la réduction du temps de travail et de l'« insuffisante distinction entre les revenus de solidarité et ceux tirés de l'activité ». Son objectif affiché est de « promouvoir les conditions d'une revalorisation [...] du travail ». Le rapport sera rendu public au cours de l'été 2003.

Lorsque M. Raffarin promet de « remettre la France dans le bon sens », voudrait-il également la remettre au travail ? Les principaux chantiers du gouvernement Raffarin peuvent donner quelques indices sur les moyens que le Premier ministre entend employer pour « revaloriser » le travail : assouplissement des 35 heures (en augmentant notamment le contingent d'heures supplémentaires), allongement de la vie active (réforme des retraites), réforme de l'assurance-chômage et réduction de la durée de prise en charge, modification du revenu minimum d'insertion (RMI) et création d'un revenu minimum d'activité d'une durée limitée à dix-huit mois. « Vous avez sifflé la fin de la récréation », se réjouissait Ernest-Antoine Seillière, le président du Medef, en janvier 2003.

Mais pour valoriser le travail, certains prônent d'autres solutions. La philosophe Dominique Méda ne « conçoit pas comment des personnes licenciées du jour au lendemain ou payées une misère peuvent croire que le travail est valorisé dans notre société ». Elle propose alors de « s'intéresser beaucoup plus qu'à l'heure actuelle aux chômeurs », notamment en améliorant leur formation et en les aidant à se reconvertir. Elle invite à « mieux reconnaître les compétences d'un certain nombre de travailleurs que l'on dit peu qualifiés ». Elle regrette aussi que « l'économiste pense le travail comme salaire et le chef d'entreprise comme un coût, à réduire au maximum ». Depuis 1995 et la publication de son livre *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, elle appelle à valoriser davantage, à côté de l'emploi de chacun, les activités familiales ou politiques.

Si Nicolas Grimaldi, philosophe, partage le diagnostic du Premier ministre sur la dépréciation du travail, les conclusions qu'il en tire sont tout autres. La solution, pour lui, consisterait à « faire en sorte qu'on travaillât avec plus de passion » et que l'on reconnaisse une fois pour toutes que « la vie s'accomplit d'autant plus que l'on travaille davantage ». Idéalement « expression de la vie » et d'une « personnalité », le travail devrait au contraire être « indemnisé » lorsqu'il ne consiste qu'en des tâches répétitives. C'est dans cet esprit que M. Grimaldi préconise notamment d'augmenter la rémunération des personnes qui exercent des professions accablantes, ne leur permettant pas de se réaliser ou de s'exprimer.

Le travail est-il si dévalorisé en France, comme l'affirme M. Raffarin ? Une récente étude menée par un collectif de sociologues et fondée sur une enquête de l'Insee auprès de 6 000 personnes montre qu'une personne sur quatre fait toujours du travail la condition essentielle du bonheur et que 98 % des sondés s'y réfèrent positivement. 60 % d'entre eux jugent favorablement la réduction du temps de travail, même si les cadres semblent en avoir tiré un meilleur parti que les catégories les plus défavorisées.

Cet attachement des Français pour le travail vient rompre définitivement avec une certaine idéologie, vivace dans les années 1990, qui augurait la fin prochaine – et heureuse – du travail. Un nombre important d'ouvrages s'interroge sur la place du travail dans une société en proie à un chômage de masse et dans un contexte d'évolution technologique accélérée. *La Fin du travail* de l'économiste américain Jeremy Rifkin, livre emblématique de ces années-là, annonce ainsi l'émergence d'une « économie sociale », destinée à accueillir ceux qui ont été exclus de l'économie traditionnelle, et subventionnée par l'État. Pour tenter de remédier à la plus en plus grande précarité du marché de l'emploi, Jean Boissonnat, dans un rapport au Plan, imaginait de créer un nouveau statut du travail grâce auquel le salarié pourrait, en vertu d'un « contrat d'activité » passé avec plusieurs entreprises pour une durée de cinq ans, alterner emploi, formation et loisirs.

Pourquoi travaillons-nous au juste ? Pour l'intérêt intellectuel ou lucratif d'une tâche ? Pour la reconnaissance sociale qu'on espère en retirer ? Ou davantage pour participer à une aventure collective ? Ces questions sont au cœur des enjeux de management. Elles rejoignent plus globalement le débat sur le gouvernement d'entreprise. Selon Elie Cohen, Jena-Pierre Helfer et Roland Perez, professeurs en sciences de gestion, il est important, pour répondre à ces questions, de souligner la particularité du capitalisme européen, qui « ménage une relation entre l'individu et la collectivité radicalement différente de celle qui prévaut outre-Atlantique », et respecte un « équilibre entre la réussite des entreprises et le maintien d'une forte cohésion sociale ».

C. Baudry, *Le Monde*, 21 mai 2003.

Document 2

Quel travail pour demain ?

Comment la notion de travail – et le contrat de travail – va-t-elle évoluer à moyen terme ? Une première distinction se dessine nettement autour des trajectoires professionnelles du personnel d'encadrement et celles des salariés de base. Dès 1995, le chercheur américain Jeremy Rifkin, dans son ouvrage controversé *La Fin du travail*, voit dans la divergence de leurs parcours les racines d'une nouvelle lutte des classes. Face à face : la « classe savante », parfaitement adaptée à cette société de nouvelles technologies, et celle des « serviteurs », dont l'emploi est fortement menacé par l'automatisation galopante de leurs tâches.

D'après Hugues de Jouvenel, directeur de la revue *Futuribles*, les cadres devront faire valoir leur savoir-être avant un savoir-faire appris durant leurs études. Flexibilité, capacité d'adaptation : autant de qualités déjà requises qui devraient prendre plus encore d'importance au profit d'une autonomie plus grande du travailleur. Appelées à évoluer plus rapidement, les compétences techniques s'acquerront au sein de l'entreprise. En outre, la rémunération indexée sur la performance individuelle devrait peu à peu gagner du terrain. Le cadre de demain pourrait ainsi devenir une sorte de travailleur indépendant. Les conditions de travail devraient, elles, rimer avec plus de liberté, davantage de responsabilités, mais aussi, plus d'angoisse. Cubiks, cabinet

international de conseil en ressources humaines, a interrogé des centaines de responsables en ressources humaines sur tous les continents. Ils sont à peine 10 % à croire à une diminution du stress au travail dans les dix prochaines années. Autre danger : la porosité des sphères professionnelles et intimes devrait s'accroître. Le travail envahit le hors-travail, puisque le savoir-être prime.

Plus bas dans la hiérarchie, le sort promis aux salariés semble aller dans le sens d'une précarisation. Depuis 1990, les contrats à durée déterminée (CDD) ont augmenté de 60 % et l'intérim a fait un bond de 130 %. Ce qui fait dire au sociologue français Robert Castel, auteur des *Métamorphoses de la question sociale* (1995), que la « société salariale » s'effrite. Il évoque sous ce terme une société façonnée par le poids majoritaire du salariat, dont l'évolution s'est accompagnée de conquêtes sociales sans précédent. Même la réduction du temps de travail, présentée comme une avancée sociale par le gouvernement français de Lionel Jospin, peut signifier plus de flexibilité. Rifkin cite notamment en exemple l'usine Hewlett-Packard de Grenoble, qui a adopté la semaine de quatre jours. Mais l'entreprise fonctionne dorénavant sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Certes, elle a multiplié sa production par trois, mais les conditions de travail des employés, notamment de nuit, soulèvent quelques questions.

Et pour les autres, ceux qui n'auront pas les capacités ou l'énergie d'être de bons entrepreneurs d'eux-mêmes ? C'est là que se situe le nœud du problème.

Selon Jeremy Rifkin, l'ère informationnelle est en plein avènement. C'est la troisième révolution industrielle. Or le gisement d'emploi dans ces secteurs émergents serait trop faible pour recueillir le trop-plein engendré par la robotisation. Par conséquent, un chômage de masse est à redouter. Se pose alors le problème de la marginalisation des exclus du travail, des « surnuméraires ». Les thèses de Rifkin ont été particulièrement discutées, parfois avec véhémence. Beaucoup estiment que cette révolution industrielle, comme celle qui imposa l'usage de l'électricité, créera suffisamment d'emplois pour permettre un passage sans trop de heurts à une société postindustrielle. Le sociologue catalan Manuel Castells estime par exemple que la « crédibilité [des thèses de Rifkin] doit être remise en cause avant que ces idées infondées ne conduisent les travailleurs et la gauche politique à une nouvelle impasse, dans la plus belle tradition de l'autodestruction idéologique ». Rifkin, lui, voit dans l'émergence de l'ère informationnelle une révolution sans équivalent, qui provoquera des situations d'exclusion durable. Deux solutions majeures sont envisagées pour combattre ce chômage de masse.

Premièrement, la réduction du temps de travail. L'augmentation de la productivité doit permettre de travailler moins et de créer des emplois en redistribuant le capital-travail. En 1995, le rapport Boissonnat suggère une réduction de l'ordre de 20 % à 25 % d'ici à 2015. Ces initiatives doivent être volontaires, rappelle Rifkin. Il est intéressant de noter que le Sénat américain avait préconisé en 1932, en pleine crise économique, de passer à la semaine de 30 heures. Roosevelt fera échouer ce projet, mais dira l'avoir regretté. En France, la pertinence du passage aux 35 heures est toujours discutée, et les entreprises demeurent réticentes. Seconde solution envisagée, capitale selon Rifkin : la valorisation du « tiers-secteur », ou de l'économie sociale. L'économiste français Thierry Jeantet affirme qu'« elle ne se mesure pas à la même aune que le capitalisme, mais intègre des résultats plus sociaux ou gains économiques indirects ; par exemple : personnes handicapées maintenues à domicile et non hospitalisées, solidarité effective interâges dans un quartier ».

Il faudrait donc reconsidérer le gisement d'emplois qui gravite autour de ces services de proximité, de ces liens de solidarité qui s'atténuent. À charge pour l'État de financer cette transition vers une société postmarchande – une société où la valeur marchande n'est pas la seule à être considérée – en taxant les entreprises dont la productivité ne cesse d'augmenter. Cette solution présente aussi des failles. Robert Castel souligne ainsi les paradoxes de ce qu'il nomme « néodomesticité » : liens de dépendance avec la société marchande pourtant décriée, dualisation accentuée de la société divisée entre travailleurs productifs (production de biens) et « travailleurs du lien social ». Mais en l'état actuel des choses, le bénévolat ou les travaux d'utilité sociale n'apparaissent bien souvent que comme une activité et non un travail en soi. Renverser le statut négatif incarné par le revenu minimum d'insertion (RMI), et donc par le statut de demandeur d'emploi, représente néanmoins un enjeu capital. Mais la dignité des individus doit être prise en considération, selon le sociologue français.

Plus radicalement, s'interroger sur le visage du travail dans l'avenir revient peut-être à remettre en cause la place du travail dans nos sociétés. La philosophe française Dominique Méda estime ainsi que le travail n'est pas le seul facteur de lien social. Créer des emplois à tout prix et pour tous relève, selon elle, de l'acharnement insensé. L'avenir se situerait dans l'activité et non pas forcément dans la centralité toujours exacerbée du travail. Elle constate notamment que l'arbitrage à effectuer est moins entre travail et loisirs qu'entre travail et famille. Le rapport Boissonnat, auquel la philosophe avait participé en 1995, allait déjà dans cette direction en proposant la création d'un contrat d'un nouveau type entre entreprises et employés. Il s'agirait d'un « contrat d'activité » signé entre l'employé et plusieurs employeurs (entreprises, formateurs, associations). Pendant la durée du contrat conclu pour une durée minimale (le rapport parle de cinq ans), l'employé pourrait tout aussi bien suivre une formation, bénéficier de périodes d'utilité sociale, que travailler dans une entreprise. Dans cette perspective, activités politiques, amicales, culturelles, amoureuses, sont autant de maillons de la cohésion sociale qui mériteraient d'être valorisés.

N. Guérin.

Document 3

Entretien avec Dominique Méda

La philosophe française Dominique Méda est l'auteur du livre Le Travail, une valeur en voie de disparition (Aubier, 1995).

– Le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a commandé un rapport sur « la place du travail » au Conseil économique et social, en partant du constat que le travail est « déprécié » aujourd'hui en France. Êtes-vous d'accord avec cette analyse ?

– Non, je ne crois pas. Je crois qu'il n'a jamais autant été apprécié et désiré, d'une certaine manière. Il est ressenti comme un manque lorsque les personnes sont sans travail. Une enquête (« Travail et modes de vie ») qui a donné lieu à plusieurs publications a été menée par l'Insee, la Dares et la Rue d'Ulm. Ce qui est frappant, c'est plutôt la diversité

des points de vue qui s'y expriment : pour les chômeurs et les précaires, le travail est ressenti comme un élément fondamental du bonheur, il en est une des conditions très fortes. Pour les personnes ayant un emploi stable, d'autres considérations, plus liées à l'équilibre entre travail et hors-travail, se font jour. Ce qui me semble fondamental, c'est que les personnes au chômage ou percevant le revenu minimum d'insertion (RMI) veulent trouver un emploi, synonyme non seulement de revenu mais d'utilité. Deuxièmement, lorsque les personnes souhaitent voir la place du travail réduite et apprécient la réduction du temps de travail (RTT), c'est au nom de la famille et non du loisir. Ce n'est donc pas un désir de *farniente*... C'est au contraire un désir de rééquilibrage, notamment dans une société où les parents de jeunes enfants sont souvent bi-actifs, où l'activité féminine a énormément changé et où le temps consacré aux enfants est ressenti comme trop faible.

– L'objectif de M. Raffarin, en commandant ce rapport, est de trouver les moyens de « revaloriser » le travail. Les réformes qu'il lance ou a lancées montrent qu'il voudrait faire travailler davantage les Français : réforme des retraites, assouplissement des 35 heures. Il souhaite aussi faire coïncider davantage revenu et travail avec la réforme du RMI et de l'assurance-chômage. Ces actions vous paraissent-elles propres à « revaloriser » le travail ?

– Il me semble qu'il serait nécessaire de mieux reconnaître la valeur du travail et des travailleurs. L'économiste pense le travail comme salaire et le chef d'entreprise comme un coût, à réduire au maximum. La part des bas salaires dans notre pays est très forte. On ne conçoit pas comment des personnes licenciées du jour au lendemain ou payées une misère peuvent croire que le travail est valorisé dans notre société. Il faudrait donc s'intéresser beaucoup plus qu'à l'heure actuelle aux chômeurs et aux moyens à prendre pour qu'ils retrouvent un emploi.

– Quelles sont, selon vous, les autres pistes qu'il faudrait explorer pour arriver à revaloriser, ou valoriser davantage le travail ?

– Il faudrait injecter massivement des crédits pour améliorer la formation des chômeurs et leur qualification, anticiper considérablement les restructurations qui vont s'opérer à court et moyen terme dans un certain nombre de secteurs (délocalisations...), et préparer les salariés à des reconversions. Il faudrait par ailleurs tenter de rendre les trajectoires et les mobilités des personnes peu qualifiées ascendantes, tenter de construire de vraies trajectoires, des promotions. Enfin, il conviendrait de mieux reconnaître les compétences d'un certain nombre de travailleurs que l'on dit peu qualifiés.

– Faut-il revoir la place que l'on accorde au travail en France ?

– Oui ! Il faut tout à la fois mieux payer le travail, mieux valoriser et reconnaître les travailleurs, notamment à bas salaires, stabiliser les trajectoires, anticiper les mutations et les licenciements, améliorer les conditions de travail et réduire la place que le travail occupe dans la vie afin de permettre une meilleure conciliation vie professionnelle-vie familiale pour les hommes et les femmes. Il faudrait, du coup, assurer une véritable égalité professionnelle entre hommes et femmes, et améliorer les taux d'emploi féminin.

– Quelques années après la polémique soulevée par La Fin du travail de Jeremy Rifkin, et huit ans après la publication de votre livre Le Travail, une valeur en voie de disparition, où en est votre réflexion sur le sujet ?

– Je n'ai pas changé d'avis. Je pense que, dans nos sociétés, le travail est une norme et un bien premier. Il faut donc tout mettre en œuvre pour que chacun, homme

ou femme, ait accès à un emploi de qualité, un emploi décent, comme dit le Bureau international du travail. Il faut aussi reconsidérer nos indicateurs de richesse et réduire la place que le travail occupe dans nos vies, notamment pour permettre à chacun de disposer d'un temps de qualité afin d'exercer d'autres activités (parentales, sociales, politiques, personnelles). Je continue à penser que le travail est indispensable. Mais il n'est pas la seule source de richesse d'une société. Une société ne se mesure pas seulement, en effet, à la grosseur de son PIB. L'égalité entre hommes et femmes est aussi conditionnée par une telle réforme.

Un des derniers rapports de la Fondation (européenne) de Dublin sur l'amélioration des conditions de vie et de travail met en évidence que l'ensemble des Européens aspirent à une norme de travail à temps complet plus courte, autour de trente-deux heures. Pour moi, la réduction de la norme de travail à temps complet (réduction des horaires longs, augmentation des temps partiels courts, accroissement des taux d'emploi féminins) est la voie à suivre.

– Quelle place la France occupe-t-elle dans le débat par rapport à ses voisins européens ?

– Elle a eu un rôle leader avec les 35 heures. Je pense qu'on a enterré trop vite cette réforme [le gouvernement Raffarin a assoupli les 35 heures en augmentant notamment le contingent des heures supplémentaires] qui, certes, présentait des défauts. Ils auraient cependant pu et dû être corrigés.

– Comment envisagez-vous le travail dans dix ans ?

– Aujourd'hui, le marché du travail et le rapport au travail sont très segmentés. Les très qualifiés ont la possibilité de construire de véritables trajectoires, des mobilités ascendantes, alors que les personnes peu qualifiées souffrent d'une sorte d'enfermement dans des emplois dont ils auront du mal à sortir. Ils ont peu d'opportunité de mobilité, sauf avec le chômage. Dans dix ans, il me semble qu'on aura le « choix » entre deux solutions. Soit l'on tente de ramener toute une partie de la population peu qualifiée vers le centre, en construisant des trajectoires ascendantes, en injectant massivement de la formation pour assurer les reconversions des secteurs en crise, et alors on rapproche les conditions de travail des uns et des autres. Soit on laisse se développer une segmentation forte, avec des oppositions de moins en moins supportables – sauf si l'on fait à nouveau appel à une main-d'œuvre immigrée à faible qualification. Si c'est la première situation qui s'impose, on aura sûrement une pression en faveur de l'amélioration des conditions de travail et un rapport au travail plus tiré du côté de la réalisation de soi. Dans l'autre cas, non. J'imagine aussi, j'ose imaginer que dans dix ans on pourrait avoir une Europe centrée sur des produits à forte valeur ajoutée, avec des travailleurs bien formés dont le temps de travail tournerait autour de trente-deux heures, avec des taux d'emploi féminin beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui - ce qui permettrait en partie de financer les retraites. On peut rêver...

– Ne craignez-vous pas l'émergence d'un monde où des sociétés qui auraient de moins en moins besoin de travailler vivraient en réalité du travail d'autres sociétés ?

– C'est déjà clairement le cas. Ce que l'on peut espérer, c'est un meilleur partage des richesses et du travail, mais aussi des autres formes de participation à la vie sociale à l'échelle mondiale.

Propos recueillis par C. Baudry et N. Guérin, 21 mai 2003.

**Entretien avec Odile Quintin,
Direction générale de l'emploi et des affaires sociales
à la Commission européenne**

– *À partir de quand et pourquoi les pays de l'Union européenne ont-ils mené une réflexion sur la place du travail dans leur société ?*

– Le débat sur la place du travail est inévitablement marqué par la conjoncture et les perspectives de l'emploi. Il est ainsi arrivé sur le devant de la scène à l'occasion de la profonde récession du début des années 1990, avec de nombreuses publications et le renouveau du thème de la réduction du temps de travail. Ce débat a eu en France un succès bien plus grand qu'ailleurs : sans doute parce qu'elle connaissait aussi à l'époque l'un des taux de chômage les plus élevés ainsi qu'une croissance continue de sa population active, ce qui a favorisé la croyance que le travail est une sorte de gâteau que l'on doit partager et qui pourrait aussi venir à manquer. Le dynamisme relatif de l'emploi, ces dernières années, a changé la donne, puisqu'on a entendu parler des craintes de pénurie, non pas de travail, mais de travailleurs !

– *Au-delà des particularités du débat français, quelles sont les grandes évolutions affectant tous les pays ?*

– Le premier changement concerne la nature même du travail. La part des activités de services ne cesse de croître, même si l'Europe accuse ici un déficit face aux États-Unis. Plus largement, de plus en plus d'emplois sont liés à des activités « immatérielles », qui exigent un niveau de formation toujours plus élevé et qui requièrent une forte capacité d'adaptation. Ce sont d'ailleurs ces activités, liées à une « économie de la connaissance » qui est déjà la réalité d'aujourd'hui, qui ont connu les plus fortes créations d'emplois depuis cinq ans. Mais ces formes de travail s'accommodent mal des cadres traditionnels du travail, où la relation de travail était relativement stable et la carrière, surtout dans la grande industrie, en progression constante. Les parcours professionnels sont plus fluides, plus instables aussi, ce qui amène dans tous les pays les gouvernements et les partenaires sociaux à réfléchir à la création de nouvelles sécurités, afin d'équilibrer les nouvelles flexibilités qu'exige notre économie mondialisée. Des réflexions qui incluent, la plupart du temps, le renforcement des dispositifs de formation tout au long de la vie, ainsi que la reconnaissance des formes nouvelles d'emploi dans un cadre garantissant une égalité de traitement. Le second changement concerne davantage ceux et celles qui travaillent. Les deux dernières décennies ont vu l'arrivée massive des femmes dans le monde du travail, accompagnant la montée des services, et le recul de l'industrie, où les hommes dominant. Cela a déjà profondément changé notre vision du travail, et de ses règles, y compris dans l'organisation du temps de travail, de l'environnement de travail. La marche vers l'égalité entre hommes et femmes a aussi amené à réfléchir sur le cycle de vie, sur la répartition du travail entre les différents âges, et notamment sur l'équilibre entre travail et vie familiale à l'âge où l'on donne naissance à des enfants. Les prochaines décennies verront la croissance des plus de 55 ans, qui a d'ailleurs déjà commencé dans certains pays. Elle amène, en France, à se poser la question de la



viabilité du modèle français de l'emploi, où la création de richesses est concentrée sur les tranches d'âge intermédiaires, avec des jeunes qui entrent plus tard dans la vie active, et des plus de 55 ans dont le taux d'emploi est l'un des plus bas d'Europe. Elle impose aussi, partout, de promouvoir des emplois de qualité, qui seront nécessaires pour attirer les jeunes ou retenir les plus âgés, mais aussi pour dégager des gains de productivité et créer de nouveaux emplois.

Cette réflexion sur la place du travail dans la société prend évidemment un tour particulier dans les futurs États membres, dont le niveau et la structure de l'emploi ont profondément évolué au cours des dix dernières années.

– *Qu'en pense la Commission européenne ?*

– L'Union européenne s'est engagée, au plus haut niveau, en faveur d'un programme de réformes économiques et sociales qui vise le plein-emploi. Mais, avec la perspective du vieillissement démographique, il ne suffira pas de créer davantage d'emplois : il faudra créer des emplois de qualité. C'est donc une approche globale qui est nécessaire, englobant politique de l'emploi, réforme des régimes de retraite, soutien à l'innovation et à la création d'entreprise, comme l'a affirmé le sommet européen de Lisbonne de mars 2000.

– *Les pays européens estiment-ils aussi que le travail est « déprécié » ?*

– Partout, un chômage élevé, comme au début des années 1990, où les suppressions d'emplois dans les industries traditionnelles, comme dans les années 1980, aboutissent à « déprécier » le travail et à éloigner certains individus de l'emploi, ce qui amoindrit les capacités de production et, parfois, atteint le tissu social lui-même. Ce constat a été fait partout, à des moments différents. Quelles solutions ont-ils envisagé ou envisagent-ils pour valoriser ou revaloriser le travail ? Quatre grands axes d'intervention se distinguent. Premier axe, la mise en œuvre de politiques actives. C'est en Suède, dès la fin des années 1950, que l'on met au point la notion d'approche préventive, afin de maintenir le lien entre l'individu et l'emploi, qui exclut la seule indemnisation, mais qui se fonde sur un équilibre entre droits et obligations. Pour l'individu, c'est le droit de bénéficier d'un accompagnement, assorti d'une rémunération décente, et l'obligation de participer aux dispositifs qu'on lui offre. Pour la collectivité, c'est l'obligation de fournir formation, stage, accompagnement individualisé, et c'est le droit de contrôler ce qu'elle dépense en allocations. Cette démarche est aussi présente dans la stratégie européenne, et a déterminé, depuis 1997, une réorientation des politiques de l'emploi vers des dispositifs plus préventifs, plus axés sur les besoins individuels.

Le deuxième axe tourne plus spécifiquement autour des systèmes de prélèvements et d'allocations. Nos États-providence ont vu la multiplication, voire la stratification, de mesures fiscales et sociales, sans que l'on évalue si elles encouragent réellement à occuper ou à conserver un emploi. C'est pourquoi on cherche aujourd'hui à supprimer les « pièges » à chômage, à inactivité ou à pauvreté, qui aboutissent à ce que l'emploi n'apporte pas toujours un gain réel par rapport à l'absence d'emploi. D'où un certain nombre de réformes du système d'imposition et de protection sociale, propres à chaque État membre (unification des minima sociaux, crédits d'impôts, cumul de revenus de remplacement et de revenus d'activité, etc.). Troisième axe : créer de nouveaux équilibres entre flexibilité et sécurité. La progression de nouvelles formes d'emploi

(travail à temps partiel, contrats à durée déterminée, travail intérimaire) doit profiter aux entreprises, qui y gagnent en souplesse et réactivité, et répondre aux besoins des salariés : mieux concilier vie privée et vie professionnelle, accéder à la formation, disposer de perspectives de mobilité... Le développement d'un marché du travail à plusieurs vitesses se heurterait, à terme, au manque d'attractivité de ces emplois auprès de travailleurs moins nombreux. C'est pourquoi l'Union européenne s'attache à promouvoir la qualité de ces emplois : par exemple, la Commission a présenté une proposition de directive sur le travail intérimaire. Pour un certain nombre de pays, lutter contre la segmentation du marché du travail signifie aussi lutter contre l'économie informelle afin de transformer des emplois non déclarés en emplois légaux.

Enfin, quatrième et dernier axe, qui sera de plus en plus d'actualité, celui du « vieillissement actif ». Ces politiques sont particulièrement avancées en Finlande et en Suède : elles associent, dans une approche globale, flexibilité dans l'organisation du travail au cours de la vie active (avec le temps partiel choisi, des congés parentaux, pour garde de tiers ou sabbatiques, etc.) à de nouvelles formes de sécurité (formation tout au long de la vie, conditions de travail adaptées pour les salariés âgés ou pour les personnes handicapées, etc.). Une politique vraiment globale impose également d'examiner comment réformer les régimes de retraite, en particulier en supprimant l'âge couperet de départ ou en s'adaptant à l'allongement de l'espérance de vie. Il faut donc avoir le courage des réformes : car, si l'on réussit à promouvoir le vieillissement actif, c'est la viabilité financière des régimes qui sera aussi assurée.

Propos recueillis par C. Baudry et N. Guérin, *Le Monde*, 21 mai 2003.

Document 5

La valeur du travail depuis l'Antiquité

Le sens du mot « travail » a évolué au cours des siècles. De « peine », il a progressivement désigné l'« œuvre », pour finalement signifier une « valeur d'échange ». Dans la pensée occidentale antique, les termes *labor* en latin et *ponos* en grec désignent la peine. Le mot qui pourrait signifier l'emploi ou la profession n'existe pas encore, comme le fait remarquer le philosophe français Hubert Faes dans son livre *Peiner, œuvrer, travailler. Sur le travail et la condition humaine* (L'Harmattan, 2003). Le travail est également associé à la nature et à la vie, qui sont en quelque sorte la contrepartie de la peine éprouvée en travaillant. Le travail se distingue de l'œuvre accomplie. Platon, dans *La République*, différencie ainsi ceux qui travaillent de ceux qui ne travaillent pas mais œuvrent ou agissent. Cette distinction l'emporte sur la division des tâches. Au Moyen Âge, la société est scindée entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. On ne considère pas que les prêtres et les guerriers travaillent, activité réservée aux seuls serfs.

Dans ces conditions, le travail est plutôt perçu comme étant contraire à la dignité humaine. Ainsi Aristote, dans *La Politique*, en décrivant les professions mécaniques ou du commerce, évoque-t-il « ce genre de vie ignoble et contraire à la vertu ». De même, jusqu'à la fin du Moyen Âge, une lecture de la Genèse fait du travail une peine infligée à l'homme en vertu d'une punition divine pour expier sa faute.

Petit à petit, pourtant, la différence entre les travaux de l'esclave et les activités politiques ou militaires de l'homme libre vont se réduire. Toutes les activités finiront par être pensées comme travail, non plus au sens d'effort et de peine, mais dans le sens de la fonction et de l'emploi. Dans le monde moderne, le travail va devenir œuvre. Il reste néanmoins encore dévalorisé par rapport à la vie contemplative... jusqu'à ce que celle-ci soit à son tour dénigrée, à partir du XVI^e siècle, et qu'il ne reste donc, dans la vie d'un homme, que le travail. L'éthique protestante est pour beaucoup dans ce rejet de la vie des religieux qui se consacrent à la prière et à la contemplation. Ainsi, note Pierre Bouvier, auteur de l'ouvrage *Le Travail*, la vocation (*Beruf*) de l'élu se réalise-t-elle désormais également dans la participation active, pour la gloire de Dieu, aux réalités sociales et économiques.

Le travail est donc revalorisé et devient simultanément la vocation et l'activité qui permettent à l'individu d'exister et de s'intégrer dans une société. De signe de la condition déchue de l'homme, le travail est devenu dignité et preuve de l'attention de Dieu pour lui. Le travail est considéré comme faisant partie de la nature humaine, et consiste à transformer et à s'approprier le monde qui nous entoure. D'après l'expression du philosophe français Nicolas Grimaldi, auteur du *Travail. Communion et excommunication* (1998, PUF), il est une sorte de « militantisme de l'avenir dans le présent ». De signe de la soumission du corps (exprimé par la « peine »), le travail se mue en expression de l'esprit.

À partir du XVIII^e siècle, l'émergence de la condition salariale et du mercantilisme est déterminante dans l'élaboration du statut du travail. Le travail ne signifie plus simplement la peine ou l'œuvre mais aussi, et avant tout, la création de valeur. On ne travaille plus pour accomplir une œuvre mais pour se procurer de quoi vivre. Le travail est centré sur le marché où s'échange sa valeur. Il devient abstrait dans la mesure où le marché fait abstraction des différences concrètes entre les travaux. Le plaisir et l'essence du travail ne viennent plus alors de l'acte lui-même mais du revenu qu'il procure. Devenu valeur d'échange, le travail fait partie davantage de la condition humaine que de sa nature.

À partir des XVIII^e et XIX^e siècles, le travail organise la société puisqu'il devient le système privilégié de distribution des revenus et permet l'émergence d'une bourgeoisie. Il est libérateur dans la mesure où il accompagne la remise en cause des régimes aristocratiques et des privilèges, et donne à l'individu le moyen de se faire une place autrement que par sa naissance. Mais si Marx place le travail au centre de la société, il en dénonce son caractère aliénant. À force de vouloir spécialiser les tâches et donc les formations dans un but de productivité, la culture le cède à l'abondance, l'individu se morcelle et la communauté se désagrège. Cette nouvelle conception du travail est en outre paradoxale par l'objectif qu'elle poursuit : la productivité. En rendant le travail plus productif, il devient en effet plus rare pour les individus.

À la fin du XX^e siècle, les progrès de la technique donnent un moment l'illusion que l'homme n'aura bientôt plus besoin de travailler pour vivre (thèse développée notamment par l'économiste américain Jeremy Rifkin, dans son essai *La Fin du travail*). La question devient alors d'apprendre à vivre sans travailler et non plus comment mieux organiser ou distribuer le travail. Se propage l'idée de l'émergence d'une civilisation des loisirs, délivrée de toutes les aliénations, en étant affranchie de la

contrainte du travail. Mais la vague de chômage des années 1990 va emporter ces illusions. Alors même que les chômeurs peuvent vivre sans travailler grâce aux revenus d'assistance et ne sont donc plus soumis à la nécessité de travailler pour vivre, ils sont loin de se satisfaire de leur situation et du temps libre dont ils disposent de façon imposée. Privés d'emploi, ils ont le sentiment que leur vie est mutilée. Le travail dépasse alors la conception purement économique que certains ont pu lui donner.

Les années 1990 marquent d'ailleurs la redécouverte des différents sens du mot « travail », trop souvent occultés. Le terme ne désigne pas exclusivement une valeur marchande qui s'échange sur le marché de l'emploi. De même, le latin nous enseigne que le contraire du loisir (*otium*) n'est pas le travail mais le sérieux des affaires, le risque de l'entreprise (*negotium*). Il peut y avoir ainsi autant de travail dans le loisir que dans les affaires. Dominique Méda, auteur du *Travail, une valeur en voie de disparition*, invite alors à valoriser davantage les autres activités – familiales, politiques... – de la vie d'un homme. L'époque est à la valorisation de l'activité, mais pas seulement salariale.

C. Baudry, *Le Monde*, 21 mai 2003.

Document 6

Le travail est inséparable des autres dimensions de l'existence humaine

Pour comprendre ce qu'est l'activité de travail, il faut l'analyser dans la diversité de ses formes et dans ses relations avec ce qui lui est extérieur : telle est l'ambition de la démarche ergologique, qui s'intéresse aux valeurs et aux savoirs mis en jeu.

– En général, lorsqu'on parle du travail stricto sensu, on fait référence à l'activité rémunérée dans une société marchande. Mais vous, vous prenez en compte ce qu'il y a autour de cette activité. À partir du travail, l'ergologie embrasserait donc toute l'existence ?

– La perspective ergologique est une réflexion et une démarche qui à partir du travail rencontrent en effet toutes les dimensions de l'existence humaine. Vite résumée, elle essaie de réaliser une confrontation entre l'ensemble des connaissances systématisées (universitaires, organisationnelles...) d'une part, et, d'autre part, les savoirs et les valeurs mis en œuvre dans l'activité. À l'intérieur de ce champ extrêmement vaste, on rencontre le travail comme question critique, stratégique, hautement spécifique aujourd'hui, mais sans pouvoir le couper du problème immémorial de l'activité humaine en général.

– On pourrait peut-être interroger ce qu'on appelle la centralité du travail. Il y a une certaine centralité du travail salarié, ne serait-ce que parce qu'on doit d'abord penser le travail comme susceptible de ramener des moyens de vivre.

– Cette question de la centralité du travail est délicate. Sait-on de quoi on parle quand on défend ou critique cette position ? Peut-on clairement autonomiser le travail ? S'en tiendrait-on à la définition la plus reçue aujourd'hui de travail payé, essentielle pour penser les potentialités et crises du présent, ce seul cadre juridico-économique nous introduit mal à la prodigieuse diversification des formes d'activité humaine rémunérée. Et à l'intérieur de cette diversité de formes se jouent des dramatiques qui lient ce qui s'y passe à toutes sortes de dimensions externes de la vie sociale. La

centralité du travail pourrait masquer ces circulations à double sens entre ce qu'on appelle aujourd'hui travail et ce qui peut être considéré comme extérieur à lui.

– *Vous écrivez que l'activité est toujours en avance sur le concept.*

– En faisant le plan d'une usine, en créant des logiciels, en organisant les tâches dans une administration, on utilise des savoirs à disposition qui ne sont pas sous la dépendance directe d'une situation concrète, c'est leur grande force. C'est la première forme d'anticipation. Mais toute situation de travail, parce que s'y recréent toujours de la variabilité et de l'histoire, exige que chacun, individuellement et collectivement, réajuste ces savoirs et ces cadres d'action à l'inédit de la situation : réajustements que les connaissances systématisées auront ensuite à essayer de conceptualiser ; c'est une double anticipation, matrice d'un inconfort intellectuel – et social – permanent.

– *Vous dites que l'activité de travail est constituée par la rencontre de trois facteurs, le déroulé temporel de l'activité organisée et conceptuellement maîtrisée, l'investissement psychologique du travailleur et la mise en œuvre de différents savoirs dans l'activité même.*

– L'activité est une énigme qui noue une espèce de sagesse du corps, du non-conscient, de l'inconscient, et des engagements historiques et culturels dans un monde humain saturé de valeurs en débat. Aucune discipline, aucune modélisation ne peuvent seules dire le fin mot de l'énigme.

– *Prenons l'exemple, non pas d'un travailleur salarié, mais d'un homme exerçant une profession libérale et se fixant lui-même ses contraintes. Retrouve-t-on alors ce tripôle, les normes vérifiées et rénovées par l'expérience pratique, l'investissement psychologique dans la transformation de ces normes et l'investissement des savoirs hérités de l'histoire sociale et de la biographie individuelle ?*

– Il n'y a pas d'activité, pas de vie d'ailleurs, sans débats de normes. Le tripôle, que j'appellerais plutôt celui des rapports entre valeurs, activité et savoirs, c'est la dynamique des rapports proprement humains entre le vivant et son milieu ; milieux enchâssés, devrait-on dire : car entre le bureau ou l'atelier ou le service, et la sphère du marché, du privé, du politique, circulent, s'articulent, se contredisent, des normes et des valeurs. D'où l'énigme de l'activité et de ses drames. Elle concerne selon des modalités différentes aussi bien l'ouvrière taylorisée du textile que l'avocate, le gestionnaire de portefeuille ou le médecin : on ne chronomètre plus leurs gestes, mais les contraintes de résultats les obligent à d'intenses débats avec eux-mêmes sur comment se faire soi-même instrument d'objectifs qu'on peut parfois trouver problématiques.

– *Vous parlez souvent de contraintes des normes, mais de quelles normes s'agit-il exactement ? Qu'est-ce que la norme pour un travailleur non posté, dans la mesure où les contraintes organisationnelles pèsent moins sur lui que sur un travailleur salarié, ouvrier, employé ?*

– Je parle dans toute activité de normes antécédentes et d'essai local de renormalisation. La difficulté est que ces normes à négocier sont des totalités hybrides : il y a des contraintes dans le travail assez manifestement liées aux formes économiques contingentes de nos sociétés modernes avec leurs sanctions financières, les inégalités de propriété et de pouvoir et leurs retombées organisationnelles. Mais les normes, ce sont aussi des acquis culturels, des expériences collectives capitalisées, comme la mise en œuvre de connaissances scientifiques, techniques, juridiques, de procédures

validées... Chacun dans son activité, dans un milieu toujours variable, doit pour partie faire des choix, se donner localement des normes pour agir. Entre l'ouvrier et le travailleur que vous appelez non posté, il y a des différences de degré, pas de nature.

– *Le travailleur salarié, payé chaque mois, voit bien comment ces normes se sont traduites dans le patrimoine juridique. Mais aujourd'hui, avec la transformation des formes du travail, l'introduction de plus en plus fréquente de CDD et la spécialisation des tâches, l'environnement juridique est beaucoup plus ténu, moins précis. Les normes ne sont-elles pas plus fluctuantes qu'elles ne l'étaient ?*

– C'est vrai et cela fait problème. Certains militent pour retailler le droit du travail aux dimensions d'une flexibilité économique vue comme fille de la modernité. Or le droit du travail ne peut être séparé du droit en général. De ce point de vue, il faut être attentif aux équilibres : tout travail a comme horizon des valeurs sous sanctions quantitatives et marchandes très fortes. Mais à y regarder de près, ce même travail est traversé, dans ses questionnements visibles et invisibles, par des valeurs d'une autre nature, non quantifiables, comme le bien-vivre, la solidarité, l'aspiration au savoir, la santé, etc. Les organes du politique ne peuvent ignorer, sans faillir à leur mission, ces conflits de valeurs.

– *Bien qu'on ait un peu exagéré son importance quantitative, le télétravail exprime une évolution du travail, prenant appui sur les nouvelles techniques d'information et de communication. Aujourd'hui, il touche quelque 10 millions de personnes en Europe. Ne croyez-vous pas que les normes marchandes quantitatives s'imposent dans le télétravail aussi fortement que dans le travail traditionnel ?*

– C'est juste. On a exagéré le télétravail, mais il existe et se développe. Là encore, il faut éviter d'avoir un jugement unilatéral, dogmatique, sans travailler avec les intéressés. Je comprends très bien pourquoi beaucoup de personnes apprécient cette possibilité nouvelle de réaménager les équilibres difficiles des différentes normes. Mais à l'heure actuelle, une des difficultés de la gestion du travail vient du fait que les modes de gouvernement du travail ont largement desserré l'étreinte sur la manière d'obtenir les objectifs marchands. Il devient difficile de distinguer les professions libérales d'un certain nombre de types d'activité sous contrat. On parle d'ailleurs de zones grises entre le travail sous contrat et le travail indépendant.

Que se passe-t-il ? On donne à la personne un espace d'organisation de son temps et de gestion de ses normes, mais on abandonne en contrepartie le regard qu'on doit porter sur le travail. Lorsqu'on demande « obtenez-nous tel objectif, vous êtes assez grand pour savoir comment faire », on dit en substance « je ne m'intéresse plus à la manière dont vous aurez à vous gérer vous-même pour obtenir cet objectif ». Une espèce de rideau cache l'activité de travail. Cette réorganisation « vie privée/vie personnelle » peut permettre la création d'un emploi rémunéré, mais, dans d'autres cas, elle rend la vie familiale impossible, parce que la distinction des espaces, des temps n'existe plus. Et comme celui qui vous paye ne rentre pas dans ces considérations, les conséquences peuvent être très graves.

– *La diminution du temps de travail est un thème d'actualité. Ce combat vaut-il pour tous ?*

– Encore une fois, on ne peut répondre que dans l'ambivalence. Je saisis les raisons qui ont mené à la loi sur la réduction du temps de travail, dans un contexte de chômage exacerbé. Mais je pense qu'il est dangereux de légiférer sur le temps de

travail, sans aussi s'interroger sur ce qui se passe dans ce temps. Le danger est de ne traiter le travail que par son enveloppe temporelle. Le temps de travail est autre chose que le temps du travail ; à l'oublier, on ignorerait des cas de pression, d'intensification, les arbitrages dramatiques à gérer dans une enveloppe réduite.

– *Vous avez dit que le travail hante le non-travail, que le temps de travail marque le temps de non-travail.*

– Le travail hante le non-travail, et vice-versa. Aujourd'hui, on ne peut faire l'impasse sur le poids énorme des valeurs marchandes, car il marque non seulement le temps de travail, mais l'habitat, la possibilité de loisirs, le rapport à la culture, toutes les dimensions de la vie humaine. Mais il est également important d'être attentif aux idées qui cherchent à réélaborer le vivre-ensemble à distance d'une sanction directe par le marché.

– *Quels types de travail englobe ce secteur non marchand ?*

– Je pense à l'économie sociale, à l'économie solidaire, aux services publics. Travailler simultanément dans les trois secteurs privé/public/non lucratif me paraît être la façon la moins hégémonique de procéder... Je crois important aujourd'hui d'instituer, outre les relations avec le monde de l'entreprise, des partenariats avec des organismes à buts non lucratifs pour y faire fonctionner sur le travail la double anticipation. Notre département d'ergologie à l'Université de Provence travaille avec divers organismes, associations, mutuelles, pour nouer dans la clarté de tels partenariats en se saisissant du projet de société coopérative d'intérêt collectif élaboré aujourd'hui par le secrétariat d'État à l'économie solidaire. Il est bien clair que les transformations du travail marchand passent aussi par ce qui peut se faire en dehors de lui.

Y. Schwartz, philosophe, propos recueillis par A. Spire, 22 mai 2001.

Document 7

Tendances américaines

Le secrétariat d'État au travail américain a publié en 1999 une étude sur les tendances du travail au XXI^e siècle. Selon lui, dix faits peuvent influencer sur cet avenir, du moins aux États-Unis :

- Les baby-boomers représentent aujourd'hui près de la moitié de la force de travail ;
- Les jeunes femmes deviennent plus diplômées que les jeunes de sexe masculin.
- Les jeunes ont en moyenne tenu neuf emplois avant d'avoir 32 ans ;
- Les femmes salariées avec enfant de moins de treize ans ont en moyenne manqué 6,4 jours de travail dans l'année pour des raisons familiales ;
- De 1969 à 1996, le temps passé chaque semaine par les parents avec leurs enfants a diminué de vingt-deux heures, soit 14 % ;
- Les petites entreprises emploient près de la moitié des salariés du secteur privé ;
- Le chiffre d'affaires du commerce électronique a, dès 1998, presque atteint celui de l'industrie automobile (300 milliards de dollars environ) ;
- Dans les cinq prochaines années, près de la moitié des travailleurs seront employés dans des activités qui produisent ou qui font massivement appel aux technologies de l'information ;

- Avec plus de 1 600 centres de formation dépendant des entreprises, les universités d'entreprise pourraient être plus nombreuses que les universités traditionnelles vers 2010;
- Les travailleurs américains ne dorment que sept heures par nuit. Une de moins que ce qu'il faudrait. Un adulte sur trois estime que cela affecte son travail.

26 novembre 1999.

Document 8

Une vaste étude sociologique souligne la place du travail dans la vie des Français

Légèrement plus d'autonomie au travail d'un côté; de l'autre, une forte augmentation de la pression et de l'intensité, qui annule les effets de cette timide émancipation: tel est le constat dressé par le collectif de sociologues dirigé par Christian Baudelot, professeur à l'École normale supérieure, et Michel Gollac, du Centre d'études sur l'emploi. Leur analyse se fonde sur les résultats d'une vaste enquête sur « le bonheur et le travail en France », effectuée en partenariat avec l'Insee auprès de 6 000 personnes, de 1996 à 1999.

Le choix de la période excluait néanmoins la prise en compte du traitement judiciaire – plus communément admis désormais – du harcèlement moral, qui constitue un début de riposte aux phénomènes inquiétants décrits par l'étude.

À l'évidence, les formes du travail ont subi une mutation décisive au cours des deux dernières décennies, à une époque marquée par le « nouveau » – voire le « turbo » – capitalisme et la flexibilité. Ainsi, le modèle du travail est imperceptiblement passé de l'usine à l'ère post-industrielle. Les normes d'exploitation – aussi bien que de résistance à ladite exploitation – n'ont plus comme paradigme le « mouvement ouvrier », sans d'ailleurs qu'un modèle de substitution se soit clairement dessiné dans les esprits. De ce point de vue, les auteurs notent que le syndicalisme comme la sociologie du travail accusent un certain retard, tandis que les travailleurs eux-mêmes sont souvent désorientés.

La déconstruction des modes traditionnels du travail ne pouvait avoir que des conséquences sur la perception de la joie ou de la souffrance qu'on y subit. Pour autant, les auteurs s'inscrivent en faux contre l'opinion, en vogue au milieu des années 1990, qui prédisait « la fin du travail ». « Objectivement infondées et politiquement suspectes, récupérées par une fraction de l'élite politique et économique », écrivent-ils, ces hypothèses accréditaient – « souvent contre les intentions de leurs auteurs », disent-ils – « l'idée que le chômage n'était pas si grave puisque les chômeurs pouvaient bénéficier d'autres formes d'insertion sociale que le travail ». Les sociologues discutent ici les thèses popularisées par la philosophe Dominique Méda, membre de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et notamment auteur du *Travail, une valeur en voie de disparition* (Aubier, 1995).

Quand une personne sur quatre – la proportion étant bien plus forte dans les catégories sociales les plus exposées – continue à faire du travail la condition essentielle du bonheur et quand 98 % des sondés s'y réfèrent positivement, cette vision d'apocalypse paraît en décalage avec la réalité aussi bien qu'avec les mentalités, veulent-ils mettre en évidence.



Dialogue Helvetius-Diderot

Loin de se contenter du dépouillement austère de données, MM. Baudelot et Gollac explorent l'histoire de la notion de bonheur au travail telle qu'elle surgit déjà entre autres sous la plume des philosophes des Lumières. D'où la reconstitution d'un étonnant dialogue entre Helvetius et Diderot, le premier estimant que « l'homme occupé est l'homme heureux », tandis que le second lui réplique qu'il aurait « plus confiance dans les délices de la journée d'un charpentier, si c'était le charpentier lui-même qui lui en parlait et non pas un fermier général ». Une exigence que les auteurs font leur et à laquelle l'enquête semble faire lointainement écho, montrant à quel point la souffrance est aujourd'hui exprimée par les mots.

D'où, aussi, l'exhumation d'un texte de 1930, écrit par le dirigeant socialiste Henri de Man, plus tard compromis dans la collaboration, et intitulé *La Joie au travail* (Presse universitaire de France). De Man estimait que ce bonheur dépendait moins du changement des rapports de propriété que de la réforme locale, technique et hiérarchique des relations d'atelier. Mais, pour le sociologue Georges Friedmann, la satisfaction née du « travail bien fait », qui a sa source dans l'art ou l'artisanat, n'est guère transposable au domaine de l'industrie. Le « bonheur au travail » reste donc un « oiseau rare ».

Le revers de la RTT

Les 35 heures sont-elles considérées comme le cautère adéquat aux blessures lancinantes et de plus en plus exprimées que provoque l'univers professionnel? Bien que l'enquête ait été achevée avant que les lois Aubry eussent produit tous leurs effets, les auteurs y consacrent un chapitre qui prêterait, sans doute, à controverse. S'ils notent qu'une majorité (60 %) exprime sa satisfaction de la RTT et jugent que son abolition aurait des conséquences dramatiques, ils constatent aussi qu'elle a fait « basculer certaines situations dans la souffrance » : notamment dans les catégories les plus défavorisées, en rendant le travail plus intense encore qu'il ne l'était.

Paradoxalement, les 35 heures semblent avoir plutôt conquis la faveur des cadres – petits ou moyens – qui y étaient a priori hostiles. D'où une accentuation des polarités sociales dans un contexte de faiblesse et de divisions syndicales chroniques, de rapports de forces défavorables. Là résiderait, à les en croire, une des raisons du « désastre électoral de la gauche au printemps 2002 ». Où l'on sort de la sociologie pour entrer dans la politique...

N. Weill, 11 février 2003.

I. LA CRISE DE LA VALEUR TRAVAIL**A) Les mutations du travail**

- Les mutations techniques, économiques et sociales – télétravail, automatisation (documents 2, 6, 7, 8);
- La dépréciation du travail dans les pays européens (documents 3, 4);
- Les tendances américaines (document 7).

B) Les suggestions politiques et philosophiques

- Le rapport commandé par le Premier ministre (document 3);
- Propositions pour les chômeurs (améliorer la formation pour Dominique Meda, documents 1, 3);
- Promouvoir l'économie sociale selon Rifkin (document 2) et inciter à travailler avec passion pour Nicolas Grimaldi (document 1);
- Le rapport Boissonnat est favorable à un « contrat d'activité » (document 2).

II. LA CONDITION HUMAINE DU TRAVAILLEUR**A) Les difficultés persistantes du travailleur**

- Timide succès de la RTT (documents 2, 3, 8).
- Flexibilité et CDD (documents 2, 4, 6).
- L'écart entre « classe savante » et « serviteurs » (document 2).

B) Les aspirations nouvelles du travailleur

- La nécessaire valorisation du travail pour la dignité humaine (document 5). Améliorer les conditions de travail (document 3).
- Pour une civilisation tournée vers l'épanouissement personne, loisir et famille (documents 5, 6, 8).



Tage-Mage

Programme, conseils, bibliographie

Cette épreuve, dont vous trouverez ci-dessous le contenu, est proposée sur une durée de 2 heures.

Attention : Il n'est possible de passer le test TAGE-MAGE qu'une seule fois par an.

PRÉSENTATION DU TEST : PRINCIPES ET EXEMPLES



Ce test de 2 heures a un double objectif :

- Évaluer les aptitudes des candidats désirant entreprendre un cursus de formation dans une filière de management,
- Établir un classement des uns par rapport aux autres.

Il ne nécessite aucune connaissance particulière dans les disciplines de gestion.

Il se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (QCM) de 90 questions réparties en six épreuves de 15 questions d'une durée de 20 minutes chacune, permettant d'obtenir 600 points au maximum.

Des épreuves différenciées permettent de mesurer trois catégories d'aptitudes des candidats :

- Aptitudes verbales (compréhension d'un texte écrit et expression) ;
- Aptitudes à la résolution de problèmes (*calcul* : maîtrise de savoirs mathématiques, *conditions minimales* : capacités de raisonnement) ;
- Aptitudes au raisonnement logique.

APTITUDES VERBALES

COMPRÉHENSION D'UN TEXTE ÉCRIT

Les textes peuvent porter sur des sujets les plus divers choisis dans les sciences humaines, sociales, exactes.

Pour bien réussir cette épreuve, il faut une bonne pratique de la lecture, de l'explication de texte, de la rigueur et bien respecter le texte.

Exemple : *Le camembert et l'atome*

« Sur les aliments, les irradiations produisent des phénomènes un peu analogues à certains effets de la cuisson. Le choc des photons casse les grosses molécules comme l'ADN, porteur du code génétique, empêchant toute multiplication des cellules et des micro-organismes. Les énergies utilisées sont beaucoup trop faibles pour induire une radioactivité artificielle par modification des noyaux atomiques, comme cela se passe dans les réacteurs nucléaires. Par ailleurs, la source des rayonnements ionisants n'est jamais en contact avec les denrées alimentaires, qui ne peuvent donc pas être contaminées. Cependant, tous les doutes ne semblent pas avoir été encore totalement levés et cette technique conserve un certain nombre d'adversaires. »

Question 1 :

À quoi peut-on comparer les effets des irradiations sur les aliments ?

- A) à une cuisson
- B) à une stérilisation
- C) à une ionisation
- D) à une lyophilisation
- E) à une congélation

La bonne réponse est « E ».

Question 2 :

Qu'est-ce qui provoque la segmentation de l'ADN, dans le cadre d'une irradiation ?

- A) les neutrons lents
- B) les électrons
- C) les photons
- D) les ions
- E) les neutrons rapides

La bonne réponse est « C ».

EXPRESSION**Question 1 :**

Mon voisin avait dû subir une intervention chirurgicale inattendue. Avant de lui rendre visite à l'hôpital, je lui ai téléphoné pour lui demander qu'est-ce qui lui fera plaisir.

- A) qu'est-ce qui lui fera plaisir
- B) qu'est-ce qu'il lui ferait plaisir
- C) qu'est-ce qui lui ferait plaisir
- D) ce qui lui fait plaisir
- E) ce qui lui ferait plaisir

La bonne réponse est « E ».

APTITUDES À LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES**CALCUL**

Les champs de connaissances requis sont :

- Les entiers relatifs, les décimaux et nombre réels ;
- Les pourcentages et les proportions ;
- Les puissances et les racines carrées ;
- Les identités remarquables ;
- Les progressions arithmétiques et géométriques ;
- Les équations du 1^{er} et 2nd degré ;
- Les systèmes d'équations ;
- L'analyse combinatoire simple ;
- La moyenne statistique ;
- Les propriétés des triangle, cercle, rectangle et carré ;
- Les propriétés des droites parallèles et perpendiculaires.

Exemple 1 :

Lors d'une fête foraine, les organisateurs se font livrer un tonneau de vin à 9 heures du matin. À 11 heures, un cinquième du contenu du tonneau a été consommé, soit 40 litres. Le soir, à la fermeture, le tonneau ne contient plus qu'un dixième de son contenu initial. Quelle est la quantité de vin dans le tonneau à la fin de la fête foraine ?

- A) 80 litres B) 35 litres C) 30 litres D) 25 litres E) 20 litres

La solution repose sur une manipulation de proportion.

Soit $1/5 = 40$ litres $\Rightarrow 1/10$, qui est la valeur recherchée, vaut la moitié.

La bonne réponse est donc « E ».

Exemple 2 :

Deux entiers naturels positifs m et p sont tels que leur somme et leur produit vérifient:

- (1) $m \times p = 35$ (2) $m + p = 12$

Quelle est la valeur de $m^2 + p^2$?

- A) 64 B) 81 C) 77 D) 74 E) 88

Une lecture attentive de l'énoncé fait apparaître que la solution peut être trouvée rapidement si l'on se souvient que $m^2 + p^2$ est un élément de l'identité remarquable suivante : $(m + p)^2 = m^2 + p^2 + 2mp$

Or l'énoncé nous donne à la fois $m \times p$ et $m + p$ en conséquence l'identité remarquable devient :

$$144 = m^2 + p^2 + 70$$

$$144 - 70 = m^2 + p^2$$

$$\text{Donc } m^2 + p^2 = 74$$

La bonne réponse est donc « D ».

CONDITIONS MINIMALES**Énoncé 1 :**

Le prix d'un véhicule automobile a baissé régulièrement du mois de février au mois de septembre à raison de 5 % par mois. De quelle somme le prix de cette automobile a-t-il baissé du mois de mars au mois de juillet ?

- (1) Connaître le prix de l'automobile à un moment quelconque, entre février et septembre ;
 - (2) Calculer le prix au mois de mars et au mois de juillet, afin de soustraire le deuxième au premier :
- A) Si l'information (1) permet à elle seule de répondre à la question, et si l'information (2) à elle seule ne permet pas de répondre à la question,
- B) Si l'information (2) permet à elle seule de répondre à la question, et si l'information (1) à elle seule ne permet pas de répondre à la question,
- C) Si les deux informations ensemble permettent de répondre à la question, et aucune séparément ne le peut,
- D) Si chaque information permet séparément de répondre à la question,
- E) Si les deux informations ensemble ne permettent pas de répondre à la question.

La question porte sur la baisse du prix d'une automobile.

Information initiale : on ne dispose que du fait que son prix a baissé à raison de 5 % par mois entre février et septembre. Pour calculer le montant de la baisse, il faut (1) et (2).

Les deux informations supplémentaires permettent séparément de trouver la solution.

RAISONNEMENT/ARGUMENTAIRE

Énoncé 1 :

La recherche de la vie extraterrestre est devenue une quête permanente depuis quelques années chez beaucoup d'astronomes. Les espoirs les plus immédiats se tournent vers la planète Mars. Certes, on n'est pas assuré qu'il y ait actuellement de la vie sur cette planète mais que probablement il y en a eu, car les scientifiques pensent que durant les deux premiers milliards d'années de la vie de Mars, ses conditions étaient proches de celles de la Terre.

Question : Parmi ces cinq argumentations, quelle est celle qui est utilisée dans ce propos pour asseoir l'hypothèse d'une ancienne vie sur Mars ?

- A) Sophie et Albertine sont deux bonnes élèves du même âge. Sophie est en seconde, donc Albertine doit être en seconde.
- B) Les enfants bons élèves se couchent tôt. Le fils de ma voisine regarde la télévision le soir. C'est un bon élève.
- C) Les personnes âgées ont des performances intellectuelles inférieures à celles des jeunes. Malgré tout, certaines conservent un haut niveau d'activité.
- D) L'air est aux mammifères ce que l'eau est aux poissons.
- E) Sur la route, Paul est doublé par Jacques et Jacques est doublé par Benjamin.

Son traitement nécessite autant une analyse de l'énoncé que de chacune des réponses proposées.

Une reformulation de l'énoncé permet de dire que « la Terre et Mars sont comparables à leur début. La Terre accueille la vie. Mars a dû accueillir la vie à ses débuts ». Il s'agit d'un raisonnement de type syllogistique.

Un syllogisme comprend trois propositions :

- La majeure (la Terre et Mars sont comparables) ;
- La mineure (la Terre accueille la vie) ;
- La conclusion qui est déduite de la majeure par l'intermédiaire de la mineure (Mars a dû accueillir la vie à ses débuts).

La réponse, qui est un raisonnement syllogistique, est la réponse « A ».

LOGIQUE

Exemple 1 :

		OUI		
		NHK		
ZDT	UEA	?	RGW	SHC
		LXO		
		KYQ		

Les réponses proposées sont :

- A) VFB
- B) MHO
- C) MFM
- D) ZIK
- E) MLM

Dans la liste verticale des lettres, en commençant par le bas, 1^{re} lettre, la logique suivante apparaît : **K, L, ?, N, O** on en déduit que « ? » doit être « **M** ».

Toujours dans la liste verticale, on prend la 3^e lettre en commençant cette fois-ci par le haut **I, K, ?, O, Q**. On constate *un écart d'une lettre* à chaque fois. On en déduit donc que « ? » est un « **M** ». Il nous reste ainsi deux réponses possibles « **C** » et « **E** ».

Prenons la liste horizontale, au niveau des lettres du milieu, la suite suivante apparaît nettement, soit **D, E, ?, G, H**, la lettre manquante sera donc « **F** ».

Exemple 2 :

GNH					
OAP					
JCK					
UFV					
?	OLK	WTS	ZED	IXW	

Les réponses proposées sont :

- A) IBH B) NDP C) IKJ D) UBA E) QOR

Prenons la série verticale de lettres, nous constatons que les 1^{es} et 3^{es} lettres de chaque série se suivent, soit **G** et **H**; **O** et **P**; **J** et **K**; **U** et **V**. Nous pouvons donc enlever les réponses « **A** », « **B** » et « **D** ».

Sur la série horizontale, nous constatons que l'ordre alphabétique des 2^e et 3^e lettres est inversé, soit dans **OLK** nous avons **L** et **K** au lieu de **KL**, dans **WTS** nous avons **T** et **S** au lieu de **ST**, dans **ZED** nous avons **E** et **D** au lieu de **DE**, dans **IXW** nous avons **X** et **W** au lieu de **WX**.

Nous ne retrouvons la logique que dans la série **IKJ** où nous avons **K** et **J** au lieu de **J** et **K**.

Cette présentation n'est qu'un aperçu des épreuves constitutives du test TAGE-MAGE. Vous pouvez compléter votre entraînement par le biais des annales, disponibles à la FNEGE, par correspondance : 2, avenue Hoche – 75008 Paris, ou les commander en ligne via le site www.tagemage.com.



Test d'anglais

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Tout candidat ayant suivi des cours d'anglais durant sa scolarité – collège, lycée et formation de type Bac + 2/3/4.

Nature de l'épreuve

Pour l'épreuve écrite d'anglais : elle consiste en un test (QCM) comprenant grammaire, structures, usages et compréhension d'un texte écrit.

Conseils de préparation

Sont évaluées les capacités linguistiques fondamentales : il faut donc maîtriser les règles de grammaire courante, savoir choisir le mot juste sur proposition de plusieurs synonymes, avoir assimilé les tournures idiomatiques classiques, et avoir acquis de bons réflexes.

Pour cela, il faut s'entraîner à chercher la règle de grammaire ou la tournure idiomatique visée. N'hésitez pas à établir une liste des règles de grammaire et du vocabulaire qui vous font défaut.

Il faut raisonner très vite, donc faites appel à la logique chaque fois que cela est possible et méfiez-vous des tournures très proches du français.

Seront évaluées l'aptitude à l'expression et la capacité de structuration du message.

En ce qui concerne la compréhension écrite, c'est la capacité à appréhender un message écrit qui sera évalué ; il faut donc savoir discerner les difficultés, faire appel au raisonnement tout en respectant les critères grammaticaux et lexicaux.

En résumé, l'essentiel est de travailler le vocabulaire de base nécessaire à l'expression, le mécanisme de la formation des mots, les faux amis, les verbes à particule adverbiale et à préposition, les règles de grammaire de base.

Lisez aussi de bons quotidiens ou hebdomadaires (*The Economist*, *The Independent*, *The International Herald Tribune*, etc.).

Bibliographie

- J. BROSSARD et S. CHEVALIER, *Grammaire alphabétique de l'anglais*, éd. Bordas.
- J. M. THOMSON, *Vocabulaire anglais*, éd. Dunod.
- Alain LE HO, *QCM d'anglais*, éd. Ellipse.
- *Longman Dictionary of Contemporary English*.



24. There are several theories about advertising / but the one that strikes me as the
 most / compelling is the one what says / you cannot afford not to advertise.
 A B
 C D
25. The conference centre has an excellent range of facilities/, including a botanical
 garden, a virtual golf course / and a squash court/ that can be converted in a
 swimming pool.
 A B
 C D
26. The wines of France are known / throughout the world for theirs quality and taste /
 but more and more are considered expensive / when compared to those of
 Australia and Chile.
 A B
 C D
27. The estate agent was happy to give me advice / about finding apartments but he
 neglected / to mention his fee which was paying / even if I did not find a place to live.
 A B
 C D
28. The job interview was conduct in conditions that / did not fully reflect the status of
 the company./ However, the candidate pretended / not to notice the poor conditions
 of the building.
 A B
 C D
29. He said he would attend / the seminar but unfortunately / there were some
 developments / which made that impossibly.
 A B C
 D
30. The first manned flight / to the Moon in 1969 was a four day journey, / of almost
 250 million miles away,/ and it captivated the world.
 A B
 C D

31. The catamaran is a two hulled sailing vessel / designed to speed and dependability /
in the water but it is not / considered a serious boat by some.
A B
C D
32. The terribly storm ripped / the roof off of my neighbour's house / and uprooted the
trees in his yard but / left my property unscathed.
A B C
D
33. Although the people of western Canada share / the same language and, to a large
degree, / the same culture as them in the United States, / they generally do not
appreciate being considered American.
A B
C D
34. The developmental of DSL, / a high speed internet service technology, / has boosted
internet service sales / and greatly expanded possibilities for internet users.
A B C
D
35. Until the 1960s, the Maltese Lira / was known like the Maltese Pound / and today,
it continues to be closely linked / with the British Pound.
A B C
D

SECTION 3 – VOCABULARY 1

Choose the word/words which has/have the closest meaning to the word/words underlined.

36. Investing is a skill that is not easy to explain; to be good requires some intuition.
a) activity b) profit c) talent d) reflection
37. The precursors to human life on this planet evolved slowly compared to us.
a) followers b) ancestors
c) hunters d) competitors
38. The president was adamant in his defence of his record.
a) clear b) unyielding c) loud d) tentative

39. Customer service for their product was generally sluggish.
a) slow b) incomplete c) quick d) strange
40. The medicine worked well but it was hard on the pocket-book.
a) cost a lot b) had a bad taste
c) difficult to carry d) had side effects
41. The president and his marketing director got along rather well from the start.
a) travelled together b) went far
c) had a good relationship d) couldn't agree
42. The sales rep learned first hand what the meaning of competition was.
a) by writing b) by reading
c) manually d) by his own experience
43. The book's premise was that all politicians were corrupt.
a) pledge b) prediction c) idea d) warning
44. We all assumed that the new job would take a long time to learn.
a) wondered b) took responsibility
c) worried d) supposed
45. My sensible approach to the problem was the main reason that the directors followed my plan.
a) detailed b) rational c) informed d) susceptible

VOCABULARY 2

Choose the word which has a similar meaning to the word in bold type.

46. **take over** a) pass b) acquire c) learn d) continue
47. **alter** a) change b) stop c) stabilise d) fire
48. **afford** a) go across b) can pay for c) drive d) predict
49. **blemish** a) accusation b) imperfection c) trial d) bad idea
50. **demise** a) failure b) increase c) figure out d) realise
51. **console** a) put out b) persuade c) advise d) relieve
52. **chore** a) bank b) task c) beach d) cut
53. **sane** a) crazy b) rational c) passive d) strange
54. **tardy** a) only b) celebration c) late d) after
55. **threat** a) weakness b) triple c) deal with d) warning
56. **prior** a) earlier b) required c) attempt d) still
57. **prompt** a) not sure b) almost c) quick d) agreement
58. **roughly** a) more or less b) difficult c) clearly d) powerful
59. **exceptional** a) one time only b) outstanding c) adequate d) total
60. **guess** a) visitor b) call c) stipulate d) estimate

Newspapers Really Should Worry

Publishers of newspapers and magazines like to corral readers when they're young. If you can shape kids' info-seeking habits when they're in their teens or twenties, so the thinking goes, you'll nab them for life. From the perspective of publishers, the 18-to 34-year-old demographic is highly prized by advertisers –the people who make writing, editing and working at a newspaper or magazine a vocation, not just an avocation (like it is for most bloggers.) But there is trouble afoot. The seeds have been planted for a tremendous upheaval in the material world of publishing.

Young people just aren't interested in reading newspapers and print magazines. In fact, according to Washinton City Paper, there were a series of six focus groups by *The Washington Post* in September to determine why the paper was having so much trouble attracting younger readers. You see, daily circulation, which had been holding firm at 770,000 subscribers for the last few years, fell more than 6 percent to about 720,100 by June 2004, with the paper losing 4,000 paying subscribers every month.

Imagine what higher-ups at the Post must have thought when focus-group participants declared they wouldn't accept a *Washington Post* subscription even if it were free. The main reason (and I'm not making this up): They didn't like the idea of old newspapers piling up in their houses.

Don't think for a minute that young people don't read. On the contrary, they do, many of them voraciously. But having grown up under the credo that information should be free, they see no reason to pay for news. Instead they access *The Washington Post* website or surf Google News, where they select from literally thousands of information sources. They receive RSS feeds on their PDAs or visit bloggers whose views mesh with their own. In short, they customize their news-gathering experience in a way a single paper publication could never do. And their hands never get dirty from newsprint. A September study by the Online Publishers Association, also found that 18-to 34-year-olds are far more apt to log on to the internet (46 percent) than watch TV (35 percent), read a book (7 percent), turn on a radio (3 percent), read a newspaper (also 3 percent) or flip through a magazine (less than 1 percent). And when young people go online, they tend to browse for news in much the same way they window-shop for jeans or sneakers: sampling a headline here, a blog entry there, a snippet of a story there, until their news cravings are satisfied.

For instance, Patrick Reed, a 27-year-old disc jockey, sound designer and record store manager in Manhattan, clicks to [Americablog](#) “for indie politics, [Slashdot](#) for geekery,” as well as daily fixes of [CNN.com](#) and [Google News](#) –“probably five to 10 times a day,” he said. Reed is afflicted with digital wanderlust and enjoys getting “different perspectives from around the world.”

John Athayde also 27, a web designer who works in Washington, D.C., buys a newspaper once every “two to three months,” usually “because someone I know has a picture in the events section or something.” Instead, he views news as “packets of distributed information,” and uses [NetNewsWire](#) to aggregate about 70 news sources,

including several blogs. “I typically will read entire stories within the news aggregator, bypassing all design (and) advertising” to get “to the content.”

Twenty-four-year-old Max Fenton makes websites for fashion designers and tutors celebrities on how to use a Mac. He did his “best to stay confused about RSS until the last phase of this election cycle, when the news just started coming from too many sources.” He reads the liberal bloggers of Pandagon religiously, because “they’re anchormen” and “human aggregators of news” and “voices I trust.”

Blogger Waldo Jaquith, also in his twenties, souped up his laptop with Wi-Fi so that he’s almost never without internet access. He believes that “as news-reader (programs) improve and become more widely used, adding the sort of auto-filtering and smart-sorting capabilities of a decent e-mail client, their popularity will snowball.” He also predicts that print media, which he says his generation has largely rejected in favor of digital dissemination of news, will die off within 30 years, “when the dead-tree readers will die off.”

Adam L. Penenberg, *Wired News*, Nov. 24, 2004.

Text 1: Questions

61. According to publishers’ thinking about young readers’ habits, young readers
 - a) are very flexible about reading
 - b) develop information gathering habits early
 - c) are not very influenced by advertisers
 - d) don’t like to read

62. Why do publishers pay so much attention to the 18-34 year old age group?
 - a) they will soon have a lot of money to spend
 - b) because advertisers do
 - c) this is the largest group of readers
 - d) because they don’t read

63. Young people in the focus groups said:
 - a) they read less now
 - b) they didn’t want the Washington Post every day
 - c) they preferred television to reading
 - d) in London

64. Which of the following is not an advantage of receiving RSS news information?
 - a) You can customise your news gathering experience
 - b) You don’t get ink on your hands
 - c) You can get a free subscription to a newspaper
 - d) You have more information than comes from only one newspaper

65. When Waldo Jaquith says news-reader programs “will snowball” he probably means

a) they will become paid services	b) they will melt
c) they will lose support	d) they will gain popularity

66. What can be generally said about the people cited in this article?
- they believe this is a short term phenomenon
 - they are confused by new technology
 - they are quite pessimistic
 - they are highly interested in current events
67. The Washington Post's response to a sudden drop in readership was to
- give away free subscriptions
 - promote circulation
 - conduct some focus groups
 - offer a 6 per cent reduction in prices
68. The article characterises the problem for publishers as:
- extremely alarming
 - mildly disturbing
 - something that can be fixed within 30 years
 - something to worry about later
69. "Dead tree readers" refers to
- conservationists
 - people who read newspapers and magazines
 - forest workers
 - business people
70. People looking for news on internet are compared to
- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| a) Shoppers in stores | b) DJs looking for music |
| c) Children at play | d) Surfers on the net |

Text 2

Sequester that Carbon Dioxide

HOUSTON –A short distance from Spindletop oil field, the site of the gusher that triggered the Texas oil rush more than a century ago, scientists have found a purpose for the long-disused underground reservoirs –as storage for the pollution emitted by burning fossil fuels.

In the depleted South Liberty oil field near the town of Dayton, a University of Texas team successfully pumped 1,600 tons of carbon dioxide –the principal greenhouse gas– into the reservoirs of briny water more than 5,000 feet underground. Scientists say those porous rock formations, which extend for hundreds of miles from Mexico to Alabama, could be ideally suited to storing the greenhouse gases widely blamed for global warming. "We have lot of oil and gas fields in this area that are in decline," Susan Hovorka, a University of Texas geologist and the lead researcher on the pilot project told Reuters. "The Gulf Coast is one of the best places on earth for this."

The technology, known as carbon sequestration, has attracted global attention from industries and governments that are eager to capture and bottle up the gas that can linger in the atmosphere for decades. The gases released by burning fossil fuels, scientists say, are the main cause of global warming, which is expected over time to lift the planet's temperatures and sharply alter weather patterns, raising sea levels and causing devastating storms.

With Russia's ratification of the Kyoto Protocol earlier this month clearing the way for the environment pact to come into force in February and the start of the European Union's carbon dioxide emissions trading market just a month away, demand for methods for eliminating or storing the gas are on the rise. President Bush pulled out of the Kyoto pact in 2001, arguing it was too expensive and wrongly excluded developing nations, but U.S. research into carbon sequestration has proceeded, aided by government funding. The pact calls for industrialized nations to reduce CO₂ emissions by 10 percent of 1990 levels by 2012.

Texas, with its high density of oil, chemical and refining industries is the fifth largest emitter of the greenhouse gas behind China, Russia, Japan and India. And it is perhaps best equipped to erect the infrastructure needed to put the gas back in the ground. "This is going to be the place in the world where this is done," said Charles Christopher, oil giant BP's liaison with the Texas research project.

Hovorka said a preliminary estimate of the amount of carbon dioxide storage capacity along the coast regions of the Gulf of Mexico put the figure at about 300 billion tons –enough to hold 1,000 years of pollution from the region at the current rate. Many hurdles –both technical and economic– remain before carbon sequestration can develop as a viable enterprise, Christopher said, but much of the expertise and at least a limited transportation network already exist.

Since the 1970s, oil and gas drillers have injected carbon dioxide into oil wells in a process called enhanced oil recovery that increases the output from those sites. "This is something we know how to do. We've been doing it for 30 years in West Texas," he said.

Houston-based energy company Kinder Morgan Inc. ships a billion cubic feet a day of the gas through its 1,100 miles pipeline network, much of it from Colorado into the West Texas oil fields.

That pipeline system would need to be vastly expanded to reach the major carbon dioxide emitters on the other side of the state — an expensive and complicated endeavor but one the company has considered. "If the opportunity is there and it's attractive, we want to be a part of it," said Rick Rainey, spokesman for Kinder Morgan.

Reuters, Nov. 27, 2004.

Text 2: Questions

71. The main theme of this text could best be explained as?
- a) new technology to solve old problems
 - b) oil industry in decline
 - c) recycling used oil reservoirs to help the environment
 - d) new uses for carbon dioxide

72. According to the text, why are “porous rock formations” ideal for storing carbon dioxide?
- because it is blamed for global warming
 - they stop the greenhouse gases from reacting
 - because they extend for hundreds of miles
 - the text does not answer this question
73. There is enough room for how much carbon dioxide?
- one thousand six hundred tons
 - several hundred thousand tons
 - 100 years worth
 - billions and billions of tons
74. Something that carbon sequestration will not do is:
- reduce the need for fossil fuels
 - reduce greenhouse gases
 - provide a business opportunity for Kinder Morgan
 - help respect the Kyoto pact
75. The article said that the state of Texas
- produces more carbon dioxide than most nations
 - has limited potential for storing carbon dioxide
 - will increase oil production
 - is the largest state without a regulated infrastructure
76. The “infrastructure” to put the gas back in the ground refers to:
- all the oil wells in Texas
 - the transportation system
 - the pipes needed to pump carbon dioxide
 - the text does not say
77. Why has U.S. research into carbon sequestration proceeded, even though the U.S. has not ratified the Kyoto agreement?
- it intends to ratify the Kyoto pact soon
 - other countries could store their greenhouse gases in Texas
 - new technology is always an interesting investment
 - The Russian and other countries have asked for this
78. Carbon dioxide is also known for:
- it’s use in air conditioning systems
 - generating fuel for heating
 - reducing global temperatures
 - being used to get more oil from the ground
79. Who has the greatest economic interest in this project?
- Susan Havorka
 - Charles Christopher
 - Kinder Morgan
 - Rick Rainey

80. Which of the following gives the most accurate status of the project?
- a) This project could be viable in the not too distant future
 - b) A lot of complex technical and economic hurdles exist
 - c) Most of the transportation network is in place
 - d) This project may never come to fruition



CORRIGÉ

SECTION 1 – GRAMMAR EXERCICES

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a	d	d	d	a	c	c	b	d	b
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
c	d	a	b	d	a	b	d	a	c

SECTION 2 – FIND THE ERROR: A, B, C, OR D

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
c	c	b	c	d	b	c	a	d	c
31	32	33	34	35					
b	a	c	a	b					

SECTION 3

Vocabulary 1

36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
c	b	b	a	a	c	d	c	d	b

Vocabulary 2

46	47	48	49	50	51	52	53	54	55
b	a	b	b	a	d	b	b	c	d
56	57	58	59	60					
a	c	a	b	d					

SECTION 4 – READING COMPREHENSION

Text 1

61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
b	b	b	c	d	d	c	a	a	b

Text 2

71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
c	d	d	b	a	c	b	d	c	a

Épreuves au choix

PASSERELLE 2

Allemand	p. 203
Biologie	p. 210
Droit	p. 216
Économie	p. 225
Espagnol	p. 238
Gestion	p. 245
Informatique	p. 257
Marketing	p. 264
Mathématiques	p. 284
Philosophie, Lettres et Sciences humaines	p. 290
Technologie	p. 306

Allemand

Programme, conseils, bibliographie

Nature des épreuves

1^{re} épreuve

Faire la synthèse en allemand d'un texte allemand extrait de la presse allemande d'environ 600 mots et d'un texte français extrait de la presse française d'environ 600 mots.

La synthèse comportera environ 150 mots ($\pm 10\%$).

Le texte allemand et le texte français abordent un sujet commun ou voisin vu sous deux optiques différentes.

2^e épreuve

Épreuve rédactionnelle : traiter en allemand un sujet en rapport avec les deux textes dont le candidat aura fait la synthèse.

On demande 200 mots minimum.

Conseils aux candidats

Les sujets sont des sujets d'actualité. Ils peuvent être de tous ordres : économique, culturel, sociétal, politique...

Ils sont le plus souvent de caractère général et concernent le monde, l'Europe, en relation évidemment avec l'Allemagne, peuvent traiter de questions spécifiquement allemandes (un homme politique allemand, une entreprise allemande, un aspect de la société allemande, un événement allemand...), mais aussi s'attacher aux relations franco-allemandes (coopération entre les deux pays dans le cadre européen, position des deux pays dans le contexte mondial, histoire des relations, divergences, convergences, forces, faiblesses...).

Les concepteurs s'efforcent de faire en sorte que les sujets ne soient ni spécialisés, ni techniques, ni sulfureux, ni ennuyeux et que le vocabulaire soit accessible à la moyenne des candidats.

Nous conseillons aux candidats de lire la presse des deux pays, dans les deux langues (*Le Monde*, *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*, *Les Échos...*, *Die Zeit*, *Die Frankfurter Allgemeine Zeitung*, *FOCUS*, *Die Süddeutsche Zeitung*, *Der Spiegel...*).

Nous conseillons également aux candidats de s'entraîner pour respecter la longueur des textes qu'ils ont à produire. Trop courts ou trop longs, ils seront pénalisés.

Il est fortement déconseillé de faire de la paraphrase au lieu d'une synthèse. Une lecture (et relecture) approfondie des textes, ainsi qu'une prise de distance par rapport à leur contenu sont donc la condition sine qua non pour réaliser de bonnes synthèses.

Attention : la synthèse à partir du texte français n'est en aucun cas une traduction !

De même, le jury est sensible à des prises de position personnelles du candidat par rapport au sujet rédactionnel qui ne sauraient être un plagiat des textes proposés précédemment.

On évitera les banalités affligeantes, les lieux communs et les propos creux... même en allemand ils ne trompent personne !

Enfin il est inutile de préciser qu'une langue soignée respectant la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation, les majuscules ainsi qu'une écriture lisible, une copie bien présentée, raviront les correcteurs.

Les candidats sont notés pour chaque épreuve tant sur le contenu que sur la forme : des idées, des propos construits, une langue correcte et riche sont les atouts des bonnes copies.



Allemand

Ce cas a été rédigé par l'ESC Lille.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun dictionnaire, lexique ou tout autre document n'est autorisé.

SUJET

Sonne und Wasser

- 1) Lesen Sie aufmerksam den Text „**Heiße Warnung**“.
Fassen Sie diesen Text zu einer Synthese in deutscher Sprache zusammen.
Diese Synthese soll ca. 150 Wörter ($\pm 10\%$) umfassen.
Keine Paraphrase! **10 Punkte.**

- 2) Lesen Sie aufmerksam den Text „**L'eau et la folie des hommes**“.
Fassen Sie diesen Text zu einer Synthese in deutscher Sprache zusammen.
Diese Synthese soll ca. 150 Wörter ($\pm 10\%$) umfassen.
Keine Übersetzung, keine Paraphrase! **10 Punkte.**

- 3) Schreiben Sie einen Aufsatz in deutscher Sprache über das Thema:
Nehmen Sie Stellung zu den Umweltproblemen unserer Zeit im Rahmen der globalisierten Wirtschaft.
Mindestens 200 Wörter. **20 Punkte.**

ANNEXES

Text 1

Heiße Warnung

Rekordtemperaturen und Unwetter der vergangenen Wochen passen für viele Forscher ins Bild vom Klimawandel. Der ist offenbar voll im Gange.

Glühende Hitze beherrscht seit Wochen Europa. In Italien ist der Po zum Rinnsal verkümmert, die Felder verdorren, den Kraftwerken geht das Wasser aus. In Frankreich brannten 10.000 Hektar staubtrockener Kiefern und hinterließen eine Mondlandschaft, auch in Spanien und Portugal standen Wälder in Flammen.

In Deutschland fielen die Pegelstände vieler Flüsse so stark, dass die Schifffahrt streckenweise eingestellt werden musste. Auf der Autobahn A1 bei Lübeck schwitzten Urlauber in kilometerlangen Staus, weil sich Betonplatten gehoben hatten, und auf der Bahnstrecke Hamburg-Lübeck verbog die Hitze die Gleise.

Der Deutsche Bauernverband beklagt die „schlimmste Dürreperiode seit 1947“ und warnt vor verheerenden Ernteausfällen. [...]

So war das beispielsweise im Sommer 1976, als ganze 29 Tage hintereinander die Sonne knallte. Oder 1990, als die Deutschen unter brütender Hitze stöhnten und mancherorts Bürger und die Wasserwerfer der Polizei ausrückten, um siechende Straßenbäume zu gießen.

Und nun wieder ein Rekordsommer. Eine Laune der Natur? Für viele Klimaforscher sind die Wetterkapiriolen der vergangenen Wochen kein Zufall. Passen doch bestens ins Bild, das die Experten vom atmosphärischen Geschehen auf unserem Planeten entwerfen. Ihren Szenarien und Modellrechnungen zufolge heizt sich die Lufthülle der Erde dramatisch auf –ein globaler Temperaturanstieg um bis zu 5,8 Grad in diesem Jahrhundert, aber auch die Verschiebung von Klimazonen und zahlreiche Turbulenzen wie Stürme und Wolkenbrüche sind die Folgen.

Und die Modelle sagen auch deutlich, wer schuld ist am Klimawandel: vor allem der Mensch, der durch die Verbrennung von Kohle, Öl und Erdgas, das Treibhausgas Kohlendioxid (CO₂) produziert. [...] Dass es eine Erwärmung der Erde bereits gibt, lässt sich inzwischen an zahlreichen Indizien festmachen. So taut in den Alpen der Permafrostboden auf. An steilen Hängen verliert das Gestein den Halt, Geröll und Hänge rutschen. [...] Selbst aus dem Norden Alaskas kommt die Hiobbotschaft, dass der vormals ganzjährig gefrorene Erdboden weich wird und Häuser abzusinken drohen. Immerhin gelten die Polkappen der Arktis und Antarktis noch als relativ stabil.

Nicht nur die Winter sind milder geworden, auch der Frühling kommt immer früher. In England haben Botaniker festgestellt, dass die Pflanzen im Mittel 4,5 Tage eher als noch vor 40 Jahren blühen [...] Für die Zukunft sagen die Modellrechnungen einen noch weitaus gravierenden Wandel voraus. Einem Forschungsbericht des Jackson Environment Institute im englischen Norwich zufolge werden im südlichen Europa in den nächsten Jahren die Ernten mager, mehren sich die verheerenden Stürme und Sturmfluten an vielen Küsten.

Schwärme von Sandmücken infizieren die Bewohner des Kontinents mit Parasiten. Auf den Gassen und Plätzen der Lagunenstadt Venedig, wird, so die Studie, immer öfter dass Hochwasser stehen. Und an den Mittelstränden soll die Sonne so sengen, dass die Urlauber zu Nord- und Ostsee umbuchen dürften. [...] Die europäischen Sommer werden gegen Ende des Jahrhunderts noch deutlich trockener als heute sein, heißt es da, gleichzeitig aber sollen starke Regenfälle zunehmen –und können schon mal bis zu fünf Tage dauern. Die Folge: Immer wieder Hochwasserkatastrophen, ähnliche Desaster wie in den vergangenen Jahren an Elbe, Rhein und Oder.

Am härtesten trifft es ausgerechnet jene Teile der Erde, die mit ihrer geringen Treibhausproduktion das Klima am wenigsten beeinflussen: die Dritte Welt. In Asien droht der lebensspendende Monsun zu versiegen, und tropische und subtropische Regionen werden von verheerenden Dürren heimgesucht. Allein der Anstieg des Meeresspiegels gefährdet Millionen Menschen in dicht besiedelten Gebieten wie am

Nil -und Ganges-Delta. Obendrein werden in vielen Ländern Südamerikas und Asiens die Trinkwasserreserven schrumpfen. Und Afrika wird noch schlimmere Hungersnöte durchleiden müssen. Da kommt Europa vergleichsweise noch gut davon.

Von Horst Güntheroth, *Stern*, 31/2003.

Text 2

L'eau et la folie des hommes

« Il y a assez d'eau pour tout le monde » : tel est le credo de Michel Camdessus, [...], qui préside, du 2 au 5 octobre, la 14^e édition du Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges – le FIG. [...]

Assez d'eau pour tout le monde, certes, mais en moyenne seulement. Car, entre sécheresses et inondations, entre gaspillage de l'onde pure et pollution de ce fluide vital, entre réchauffement du climat et aménagements catastrophiques, l'eau – et surtout l'eau potable – est, on le sait, de plus en plus inégalement répartie. « L'eau, source de vie, source de conflit, trait d'union entre les hommes », thème de ce FIG 2003, est donc la synthèse d'un cri d'alarme et d'un cri d'espoir.

L'espoir : qu'une meilleure gestion des ressources, assortie des investissements nécessaires, généralise l'accès à l'eau – avec 1 % des dépenses militaires de la planète, on pourrait tenir l'engagement international, pris l'an dernier à Johannesburg, à savoir réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population privée de robinet et d'assainissement. L'alarme : mettre fin de toute urgence à l'accaparement des réserves d'eau douce, à l'urbanisation anarchique et aux défrichages inconsidérés qui produisent ou aggravent les inondations. Comme, en plus, il faut compter avec la modification du climat, elle-même cause du changement dans la répartition des eaux, pas de doute, il y a énormément à faire. [...]

Hervé Le Treut (directeur du laboratoire de météorologie du CNRS) participe le 4 octobre à une importante table ronde intitulée – « L'effet de serre annonce-t-il une autre géographie de l'eau ? » – dont on connaît, hélas ! déjà la réponse : « En gros, c'est oui ! [...] En moyenne, il va pleuvoir plus », annonce le spécialiste, mais ce sera rarement où et quand on en aurait besoin.

Les modèles actuels laissent par exemple prévoir « une extension de la grande ceinture des déserts », un assèchement des régions méditerranéennes, avec des précipitations accrues sur le Nord de l'Europe. De plus, « la route des tempêtes va se décaler vers le Nord », et surtout tous ces changements vont se manifester « sous forme de crises soudaines et imprévisibles ». Se multiplier « de façon erratique, avec une fréquence accrue des événements climatiques extrêmes ou intenses », dont les tempêtes de 1999 comme l'épisode de sécheresse caniculaire de l'été passé nous donnent un avant-goût peu réjouissant. D'autant que ces catastrophes climatiques, globalement attendues, resteront longtemps imprévisibles « pour ce qui concerne leur localisation dans le temps et l'espace », regrette Hervé Le Treut. Ce qui ne les empêchera pas d'avoir d'importantes conséquences sur la circulation et la répartition des eaux douces. Or, même si les activités humaines sont au moins responsables des changements climatiques observés, on n'y peut pas grand-chose.



En revanche, l'homme pourrait agir sur de nombreuses variables pour limiter l'amplitude et les dégâts des inondations, atténuer les injustices dans l'accès à l'eau potable, réduire la pollution, urbaniser et aménager le territoire d'une manière plus harmonieuse. [...] Constatant que « la fréquence et l'ampleur des dégâts dus aux inondations semblent en augmentation », Yvette Veyret (université Paris X) dénonce ainsi l'urbanisation croissante dans les secteurs inondables et qualifie les crues de « folie des hommes plutôt que de folie des eaux ». [...]

Bref, forestiers, paysans, urbanistes, aménageurs, bétonneurs, pollueurs en tout genre, amoureux du bitume imperméable, sans oublier les gaspilleurs d'eau potable que nous sommes tous dans les pays développés, nul ne sortira blanchi de cette quatorzième édition du FIG, où chacun va se faire passer un savon. [...]

Fabien Gruhier, *Le Nouvel Observateur*, 2-8 octobre 2003.

CORRIGÉ

Sonne und Wasser

Heiße Warnung

Der Sommer 2003 wird in Erinnerung bleiben. Eine außergewöhnliche Hitze und Dürre hat viele europäische Länder, besonders südeuropäische betroffen. Die Menschen sahen sich dadurch mit Ausnahmesituationen konfrontiert : Waldbrände –10 000 Hektar in Frankreich, Wassermangel– die Schifffahrt wurde in Deutschland teilweise eingestellt, Ernteausfälle.

Man durfte sich dabei an die Extremjahre 1947, 1976 und 1990 erinnern. Eine Laune der Natur?

Diese Extremsituation lässt natürlich an den globalen Klimawandel denken, der sich seit ein paar Jahren mancherorts durch vielfältige Erscheinungen äußert: Stürme, Überflutungen, Orkane, Schmelzen der Eisgletscher im Gebirge, Treibhauseffekt durch Kohlendioxid, Veränderung der natürlichen Rhythmen.

Daher prognostizieren englische Experten katastrophale Situationen für den laufenden Jahrhunderten: Steigerung der Temperaturen im Süden, Vermehrung der Unwetter im Norden.

Übrigens sollen die Hochwasserkatastrophen die Länder der Dritten Welt härter als die entwickelten Länder treffen, obwohl sie zur Veränderung des Klimas weniger beitragen.

141 mots.

L'eau et la folie des hommes

Bei dem 14. internationalen Geographiesymposium, das in den Vogesen stattfand, wo das Motto „ Wasser und Menschentollheit“ lauten könnte, hat man festgestellt, dass die Verteilung der Gewässer auf unserem Planeten sich in den kommenden Jahren nur verschlechtern kann.

Das Wasser ist nämlich lebensnotwendig und kann zur nächsten ökonomischen Herausforderung der Welt werden.

Da die Menschen nicht viel gegen den sich anschleichenden Klimawandel unternehmen können, der jedoch scheinbar für eine Verlagerung der Wasserreserven auf Erden und eine Vermehrung der Umweltkatastrophen (Stürme, Dürre, Wasserpegelerhöhung) verantwortlich ist, sollten sie jedoch schnellstens Maßnahmen treffen, um das Ausmaß solcher Klimaerscheinungen zu reduzieren, indem sie zum Beispiel in überschwemmbar Gebieten nicht mehr bauen, das Trinkwasser nicht mehr verschwenden, die Umweltverschmutzung bekämpfen.

Dieses Symposium alarmiert und ruft gleichzeitig Hoffnung hervor: die Menschen sollen sich der Verschwendung des Trinkwassers, der Verwüstung der Wälder und der anarchistischen Bebauung langsam bewusst werden und schnellstens die Folgen daraus ziehen.

149 mots.

Biologie

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Accessible à toute personne ayant préparé ou titulaire d'une licence et, *a fortiori*, d'une maîtrise de :

- Biochimie ;
- Biologie des organismes ;
- Biologie cellulaire et physiologie mention physiologie animale ;
- Biologie mention biologie générale et sciences de la terre et de l'univers.

Programme

- Fonctions cellulaires fondamentales ;
- Physiologie des cellules excitables ;
- Les fonctions du système nerveux ;
- Les hormones ;
- Pharmacologie de la communication cellulaire ;
- Homéostasie et grandes fonctions physiologiques (milieu intérieur, défenses de l'organisme, circulation, respiration, digestion, excrétion).

NB : Ce programme suppose l'acquis de connaissances : en biologie et sur les techniques actuelles appliquées à la biologie (patch-clamp, binding, dosage RIA...).

Conseils de préparation

D'un point de vue pragmatique, il n'y a pas de solution miracle sinon qu'il faut beaucoup travailler, c'est-à-dire acquérir et surtout dominer (pour les utiliser à bon escient) des connaissances dans tous les domaines du programme affiché (ce qui demande un investissement temporel et matériel).

Étant donné que nous sommes dans le domaine scientifique, la précision du vocabulaire et la concision du langage sont requises pour répondre aux questions à développer.

Pour chaque domaine du programme étudié, il est vivement recommandé d'entreprendre un travail de réflexion en rédigeant des fiches résumant de façon synthétique les temps forts d'un chapitre du programme.

Il est conseillé, si possible, de prendre contact avec le centre régional de pédagogie ou avec le Scuio universitaire pour s'y procurer les corrigés d'annales portant sur des sujets abordant le programme. En librairie, il est actuellement possible de trouver des ouvrages questions/réponses (pour travailler les QCM) couvrant l'ensemble du programme.

Sur Internet, en utilisant des mégamoteurs de recherche tels que Copernic et Ariane (à chargement gratuit), il est possible de trouver réponse à toute question ponctuelle sur les sujets abordés et de confronter ses connaissances quand on y trouve des sites informatifs ou des cours. Enfin, à la télévision, l'analyse des émissions scientifiques apporte des enseignements sur la façon d'aborder un sujet, de développer ses idées et d'argumenter en faisant valoir ses connaissances.

Bibliographie

- E. N. MARIEB, *Anatomie et physiologie humaine*, 1^{re} édition, éd. De Boeck Université, 2000, 560 p.
- R. WEHNER et W. GEHRING, *Biologie et physiologie animales. Bases moléculaires, cellulaires, anatomiques et fonctionnelles*, éd. De Boeck Université.
- S. IDELMAN et J. VERDETTI, *Endocrinologie et Communications cellulaires*, éd. EDP Sciences, coll. « Grenoble Sciences ».
- J.-P. REVILLARD, *Immunologie*, éd. De Boeck Université.
- D. PURVES, G. J. AUGUSTINE, D. FITZPATRICK, L. C. KATZ, A.-S. LA MANTIA et J. O. MCNAMARA, *Neurosciences*, éd. De Boeck Université.



Biologie

Ce cas a été rédigé par l'ESC Montpellier.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

1. Questions à réponse unique **(15 points sur 30)**

Répondre à chaque question de façon précise sur la feuille de composition (ne pas répondre sur le sujet), en indiquant la bonne et unique réponse qui rapporte 1 point (ex. : 16 – a).

2. Question de réflexion à développer **(15 points sur 30)**

SUJET

I. QUESTIONS À RÉPONSE UNIQUE

1. L'IL2 est synthétisé par :

a) le macrophage	b) le lymphocyte B
c) le lymphocyte T	d) le mastocyte

2. Le fragment Fab d'une immunoglobuline (Ig) correspond :
 - a) uniquement aux chaînes légères
 - b) uniquement aux chaînes lourdes
 - c) à la fois à la portion variable et à la portion constante
 - d) uniquement à la portion variable de la molécule

3. Les antigènes HLA de classe II ne sont pas exprimés :

a) par les macrophages	b) par les lymphocytes B
c) par les hématies	d) par les lymphocytes T activés

4. La réaction immunitaire de type secondaire est différente de la réaction de type primaire :
 - a) par une phase de latence plus longue
 - b) par une production d'anticorps plus faible
 - c) par une production rapide d'IgM
 - d) par une persistance plus longue de la synthèse des anticorps

5. Sont des phagocytes :

a) les polynucléaires neutrophiles	b) les lymphocytes T
c) les cellules NK	d) les mastocytes

6. La médullosurrénale est :
 - a) une glande sécrétant l'insuline
 - b) une glande d'origine nerveuse
 - c) une glande sécrétant le cortisol
 - d) une glande située près de la vessie

7. Le glucagon est :
 - a) une cytokine
 - b) une hormone de l'hyperglycémie
 - c) une hormone de l'hypoglycémie
 - d) une molécule d'origine lipidique

8. L'adénohypophyse est :
 - a) d'origine nerveuse
 - b) produit et libère de l'ocytocine
 - c) produit et libère de l'ACTH (adreno-corticotropin hormone)
 - d) sécrète des neurophysines

9. La fonction endocrine du pancréas :
 - a) est associée aux îlots de Wirsung
 - b) se caractérise par une production d'insuline au niveau des cellules A2
 - c) sa suppression par pancréatectomie se caractérise par le diabète insipide
 - d) est en partie régulée par les hormones gastro-intestinales

10. Les glandes parathyroïdes :
 - a) sont au nombre de deux
 - b) montrent trois catégories de cellules : principales, claires et oxyphiles
 - c) sécrètent la calcitonine
 - d) sont responsables de la régulation de l'équilibre sodique

11. Les cellules gliales du système nerveux périphérique comprennent :

a) les astrocytes	b) les cellules microgliales
c) les cellules épendymaires	d) les cellules de Schwann

12. La substance blanche du tissu nerveux comprend :

a) le cortex	b) les noyaux
c) les corne	d) les faisceaux

13. Le schéma fonctionnel d'un complexe synaptique (synapse chimique) :
 - a) montre dans l'élément pré-synaptique une entrée d'ions Na⁺
 - b) montre dans l'élément pré-synaptique un processus d'exocytose
 - c) le neurotransmetteur libéré dans la fente synaptique est à l'origine d'un potentiel d'action sur la membrane post-synaptique
 - d) montre que la transmission synaptique est bi-directionnelle

14. Concernant le potentiel de membrane du neurone :
- le potentiel de repos se rapproche du potentiel d'équilibre de l'ion Na^+ (E_{Na^+}),
 - le potentiel d'action se rapproche de E_{K^+} ,
 - le potentiel électronique correspond à un potentiel de membrane modifié expérimentalement
 - une des variations du potentiel de membrane correspond à la surpolarisation.
15. Le potentiel d'action d'une cellule excitable :
- dépend d'une entrée massive d'ions K^+
 - se propage selon la loi de l'atténuation
 - présente deux périodes réfractaires : absolue et réfractaire
 - l'émission d'un potentiel d'action exige que le potentiel de membrane atteigne une valeur maximale : le potentiel seuil

II. QUESTION DE RÉFLEXION À DÉVELOPPER

La membrane plasmique : composition et structure, propriétés et fonctions

CORRIGÉ

I. QUESTION À RÉPONSE UNIQUE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
c	d	c	d	a	b	b	c	d	b	d	d	b	c	c

II. QUESTION DE RÉFLEXION

Introduction et généralités

La membrane plasmique est une barrière sélective qui sépare le milieu intracellulaire (activité propre à la cellule) de son environnement extérieur. Elle a permis le développement du monde cellulaire. Présentation de la composition et de la structure de la membrane plasmique. Mettre en évidence son organisation asymétrique et ses propriétés d'hydrophobie.

1. La membrane plasmique permet des transferts de substances

a) Des transferts à travers la bicouche lipidique :

- La bicouche lipidique et les protéines transmembranaires (canaux à eau et à ions) comme barrière de perméabilité sélective. Diffusion simple et diffusion facilitée.

- b) *Des transferts mettant en jeu des protéines de transport (besoin d'ATP):*
- Transporteurs et co-transporteurs ;
 - ATPases.
- c) *Des transferts avec mouvements de la membrane plasmique (besoin d'ATP):*
- Phagocytose, pinocytose, endocytose simple ou par récepteurs interposés ;
 - Exocytose.

2. La membrane plasmique permet l'adhésion et la reconnaissance.

- a) *L'adhésion:*
- Les complexes jonctionnels ;
 - Le rôle des protéines CAM.
- b) *La reconnaissance:*
- Antigènes des groupes sanguins et tissulaires,
 - Lectines,
 - Gangliosides.

3. La membrane plasmique permet la réception et la transduction d'informations

- a) *La réception d'informations:*
- Récepteurs de neurotransmetteurs ;
 - Récepteurs d'hormones hydrosolubles.
- b) *La transduction:*
- Protéines G ;
 - Enzymes membranaires : adénylate-cyclases et phospholipases ;
 - Seconds messagers : AMPc, IP3, DAG, GMPc, Ca²⁺.

Conclusion

La membrane plasmique qui protège les activités internes de la cellule est un instrument essentiel des échanges cellule-environnement et de la communication cellulaire.

Droit

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

L'épreuve « Passerelle 2 » en Droit est destinée, sinon aux seuls juristes de formation (licence Droit), du moins à des étudiants ayant suivi des enseignements de droit privé, c'est-à-dire de droit civil, droit des affaires, etc., de manière significative, au cours de leur formation de type licence et/ou maîtrise AES.

Il serait vain d'imaginer pouvoir passer le concours avec succès sans avoir un bagage juridique véritable.

Programme

- Introduction au droit, la preuve, l'organisation judiciaire, le droit objectif, les différentes branches du droit, les droits subjectifs ;
- Les personnes, personnes physiques, personnes morales, état et capacité des personnes ;
- Les biens, meubles et immeubles, droits réels principaux, droits réels accessoires, propriété et possession ;
- Droit des obligations : typologie des obligations, techniques contractuelles, classement des contrats, formation du contrat, le consentement et les vices qui l'affectent, l'objet, la lésion, la cause, les nullités, la force obligatoire du contrat *inter partes*, l'effet relatif du contrat à l'égard des tiers, les sanctions applicables lors de la mauvaise exécution du contrat ou de son inexécution, les différentes formes de responsabilités délictuelles et quasi délictuelles, responsabilité objective, responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, les quasi-contrats.
- Droit commercial : le commerçant, les actes de commerce, le fonds de commerce, le statut des commerçants ;
- Droit social : le contrat de travail, formation du contrat, typologie des contrats de travail, la durée du travail, les conditions d'exécution du travail, le salaire, les modifications du contrat de travail, la rupture du contrat de travail ;
- Les licenciements, les juridictions compétentes en matière de litige de « droit social », la représentation du personnel dans l'entreprise, la présence syndicale dans l'entreprise ;
- Droit des sociétés : le contrat de société, la typologie des sociétés, la formation, le fonctionnement, la dissolution, la liquidation des sociétés, la société en nom collectif, la SARL, l'EURL, la SA.

Conseils de préparation

L'épreuve juridique « Passerelle 2 » est de nature pratique. Il faut donc connaître les fondements du droit civil, du droit commercial, et plus spécialement du droit des obligations.

Mais, au-delà des connaissances théoriques « apprises » en cours, le but de l'épreuve est de tester le candidat sur un certain nombre de qualités requises. Il doit résoudre un « cas pratique », c'est-à-dire, un type d'épreuve qu'il est censé avoir déjà affronté dans son cursus antérieur.

Dès lors il faut qu'il mette à contribution son sens de l'analyse d'abord, et celui de la synthèse ensuite.

Résoudre correctement un cas pratique suppose donc, en premier lieu, une qualification des éléments de fait présentée sous forme d'introduction résumant brièvement le scénario du cas proposé. En deuxième lieu, il s'agit d'identifier les problèmes juridiques et de les formuler clairement. En troisième et dernier lieu, il s'agit de raisonner et d'argumenter de manière structurée en alimentant une « discussion » permettant de résoudre avec rigueur les problèmes juridiques dans un ordre logique. Dans la mesure où, quelquefois, le cas est présenté sous forme de « consultation juridique », il faut alors sélectionner les arguments les plus favorables au client qui sollicite votre point de vue éclairé. Ce choix des solutions les plus adaptées peut, le cas échéant, « conclure » la copie. Il ne faut donc pas se tromper de nature d'épreuve en « récitant » un vague cours, souvent « à côté de la plaque », sans tenir compte des éléments particuliers mis en avant dans le cas pratique...

Il ne s'agit pas d'une épreuve théorique de dissertation, mais d'un cas permettant au correcteur d'évaluer principalement les capacités de raisonnement et d'argumentation des candidats. La principale qualité d'un juriste étant la rigueur, il est bien évident que celle-ci est indispensable pour bénéficier d'une note correcte.

Bibliographie

Le programme des épreuves « Passerelle 2 » étant fondé principalement sur le droit civil, spécialement les questions tenant à l'introduction au droit, les personnes et le droit des contrats, la responsabilité civile et le droit des affaires, dans la perspective d'une intégration dans une école de commerce, on peut simplement suggérer les ouvrages suivants, à titre d'exemples non exhaustifs :

- D. Lefebvre, E. Mollaret-Laforêt et al., *Droit et entreprise*, éd. Presses universitaires de Grenoble.
- *Droit de l'entreprise. L'essentiel pour comprendre*, éd. Lamy.
- *Initiation au droit des affaires*, éd. Francis Lefebvre.

Droit

Ce cas a été rédigé par l'ESC Clermont.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

SUJET

Cas pratique

La société « A » est vivement intéressée par l'acquisition des actions de la société « B ».

Elle va donc en négocier les modalités, pendant plusieurs mois, avec les dirigeants de cette dernière, mobilisant ainsi toute son énergie pour que le projet aboutisse, tout en s'abstenant de discuter, pendant cette même période, de son côté, avec d'autres partenaires potentiels. La négociation semblait ainsi sur le point d'aboutir et le contrat définitif devait être conclu une semaine plus tard. En réalité, cela fait déjà un mois que les dirigeants de la société « B » ont initié « une négociation en parallèle » avec une autre société, la société « C », sans en avoir averti la société « A ». Précisément, une promesse de contrat de cession d'actions vient d'être conclue entre les sociétés « B » et « C ». Ce n'est que la veille même où le contrat de cession des actions devait être « finalisé » que la société « A » en a été avertie.

La société « A » estime avoir été trompée par la société « B », qui a eu, selon elle, un comportement déloyal envers elle tout au long de la négociation, tout comme d'ailleurs la société « C » qui, sans être formellement au courant des négociations entamées de longue date entre les sociétés « A » et « B », a tout de même prévu, par une clause du contrat de promesse de cession des actions, « qu'elle s'engageait à couvrir financièrement toutes les conséquences pécuniaires qu'une rupture de négociations avec un autre partenaire éventuel de la société B pourrait avoir pour cette dernière ».

La société « A » réclame donc des dommages et intérêts à la société « B » et à son nouveau partenaire « surprise », la société « C ». Toutes deux, selon elle, de « mauvaise foi » et responsables de la situation. Elle fonde sa demande, notamment, pour couvrir : d'une part, tous les frais exposés inutilement pendant cette période de négociation qui n'a pas pu aboutir, et, d'autre part, pour la perte de chance d'avoir pu conclure le contrat avec la société « B », dont elle pouvait espérer des avantages financiers importants ou, à défaut, avec un autre partenaire avec lequel elle aurait pu mener à bien un rapprochement profitable pendant cette même période.

Qu'en est-il du point de vue du droit ?

Les faits présentés par le cas sont relativement simples. Un projet de cession d'actions d'une société donne lieu à des pourparlers entre deux catégories de négociateurs, d'un côté, les dirigeants de la société « B », qui seraient prêts à vendre leurs valeurs mobilières, et de l'autre côté, les dirigeants de la société « A », qui seraient intéressés par leur acquisition éventuelle. Le projet avortera hélas finalement compte tenu du fait de l'existence d'une « négociation en parallèle » effectuée dans le secret par ceux qui s'étaient pourtant déclarés clairement « prêts à vendre leurs actions » à l'interlocuteur avec lequel les pourparlers s'étaient longuement prolongés et semblaient « à la veille d'aboutir ». Cette négociation en parallèle, avec un autre candidat éventuel à l'acquisition, la société « C », concurrent discret mais opiniâtre qui restera dans l'ombre jusqu'au dernier moment, sera couronnée de succès, la société « C », challenger inattendu, devenant propriétaire des actions très convoitées.

La société « A », en qualité de « négociateur malheureux », souhaite désormais engager d'une part, la responsabilité civile des propriétaires des actions vendues selon eux au mépris de leur droit, et d'autre part la responsabilité civile de l'acquéreur de ces actions plus « chanceux » que lui...

S'agit-il, ici, d'une rupture abusive ? Quelles en seraient dès lors, les conséquences juridiques ?

Nous sommes en présence de l'hypothèse désormais classique de la rupture unilatérale des pourparlers.

Sur quel fondement cette responsabilité pourrait-elle être engagée (I), quels seraient les « préjudices » subis par le candidat évincé, susceptibles d'être réparés (II) ?

I. LE FONDEMENT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DANS LA RUPTURE DES POURPARLERS

Il ne peut s'agir que de responsabilité délictuelle, en aucun cas de responsabilité contractuelle (A), encore faut-il que la rupture unilatérale des pourparlers présente un caractère abusif (B).

A) Responsabilité délictuelle

Les pourparlers auxquels sont souvent invitées des personnes physiques ou morales intéressées par un projet ne sont pas définis par la loi, aucun article d'un code quelconque ne leur est consacré. En revanche, la jurisprudence avec l'aide de la doctrine a mis en lumière leur véritable nature juridique. Les pourparlers sont des éléments de négociation permettant, le cas échéant, de conclure un éventuel contrat préparatoire (promesse de vente, par exemple), ou directement le contrat définitif lui-même (par exemple, le contrat de vente lui-même).

Comme les « accords de principe », les pourparlers sont fréquemment qualifiés « d'avant-contrats », ils font partie de la période précontractuelle, sont des éléments de « la punktation » pour reprendre le vocabulaire juridique d'outre-Rhin.

A *contrario*, les pourparlers ne sont pas des contrats, même « provisoires ». Dès lors, n'ayant pas la moindre nature contractuelle véritable, les dispositions de

l'article 1134 du Code civil et l'adage « *pacta sunt servanda* » n'ont pas vocation à s'appliquer. Aucun contrat n'ayant été, pour le moment, conclu au stade de la négociation rompue par l'un ou l'autre des négociateurs. Si l'on « négocie » d'ailleurs, c'est parce qu'il y a lieu d'aplanir des difficultés, sinon il y aurait eu une « acceptation immédiate et sans réserve de la pollicitation effectuée » et conclusion d'un contrat, sans qu'il y ait à discuter davantage sur un point quelconque.

Faute d'offre contractuelle véritable acceptée sans la moindre réserve, les pourparlers, « autonomie de la volonté et liberté contractuelle » obligent, sont nécessairement dépourvus de toute « force obligatoire » entre négociateurs : ils peuvent par voie de conséquence en principe être rompus librement, de manière unilatérale, et à tout moment par l'un ou l'autre protagoniste. Il n'y a aucun manquement contractuel à ne pas mener les pourparlers à leur terme, nulle obligation contractuelle, pas même de simples « moyens » ne s'imposent aux négociateurs pour que le projet aboutisse d'une manière ou d'une autre.

Il est donc évident que toute application de la responsabilité contractuelle fondée sur les dispositions des articles 1147 et suivants du Code civil est impossible. Pour que la responsabilité de l'auteur de la rupture dommageable soit engagée sur un terrain « contractuel » encore aurait-il précisément fallu que l'on soit en présence « d'un contrat légalement formé » au sens de l'alinéa 1^{er} de l'article 1134 du Code civil, or nous venons justement de souligner que ce n'est pas le cas. Pour la même raison, le concept « d'exécution de bonne foi » des conventions imposées par les dispositions de l'article 1134 du Code civil est en matière de rupture unilatérale des pourparlers dépourvu de tout objet.

La jurisprudence française est unanime en la matière de longue date, et la CJCE a elle-même récemment (CJCE, 17 septembre 2003) considéré que faute de responsabilité particulière applicable en période précontractuelle, les règles relatives aux obligations contractuelles n'étaient pas applicables : *a contrario*, ne seraient donc applicables que des mécanismes de responsabilité délictuelle, selon la « terminologie et la typologie françaises ».

C'est donc exclusivement sur le fondement des dispositions de l'article 1382 du Code civil et de la responsabilité délictuelle « pour faute », (« tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ») que la victime d'une rupture unilatérale préjudiciable pourrait tenter d'en obtenir réparation en justice, encore faut-il en préciser clairement les conditions.

B) L'hypothèse d'une rupture abusive des pourparlers

Il appartient donc à la victime d'une rupture unilatérale des pourparlers de prouver que la rupture a été « abusive ».

Le concept d'abus est au centre des analyses doctrinales et jurisprudentielles en matière de rupture des pourparlers. Il s'agit plus d'un « abus de liberté », que d'un véritable « abus de droit ».

En effet, le fait de rompre unilatéralement des pourparlers, à quelque moment que ce soit, correspond parfaitement, selon une jurisprudence constante à l'exercice d'une liberté essentielle : celle de ne pas contracter qui est le corollaire direct de la liberté de contracter... Par elle-même, et en elle-même, la décision de rompre les pourparlers ne saurait être fautive ou abusive au sens de l'article 1382 du Code civil.

Quelles sont alors les circonstances qui donneront à la rupture unilatérale des pourparlers un caractère abusif ?

La jurisprudence prend en compte plusieurs éléments, les uns plutôt « objectifs », les autres un peu plus « subjectifs ». Par exemple la Cour de cassation tient compte non pas tant de la durée durant laquelle les pourparlers se sont prolongés (car une longue durée des négociations précontractuelles peut parfois signifier que l'on est peut-être prêt d'aboutir, mais peut aussi indiquer, implicitement, que l'on n'avance pas et que l'on piétine), mais plutôt de leur degré d'avancement réel : était-on, *a priori*, prêt ou non à conclure un contrat préparatoire ou définitif véritable ? était-on en présence de pourparlers ayant avancé de manière significative ? Ici, la réponse semble devoir être positive, car la rupture intempestive, inattendue et très brutale opérée par l'entreprise « B » au détriment de l'entreprise « A » a eu lieu à la veille même de la date à laquelle la signature de contrat de cession des actions avait été prévue entre « A » et « B ».

A-t-on profité de l'inexpérience de son partenaire pour le « mener en bateau » en prolongeant inutilement une discussion que l'on savait de par devers soi en réalité « stérile » (Cass. com., 22 février 1994) ? Là encore, une réponse affirmative devrait pouvoir s'imposer.

De nombreux arrêts tiennent aussi fréquemment compte non seulement du moment auquel s'est produite la rupture, mais aussi de la « forme » qu'elle a prise : a-t-elle eu lieu de manière brutale, ou non. Là encore, la jurisprudence prend en compte les « usages » pour vérifier si un préavis suffisant a été respecté, ou non, par l'auteur de la rupture unilatérale. Il y a donc un intérêt particulier des juges pour contrôler la « forme » même de la rupture. La Cour de cassation considère que la rupture unilatérale peut être abusive quand il n'y a pas eu de « délai de préavis raisonnable » (Cass. 1^{re} civ., 6 janvier 1998, Cass. 1^{re} civ., 7 avril 1998, ou plus récemment encore Cass. com., 11 juillet 2000).

Au-delà de cette constatation, la notion de bonne ou de mauvaise foi « objective » sera sollicitée. Ainsi, pendant la durée de la négociation, quelle a été l'attitude des négociateurs : ont-ils agi en professionnels avisés, respectueux de la « morale des affaires », se sont-ils comportés de manière loyale ou déloyale envers leurs partenaires, ont-ils tenté d'obtenir de manière indue et illicite des secrets de fabrication ? Ont-ils imposé un cahier des charges en termes de devis, de recherches, d'études de marché totalement « disproportionnés » par rapport à la finalité du projet et les chances de le concrétiser avec succès, n'ont-ils pas tiré profit de la négociation pour en réalité faire une « concurrence déloyale » à leur partenaire trop crédule.

En définitive, on comparera l'attitude qu'a eue sur « le terrain » le négociateur dont l'attitude est dénoncée comme abusive par rapport à l'attitude qu'aurait eue dans les mêmes circonstances un « professionnel normalement avisé » : on retrouve les modalités d'une appréciation « in abstracto », par référence au comportement standard d'un professionnel censé se comporter en « bon père de famille ».

Dans notre cas pratique, pour celui (« B ») qui était entré dans une assez longue période de négociation avec un interlocuteur « privilégié » (« A »), au terme duquel la cession des actions n'était d'après les faits qu'une « question de jours », la preuve de la mauvaise foi semble assez facilement établie.

Ainsi, il est assez vraisemblable que les juges chargés du litige puissent relever une « attitude abusive », dans le fait même qu'il a en réalité négocié « en parallèle », dans le

plus grand secret, au mépris de toute « transparence » au profit de son partenaire « historique » (sur le terrain de la chronologie) avec un concurrent éventuel de ce dernier (la société « C »), au risque d'évincer le premier au profit du second, comme dans le cas étudié. On peut donc légitimement penser que la « faute » ou mieux « l'abus » seraient caractérisés en l'espèce, et que la responsabilité de ce « trop habile négociateur » pour être (réellement) honnête, soit engagée sur le fondement de l'article 1382 du Code civil.

On peut stigmatiser ici l'attitude déloyale qui a été celle de l'entreprise « B » vis-à-vis de l'entreprise « A », en raison de la négociation secrète menée entre les entreprises « B » et « C », alors même que des frais étaient inutilement exposés et supportés par l'entreprise « A ». De la même manière, le fait que ce ne soit qu'à la veille de la date à laquelle la signature du contrat de cession devait avoir lieu que le candidat cessionnaire ait été averti de l'échec de « son » projet et du succès de la négociation au profit de son « rival » met en évidence l'extrême légèreté avec laquelle la société « B » négociait avec la société « A », sans doute trop confiante. La triste vérité n'a été révélée que de manière trop tardive, là encore la mauvaise foi de la société « B » est flagrante.

II. LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE

Qui sera déclaré responsable et condamné à indemniser la victime (A), que pourra réclamer, en définitive, cette dernière en termes de réparation (B)?

A) *Le responsable tenu d'indemniser*

De toute évidence l'entreprise « B » est fautive, c'est elle qui a commis l'abus dans la manière de rompre des pourparlers parvenus au stade ultime, de manière particulièrement cavalière et déloyale. Sa responsabilité délictuelle peut être engagée par application de l'article 1382 du Code civil par l'entreprise « A », victime de la rupture abusive des pourparlers.

Mais l'entreprise « A », victime de la rupture des pourparlers, ne se contente pas de vouloir agir contre l'entreprise « B », elle entend aussi agir contre l'entreprise « C ».

En ce qui concerne précisément la responsabilité du « challenger C » devenu, dans la dernière ligne droite, cessionnaire des actions vendues à son profit par l'entreprise « B » au détriment du candidat acquéreur « A » avec lequel le cédant « B » était pourtant censé « utilement » négocier, la question paraît assez délicate.

La Cour de cassation a récemment rendu un arrêt de principe, selon lequel: « le simple fait de contracter, même en connaissance de cause, (c'est-à-dire en sachant, ou en se doutant, que des pourparlers et des négociations avaient été établis avec un autre partenaire antérieur...), avec une personne ayant engagé des pourparlers avec un tiers, ne constitue pas en lui-même une faute, sauf intention de nuire ou manœuvres frauduleuses » (Cass. com., 26 novembre 2003, « arrêt Manoukian »).

La clause du contrat de promesse de cession des actions par laquelle l'entreprise « C » s'engage à prendre à son compte les dommages et intérêts que le cédant « B » pourrait être amené à verser à la « victime » d'une rupture de pourparlers pourrait être un indice révélateur de connaissance par le cessionnaire de négociations antérieures entreprises au profit d'une autre entreprise, ici l'entreprise « A ».

Pourtant dans un cas similaire précité (arrêt « Manoukian »), la Cour de cassation a refusé de voir la preuve de la mauvaise foi du cessionnaire, et a exclu que ce seul élément établisse l'intention de nuire ou des manœuvres frauduleuses seules susceptibles de justifier sa responsabilité délictuelle personnelle sur le fondement de l'article 1382 du Code civil.

Seul le cédant (B) ayant vendu ses actions de « mauvaise foi » au mépris des pratiques professionnelles usuelles à l'entreprise « C » est donc civilement responsable sur le fondement précité.

La Cour de cassation semble adopter ici une analyse très libérale favorable à la concurrence, même la plus exacerbée pour ne pas dire « sauvagerie » dans les périodes de négociations précontractuelles : si tous les coups (spécialement les « plus bas ») ne sont tout de même pas permis, « l'habileté » est de mise.

La Haute juridiction semble faire sienne la maxime populaire que le « meilleur gagne », même au besoin par des procédés à la limite de la déloyauté comme cette promesse de remboursement des dommages et intérêts, que l'on pourrait sinon considérer comme une « prime incitative » à la déloyauté pour les négociateurs, du moins comme une sorte « d'assurance » en cas de condamnation de celui qui est devenu partenaire contractuel (là où il a pris le « risque » de le devenir et là où il aurait vraisemblablement ne jamais dû le devenir s'il n'avait pas rompu abusivement les propres pourparlers qu'il avait jusqu'alors lui-même menés au mépris des usages de la « bonne pratique des affaires »).

Le temps des « gentlemen's agreement » à l'anglo-saxonne semble révolu, au même titre que celui des « engagements d'honneur » à la française : autre temps, autres mœurs !

B) Un droit à réparation limité

La victime « A » réclame réparation à plusieurs titres et prétend avoir subi divers préjudices. Nous venons de souligner qu'elle ne pourra en tout état de cause en demander réparation qu'à celui avec lequel elle négociait (« B ») mais à celui qui l'a évincé (« C »).

Au-delà de ce rappel quelle est la réparation des dommages que la victime peut espérer obtenir en justice ?

Là encore, l'arrêt « Manoukian » (Cass. com., 26 novembre 2003) est la source principale de renseignements pour répondre aux attentes exprimées par le cas.

En premier lieu, il est certain que la victime doit rapporter la preuve des trois éléments constitutifs de la responsabilité civile délictuelle du « fait personnel », d'abord une faute (l'abus peut être ici assez facilement caractérisé), ensuite un dommage.

La victime paraît ici, plutôt « gourmande », car elle réclame outre le très normal remboursement des frais inutilement exposés, des dommages et intérêts pour une cause beaucoup plus « originale » : la perte de chance quant aux revenus dont le contrat raté aurait dû lui permettre de bénéficier, enfin la victime doit prouver le « lien de causalité » entre l'abus commis par son partenaire, d'une part, et les préjudices dont elle réclame réparation, d'autre part.

En second lieu, la jurisprudence contemporaine se montre assez rigoureuse dans l'appréciation des préjudices réparables en matière de rupture unilatérale abusive des pourparlers.

Il ne fait aucun doute que les frais exposés inutilement donneront lieu à réparation dès lors qu'il sera prouvé qu'ils avaient été induits par les exigences normales de la négociation, qu'ils avaient en quelque sorte été imposés par la « bonne tenue » des pourparlers.

En revanche, la Cour de cassation a formellement exclu que la « perte de chance » de pouvoir bénéficier des effets favorables du contrat puisse justifier l'octroi de dommages et intérêts, et cela paraît tout à fait logique dans la mesure où il n'y a dans de simples pourparlers aucune promesse et aucune certitude d'aboutir et de « finaliser ».

La négociation présente toujours nécessairement une part de risque et d'aléa, et il n'y a pas de « garantie » par le seul fait que l'on mène soi-même les pourparlers de bonne foi et de manière « irréprochable » que le contrat attendu et espéré soit un jour ou l'autre définitivement conclu...

Il s'agit là, d'une conséquence inéluctable justifiée par la nature même des pourparlers qui n'ont pas comme nous l'avons précédemment indiqué ni la moindre nature contractuelle, ni la moindre « force » contractuelle. On ne peut pas réclamer réparation d'un tel préjudice parfaitement « hypothétique » parce que fondé exclusivement sur un manque à gagner « virtuel », d'autant plus que les profits « espérés » étaient attendus non de la formation du contrat elle-même, mais bien de l'exécution de ce contrat, dont on ne pouvait évidemment attendre avec certitude qu'il soit lui-même « forcément » préalablement formé... La portée de l'arrêt « Manoukian » est de ce point de vue aussi essentielle qu'incontestable.

Reste en définitive la question dite en doctrine de « l'intérêt négatif » : l'intérêt que l'on aurait eu, non pas à négocier avec un partenaire aussi peu fiable que celui dans lequel on avait pourtant remis sa confiance, mais avec un autre partenaire potentiel, avec lequel on aurait pu mener à bien un projet tout aussi « porteur » commercialement parlant...

L'arrêt « Manoukian » n'a pas eu à y répondre précisément, mais la jurisprudence a par le passé admis quelquefois que l'on puisse obtenir des dommages et intérêts pour avoir été privé de la chance raisonnable et statistiquement « probable » de conclure un contrat avec d'autres interlocuteurs, à condition que la nature même des opérations projetées et le contexte juridique, économique et financier permettent d'en rapporter une preuve tangible, « par tout moyen », mais c'est plutôt là une gageure. De ce point de vue, la jurisprudence n'indemnise qu'exceptionnellement les demandeurs.

En conclusion, la société « A » pourra en engageant exclusivement la responsabilité délictuelle de la société « B » sur le fondement précis de l'abus de rupture unilatérale des pourparlers et les dispositions de l'article 1382 du Code civil (et non comme elle l'espérait aussi celle de la société « C »), obtenir des dommages et intérêts pour réparation des frais inutilement exposés pendant la période de négociation.

Il est peu probable, en revanche, qu'elle puisse prouver en justice que le fait d'avoir mené en vain les pourparlers unilatéralement rompus par le partenaire déloyal, la société « B », l'ait privée de la conclusion d'un autre contrat de cession d'actions en forme d'opération contractuelle alternative profitable. En effet, si une telle opportunité avait existé à l'époque des pourparlers, la société « A » aurait, sans forcément négocier en parallèle comme l'a fait la société « B » à son détriment, averti du moins cette dernière de l'existence d'autres projets susceptibles de l'emporter plus rapidement...

Économie

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Il s'agit du public autorisé à se présenter au concours tel que le règlement le stipule. Les candidats doivent estimer individuellement s'ils ont le niveau requis et précisé dans la définition de l'épreuve: licence ou maîtrise ès sciences économiques, licence ou maîtrise d'AES.

Programme

- Les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte ;
- L'évolution des structures économiques et l'organisation de la production ;
- Le progrès technique et l'innovation ;
- Les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés ;
- L'économie monétaire et financière : la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire ;
- Le rôle de l'État : objectifs et instruments de politique économique ;
- L'intégration européenne ;
- Les grands courants de la pensée économique ;
- L'histoire économique de 1945 à nos jours : les grandes tendances ;
- L'analyse de la croissance économique (facteurs, fluctuations) ;
- L'internationalisation des échanges et de la production ;
- Les relations monétaires internationales.

Conseils de préparation

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie sur les thèmes mis au programme ;
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire. Celui-ci donne des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons aux candidats qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents présentés servent à aider les candidats à mobiliser rapidement des arguments : ce n'est qu'un éclairage partiel. Il faut utiliser ses connaissances personnelles et ne pas nécessairement adhérer aux positions présentées dans les documents ;
- Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation. Cela implique un plan organisé autour d'une idée conductrice avec : introduction, parties, sous-parties et conclusion.

Il n'est pas question en deux heures de livrer une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question posée. Précisons qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits (la préparation à cette épreuve doit intégrer

l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945 afin de pouvoir traiter convenablement les sujets) : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple, une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques.

La consultation des annales des années précédentes sur le site Internet du concours Passerelle est vivement recommandée pour une bonne compréhension des attentes des correcteurs.

Bibliographie

La base de la préparation doit être l'utilisation par les candidats des cours d'économie dont ils ont déjà bénéficié au cours de leurs études en privilégiant les thèmes correspondant au programme.

Ils peuvent compléter leurs connaissances de base en utilisant par exemple :

- L'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C.-D. ECHAUDÉMAISON intitulé *L'Économie aux concours des grandes écoles* : tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique.
- Pour certains mécanismes, un manuel comme *Principes d'économie moderne* de J. STIGLITZ édité chez De Boeck Université peut s'avérer utile.
- La revue *Alternatives économiques* publie chaque année deux hors-série, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale : il y a là un balayage systématique des thèmes actuels avec des mises en perspective historique.
- La consultation des numéros récents des *Cahiers français* à La Documentation française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.

Économie

Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices interdites.

SUJET

Quel bilan peut-on faire aujourd'hui du mouvement de globalisation financière ?

Vous répondrez selon un plan logique et clair en utilisant à la fois vos connaissances personnelles (tant du point de vue de l'analyse économique que de celui des faits) et les informations données par le dossier. Les documents sont présentés dans un ordre quelconque : les paraphraser est inutile.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document 1

L'asymétrie d'information est une caractéristique essentielle des marchés financiers. En général, les emprunteurs ont davantage d'information que les prêteurs sur la valeur et le risque de leurs projets. Ils peuvent de ce fait être incités à choisir des investissements excessivement risqués : si le pari sur l'investissement est réussi, c'est l'emprunteur qui gagne beaucoup ; si l'investissement échoue, c'est le prêteur qui perd tout. Ce phénomène dit d'« aléa moral » peut expliquer les prises de risques excessives de la part des emprunteurs mais aussi de celle, inconsciemment, des prêteurs. [...] Les investissements des pays émergents pouvaient être financés en dollars sur les marchés de capitaux internationaux à des taux d'intérêt (et donc à un coût) bien inférieurs aux taux nationaux. Les banques locales, principaux récipiendaires de ces capitaux étrangers, se sont alors laissé emporter dans une vague d'emballement du crédit, sélectionnant peu les projets financés. Pire, des garanties furent offertes à quelques investisseurs, proches du pouvoir, sur des investissements financiers au rendement douteux. Le phénomène d'aléa moral joua donc à plein puisque le risque lié à l'investissement était socialisé ou transféré vers l'État.

P. Martin in « Cahiers français », n° 317, novembre-décembre 2003,
La Documentation française.

Document 2

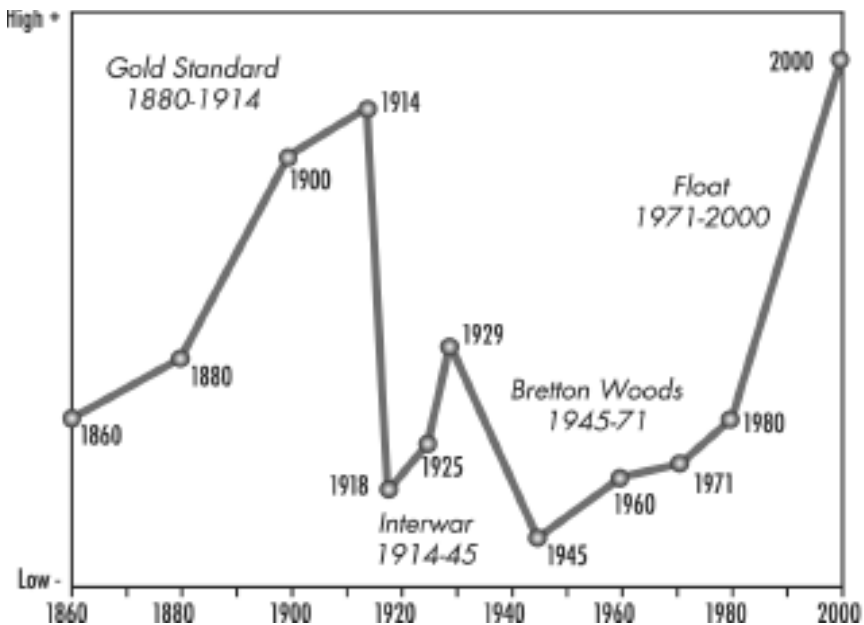
La globalisation financière soulève deux problèmes principaux [...]: l'allocation inégale des ressources financières sur la planète, au détriment des pays en développement, d'une part; l'instabilité financière qui perturbe la croissance de l'économie mondiale, d'autre part. Il existe un consensus pour considérer nécessaire une réforme de « l'architecture du système monétaire international ». Toutefois, les propositions diffèrent sensiblement selon les écoles de pensée. Pour les défenseurs, aujourd'hui majoritaires, de la conception libérale de la globalisation financière, l'objectif est d'améliorer le fonctionnement des marchés. L'accent est mis sur les questions de stabilité financière.

Deux séries de problèmes doivent être résolus: 1) comment prévenir de nouvelles crises (politiques de prévention)? et 2) comment gérer les crises une fois qu'elles se sont déclenchées (politiques curatives)?

D. Plihon in « Sciences économiques et sociales »,
Nouveau manuel, La Découverte, 2003.

Document 3

L'évolution du degré de mobilité des capitaux dans l'histoire contemporaine

A stylized view of Capital Mobility in Modern History

N.B.: Gold standard: étalon or; Interwar: l'entre-deux-guerres; Float: changes flottants; high: élevée; low: faible.

M. Obstfeld et A. Taylor, *Globalization and Capital Markets*,
NBER (National Bureau of Economic Research), working paper 8846, octobre 2001.

croissante du déficit du compte courant américain, relayé par celui du budget fédéral, crée un déséquilibre grandissant qui perturbe l'équilibre du circuit financier international et donc le partage de l'épargne au niveau mondial.

H. Bourguinat in *Revue d'économie politique*, volume 113, n° 3, juillet-août 2003, Dalloz.



CORRIGÉ

OBSERVATIONS DU JURY

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie ;
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire ;
- Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation.

Il n'est pas question en deux heures de livrer une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question. Le texte quoique relativement bref doit être dense : il doit contenir des références aux travaux, aux concepts et aux mécanismes de l'analyse économique sur la question et ne pas être un étalage bavard de considérations assez vagues.

Les sujets proposés depuis des années sont centrés sur des problématiques classiques bien repérées de façon à pouvoir différencier les candidats par la notation.

La moyenne est de 10/20 conformément au souhait exprimé par les gestionnaires du concours : il est demandé de classer les copies, plus que d'indiquer un niveau dans l'absolu.

Les copies ne comportaient que très peu de connaissances sur la question posée. C'est même sidérant pour un sujet qui est régulièrement traité dans des revues. Les candidats passent un concours à Bac + 3 et ils ont choisi l'épreuve d'économie.

Le jury demande expressément aux candidats un effort véritable quant à l'acquisition de connaissances lors de la préparation du concours.

A) *Remarques sur la forme*

Année après année, la présentation des copies est en progrès : introduction, parties et conclusion sont visibles. Il faudrait faire un effort sur la structuration interne des parties en sous-parties. Chaque bloc doit mettre en avant une idée que le contenu vient étayer et démontrer : dissenter, c'est démontrer. La rédaction d'une phrase titre pour chaque partie et sous-partie serait sûrement bienvenue pour donner plus de cohérence aux devoirs, à condition qu'elle énonce une idée sous la forme d'une phrase courte mais éclairante.

Concernant l'orthographe, il y avait moins de copies fantaisistes (accents, accords de genre et de nombre, confusions entre *a* et *à*...). Signalons l'accord de genre de *mondial* et *international* qui est fait absolument au hasard.

Les exigences de forme se justifient en particulier par le fait que les candidats auront à mettre en œuvre des qualités de clarté de communication dans leur vie professionnelle.

Rappelons également que l'introduction comporte trois parties : il s'agit d'amener le sujet, d'expliquer le problème, la question posée (la problématique) et enfin d'annoncer l'idée générale à démontrer et le plan (deux ou trois parties). L'annonce du plan est obligatoire (elle présente en même temps ce que l'on veut démontrer) : il s'agit de répondre à la question posée. Le plan doit être clair, bien apparent (saut de lignes).

B) Analyse du sujet

Outre les connaissances, l'analyse du sujet a été très déficiente alors même que la question ne semblait pas contenir d'ambiguïté quant à la commande passée.

La grande majorité des candidats se sont contentés de recopier le sujet et se sont bien abstenus d'expliquer la question qui leur était posée : comment espérer répondre à une question qui n'est pas expliquée ?

Pour l'an prochain, le jury demande que l'introduction comporte impérativement dans son contenu :

- La définition de tous les mots contenus dans le sujet ;
- Une explication de la question posée ;
- Une définition du champ spatial et temporel de la question ;
- Une annonce de l'idée générale suivie et du plan.

Sans quoi...

1. Le libellé

- Quels sont les mots-clés du sujet ?
 - La globalisation financière, un mouvement de globalisation financière : elle est le résultat d'un processus que l'on peut décrire par les 3D : désintermédiation, décloisonnement et déréglementation. Le mouvement est indiqué par les suffixes en « -tion ». Il y a une dimension temporelle et historique. C'est un constituant de la globalisation qui porte également sur la production et les échanges, de façon différente.
 - « Bilan » : nombre de candidats auraient gagné à définir ce mot qui fixe la commande passée par les concepteurs du sujet. À un instant donné, aujourd'hui, où en est-on : quel résultat, quelle portée, quelles limites ? Les effets produits sont-ils positifs ou négatifs ? Cela suppose des critères.

Les mots de liaison et de lien logique nous indiquent des éléments de compréhension du sujet : comment « bilan » et « mouvement de globalisation financière » sont-ils reliés dans cette question ? « Quel »... « peut-on faire » : il s'agit de présenter une liste organisée des effets au jour d'aujourd'hui, en les classant suivant un critère : positif / négatif par exemple ?

- La question du champ spatial et temporel du sujet :
 - Le temps : le sujet n'indique pas explicitement de période d'étude. Par contre, c'est aujourd'hui que se fait le bilan d'un mouvement qui remonte à plus ou moins longtemps. Depuis les années soixante-dix environ, même si des remarques à des périodes plus lointaines peuvent ne pas être déplacées sous réserve de ne pas commenter la mondialisation financière de la fin du XIX^e siècle ou de ne pas raconter l'histoire du SMI.

- L'espace : rien n'est indiqué. Il faut cependant prendre position ; sont concernés les pays touchés par le phénomène étudié. Cela dépend ensuite de l'éclectisme des exemples disponibles.

Ainsi, il s'agit de répondre à une question que l'on peut reformuler ainsi (et ne pas se contenter de recopier le sujet sans rien expliquer) : quel est le résultat, quelles sont la portée et les limites du mouvement d'intégration financière ré-accélééré depuis le milieu des années 1980 ?

C'est la problématique, l'explication de la question posée. Sans cela, il n'est pas possible de répondre et d'espérer dissenter, c'est à dire démontrer la réponse apportée à la question posée.

Le sujet de cette année demandait donc d'avoir des connaissances sur les relations monétaires internationales, depuis les trente dernières années particulièrement.

2. Les documents

Surtout pour une épreuve brève, le dossier documentaire est choisi de manière à aider les candidats en leur fournissant des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents ne sont pas un substitut.

Il faut cependant un minimum de connaissances pour pouvoir s'en servir. De nombreux candidats n'ont même pas utilisé les amorces d'arguments fournis par les documents destinés à les aider.

C) Quelques remarques

Compte tenu du sujet et de la problématique présentés à la fin du paragraphe B 1, signalons quelques plans impossibles :

- *Les causes de la mondialisation financière/le bilan* : c'est tout le devoir qui porte sur le bilan, les causes sont à donner en introduction par exemple pour amener le sujet.
- *La mondialisation financière/les points négatifs* : idem et quid de la présentation des effets positifs attendus ?

Le sujet était traité dans de nombreux articles de publications à caractère pédagogique disponibles dans les bibliothèques et les centres de documentation. On trouve même sur Internet des synthèses de qualité mises en ligne par des enseignants sur cette même question.

Les candidats doivent acquérir et faire un usage scientifique des concepts clés de l'analyse économique au regard du programme du concours. Sans quoi, il ne faut pas espérer de miracles.

Finance directe/indirecte n'évoque que peu de choses pour les candidats. Capacité et besoin de financement au niveau mondial : les pays développés ont une capacité, les autres ont besoin ! La Chine, l'Inde ? Les États-Unis ? Ces zones, et non des moindres, ne rentrent pas dans ce schéma.

IDE, investissement de portefeuille, prêts à long terme : seul le premier est parfois cité, c'est rarissime pour les deux autres.

D) Précisions

1. L'alliance des mécanismes, des théories et des faits

Précisons enfin qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple, une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques.

La copie doit intégrer du vocabulaire scientifique, des concepts, des mécanismes, des auteurs cités à bon escient. Bref, les copies doivent refléter les apports de la science économique sur le sujet.

2. Références pour préparer l'épreuve

Il est demandé aux candidats de préparer l'ensemble du programme du concours et de ne pas penser à traiter le sujet à travers le prisme du seul cours d'économie suivi durant l'année universitaire courante.

Les candidats peuvent se référer notamment à la liste des ouvrages cités dans la partie *Méthodologie* pour parfaire leurs connaissances.

La préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945.

PROPOSITION DE CORRIGÉ

Il n'y a pas qu'une seule manière de traiter un sujet : plusieurs types de plans peuvent être envisagés (en particulier, il est absurde de s'imposer a priori de faire deux ou trois parties). De nombreuses copies ont obtenu de très bonnes notes avec d'autres plans, d'autres approches que celle proposée.

Ce qui compte, c'est la pertinence, la logique, la clarté des démonstrations permettant de traiter le sujet. Il faut proposer un texte dense et argumenté et non un bavardage approximatif.

On se concentrera sur la présentation des principaux axes de l'argumentaire, des exemples seront à insérer.

Introduction

1. On amène le sujet

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les mouvements de capitaux se développent à un moment où les économies nécessitent des fonds plus importants pour financer les nouvelles activités comme le chemin de fer ou les activités phares issues de la deuxième révolution industrielle.

Ces capitaux se déplacent déjà à travers le monde de l'époque et leur degré de mobilité s'accroît jusqu'à la guerre de 1914-1918. Après une époque de repli relatif à l'intérieur des États nations, la mobilité internationale des capitaux reprend pour retrouver aujourd'hui le niveau de la fin du XIX^e siècle (doc. 3). À la différence que les montants circulants sont bien plus importants de nos jours.

On parle de globalisation financière pour désigner le résultat de l'intégration financière issue du triple mouvement à l'œuvre depuis la fin des années 1970 : déréglementation, décloisonnement et désintermédiation.

2. On pose le problème

Quel bilan peut-on faire de ce mouvement de globalisation financière ? Les mouvements de capitaux sans rapport avec le seul règlement des dettes issues de l'échange de biens et services sont perçus favorablement par les uns, décriés par les autres.

Le système monétaire et financier international, ensemble des mécanismes et des institutions qui permettent d'ajuster à l'échelle internationale les besoins et capacités de financement des agents économiques, se transforme dans le sens d'une plus grande importance donnée aux canaux de la finance directe et d'une diminution du contrôle des changes : l'intégration financière internationale progresse, non sans crises récurrentes.

Le SMFI, outre la conversion des monnaies entre elles, est censé assurer une liquidité suffisante de manière à ce que les agents puissent disposer au mieux des moyens de paiement pour réaliser leurs projets ainsi que la stabilité, c'est-à-dire permettre la correction des déséquilibres monétaires et financiers. Quelle est la portée et quelles sont les limites de ce mouvement aujourd'hui après vingt-cinq ans d'intégration financière accélérée ?

3. On annonce le plan et l'idée générale

Il s'agit de construire une phrase de manière à indiquer la thèse et annoncer la progression de l'argumentation sans ambiguïté (elle peut être construite comme un quasi-assemblage des phases-titres des parties I et II).

Développement

I. L'INTÉGRATION FINANCIÈRE ACCRUE LAISSE ESPÉRER ET A PERMIS POUR PARTIE UNE MEILLEURE ALLOCATION DE L'ÉPARGNE MONDIALE PERMETTANT L'INVESTISSEMENT ET LA CROISSANCE

A) Le drainage de l'épargne mondiale vers les projets nécessitant des capitaux doit permettre la réalisation de plus de projets porteurs de croissance

1. La mise en relation des besoins et des capacités de financement au niveau mondial permet à des pays à besoin de financement (certains pays en développement, États-Unis) de trouver un financement auprès d'acteurs à capacité de financement (UE, Chine). À la fin des années soixante-dix, c'étaient les États des pays développés qui y voyaient la possibilité de financer leur dette publique et d'absorber le choc dû au surendettement des pays en développement par recours aux marchés financiers.
2. Feldstein et Horioka ont montré (doc. 5) qu'il y avait une corrélation positive forte entre l'épargne domestique et l'investissement domestique. Néanmoins, les IDE et les prêts internationaux permettent une dépense d'investissement

accrue qui permet d'élever le rythme de croissance d'un espace attractif (UE, Chine, États-Unis par exemple : la France accueille autant d'IDE par an que la Chine) [doc. 4].

3. Les économies qui ne disposent pas d'un système bancaire national sûr capable de transformer les termes peuvent avoir recours aux prêts internationaux pour financer une part importante de leur croissance : il y a alors substitution aux institutions nationales et non plus complément.

B) Les bénéfices attendus portent également sur la diminution du coût d'accès au capital à travers une diminution des taux d'intérêt

1. Face à un besoin de capitaux, une meilleure mobilisation de l'épargne permet d'obtenir toute chose égale par ailleurs un taux d'intérêt plus faible.
2. La mise en concurrence de la finance intermédiée avec la finance directe est également un puissant facteur de baisse des coûts des ressources empruntées.
3. Cela permet alors une diminution du coût du financement des projets (doc. 1). Les grandes entreprises, multinationales ou non, ainsi que les pays émergents ont été les premiers bénéficiaires de ces facteurs baissiers sur les taux d'intérêt.

C) Une intégration financière accrue devrait permettre une efficacité accrue à travers une meilleure circulation de l'information gage de réduction des risques

1. Un meilleur fonctionnement des marchés financiers grâce à une meilleure circulation de l'information rend les marchés de fonds prêtables plus efficaces : les éventuelles possibilités d'arbitrage concourent à ramener le marché à l'équilibre par le seul jeu des arbitragistes.
2. Cela réduit la prime de risque et concourt à la baisse des taux longs (cf. paragraphe précédent)
3. Les agents économiques peuvent alors diversifier au mieux leurs portefeuilles d'actifs en optimisant le triptyque liquidité – rendement – risque conformément à la théorie des choix de portefeuille (Tobin et Markowitz).

Conclusion partielle

Reprise de l'idée de la phrase titre de la partie I.

Transition vers la partie II : bien que certains des effets attendus aient été rencontrés, le mouvement de globalisation financière pose d'énormes problèmes.

II. LE MOUVEMENT DE GLOBALISATION FINANCIÈRE ACTUEL EST PORTEUR DE TRÈS NOMBREUSES DIFFICULTÉS

A) Les crises récurrentes et les mouvements spéculatifs déstabilisent l'économie

1. La circulation des capitaux avec très peu de règles permet la diffusion et la répétition de crises. Ce sont les capitaux courts qui sont visés ici. Lors de la crise asiatique, ce fut désastreux surtout dans un contexte de places financières interconnectées permettant la propagation rapide au sein des réseaux internationaux.

- Des phénomènes de bulles spéculatives sont alimentés par ces mouvements : bulles rationnelles pour les uns tenant des anticipations rationnelles mais surtout bulles mimétiques (métaphore du « concours de beauté » de Keynes). Cela accroît la volatilité du prix des actifs et génère de l'instabilité. Des asymétries d'information entre participants sur les marchés financiers accroissent ces risques (doc. 1).

B) La sphère financière tend à s'autonomiser par rapport à la sphère financière

- La montée des risques n'est pas tant imputable au risque unitaire attaché à chaque opération qu'à un risque systémique (Aglietta) : plus la finance directe est importante, moins il y a d'acteur capable d'avoir une vision globale du niveau de risque et encore moins de pouvoir l'endiguer. Les banques dans leur activité d'intermédiation arrivent encore à mesurer le risque sur leur clientèle. Sur les marchés, le courtier se rémunère sur les opérations d'échange de titres et ne prend pas en charge le risque. Les rendements attendus (ROE) incompatibles avec les rendements possibles obligent à des montages financiers et des comportements qui ne font qu'accroître le niveau de risque.
- Ce sont d'autres marchés financiers, les marchés dérivés, à qui est dévolue la gestion du risque : risque de taux, risque de cours et risque de change. Les opérations sur les marchés dérivés prolifèrent (équivalentes sur une année à plus de 50 fois le PIB des États-Unis) et donnent lieu à des mouvements financiers courts de plus en plus conséquents. Si certains se couvrent pour neutraliser le risque, d'autres prennent des positions spéculatives, contrepartie nécessaire aux *hedgers*. Le risque systémique est encore accru ; l'impression est donnée que tout risque pourrait être assuré par des opérations de marché alimentant ainsi une prise de risque inconsidérée.
L'arsenal des mesures de contrôle prudentiel a bien du mal à contenir ce mouvement.

C) L'instabilité du système rend les marchés inefficients et ne permet pas une allocation de l'épargne comme espéré

- Seuls les pays développés et les pays émergents profitent des investissements mondiaux. Les pays en développement sont en marge de ce mouvement (doc. 2) alors qu'ils auraient besoin de capitaux pour financer des projets de développement : trop risqués, pas assez rentables. Où alors, les prêts internationaux ont débouché sur des problèmes de surendettement et les programmes d'ajustement structurel du FMI : un désastre.
- Le dumping fiscal et réglementaire est un lourd problème : les paradis fiscaux se multiplient et prospèrent. Il y a une criminalisation croissante de la circulation des capitaux liés aux trafics en tout genre, de la drogue à la corruption en passant par le financement du terrorisme international. Érigée en dogme, la libre-circulation des capitaux devient destructrice.

Conclusion partielle : Reprise de la phrase-titre de la partie II.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Reprise de l'idée générale (*cf.* la partie 3 de l'introduction).

Ouverture: le bouclage du système financier international est problématique puisque les États-Unis de part leur position débitrice nette ne sont pas en mesure de jouer le rôle de prêteur en dernier ressort attaché au pays émetteur de la monnaie internationale ce qui accroît la fragilité du système.

Espagnol

Programme, conseils, bibliographie

Nature des épreuves

1^{re} épreuve

Faire la synthèse en espagnol d'un texte espagnol extrait de la presse espagnole d'environ 600 mots et d'un texte français extrait de la presse française d'environ 600 mots.

La synthèse comportera environ 150 mots ($\pm 10\%$).

Le texte espagnol et le texte français abordent un sujet commun ou voisin vu sous deux optiques différentes.

2^e épreuve

Épreuve rédactionnelle : traiter en espagnol un sujet en rapport avec les deux textes dont le candidat aura fait la synthèse.

On demande 200 mots minimum.

Conseils aux candidats

Les sujets sont des sujets d'actualité. Ils peuvent être de tous ordres : économique, culturel, sociétal, politique...

Ils sont le plus souvent de caractère général et concernent le monde, l'Europe, en relation évidemment avec l'Espagne et/ou l'Amérique du Sud, peuvent traiter de questions spécifiquement hispaniques (un homme politique, une entreprise, un aspect de la société, un événement...), mais aussi s'attacher aux relations franco-espagnoles (coopération entre les pays hispanophones dans le cadre européen et/ou mondial, position dans le contexte mondial, histoire des relations, divergences, convergences, forces, faiblesses...).

Les concepteurs s'efforcent de faire en sorte que les sujets ne soient ni spécialisés, ni techniques, ni sulfureux, ni ennuyeux et que le vocabulaire soit accessible à la moyenne des candidats.

Nous conseillons aux candidats de lire la presse des deux pays, dans les deux langues (*Le Monde, Le Point, Le Nouvel Observateur, L'Express, Les Échos...*, *El País, El Mundo, ABC, La Vanguardia, Epoca, Noticias de la Comunicacion...*) et aussi de consulter les sites Internet.

Nous conseillons également aux candidats de s'entraîner pour respecter la longueur des textes qu'ils ont à produire. Trop courts ou trop longs, ils seront pénalisés.

Il est fortement déconseillé de faire de la paraphrase au lieu d'une synthèse. Une lecture (et relecture) approfondie des textes, ainsi qu'une prise de distance par rapport à leur contenu sont donc la condition sine qua non pour réaliser de bonnes synthèses.

Attention : la synthèse à partir du texte français n'est en aucun cas une traduction !

De même, le jury est sensible à des prises de position personnelles du candidat par rapport au sujet rédactionnel qui ne saurait être un plagiat des textes proposés précédemment.

On évitera les banalités affligeantes, les lieux communs et les propos creux !

Enfin il est inutile de préciser qu'une langue soignée respectant la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation, les majuscules ainsi qu'une écriture lisible, une copie bien présentée, raviront les correcteurs.

Les candidats sont notés pour chaque épreuve tant sur le contenu que sur la forme : des idées, des propos construits, une langue correcte et riche sont les atouts des bonnes copies.



Espagnol

Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.

Durée : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

L'épreuve comprend trois parties, chacune étant notée sur 20.

SUJET

I. SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN ESPAGNOL

(150 mots ± 10 %. Tout manquement à ces normes – par excès ou par défaut – sera sanctionné.)

Fútbol y poder

Ningún suceso, del orden que sea, religioso, político o cultural, excepción hecha de una guerra mundial o un ataque marciano, convoca a tanta gente y a la vez. El deporte fue hasta el periodo entre las dos guerras mundiales un fenómeno marginal y se promovía, aunque cueste creerlo, con el objetivo principal de la formación moral.

Ahora es un fenómeno masivo y ha dejado, además, de ser sólo deporte. Porque ¿puede alguien creer que si el fútbol fuera sólo fútbol poseería tanto poder?

Los sociólogos, los psicólogos, los antropólogos han explicado la interacción entre la tribu y su equipo, la importancia de la metáfora belicista del juego y la manera como las naciones, las pedanías o las ciudades se sienten representadas por la bandera de la selección o el club. También, en la medida en que el fútbol es un suceso vivo sin guión previo como el cine y sin desarrollo tan previsible como una carrera de fórmula 1, su estampa refleja mejor lo que pasa en la realidad.

El fútbol se apodera de nosotros porque es injusto, angustiante y aburrido, como la cotidianidad. Y sorprendente también como ella. Lejos de apartarnos de la vida, el fútbol nos da vida. Nos da prácticamente todo lo que se puede pedir. ¿Cómo no iban a explotarlo los políticos, los empresarios, las marcas?

Hasta ahora apenas los dictadores se habían percatado de su fuerza, el presidente de una empresa o el primer ministro de cualquier país democrático trata de que se le fotografíe como hincha. Ser un hincha más es ser como el pueblo o como todo el mundo. Hace apenas una década habría asombrado que el presidente del Real Madrid hablara del Madrid como una marca semejante a Walt Disney, pero ahora nadie se escandaliza por ello. En primer lugar, porque el fútbol se ha puerilizado al compás de haberse instruido en el consumo de entretenimiento, y en segundo lugar, porque Disney tiene muchísimo poder. « El Real Madrid es como Walt Disney, pero sin explotar », declaró Florentino Pérez a *La Actualidad Económica* a finales de 2001, queriendo expresar varias cosas. Una, que era en la actualidad algo tan importante como Disney, y dos, que podría explotarse como una marca de primera.

El banco de inversiones Salomon Brothers, que en 1997 estudió la incorporación del espectáculo deportivo al mundo de los negocios, advirtió sobre la importante « relación irracional » que mantiene el hincha con su equipo y que haría fracasar, de no ser tenida en cuenta, cualquier estrategia comercial. La clave está en el corazón. En el corazón de la afición que alimenta de poder simbólico al equipo. Esta gran verdad, compartida por el pueblo, se elevó a dogma en la *Conference Governance of Professional Football*, celebrada en Londres en 1999, y dio origen a la noción de *fanequity*. La *fanequity* o « acción-hincha », sube o baja en función no sólo de los ingresos del club, sino debido a otras variables intangibles, como el amor, la fe, la ilusión, el sueño. ¿Deja de ser alguien seguidor del Atlético de Madrid porque pase dos años en Segunda? Claro que no. La ventaja de un club o de una selección sobre cualquier otra firma es que, aunque falle el resultado y baje la *fanequity*, el fanatismo no termina nunca, porque de otra manera, ¿en qué íbamos a creer?

Vicente Verdù – *El País*, 30 de junio de 2002.

(550 palabras.)

II. SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN FRANÇAIS

(150 mots ± 10 %. Tout manquement à ces normes – par excès ou par défaut – sera sanctionné.)

Sport-business

Les clubs de football français cumulant mauvais résultats sportifs et financiers, certains dirigeants proposent leur modèle: l'entreprise et le marché. Leur but est de faire des clubs de foot de vraies entreprises, négociant leurs droits de retransmission à la télévision – le nerf de la guerre – et libres de s'introduire en Bourse. Est-ce une bonne idée ?

Tout commence à Manchester. Car s'il est un endroit qui nourrit le fantasme du foot-business, c'est bien Old Trafford, le stade de Manchester. Un petit Disneyland du foot. Avec son musée, ses visites organisées, son restaurant, son magasin, le stade n'arrête jamais ses activités lucratives. Le magasin, à lui seul est une curiosité: on y trouve absolument tout à l'effigie du club: chaussettes, stylos, téléphones portables, moquette, papier peint... « MU est une marque, tout comme Nike, explique Patrick Harverson, directeur de la communication du club. Nous avons un contenu à vendre à nos fans dans le monde entier. » Avec un chiffre d'affaires de 188 millions d'euros pour la saison 1999-2000, Manchester a une dimension unique. Pour accroître leurs profits, la plupart des clubs français se verraient bien jouer au petit Manchester en proposant le plus de services et de produits possible afin d'augmenter la dépense moyenne du spectateur, en dehors de l'écharpe et du maillot.

Mais les partisans du tout-business ont aussi leurs adversaires. Au premier rang desquels se trouve la ministre de la Jeunesse et des Sports, Marie-Georges Buffet. Tenante du sport associatif, elle refuse absolument toute idée de libéralisation du football: « Un club de football ne peut pas être une entreprise comme une autre. Les clubs ont un rôle social et sportif à jouer en plus de leur rôle économique. Sinon, on

revient sur la spécificité du sport, et tout devient possible, par exemple, le transfert des joueurs en cours de saison. » Pour les clubs français, handicapés par des charges fiscales et sociales excessives, c'est sur le terrain des salaires que la concurrence s'avère la plus rude. Partout les salaires des stars provoquent une inflation incontrôlée. Le foot, contrairement au basket américain, n'a pas réussi à les contenir.

Rien, en tout cas, ne décourage les tenants du foot en Bourse. Néanmoins, pour Javier Perez Farguell, vice-président du FC Barcelone, aucun doute, le football et la Bourse ne peuvent faire bon ménage : « Ils ne fonctionnent pas selon la même logique. Je le sais, car je viens du monde de la finance. Les entreprises cotées en Bourse sont généralement de taille plus importante que les clubs de football. » Les grands clubs espagnols illustrent bien le paradoxe des clubs qui brassent des sommes considérables sans parvenir à dégager des bénéfiques. Le Real de Madrid réalise un chiffre d'affaires de près de 170 millions d'euros, mais perd régulièrement de l'argent. La tentation de s'attacher les services de grands joueurs est trop forte. Le club madrilène a déboursé deux années de suite 61 et 76 millions d'euros pour Luis Figo et Zinedine Zidane. D'ailleurs, le Real, tout comme le Barça, n'a pas le statut d'une société mais un statut associatif dans lequel les *socios*, sorte d'abonnés dont les droits se transmettent de père en fils, détiennent une large part des pouvoirs. Et la responsabilité face à ses dettes n'étouffe pas le Real. Au cours des cinq dernières années, le roi d'Espagne a une fois « effacé » l'abysmale dette du club. La deuxième fois, le Real a dû se séparer de la plus grande partie de son capital immobilier. Jusqu'où ira cette fuite en avant ?

Le Point – 15 mars 2002.

(591 mots.)

III. PRODUCTION LIBRE EN ESPAGNOL

(200 mots ± 10 %. Tout manquement à ces normes – par excès ou par défaut – sera sanctionné.)

El mundo del deporte, y más precisamente el fútbol, enlaza con un amplio abanico de significados sociales y geopolíticos. ¿Acontecimientos tales como el Campeonato Mundial de Fútbol 2002 de Corea y Japón representan para usted el mayor fenómeno de masas de nuestro tiempo? Justifique su parecer.

Rappel:

La synthèse est une opération active organisée du document. Elle demande de comprendre un problème, un débat. Savoir filtrer les informations, savoir les condenser, les ordonner et les présenter de manière succincte et hiérarchisée est une compétence très importante. Il ne s'agit pas de recopier des mots isolés ou de repérer des bouts de phrase notés au fur et à mesure que vous lisez le texte.

**I. SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN ESPAGNOL****Fútbol y poder**

Si es cierto que antaño el fútbol era un deporte marginal volcado en la formación moral, hoy es un fenómeno mundial que pone a todo el mundo en un pie de igualdad sentimental. En efecto, el balompié no sólo permite que los países se identifiquen con la bandera del equipo nacional, sino que despierta en cada uno de sus habitantes un flujo nutrido de emociones espontáneas. Ahora nadie se escandaliza por las semejanzas entre un club de fútbol y una compañía tan poderosa como Walt Disney. Sin embargo, el poder que tienen estas dos entidades no se asienta en los mismos fundamentos: sólo el fútbol tiene un carácter metafórico por hacer latir el corazón de la afición. Así fue como nació en 1999 la « fanequity » o « acción-hincha » que varía según los altibajos emocionales de los aficionados. Por tanto, cuando el negocio futbolístico arroja pérdidas, le quedan siempre recursos porque el fanatismo no se agota nunca.

(155 palabras.)

II. SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN FRANÇAIS**Sport-business**

¿Hay que liberalizar los clubes de fútbol transformándolos en auténticas máquinas-empresas de hacer dinero, incluyendo una salida a Bolsa? Las opiniones están divididas.

Por una parte, el ejemplo del Manchester United es aleccionador. El club inglés movió una cifra de negocios de 188 millones de euros para la temporada 1999-2000, gracias a la comercialización de un amplio abanico de productos y servicios con la marca del propio equipo.

Por otra, los clubs de fútbol franceses están en el bache (cargas sociales y fiscales altas, dificultad para fichar a estrellas con salarios desorbitados) y les gustaría probar el ejemplo inglés. Pero en Francia, la ministra de Juventud y Deporte se opone tajantemente a la idea de la liberalización del fútbol. Para ella, el papel social y deportivo tiene que primar. Y para el vicepresidente del Barça, el fútbol y las operaciones bursátiles no se llevan bien.

Cabe recalcar la situación paradójica del Barça y del Real Madrid: no son empresas sino asociaciones, cosechan muchos ingresos, y están siempre endeudadas.

(168 palabras.)

III. PRODUCTION LIBRE EN ESPAGNOL

El fútbol es como una religión sin fronteras. En España, sin lugar a dudas, es donde el fútbol levanta más pasiones a nivel de clubes. Marca es el diario de mayor tirada, los programas televisivos más seguidos cada año son futbolísticos. El balompié es un fenómeno que la sociedad ha hecho evolucionar hacia un actividad deportiva muy rentable (derechos de retransmisión, patrocinio, profesionalización, licencias de merchandising, creación de fundaciones...). Sin embargo, los Mundiales no representan para mí el mayor fenómeno de masas de nuestro tiempo, pero sí el fallecimiento de Juan Pablo II, el primer Papa polaco de la historia.

Su prédica a favor de la paz, de los pobres, del acercamiento a otras iglesias, de la solución negociada de los conflictos y los esfuerzos que hizo en este campo, por ejemplo durante la crisis de los Balcanes, o en pro de una reapertura del diálogo entre Israel y Palestina, contribuyeron a conferirle una imagen de líder sensible y cargado de humanidad. Muy rara vez las ideas, las razones, conquistan al gran público. Son los gestos, las emociones y las pasiones que es capaz de despertar con su palabra y sus obras, lo que ha hecho de Karol Wojtyla un héroe de nuestro tiempo, dentro y fuera de la Iglesia católica.

(210 palabras.)



Gestion

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

- Licence AES ;
- Licence Économie/Gestion ;
- MSG ou MIAGE ;
- Tout étudiant en licence ou maîtrise ayant suivi des enseignements en comptabilité générale, gestion budgétaire, gestion des coûts et gestion financière.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est basée sur une petite étude de cas présentant une situation fictive d'entreprise. Les candidats ont à traiter des questions susceptibles de porter sur le diagnostic financier, l'élaboration de comptes de résultats et bilans prévisionnels, le calcul de seuils de rentabilité, la réalisation d'un budget de trésorerie, les calculs de coûts de revient, etc.

Conseils de préparation

Avoir plutôt compris les mécanismes que mémorisé des tableaux et des procédures.

Savoir distinguer produits et encaissements, ressources et encaissements, ressources et produits, notions de résultat et de liquidité, etc. Bref, dominer les concepts de base et les mécanismes fondamentaux de finance et de gestion.

La question n'est pas d'avoir mémorisé les numéros du plan comptable ni de connaître de mémoire le calcul de la capacité d'autofinancement par la méthode additive ou la méthode soustractive, elle est de savoir ce que sont la capacité d'autofinancement et la logique de son calcul.

L'épreuve est généralement conçue pour traiter différents aspects et balayer plusieurs outils de gestion différents, une connaissance générale est donc préférable à un grand savoir spécialisé dans l'une ou l'autre technique.

Bibliographie

Un bon manuel de base dans chaque secteur est suffisant (finance d'entreprise, coûts de revient, contrôle budgétaire et contrôle de gestion) ainsi que les quelques cas et exercices qui ont forcément appuyé ces enseignements.

Gestion

Ce cas a été rédigé par l'ESC Lille.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

BARÈME DE CORRECTION

- Question 1 :** Calcul des Fond de Roulement, Besoin de Financement d'Exploitation, Besoin de Financement hors Exploitation et Trésorerie pour l'exercice N-1 **3 points**
- Question 2 :** Ratios de Trésorerie pour N-1 **3 points**
- Question 3 :** Marge de manœuvre de Trésorerie **2 points**
- Question 4 :** Diagnostic de la Trésorerie **2 points**
- Question 5 :** Capacité d'endettement à LMT **3 points**
- Question 6 :** Rentabilité
 – Calcul selon la formule..... **3 points**
 – Commentaires **2 points**
- Présentation, construction, clarté, style** **2 points**

SUJET

SA FSPP

Société Anonyme des Forêts Spéciaux de Perçage de Précision

La SA FSPP n'est pas une société connue du grand public, elle est par contre mondialement réputée dans les domaines de l'instrumentation médicale et de la mécanique de très grande précision.

À sa création, la société produisait des forêts (instruments de perçage que le commun des mortels appelle aussi « mèches »). Ayant remarqué que pour éviter l'échauffement des forêts, il était habituel de refroidir ceux-ci lors des opérations de perçage en faisant s'écouler un liquide le long de celui-ci, généralement un lubrifiant, le créateur de la société avait beaucoup réfléchi à la question.

M. Duhamel, créateur et président directeur général de SA FSPP avait bien une idée mais elle n'était pas simple à mettre en œuvre : utiliser des forêts creux afin de pouvoir lubrifier précisément par l'intérieur de l'outil de perçage. Pour cela, il fallait bien savoir produire des barres à trous dans toutes sortes de métaux et aciers spéciaux puis les usiner pour en faire des forêts. Non seulement il trouva la solution et la défendit au moyen de nombreux brevets internationaux mais il réussit à miniaturiser le processus pour fabriquer des forêts spéciaux à usage médical, dentaire, mécanique de précision, etc.

SA FSPP est aujourd’hui le leader mondial dans ce domaine.

Vous êtes actuellement en stage chez un petit concurrent de SA FSPP et le directeur administratif, qui avait commencé l’analyse des comptes de celle-ci, vous demande de terminer car il est mobilisé par un contrôle fiscal inopiné.

Il vous confie les bilans et comptes de résultat qu’il avait déjà retravaillé et vous commande d’effectuer l’analyse selon les recommandations ci-après.

- 1) Calculer le fonds de roulement, le besoin de financement d’exploitation, le besoin de financement hors exploitation et la trésorerie du dernier exercice (N-1).
Vous vérifierez que : $FR - BFE - BFhE = TR$
- 2) Vous calculerez les quelques ratios d’analyse de la trésorerie qui vous semblent les plus significatifs, toujours pour l’exercice N-1.
- 3) L’entreprise n’ayant aucune difficulté à mobiliser auprès de ses banques 65 % de ses créances clients, vous déterminerez, en prenant en compte les crédits de trésorerie qu’elle utilise et ce dont elle dispose en placements et liquidités, si SA FSPP a une marge de manœuvre de trésorerie.
- 4) Compte tenu des trois points précédents, vous formulerez votre diagnostic de la situation de trésorerie de SA FSPP
- 5) Vous direz si, selon vous, la SA FSPP dispose d’une capacité à emprunter à long ou moyen terme. Vous justifierez votre point de vue.
- 6) Vous analyserez la rentabilité financière de SA FSPP au moyen de la formule développée ci-dessous :

$$\frac{\text{Résultat Net}}{\text{Capitaux propres (*)}} = \frac{\text{Résultat Net}}{\text{Chiffres d'affaires}} \times \frac{\text{Chiffre d'affaires}}{\text{Actif}} \times \frac{\text{Passif}}{\text{Capitaux propres}}$$

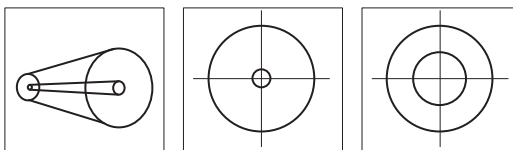
(*) On prend ici les capitaux propres de début d’exercice, c’est-à-dire hors résultat. En effet, si le taux d’un placement est de 3 %, les capitaux sont de 100 en début d’exercice et 103 en fin d’exercice, le taux s’exprime bien 3/100 et non 3/103. Le bilan fournissant les capitaux propres après affectation, le montant des capitaux propres retraités au début d’exercice est indiqué dans le tableau qui explicite les retraitements en annexe 3.

Cette formulation dont on attribue généralement la paternité à la société Dupont de Nemours est ancienne mais permet d’analyser la rentabilité financière selon trois notions – marge, rotation et endettement – que vous commenterez pour expliquer l’évolution sur les trois années écoulées.

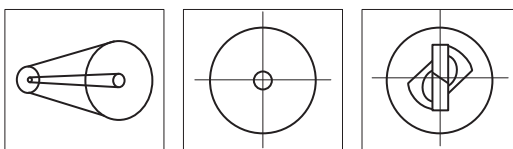
ANNEXE 1

Exemple de produits de SA FSPP

Barres à trou central pour outils et instruments médicaux



Barre à trou central en acier inoxydable et alliage de titane pour outils et instruments dentaires



ANNEXE 2 (1/4)

Comptes financiers de SA FSPP

en milliers d'euros

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Immob. Incorporelles	50	0,1 %	79	0,2 %	85	0,2 %
Immob. Corporelles	8632	18,4 %	9438	20,9 %	9374	22,6 %
Immob. Financières	5287	11,3 %	1882	4,2 %	2066	5,0 %
Total Immobilisations	13969	29,8 %	11399	25,3 %	11525	27,8 %
Stock de matières premières	1749	3,7 %	1074	2,4 %	731	1,8 %
Stock de produits finis et en-cours	8640	18,5 %	8063	17,9 %	5394	13,0 %
Clients et E E N E	13580	29,0 %	11503	25,5 %	13028	31,5 %
Autres créances et diverses	1100	2,4 %	1969	4,4 %	1313	3,2 %
Total Actifs cycliques	25069	53,6 %	22609	50,1 %	20466	49,4 %
Actifs hors exploit. courante	1156	2,5 %	3373	7,5 %	59	0,1 %
Liquidités & placements	6606	14,1 %	7755	17,2 %	9362	22,6 %
Total Actif	46800	100,0 %	45136	100,0 %	41412	100,0 %

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Capitaux propres après affectation	17509	37,4 %	15501	34,3 %	13325	32,2 %
Associés	508	1,1 %	1018	2,3 %	1058	2,6 %
Fonds propres	18017	38,5 %	16519	36,6 %	14383	34,7 %
Dettes à LMT bancaires (+CB+Av. cond.)	7529	16,1 %	8458	18,7 %	9349	22,6 %
Emprunts et dettes fin. div.	57	0,1 %	75	0,2 %	93	0,2 %
Total DLMT	7586	16,2 %	8533	18,9 %	9442	22,8 %
Fournisseurs	7194	15,4 %	9758	21,6 %	9162	22,1 %
Dettes fisc. & soc.	3945	8,4 %	3497	7,7 %	3320	8,0 %
Acomptes reçus	3	0,0 %	71	0,2 %	0	0,0 %
Dettes diverses d'exploitation	742	1,6 %	1274	2,8 %	1583	3,8 %
Passifs cycliques	11884	25,4 %	14600	32,3 %	14065	34,0 %
Passifs hors exploitation courante	2984	6,4 %	1633	3,6 %	3447	8,3 %
Crédits de trésorerie	6329	13,5 %	3851	8,5 %	75	0,2 %
Total Passif	46800	100,0 %	45136	100,0 %	41412	100,0 %
Chiffre d'affaires ht	53057	100,0 %	58581	100,0 %	56059	100,0 %

ANNEXE 2 (2/4)

Comptes financiers de SA FSPP

en milliers d'euros

	en % du CA ht					
	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Ventes de marchandises	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Achats de marchandises	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
+ Var. de stocks marchandises	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
= Coût d'achat des ventes	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Marge commerciale	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Taux de marge commerciale	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	
Production vendue de biens	51060	96,2 %	57057	97,4 %	54377	97,0 %
Production stockée de biens	1084	2,0 %	3663	6,3 %	561	1,0 %
Production immobilisée	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
PRODUCTION TOTALE	52144	98,3 %	60720	103,7 %	54938	98,0 %
Achats de matières premières	8909	16,8 %	15179	25,9 %	12875	23,0 %
+ Var. de stocks matières premières	-719	-1,4 %	-340	-0,6 %	-143	-0,3 %
= Consommation de matières	8190	15,4 %	14839	25,3 %	12732	22,7 %
Marge brute sur production de biens	43954	82,8 %	45881	78,3 %	42206	75,3 %
Taux de marge s production de biens	84,3 %		75,6 %		76,8 %	
Production vendue de services	1997	3,8 %	1524	2,6 %	1682	3,0 %
Chiffre d'affaires ht (rappel)	53057	100,0 %	58581	100,0 %	56059	100,0 %
Autres achats et charges externes (hors loyers de C Bail)	17823	33,6 %	19326	33,0 %	16274	29,0 %
Valeur ajoutée	28128	53,0 %	28079	47,9 %	27614	49,3 %

ANNEXE 2 (3/4)

Comptes financiers de SA FSPP

en milliers d'euros

	en % du CA ht					
	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Valeur ajoutée	28128	53,0 %	28079	47,9 %	27614	49,3 %
Impôts et taxes	2296	4,3 %	2083	3,6 %	1857	3,3 %
Salaires et traitements	11818	22,3 %	10537	18,0 %	9827	17,5 %
Charges sociales	5990	11,3 %	5206	8,9 %	4632	8,3 %
Subventions d'exploitation	224	0,4 %	72	0,1 %	101	0,2 %
Excédent brut d'exploitation	8248	15,5 %	10325	17,6 %	11399	20,3 %
Reprises DAM DAP, transferts charges	2970	5,6 %	1597	2,7 %	1109	2,0 %
Autres produits	394	0,7 %	332	0,6 %	228	0,4 %
Dotations aux amortissements	2241	4,2 %	2495	4,3 %	3114	5,6 %
Dotations aux prov. sur actifs	2670	5,0 %	2136	3,6 %	1361	2,4 %
Dotations aux prov. risques et charges	140	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres charges	771	1,5 %	895	1,5 %	863	1,5 %
Résultat d'exploitation	5790	10,9 %	6728	11,5 %	7398	13,2 %
Produits financiers	1758	3,3 %	3237	5,5 %	1306	2,3 %
Charges financières	3436	6,5 %	6336	10,8 %	5327	9,5 %
dt intérêts	966	1,8 %	2182	3,7 %	308	0,6 %
Résultat courant avant impôt	4112	7,8 %	3629	6,2 %	3377	6,0 %
Produits exceptionnels	370	0,7 %	1052	1,8 %	606	1,1 %
Charges exceptionnelles	434	0,8 %	1150	2,0 %	1629	2,9 %

Résultat exceptionnel	-64	-0,1 %	-98	-0,2 %	-1023	-1,8 %
Participation des salariés	325	0,6 %	187	0,3 %	393	0,7 %
Impôts sur les bénéfices	1565	2,9 %	1106	1,9 %	1941	3,5 %
Résultat de l'exercice	2158	4,1 %	2238	3,8 %	20	0,0 %
Loyers de Crédit Bail Immobiliers	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
dont dotations aux amortissements	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
dont frais financiers	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Loyers de Crédit Bail Mobiliers	358	0,7 %	555	0,9 %	1322	2,4 %
dont dotations aux amortissements	286	0,5 %	444	0,8 %	1058	1,9 %
dont frais financiers	72	0,1 %	111	0,2 %	264	0,5 %

ANNEXE 2 (4/4)

Comptes financiers de SA FSPP

en milliers d'euros

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Excédent brut d'exploitation	8248		10325		11399	
+						
Reprises DAM DAP, transferts charges	2970		1597		1109	
+						
Autres produits	394		332		228	
-						
Autres charges	771		895		863	
+						
Produits financiers encaissables	1758		3237		1306	
-						
Charges financières décaissables	3427		6327		5327	
+						
Produits exceptionnels encaissables	307		989		577	
-						
Charges exceptionnelles décaissables	357		1073		1608	
-						
Participation des salariés	325		187		393	
-						
Impôts sur les bénéfices	1565		1106		1941	
=						
Capacité d'autofinancement	7232		6892		4487	

ANNEXE 3

Retraitement effectué et remarques sur les comptes sociaux de SA FSPP

	N-1	N-2	N-3
On note l'importance des créances rattachées à des participations :			
autres participations	1489	1489	1438
créances rattachées val nettes	4719	1225	1665
créances rattachées val brutes	9163	4328	2532
dépréciations	4444		

Les engagements de crédit-bail mobilier sont répartis 80 % en capital et 20 % en intérêts.

Engagements	743	1 386	600
Capital	594	1 109	480
Intérêts	149	277	200

Le montant en capital est ajouté aux DLMT et aux immobilisations.

Les EENE sont ajoutés en clients à l'actif et en crédits de trésorerie au passif.

Effets escomptés et non échus	2 140	0	0
-------------------------------	-------	---	---

Les autres créances sont analysées entre exploitation courante et hors cycle d'exploitation.

Autres créances	1 831	4 835	1 058
– avances aux filiales	1 130	3 335	0
+ avances et acomptes	214	274	29
+ charges constatées d'avance	185	195	226
	1 100	1 969	1 313

Les capitaux propres sont réduits des dividendes à distribuer (qui passent en dettes hors exploitation courante) ainsi que des impôts différés (40 % des provisions réglementées qui passent en dettes hors exploitation courante).

Capitaux propres	18 043	15 985	13 785
– dividendes	150	100	100
Prov. réglementées	961	961	900
– 40 % provisions	384	384	360

Les dividendes sont de 100 bien que le résultat soit de 20 car 80 sont repris sur le report à nouveau.

Capitaux propres après affectation et retraitement	17 509	15 501	13 325
Résultat de l'exercice	2 158	2 238	20
Capitaux propres retraités au début de l'exercice	15 501	13 363	13 405

Ces capitaux constituent bien la mise de début d'exercice des actionnaires sur laquelle calculer la rentabilité des capitaux propres.

Les dettes à long et moyen terme sont constituées comme suit :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 124	11 200	8 944
+ 80 % des engagements de crédit bail mobilier	594	1 109	480
– concours bancaires courants	4 189	3 851	75
Dettes à long et moyen terme	7 529	8 458	9 349

Les dettes hors exploitation courante sont constituées de :

Impôt différé	384	384	360
+ I S	482	0	1 508
+ dividendes à distribuer	150	100	100
+ provisions risques, pertes et charges	1 407	471	1 246
+ écart de conversion passif	561	678	233
	2 984	1 633	3 447

Les crédits de trésorerie sont constitués de :

concours bancaires courants	4 189	3 850	75
+ effets escomptés et non échus	2 140	0	0

Société Anonyme des Forêts Spéciaux de Perçage de Précision

en milliers de francs

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Immob. Incorporelles	50	0,1 %	79	0,2 %	85	0,2 %
Immob. Corporelles	8632	18,4 %	9438	20,9 %	9374	22,6 %
Immob. Financières	5287	11,3 %	1882	4,2 %	2066	5,0 %
Total Immobilisations	13969	29,8 %	11399	25,3 %	11525	27,8 %
Stock de matières premières	1749	3,7 %	1074	2,4 %	731	1,8 %
Stock de produits finis et en-cours	8640	18,5 %	8063	17,9 %	5394	13,0 %
Clients dt E E N E	13580	29,0 %	11503	25,5 %	13028	31,5 %
Autres créances et diverses	1100	2,4 %	1969	4,4 %	1313	3,2 %
Total Actifs cycliques	25069	53,6 %	22609	50,1 %	20466	49,4 %
Actifs hors exploit. courante	1156	2,5 %	3373	7,5 %	59	0,1 %
Liquidités & placements	6606	14,1 %	7755	17,2 %	9362	22,6 %
Total Actif	46800	100,0 %	45136	100,0 %	41412	100,0 %

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Capitaux propres après affectation	17509	37,4 %	15501	34,3 %	13325	32,2 %
Associés	508	1,1 %	1018	2,3 %	1058	2,6 %
Fonds propres	18017	38,5 %	16519	36,6 %	14383	34,7 %
Dettes à LMT bcaires (+ CB+Av. cond.)	7529	16,1 %	8458	18,7 %	9349	22,6 %
Emprunts et dettes fin. div.	57	0,1 %	75	0,2 %	93	0,2 %
Total DLMT	7586	16,2 %	8533	18,9 %	9442	22,8 %
Fournisseurs	7194	15,4 %	9758	21,6 %	9162	22,1 %
Dettes fisc. & soc.	3945	8,4 %	3497	7,7 %	3320	8,0 %
Acomptes reçus	3	0,0 %	71	0,2 %	0	0,0 %
Dettes diverses d'exploitation	742	1,6 %	1274	2,8 %	1583	3,8 %
Passifs cycliques	11884	25,4 %	14600	32,3 %	14065	34,0 %
Passifs hors exploit. courante	2984	6,4 %	1633	3,6 %	3447	8,3 %
Crédits de trésorerie	6329	13,5 %	3851	8,5 %	75	0,2 %
Total Passif	46800	100,0 %	45136	100,0 %	41412	100,0 %

en milliers de francs

Société Anonyme des Forêts Spéciaux de Perçage de Précision
en % du CA ht

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Capitaux propres	17509	33,0 %	15501	26,5 %	13325	23,8 %
Associés	508	1,0 %	1018	1,7 %	1058	1,9 %
Fonds propres	18017	34,0 %	16519	28,2 %	14383	25,7 %
Dettes à LMT bcaires (+ CB+Av. cond.)	7529	14,2 %	8458	14,4 %	9349	16,7 %
Emprunts et dettes fin. div.	57	0,1 %	75	0,1 %	93	0,2 %
Total DLMT	7586	14,3 %	8533	14,6 %	9442	16,8 %
Capitaux permanents	25603	48,3 %	25052	42,8 %	23825	42,5 %
Immob. Incorporelles	50	0,1 %	79	0,1 %	85	0,2 %
Immob. Corporelles	8632	16,3 %	9438	16,1 %	9374	16,7 %
Immob. Financières	5287	10,0 %	1882	3,2 %	2066	3,7 %
Total Immobilisations	13969	26,3 %	11399	19,5 %	11525	20,6 %
Fonds de roulement	11634	21,9 %	13653	23,3 %	12300	21,9 %
Stock de matières premières	1749	3,3 %	1074	1,8 %	731	1,3 %
Stock de produits finis et en-cours	8640	16,3 %	8063	13,8 %	5394	9,6 %
Clients dt E E N E	13580	25,6 %	11503	19,6 %	13028	23,2 %
Autres créances et diverses	1100	2,1 %	1969	3,4 %	1313	2,3 %
Total Actifs cycliques	25069	47,2 %	22609	38,6 %	20466	36,5 %
Fournisseurs	7194	13,6 %	9758	16,7 %	9162	16,3 %

Dettes fisc. & soc.	3945	7,4 %	3497	6,0 %	3320	5,9 %
Acomptes reçus	3	0,0 %	71	0,1 %	0	0,0 %
Dettes diverses d'exploitation	742	1,4 %	1274	2,2 %	1583	2,8 %
Passifs cycliques	11884	22,4 %	14600	24,9 %	14065	25,1 %
Besoin Financement Exploitation	13185	24,9 %	8009	13,7 %	6401	11,4 %
Actifs hors exploit. courante	1156	2,2 %	3373	5,8 %	59	0,1 %
Passifs hors exploit. courante	2984	5,6 %	1633	2,8 %	3447	6,1 %
Besoin Financement hors Exploitation	-1828	-3,4 %	1740	3,0 %	-3388	-6,0 %
Liquidités & placements	6606	12,5 %	7755	13,2 %	9362	16,7 %
Crédits de trésorerie	6329	11,9 %	3851	6,6 %	75	0,1 %
Trésorerie	277	0,5 %	3904	6,7 %	9287	16,6 %
FR-BHE-BFhE = TR	277	0,5 %	3904	6,7 %	9287	16,6 %
Chiffre d'affaires ht	53057	100,0 %	58581	100,0 %	56059	100,0 %

en milliers de francs Société Anonyme des Forêts Spéciaux de Perçage de Précision

Capitaux permanents/Immobilisations	1,83		2,20		2,07	
Actif circulant/Dettes à court terme	1,55		1,68		1,70	
Réalisable et disponible/Dettes à CT	1,06		1,22		1,35	
Dégradation rapide des deux ratios de trésorerie générale et réduite.						
Frais financiers/CA ht	1,82 %		4,11 %		0,58 %	
Clients dt E E N E	13580		11503		13028	
taux de mobilisation possible (e)	65 %		65 %		65 %	
Crédits de trésorerie accessibles	8827		7477		8468	
MOINS Crédits de trésorerie utilisés	6329		3851		75	
PLUS Liquidités & placements	6606		7755		9362	
EGALE Marge de manœuvre de trésorerie	9104		11381		17755	
Marge de manœuvre en % du CA ht	17 %		21 %		33 %	

La trésorerie, bien que positive, s'est dégradée rapidement et ne laisse plus une marge de manœuvre suffisante.

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Ventes de marchandises	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Achats de marchandises	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
+ Var. de stocks marchandises	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
= Coût d'achat des ventes	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Marge commerciale	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Taux de marge commerciale	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	
Production vendue de biens	51060	96,2 %	57057	97,4 %	54377	97,0 %
Production stockée de biens	1084	2,0 %	3663	6,3 %	561	1,0 %
Production immobilisée	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
PRODUCTION TOTALE	52144	98,3 %	60720	103,7 %	54938	98,0 %
Achats de matières premières	8909	16,8 %	15179	25,9 %	12875	23,0 %
+ Var. de stocks matières premières	-719	-1,4 %	-340	-0,6 %	-143	-0,3 %
= Consommation de matières	8190	15,4 %	14839	25,3 %	12732	22,7 %
Marge brute sur production de biens	43954	82,8 %	45881	78,3 %	42206	75,3 %
Tx de marge s production de biens	84,3 %		75,6 %		76,8 %	
Production vendue de services	1997	3,8 %	1524	2,6 %	1682	3,0 %
Chiffre d'affaires ht (rappel)	53057	100,0 %	58581	100,0 %	56059	100,0 %
Autres achats et charges externes (hors loyers de C Bail)	17823	33,6 %	19326	33,0 %	16274	29,0 %
Valeur ajoutée	28128	53,0 %	28079	47,9 %	27614	49,3 %

en milliers de francs

Société Anonyme des Forêts Spéciaux de Perçage de Précision

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Valeur ajoutée	28 128	53,0 %	28 079	47,9 %	27 614	49,3 %
Impôts et taxes	2 296	4,3 %	2 083	3,6 %	1 857	3,3 %
Salaires et traitements	11 818	22,3 %	10 537	18,0 %	9 827	17,5 %
Charges sociales	5 990	11,3 %	5 206	8,9 %	4 632	8,3 %
Subventions d'exploitation	224	0,4 %	72	0,1 %	101	0,2 %
Excédent brut d'exploitation	8 248	15,5 %	10 325	17,6 %	11 399	20,3 %
Reprises DAM DAP, transferts charges	2 970	5,6 %	1 597	2,7 %	1 109	2,0 %
Autres produits	394	0,7 %	332	0,6 %	228	0,4 %
Dotations aux amortissements	2 241	4,2 %	2 495	4,3 %	3 114	5,6 %
Dotations aux prov. sur actifs	2 670	5,0 %	2 136	3,6 %	1 361	2,4 %
Dotations aux prov. risques et charges	140	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres charges	771	1,5 %	895	1,5 %	863	1,5 %
Résultat d'exploitation	5 790	10,9 %	6 728	11,5 %	7 398	13,2 %
Produits financiers	1 758	3,3 %	3 237	5,5 %	1 306	2,3 %
Charges financières	3 436	6,5 %	6 336	10,8 %	5 327	9,5 %
dt intérêts	966	1,8 %	2 182	3,7 %	308	0,6 %
Résultat courant avant impôt	4 112	7,8 %	3 629	6,2 %	3 377	6,0 %
Produits exceptionnels	370	0,7 %	1 052	1,8 %	606	1,1 %
Charges exceptionnelles	434	0,8 %	1 150	2,0 %	1 629	2,9 %
Résultat exceptionnel	-64	-0,1 %	-98	-0,2 %	-1 023	-1,8 %
Participation des salariés	325	0,6 %	187	0,3 %	393	0,7 %
Impôts sur les bénéfices	1 565	2,9 %	1 106	1,9 %	1 941	3,5 %
Résultat de l'exercice	2 158	4,1 %	2 238	3,8 %	20	0,0 %
Loyers de Crédit Bail Immobiliers	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
dont dotations aux amortissements	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
dont frais financiers	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Loyers de Crédit Bail Mobiliers	358	0,7 %	555	0,9 %	1 322	2,4 %
dont dotations aux amortissements	286	0,5 %	444	0,8 %	1 058	1,9 %
dont frais financiers	72	0,1 %	111	0,2 %	264	0,5 %

en milliers de francs

Société Anonyme des Forêts Spéciaux de Perçage de Précision

	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Total Immobilisations	13 969	41,4 %	11 399	39,4 %	11 525	42,2 %
Besoin Financement Exploitation	13 185	39,1 %	8 009	27,7 %	6 401	23,5 %
Besoin Financement hors Exploitation	0	0,0 %	1 740	6,0 %	0	0,0 %
Liquidités & placements	6 606	19,6 %	7 755	26,8 %	9 362	34,3 %
ACTIF	33 760	100,0 %	28 903	100,0 %	27 288	100,0 %
Capitaux propres	17 509	51,9 %	15 501	53,6 %	13 325	48,8 %
Associés	508	1,5 %	1 018	3,5 %	1 058	3,9 %
Dettes à LMT bcaires (+ CB)	7 529	22,3 %	8 458	29,3 %	9 349	34,3 %
Emprunts et dettes fin. div.	57	0,2 %	75	0,3 %	93	0,3 %
Besoin Financement Exploitation	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Besoin Financement hors Exploitation	1 828	5,4 %	0	0,0 %	3 388	12,4 %
Crédits de trésorerie	6 329	18,7 %	3 851	13,3 %	75	0,3 %
PASSIF	33 760	100,0 %	28 903	100,0 %	27 288	100,0 %

en milliers de francs

Société Anonyme des Forêts Spéciaux de Perçage de Précision

En % du total bilan	Exerc. N-1	12 mois	Exerc. N-2	12 mois	Exerc. N-3	12 mois
Capitaux propres	17 509	37,4 %	15 501	34,3 %	13 325	32,2 %
Associés	508	1,1 %	1 018	2,3 %	1 058	2,6 %
Fonds propres	18 017	38,5 %	16 519	36,6 %	14 383	34,7 %
Total DLMT	7 586	16,2 %	8 533	18,9 %	9 442	22,8 %

Ratios

Fonds propres/DMLT	2,4	1,9	1,5
Endettement net/Capitaux propres	1,2	1,3	1,2
Dotations aux amortissements	2241	2495	3114
Résultat de l'exercice	2158	2238	20
Capacité d'autofinancement	7232	6892	4487
D L M T / C A F	1,0	1,2	2,1

L'entreprise dispose d'une capacité d'endettement à LMT.

Excédent brut d'exploitation	8248	10325	11399
Intérêts	966	2182	308
Intérêts/Excédent brut d'exploitation	11,7 %	21,1 %	2,7 %
Excédent brut d'exploitation	8248	10325	11399
plus			
Reprises DAM DAP, transferts charges	2970	1597	1109
plus			
Autres produits	394	332	228
moins			
Autres charges	771	895	863
plus			
Produits financiers encaissables	1758	3237	1306
moins			
Charges financières décaissables	3427	6327	5327
plus			
Produits exceptionnels encaissables	307	989	577
moins			
Charges exceptionnelles décaissables	357	1073	1608
moins			
Participation des salariés	325	187	393
moins			
Impôts sur les bénéfices	1565	1106	1941
égale			
Capacité d'autofinancement	7232	6892	4487
Résultat net	2158	2238	20
Capitaux propres début de période	15501	13363	13405
Rentabilité des capitaux propres	13,9 %	16,7 %	0,1 %
Résultat net	2158	2238	20
C.A. ht	53057	58581	56059
Taux de marge	4,1 %	3,8 %	0,0 %
C.A. ht	53057	58581	56059
Actif total	46800	46800	46800
Rotation d'actif	1,13	1,25	1,20
Actif total	46800	46800	46800
Capitaux propres début de période	15501	13363	13405
Endettement	3,0	3,5	3,5
Vérification	13,9 %	16,7 %	0,1 %

Retraitements effectués et remarques sur les comptes sociaux de BARATROU SAFORECREU SA

1999 1998 1997

On note la présence de constructions mais pas de terrains dans les immobilisations.

On note l'importance des créances rattachées à des participations :

autres participations	1 489	1 489	1 438
créances rattachées val nettes	4 719	1 225	1 665
créances rattachées val brutes	9 163	4 328	2 532
dépréciations	4 444		

Les engagements de crédit-bail mobilier sont répartis 80 % en capital et 20 % en intérêts.

Engagements	743	1 386	600
Capital	594	1 109	480
Intérêts	149	277	200

Le montant en capital est ajouté aux DLMT et aux immobilisations

Les EENE sont ajoutés en clients à l'actif et en crédits de trésorerie au passif.

Effets escomptés et non échus	2 140	0	0
-------------------------------	-------	---	---

Les autres créances sont analysées entre exploitation courante et hors cycle d'exploitation.

Autres créances	1 831	4 835	1 058
- avances aux filiales	1 130	3 335	0
+ avances et acomptes	214	274	29
+ charges constatées d'avance	185	195	226
	1 100	1 969	1 313

Les capitaux propres sont réduits des dividendes à distribuer (qui passent en dettes hors exploitation courante).

Ainsi que des impôts différés (40 % des provisions réglementées qui passent en dettes hors exploitation courante).

Capitaux propres	18 043	15 985	13 785
- dividendes	150	100	100
Prov. réglementées	961	961	900
- 40 % provisions	384	384	360
Capitaux propres après affectation	17 509	15 501	13 325

Les dettes à long et moyen terme sont constituées comme suit :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 124	11 200	8 944
+ 80% des engagements de crédit-bail mobilier	594	1 109	480
- concours bancaires courants	4 189	3 851	75
Dettes à long et moyen terme	7 529	8 458	9 349
+ I S	482	0	1 508
+ dividendes à distribuer	150	100	100
+ provisions risques, pertes et charges	1 407	471	1 246
+ écart de conversion passif	561	678	233
	2 600	1 249	3 087

Les crédits de trésorerie sont constitués de :

concours bancaires courants	4 189	3 850	75
+ effets escomptés et non échus	2 140	0	0

Informatique

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Licence et maîtrise d'informatique.

Nature de l'épreuve

Des questions de cours et des petits exercices pour la partie Informatique générale, un ou deux algorithmes à écrire pour la partie algorithmique, un MCD (Modèle Conceptuel de Données) à créer pour la partie Systèmes d'informations.



Programme

Informatique générale :

- Les systèmes de numération (binaire, octal, hexadécimal et décimal) ;
- La structure de base d'un micro-ordinateur (mémoire centrale, unité arithmétique et logique, unité de commandes) ;
- Les fonctions logiques (AND, OR, XOR, NOR, NAND).

Algorithmique :

- Les séquences simples ;
- Les boucles (pour, répéter, tant que) ;
- Les séquences conditionnelles (si alors sinon, cas parmi) ;
- Procédures et fonctions (déclarations, utilisation, passage de paramètres) ;
- L'utilisation de tableaux ;
- L'utilisation de pointeurs (listes chaînées simples ou doublement chaînées, piles, files).

Systèmes d'informations :

- Les entités et les associations ;
- Les dépendances fonctionnelles ;
- Les cardinalités ;
- Les modèles conceptuels de données.

Bibliographie

- Algorithmique.
- Langage Pascal ou C : tout manuel de langage de programmation.
- Bertrand Bisson, *Modèles de données – Étude conceptuelle et relationnelle*, éd. Économica.
- Jean-Louis Peaucelle, *Systèmes d'information*, éd. Économica.
- Hugues Angot, *Système d'information de l'entreprise*, éd. De Boeck Université.

Informatique

Ce cas a été rédigé par l'ESC Amiens.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Les différentes parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans un ordre quelconque.

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices interdites.

SUJET

PARTIE 1 : INFORMATIQUE GÉNÉRALE

a) Généralités

- Qu'est-ce qu'un virus informatique ?
- Quels sont les principaux types de virus ?
- Qu'est-ce qu'un carnet d'adresses électroniques ?
- Quels sont les principaux intérêts de cet outil ?

b) Internet

- Que signifie TCP/IP ?
- Qu'est-ce qu'une adresse IP ?
- Qu'est-ce qu'une URL ?
- Détaillez en donnant quelques exemples

c) Conversion

- Recopier et compléter le tableau ci-dessous :

Base 10	7				25					77				100		50			2005
Base 8		7	10		20		30		16			100		77				50	
Base 16				100			32		1A			5B			77			50	

- Convertir chacun des nombres proposés en décimal et ce, dans le système demandé.

Décimal **à** Binaire

$(17)_{10}$

$(32)_{10}$

Décimal **à** Octal

$(78)_{10}$

$(125)_{10}$

Décimal **à** Hexadécimal

$(78)_{10}$

$(125)_{10}$

d) Opérations en hexadécimal

Réalisez les opérations suivantes en hexadécimal :

$72A + 95$

$4B1 - 77$

PARTIE 2 : ALGORITHMIQUE

Écrire en langage algorithmique ou dans un langage de programmation (C ou Pascal), un programme qui permette de gérer une liste chaînée d'éléments à l'aide de pointeurs.

Cette gestion permettra :

- La recherche d'un élément ;
- L'ajout d'un élément en tête de liste ;
- La suppression d'un élément.

Il vous est demandé de déclarer précisément les structures de données choisies et de décrire le programme comme étant composé de plusieurs procédures ou fonctions.

PARTIE 3 : SYSTÈME D'INFORMATIONS

Le Directeur du Service Informatique (DSI) de l'entreprise SUP2000 désire gérer des informations concernant l'inventaire des micro-ordinateurs de sa société.

- Un département de l'entreprise est identifié par son nom et employe des salariés ;
- Certains salariés peuvent travailler pour plusieurs départements ;
- Chaque salarié est identifié par un matricule, un nom et des diverses caractéristiques ;
- Un micro-ordinateur est identifié par son numéro de série, et l'on connaît également sa date et son prix d'achat ;
- Certains micro-ordinateurs sont identiques (mêmes modèles) et possèdent donc des caractéristiques communes (marque, processeur, fixe ou portable...);
- À un moment donné, un micro-ordinateur peut être mis à disposition d'un salarié ;
- Un salarié ne pourra pas avoir plusieurs micro-ordinateurs simultanément (par contre, sur la durée, il pourra avoir plusieurs micro-ordinateurs les uns après les autres).

Le DSI se pose les types de questions suivantes :

- Âge moyen du parc de micro-ordinateurs ?
- Pourcentage de fixes, de portables ?
- Pourcentage d'utilisation de micro-ordinateurs par département ?

Il vous demande de réaliser la conception de la base de données qui pourrait l'aider à répondre à ces questions.

Travail demandé :

- 1) Quelles sont les entités utilisées ?
- 2) Quelles sont les associations entre ces entités ?
- 3) Réaliser le modèle conceptuel de données.
- 4) Justifier par une phrase chaque cardinalité.
- 5) Quels sont les caractéristiques et les rôles d'une clé primaire et d'une clé étrangère ?
- 6) Décrire le modèle logique de données (MLD) correspondant.

**CORRIGÉ****PARTIE 1 : INFORMATIQUE GÉNÉRALE****a) Généralités**

- *Qu'est-ce qu'un virus informatique ?*

C'est un programme inséré à l'insu de l'utilisateur et capable de perturber le fonctionnement de l'ordinateur ou de ses applications. C'est un programme capable d'infecter un autre programme en le modifiant d'une façon qu'il puisse à son tour se reproduire.

- *Quels sont les principaux types de virus ?*

Les principaux types de virus sont : le ver (il s'auto-reproduit et se propage dans le réseau), la bombe logique (elle a un mode de déclenchement différé), le cheval de Troyes (ou Troyen, c'est un utilitaire ou un jeu comportant une partie cachée qui infecte l'ordinateur), le macro-virus (inséré dans des documents sous forme de macro).

- *Qu'est-ce qu'un carnet d'adresses électroniques ?*

C'est une facilité qui permet de ranger des adresses électroniques et de les utiliser par des moyens simples.

- *Quels sont les principaux intérêts de cet outil ?*

Quand une adresse est créée avec le nom du correspondant, on peut ensuite utiliser ce nom à la place de l'adresse électronique complète. On peut aussi donner des noms très courts à certaines adresses utilisées fréquemment. Le carnet d'adresses permet aussi de fabriquer des listes de destinataires (ou listes de distribution), un nom simple peut correspondre à un ensemble de personnes et donc d'adresses électroniques.

b) Internet

- *Que signifie TCP/IP ?*

Transmission Control Protocol/Internet Protocol. Ce sont les deux protocoles utilisés universellement pour établir des transferts entre systèmes sur Internet.

- *Qu'est-ce qu'une adresse IP ?*

C'est une adresse qui permet d'identifier de façon unique un objet (principalement des ordinateurs) connecté à un réseau.

• *Qu'est-ce qu'une URL ?*

Uniform Ressource Locator. C'est le format des commandes sur une ligne qui permet d'accéder à un service du Web.

• *Détaillez en donnant quelques exemples*

Une URL est composée du nom de service demandé suivi de deux points (:) suivis des informations d'accès nécessaires pour ce service.

Le nom du service demandé peut être *http* (accès à une page web) ou *ftp* (transfert de fichiers), ou *telnet*, *mailto*...

Les informations d'accès incluent en général les noms de domaine contenant la ressource et le chemin d'accès à cette ressource.

Exemples : `http://societe.pays/dossier/document.html`
 `mailto:nom.societe.fr`

c) Conversion

Base 10	7	7	8	256	16	25	24	50	14	26	77	64	91	63	100	119	50	40	80	2005
Base 8	7	7	10	400	20	31	30	62	16	32	115	100	133	77	144	167	62	50	120	3725
Base 16	7	7	8	100	10	19	18	32	E	1A	4D	40	5B	3F	64	77	32	28	50	7D5

Convertir chacun des nombres proposés en décimal, dans le système demandé.

Décimal **à** Binaire

$$(17)_{10} = (10001)_2$$

$$(32)_{10} = (100000)_2$$

Décimal **à** Octal

$$(78)_{10} = (116)_8$$

$$(125)_{10} = (175)_8$$

Décimal **à** Hexadécimal

$$(78)_{10} = (4E)_{16}$$

$$(125)_{10} = (7D)_{16}$$

d) Opérations en hexadécimal

$$72A + 95 = 7BF$$

$$4B1 - 77 = 43A$$

PARTIE 2 : ALGORITHMIQUE

Déclaration de la structure :

```
struct Nom_de_la_liste {
char Chaîne[16];
int Entier;
struct Nom_de_la_liste * pSuisant;
};
```



Création du premier élément :

```
struct Liste {
char Chaîne[16];
struct Liste * pSuivant;
};
```

```
struct Liste * Nouveau;
struct Liste * Tete;
Tete = NULL;
```

Ajout d'un élément :

```
Nouveau = (Liste*) malloc(sizeof(struct Liste));
Nouveau-> pSuivant = Tete;
```

Parcours de la liste :

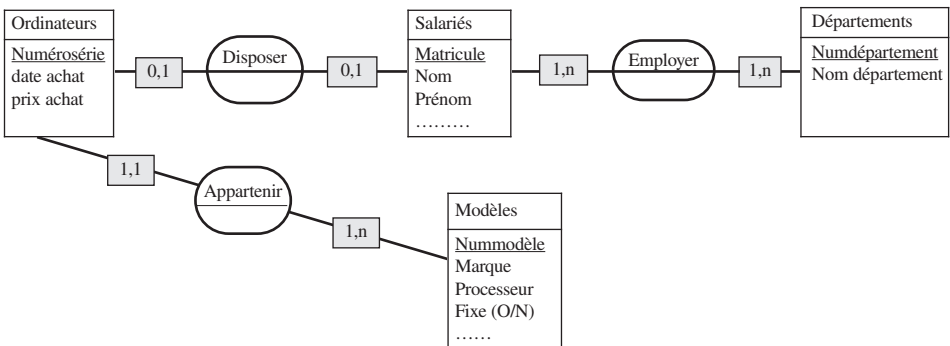
```
if (Tete != NULL) {
pCourant = Tete;
while (pCourant-> pSuivant != NULL) pCourant = pCourant-> pSuivant;
}
```

Suppression d'un élément :

```
nœud* tmp;
tmp = n-> psuivant;
n-> psuivant = n-> psuivant-> psuivant;
free(tmp);
```

PARTIE 3 : SYSTÈME D'INFORMATIONS

- 1) *Quels sont les objets utilisés ?* Salariés, Ordinateurs, Modèles, Départements.
- 2) *Quelles sont les associations entre ces objets ?*
 Appartenir (un ordinateur appartient à un modèle);
 Employer (un département emploie des salariés);
 Disposer (un salarié peut disposer d'un micro-ordinateur).
- 3) *Réaliser le modèle conceptuel de données*



4) Justifier par une phrase chaque cardinalité

0,1 : un micro-ordinateur est mis à disposition d'un salarié (ou peut être en réserve sans être utilisé par quelqu'un);

0,1 : un salarié dispose de 0 ou 1 micro-ordinateur;

1,n : un salarié peut appartenir à plusieurs départements;

1,n : un département emploie plusieurs salariés (et au moins un);

1,1 : un ordinateur appartient à un et un seul modèle;

1,n : un modèle peut contenir plusieurs ordinateurs.

5) Quels sont les caractéristiques et les rôles d'une clé primaire et d'une clé étrangère ?

Clé primaire: Une clé primaire (ou identifiant) est un champ de la table qui permet d'identifier de façon non ambiguë (pas d'homonymes sur la clé primaire) chaque enregistrement.

Clé étrangère : une clé étrangère dans une table est un champ qui est clé primaire dans une autre table.

6) Décrire le modèle logique de données (MLD) correspondant

Ordinateurs (Numérosérie, processeur... #Nummodèle);

Modèles (Nummodèle, Marque, Processeur, Fixe);

Salariés (Matricule, Nom, Prénom...);

Départements (Numdépartement, Nom département...);

Employer (#Matricule, #Numdépartement).

Marketing

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné :

- Licence AES ;
- Licence Économie/Gestion ;
- MSG ou Miage ;
- Tout étudiant en licence ou maîtrise ayant suivi les concepts de base de marketing.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est basée sur une petite étude de cas présentant une situation d'entreprise. À partir de cette présentation, les étudiants sont amenés à répondre à des questions.

Programme

- Les fondements du marketing ;
- L'analyse du marché, essentiellement : les études et recherches commerciales, les comportements d'achat, les marchés cibles et la segmentation ;
- Les éléments du marketing mix, essentiellement : la gestion des produits et des marques, la fixation des prix, choisir et animer les circuits de distribution, concevoir une stratégie de communication, gérer les vendeurs ;
- L'élaboration et la mise en place d'une stratégie marketing.

Conseils de préparation

S'entraîner à la méthodologie de cas, ce qui signifie :

- Être capable de synthétiser des données de nature différente et provenant de multiples sources ;
- Se préparer à rédiger un plan d'action argumenté et cohérent ;
- Comprendre les principaux concepts de marketing définis dans le programme indiqué ci-dessus ;
- Être capable d'utiliser les concepts marketing dans l'analyse de la situation d'entreprise présentée ainsi que dans l'argumentation des préconisations.

Bibliographie

- LENDREVIE et LINDON, *Le Mercator*, éd. Daloz.
- KOETLER et DUBOIS, *Marketing Management*, éd. Publiunion.
- A. ZEYL et J. BROUARD, *Le marketing en pratique*, éd. Vuibert.

Marketing

Ce cas a été rédigé par IECS Strasbourg.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

AVERTISSEMENT : Le cas Bouygues Telecom a pour but de repérer chez les candidats leur capacité à organiser leur réflexion autour des éléments d'information mis à leur disposition. Il ne s'agit donc pas pour eux de faire la preuve de leur connaissance du marché de la téléphonie mobile, mais **de proposer une méthodologie d'analyse de ce marché.**

Les données chiffrées sont des données réelles issues de différentes sources d'information qui sont seules responsables de leur exactitude.

SUJET

1. L'ENTREPRISE

Créée en 1994, Bouygues Telecom s'est rapidement développée sur le marché particulièrement concurrentiel de la téléphonie mobile. Forte de plus de 6 millions de clients, l'entreprise poursuit aujourd'hui l'ambition de « devenir la marque préférée de service de communication mobile ».

Inventeur du *Forfait* ainsi que du répondeur gratuit, Bouygues Telecom lance, en 1997, « Nomad », son offre *Prépayé* sans engagement ainsi qu'une ligne de marché exclusivement dédiée aux professionnels. En septembre 2002, Bouygues Telecom est le premier opérateur à proposer, en France, la tarification à la seconde – qui s'est imposée par la suite comme la référence du marché – sur les *Forfaits* et le *Prépayé*.

Le 15 novembre 2002, moins de sept mois après la signature de l'accord de licence avec NTT DoCoMo, Bouygues Telecom lance, en exclusivité en France, i-mode, l'Internet de poche. 250 000 clients accèdent ainsi en mobilité à plus de 165 sites pratiques au quotidien et échangent des e-mails. Un *Forfait i-mode* est créé en juin 2003 pour répondre parfaitement aux attentes des clients. Quant aux éditeurs de contenus, ils bénéficient d'un modèle de partage de la valeur qui s'inscrit dans un cercle vertueux déjà éprouvé au Japon.

Près de 2 500 conseillers de clientèle offrent quotidiennement un accueil personnalisé. De nouveaux canaux de contact entre Bouygues Telecom et ses clients sont également mis en place, comme l'Espace Clientèle accessible sur Internet et depuis un terminal i-mode. Les 470 boutiques Bouygues Telecom réparties sur l'ensemble du territoire assurent, quant à elles, une relation commerciale de proximité ainsi que la visibilité de la marque. Les offres de Bouygues Telecom sont également disponibles dans 10 000 points de vente, de la grande distribution aux petits commerces, ainsi que sur Internet grâce à L@ boutique, véritable magasin on-line. Enfin, Bouygues Telecom est la seule entreprise de téléphonie mobile à disposer d'un Service après-vente certifié ISO 9001.

Bouygues Telecom a investi 4 milliards d'euros dans son réseau depuis 1995. Les excellents résultats obtenus à l'enquête *Qualité de service 2002* de l'Autorité de régulation des télécommunications témoignent de la qualité du réseau. Dès novembre 1997, Bouygues Telecom inaugure une première européenne, en introduisant le son Digital Haute Résolution (DHR) sur l'ensemble de son réseau. Un an plus tard, l'entreprise achève la couverture nationale du territoire, réalisant le déploiement le plus rapide d'Europe. Pour permettre le développement des nouveaux usages de la téléphonie mobile, Bouygues Telecom a également mis en place le GPRS dans l'ensemble des régions françaises. Avec une couverture internationale de plus de 165 destinations, grâce à des accords signés avec plus de 300 opérateurs étrangers.

Avec 6 800 collaborateurs en décembre 2002, Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires net récurrent de 2,7 milliards d'euros, en progression de 17 % par rapport à l'année précédente. L'année 2002 a marqué une étape décisive dans l'histoire de l'entreprise : pour la première fois depuis sa création, Bouygues Telecom a atteint un résultat net largement positif.

Le groupe Bouygues a réaffirmé son soutien dans la politique de sa filiale en acquérant, en février 2002, les parts de Telecom Italia, puis en annonçant, en janvier 2003, le rachat de la participation d'EON. Bouygues contrôle à fin juin 2002 directement ou indirectement 72,9 % de Bouygues Telecom.

Philippe Montagner est président de Bouygues Telecom depuis sa création en 1994. Gilles Pélisson est directeur général de Bouygues Telecom depuis 2001.

Les chiffres clés (2002)

- 6 millions de clients actifs ;
- 2,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires net récurrent ;
- 130 millions d'euros de résultat net ;
- 6 800 collaborateurs dont 2 500 conseillers de clientèle ;
- 170 pays ouverts aux clients dans le monde entier ;
- 67 fois premier ou premier *ex aequo* sur les 92 critères testés dans l'enquête *Qualité de service 2002* de l'Autorité de régulation des télécommunications ;
- 20 SMS par mois en moyenne envoyés par les clients de Bouygues Telecom ;
- Plus de 10 000 antennes relais.

2. LE MARCHÉ DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE EN FRANCE

2.1. Données de cadrage sur le marché français (Source ART)

Au 30 septembre 2003, 40,1 millions de français sont clients des services de téléphonie mobile, dont 23,4 millions ont souscrit une offre forfaitaire. Le parc de clients au téléphone mobile a augmenté de 2,4 millions sur une année, entre le 30 septembre 2002 et le 30 septembre 2003 (soit une croissance nette annuelle de 6,3 %). Le parc de clients total a augmenté de 749 700 clients entre le 30 juin 2003 et le 30 septembre 2003 (soit une croissance nette de 1,9 % par rapport au trimestre précédent).

Le taux de pénétration est de 66,5 % au 30 septembre 2003.

Le trafic SMS sortants total sur le troisième trimestre 2003 est de 2 007 millions, ce qui représente 17,6 SMS envoyés par client actif moyen sur la période considérée.

Le chiffre d'affaires récurrent total pour les trois opérateurs métropolitains (Orange-Itinériss, SFR et Bouygues Telecom) au second trimestre 2003 est de 3 797 millions d'euros, soit un revenu récurrent moyen par client actif de 33,90 euros par mois. La souscription aux services de téléphonie mobile peut s'effectuer selon deux formules : le forfait ou la carte prépayée. Les services de téléphonie élémentaires sont : les communications et les SMS (Textos).

Le chiffre d'affaires récurrent des clients titulaires d'un forfait est de 3 121 millions d'euros, ce qui représente un revenu récurrent moyen par client titulaire d'un forfait de 47,90 euros sur la même période. Le trafic voix récurrent sur le second trimestre 2003 était de 18 418 millions de minutes, dont 16 358 millions de minutes pour les clients titulaires d'un forfait.

2.2. Évolution du marché entre 1999 et 2002 (Source ART)

Tableau 1 : Nombre d'abonnés à la téléphonie mobile (métropole, DOM et Mayotte)

En unités	31/12/99	31/12/00	31/12/01	31/12/02	Évolution
Téléphonie mobile	20619563	29644771	36997400	38585200	+ 4,29 %
<i>dont forfaits</i>	<i>13261159</i>	<i>15838312</i>	<i>18936800</i>	<i>21479700</i>	<i>+ 13,43 %</i>
<i>dont cartes prépayées</i>	<i>7279489</i>	<i>13806459</i>	<i>18060600</i>	<i>17105500</i>	<i>-5,29 %</i>

Tableau 2 : Évolution trimestrielle (métropole, DOM et Mayotte)

Marché national	Parc total de téléphones mobiles	Croissance nette trimestrielle volume	Croissance nette trimestrielle en %
Mars 2000	22645600	2017700	9,8 %
Juin 2000	24295100	1649500	7,3 %
Septembre 2000	26198500	1903400	7,8 %
Décembre 2000	29681300	3482800	13,3 %
Mars 2001	31314000	1632700	5,5 %
Juin 2001	33122900	1808900	5,8 %
Septembre 2001	34600000	1477100	4,5 %
Décembre 2001	36997300	2397300	6,9 %
Mars 2002	37309000	311700	0,8 %
Juin 2002	37807300	498300	1,3 %
Septembre 2002	37751600	-55700	-0,1 %
Décembre 2002	38585200	833600	2,2 %
Mars 2003	38895200	310000	0,8 %
Juin 2003	39378200	483000	1,2 %
Septembre 2003	40127900	749700	1,9 %

Tableau 3 : Évolution du chiffre d'affaires total du marché

En millions d'euros	1999	2000	2001	2002	Évolution
Téléphonie mobile	5 377	7 761	10 248	11 658	+13,8 %
<i>dont forfaits</i>	4 939	6 851	8 580	9 757	+13,7 %
<i>dont cartes prépayées</i>	438	910	1 668	1 901	+14 %

Tableau 4 : Les SMS (textos)

En millions d'unités	1999	2000	2001	2002	Évolution
SMS	nd	1 472	3 267	5 877	+79,9 %

Tableau 5 : Le revenu mensuel moyen sortant par abonné

	1999	2000	2001	2002	Évolution
Recette mensuelle moyenne par abonné (en euros)	29,1	25,7	25,0	24,4	-2,4 %
Volume mensuel moyen par abonné (en minutes)	107,7	118,2	111,1	114,1	+2,7 %
Nombre moyen de SMS par abonné	nd	4,9	8,2	13,0	+58,6 %

2.3. Évolution des parts de marché des 3 opérateurs en France (Source ART)

Tableau 6 : Abonnés français au téléphone mobile

Opérateur	Abonnés	Croissance trimestrielle
Trimestre 2-2003		
Orange	19 367 900	137 000
SFR	13 914 300	203 100
Bouygues Telecom	6 096 000	142 900
Total	39 378 200	483 000

Tableau 6 : Abonnés français au téléphone mobile (suite)

Trimestre 1-2003		
Orange	19 230 900	15 400
SFR	13 711 200	164 300
Bouygues Telecom	5 953 100	130 200
Total	38 895 200	309 900
Trimestre 4-2002		
Orange	19 215 500	420 700
SFR	13 546 900	398 400
Bouygues Telecom	5 822 900	14 600
Total	38 585 300	833 700
Trimestre 3-2002		
Orange	18 794 800	170 200
SFR	13 148 500	161 400
Bouygues Telecom	5 808 200	-387 500
Total	37 751 500	-55 900
Trimestre 2-2002		
Orange	18 624 600	347 800
SFR	12 987 100	228 600
Bouygues Telecom	6 195 700	-78 100
Total	37 807 400	498 300

2.4. Le trafic des SMS en France (Source ART)

Tableau 7 : Le trafic des SMS envoyés en Métropole

Trimestre 2-2003		
Opérateur	Trafic SMS trimestriel	Trafic SMS mensuel par client actif
Orange	815 624 000	15,0
SFR	730 291 000	18,3
Bouygues Telecom	335 714 000	19,2
Total	1 881 629 000	16,8

Tableau 7 : Le trafic des SMS envoyés en Métropole (suite)

Trimestre 1-2003		
Opérateur	Trafic SMS trimestriel	Trafic SMS mensuel par client actif
Orange	827 473 000	15,2
SFR	735 053 000	18,6
Bouygues Telecom	341 784 000	20,1
Total	1 904 310 000	17,2
Trimestre 4-2002		
Opérateur	Trafic SMS trimestriel	Trafic SMS mensuel par client actif
Orange	727 098 000	13,5
SFR	728 492 000	18,9
Bouygues Telecom	298 705 000	17,8
Total	1 754 295 000	16,1

3. LE MARCHÉ DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE EN EUROPE**Tableau 8 : Nombre d'abonnés au téléphone mobile (Sources Baskerville, Global Mobile et ART – mars 2002)**

Pays	Parc d'abonnés (en millions)	Taux de pénétration	Croissance annuelle du parc
Allemagne	53,411	64,5 %	+1,0 %
Italie	49,953	86,7 %	+12,3 %
Royaume-Uni	46,296	77,8 %	+6,2 %
France	37,309	62,0 %	+22,1 %
Espagne	29,875	74,7 %	+17,2 %
Pays-Bas	11,916	75,0 %	+6,0 %
Portugal	8,554	85,1 %	+19,9 %
Grèce	7,527	71,0 %	+17,9 %
Suède	7,413	83,5 %	+11,3 %
Belgique	7,137	69,7 %	+13,0 %
Autriche	6,375	78,3 %	+3,8 %
Suisse	5,476	75,4 %	+13,6 %
Finlande	4,295	83,1 %	+11,9 %
Danemark	3,610	67,6 %	+4,3 %
Norvège	3,398	75,8 %	+2,5 %
Irlande	2,980	78,5 %	+15,1 %
Autres pays	1,508	66,6 %	+40,4 %
Total	287,038	73,3 %	+10,4 %

4. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE *CONNAISSANCE ET PERCEPTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR LES MÉNAGES*

L'Autorité de régulation des télécommunications a confié une enquête au cabinet CSA afin de connaître la vision qu'ont les ménages du secteur des télécommunications.

L'objectif principal de cette enquête est de connaître, dans un contexte de développement de la concurrence et d'innovations rapides, les principaux points suivants :

- Des données de cadrage sur l'équipement des ménages en biens de télécommunication et l'usage des services associés ;
- La connaissance générale et technique du domaine des télécommunications par les clients résidentiels : les acteurs présents, les nouveaux services, le langage des télécommunications (SMS, UMTS, ADSL, portabilité, etc.) ;
- Leur perception des prix des services et du budget de télécommunications associé (facture globale, coût d'une communication, prix d'un SMS, etc.).

L'enquête a été réalisée en face à face à domicile : 2076 personnes, âgées de 15 ans et plus, ont été interviewées entre le 6 janvier et le 31 janvier 2003.

L'échantillon est représentatif de la population française selon la méthode des quotas sur les variables de sexe, d'âge, de profession du chef de famille, du nombre de personnes dans le foyer, de la région d'habitation et du type d'habitat.

L'équipement en lignes fixes

En janvier 2003, 86 % des clients résidentiels sont équipés en lignes fixes, ce qui représente une baisse sensible, amorcée au cours des dernières années. Cette baisse semble en grande partie due à une substitution entre lignes fixes et mobiles puisque, sur les 14 % de personnes qui n'ont pas de lignes fixes dans leur ménage, près de 93 % déclarent qu'il y a au moins un téléphone mobile pour le ménage.

L'équipement en lignes mobiles

Deux tiers des individus de 15 ans et plus disposent d'un téléphone mobile. 78 % des personnes vivent dans un ménage où au moins une personne dispose d'un téléphone mobile. Le multi-équipement en téléphonie mobile est courant puisque 56 % des personnes vivent dans un ménage disposant de plusieurs mobiles (le nombre moyen de mobiles par ménage est de 1,8 mobile pour un nombre moyen de 2,9 personnes par ménage).

Contrairement à la ligne fixe, le mobile est considéré comme un moyen de communication personnel. Au niveau individuel, plus de six personnes interrogées sur dix (64 %) sont des utilisateurs principaux de mobile. La plupart du temps, la facture est payée par l'utilisateur lui-même (83 %), de façon très marginale par une personne de l'entourage (12 %) ou par l'entreprise (2 %).

Avec un taux d'équipement en produits de téléphonie (fixe et mobile) de 99 %, le « téléphone » est l'équipement le plus répandu dans les ménages.

Budget mensuel télécom déclaré selon le revenu mensuel du foyer

Ce budget comprend les dépenses en téléphonie fixe, en téléphonie mobile et accès à Internet (y compris les abonnements, les services et les communications). Les équipements ne sont pas inclus.

Tableau 9 : Budget Télécom mensuel du foyer selon le niveau de revenu

Revenu mensuel du foyer						
Budget mensuel	Moins de 900 €	900 à 1 200 €	1 200 à 1 500 €	1 500 à 2 300 €	2 300 à 3 000 €	3 000 € et plus
Moins de 15 €	3 %	1 %	2 %	1 %	0 %	1 %
Entre 15 et 30 €	25 %	15 %	12 %	8 %	4 %	1 %
Entre 30 et 60 €	40 %	49 %	41 %	34 %	26 %	11 %
Entre 60 et 100 €	21 %	21 %	28 %	34 %	32 %	20 %
Entre 100 et 160 €	4 %	9 %	13 %	19 %	27 %	40 %
Entre 160 et 320 €	2 %	2 %	3 %	4 %	8 %	22 %
320 € et plus	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	3 %
Ne sait pas (NSP)	4 %	1 %	1 %	0 %	3 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Intérêt à l'égard des nouveaux services

Les individus de l'échantillon ont été interrogés sur leur intérêt pour de nouveaux services venant compléter leur abonnement. Ces nouveaux services sont :

- Géolocalisation à partir d'un téléphone mobile : cette technologie a pour particularité de déterminer la position géographique d'un utilisateur et de lui délivrer ainsi des informations proches du lieu où il se trouve au moment de sa requête (commerces, itinéraires...);
- MMS : ce sont des messages qui permettent d'associer image, son et texte ;
- Les photos à partir d'un mobile : les nouveaux téléphones mobiles possèdent souvent une fonction d'appareil photo numérique permettant de prendre et d'envoyer des photos à partir de son téléphone mobile ;
- La présentation du nom (service déjà ancien) : ce service permet d'afficher le nom de la personne à l'origine de l'appel entrant (si toutefois ce numéro est enregistré dans le répertoire).

Quatre modalités de réponse étaient proposées : Pas du tout intéressé – Peu intéressé – Assez intéressé – Très intéressé.

**Tableau 10 : Intérêt pour les nouveaux services
selon l'âge et l'équipement Internet**

	La géolocalisation	Les MMS	Les photos à partir d'un mobile	La présentation du nom
Sous-total « Assez intéressé » et « Très intéressé »				
ENSEMBLE	19 %	25 %	25 %	48 %
Âge				
15 à 19 ans	36 %	69 %	62 %	57 %
20 à 24 ans	29 %	50 %	46 %	53 %
25 à 34 ans	29 %	35 %	33 %	56 %
35 à 49 ans	17 %	24 %	24 %	54 %
50 à 64 ans	14 %	12 %	16 %	46 %
65 ans et plus	7 %	3 %	4 %	31 %

	La géolocalisation	Les MMS	Les photos à partir d'un mobile	La présentation du nom
Sous-total « Assez intéressé » et « Très intéressé »				
ENSEMBLE	19 %	25 %	25 %	48 %
Foyer équipé en téléphone fixe	18 %	23 %	23 %	49 %
Foyer non équipé en fixe	25 %	40 %	39 %	40 %
Utilisateur Internet	32 %	40 %	37 %	59 %
Dont bas débit	25 %	34 %	34 %	58 %
Dont ADSL (haut débit)	41 %	45 %	40 %	61 %
Non-utilisateur Internet	15 %	21 %	21 %	45 %

**Tableau 11 : Intérêt pour les nouveaux services
selon le revenu du foyer et le budget télécom mensuel**

	La géolocalisation	Les MMS	Les photos à partir d'un mobile	La présentation du nom
Sous-total « Assez intéressé » et « Très intéressé »				
ENSEMBLE	19 %	25 %	25 %	48 %
Revenu				
Moins de 900 €	13 %	17 %	20 %	38 %
900 à 1 200 €	12 %	20 %	21 %	43 %
1 200 à 1 500 €	14 %	21 %	22 %	46 %
1 500 à 2 300 €	18 %	22 %	20 %	49 %
2 300 à 3 000 €	22 %	27 %	25 %	56 %
3 000 € et plus	32 %	30 %	30 %	59 %
Budget télécom du foyer				
Moins de 15€	7 %	15 %	23 %	25 %
Entre 15 et 30 €	9 %	13 %	14 %	40 %
Entre 30 et 60 €	15 %	18 %	17 %	44 %
Entre 60 et 100 €	17 %	25 %	25 %	50 %
Entre 100 et 160 €	26 %	35 %	36 %	57 %
Entre 160 et 320 €	40 %	39 %	39 %	61 %
320 € et plus	32 %	59 %	49 %	54 %

Notoriété spontanée des opérateurs de téléphonie mobile

La notoriété spontanée des trois opérateurs de téléphonie mobile a été évaluée sur l'échantillon.

Tableau 12: Notoriété spontanée

SFR	84 %
Bouygues Telecom	80 %
Orange	87 %

5. LA DIFFUSION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE (ENQUÊTE CREDOC 2003) : QUELQUES RÉSULTATS...

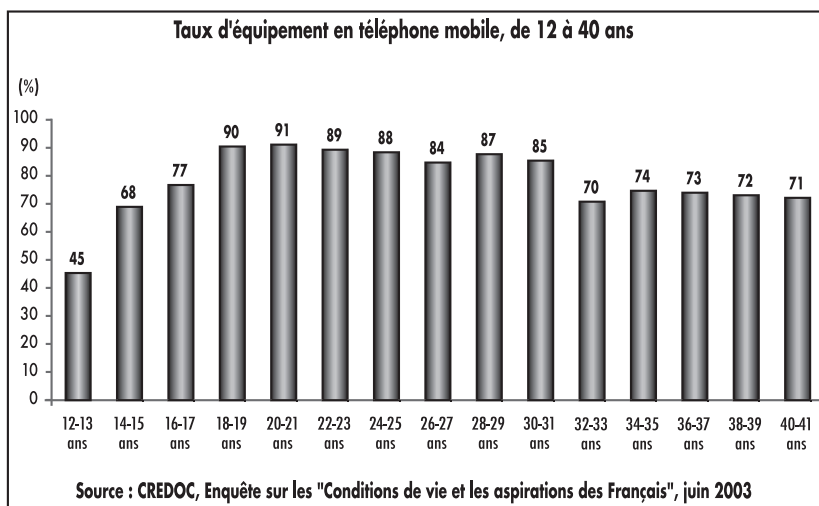
Substitution fixe/mobile ?

Il y a confirmation d'une tendance à la substitution entre le téléphone fixe et le téléphone mobile. Mais cette évolution est lente : 14 % de la population ne disposent plus d'abonnement au téléphone fixe en juin 2003, soit une diminution de quatre points sur trois ans (de 90 % à 86 %). Les personnes disposant d'un revenu modeste sont celles qui choisissent le plus d'abandonner le réseau filaire.

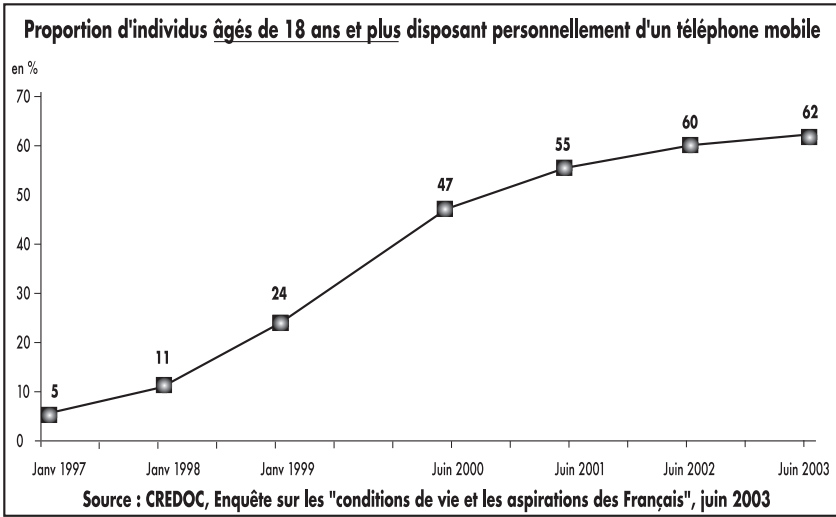
Vers un palier dans l'équipement en téléphones mobiles ?

Après avoir connu une croissance très élevée à la fin des années quatre-vingt-dix, l'équipement en téléphone mobile a ralenti sa progression. Peut-on parler de l'approche d'une saturation du marché comme l'indiquent les responsables du CREDOC qu'ils situent à 70 % ? La pénétration de la téléphonie mobile parmi les « adultes » (personnes de 18 ans et plus) et parmi les 12-17 ans est sensiblement identique et s'élève à environ 62 %.

Graphique 1



Graphique 2



Les plus jeunes sont les meilleurs clients en puissance pour les nouveaux services mobiles

Pour tous les nouveaux services, les jeunes adolescents apparaissent comme de meilleurs clients que leurs aînés. La quasi-totalité (92 %) des adolescents disposant d'un téléphone mobile ont déjà envoyé des SMS (contre 53 % des « adultes », soit : 18 ans et plus). En moyenne, les adolescents disent envoyer 19 SMS par semaine (les adultes 9). 25 % de ces adolescents ont déjà envoyé des SMS + (c'est-à-dire des SMS surtaxés), et 23 % des MMS (c'est-à-dire un message contenant une image, une photo, ou du son).

86 % des 12-17 ans disposant d'un téléphone portable jouent à des jeux installés sur leur appareil. C'est aussi le cas pour 23 % des 18 ans et plus.

Les autres services n'ont pas encore trouvé un large public : 5 % seulement des personnes équipées d'un mobile l'utilisent pour accéder à l'Internet (mais 11 % des 12-17 ans), 4 % pour consulter des courriers électroniques (8 % des 12-17 ans).

6. INVESTISSEMENTS PUBLICITAIRES DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS EN 2002

Tableau 13 : Investissements publicitaires

Répartition des investissements par médias (en %)						
	Investissements 2002 (en millions €)	Presse	Radio	TV	Internet	Affichage
SFR	156,24	14	43,5	24,2	3,3	15
Orange	141,54	23,8	37,1	20,8	1,6	16,7
Bouygues Telecom	92,07	8,3	51,2	33,5	4	3

7. LA POLITIQUE DE PRIX DES OPÉRATEURS

Les prix indiqués ci-dessous correspondent aux abonnements standards (non professionnels) avec un engagement minimum de 12 mois (il s'agit des tarifs à la fin 2003, certaines valeurs ont été modifiées).

Tableau 14: Tarifs des abonnements aux communications

Communications	Bouygues Telecom Référence	Orange ajustable	SFR Perso
Forfait 2 h	28 € 0,23/0,30 ⁽¹⁾	36 € 0,30/0,30	32 € 0,26/0,30
Forfait 4 h	40 € 0,17/0,30	51 € 0,21/0,30	49 € 0,20/0,30
Forfait 6 h	50 € 0,14/0,30	66 € 0,18/0,30	67 € 0,19/0,30

⁽¹⁾ Prix de la minute de communication dans le forfait/Prix de la minute de communication au-delà du forfait.

Tableau 15: Tarifs des forfaits SMS (Textos)

Bouygues Telecom Référence	Orange ajustable	SFR Perso
30 SMS/mois 3 €/mois	30 SMS/mois 3 €/mois	25 SMS/mois 2,5 €/mois
60 SMS/mois 6 €/mois	80 SMS/mois 7,5 €/mois	75 SMS/mois 7,5 €/mois
Au-delà du forfait 0,12 €/SMS	Au-delà du forfait 0,15 €/SMS	Au-delà du forfait 0,15 €/SMS

Travail à faire

Vous venez d'être embauché comme directeur marketing adjoint de Bouygues Telecom. Le comité stratégique du groupe vous demande d'effectuer des propositions d'actions visant à développer la position de Bouygues Telecom sur le marché de la téléphonie mobile en France.

1. Analysez l'évolution globale du marché de la téléphonie mobile en France et ses perspectives à court terme (2 points);
2. Calculez la part de marché valeur de Bouygues Telecom en 2002 (1 point);
3. Analysez l'évolution récente de la part de marché volume de Bouygues Telecom (données trimestrielles). Le volume est ici mesuré par le nombre de clients (ou abonnés) (2 points);

4. Établir un diagnostic interne et externe de Bouygues Telecom (année de référence 2002) (5 points) ;
5. À partir de ce diagnostic, vous formulerez des propositions d'action sur la politique de produit, de prix, de distribution et de communication ayant pour objectif le développement des parts de marché volume et valeur de Bouygues. Votre réflexion mettra également en évidence des segments de clients à privilégier. Pour chaque élément du mix, il convient de justifier les actions préconisées (7 points) ;
6. Quelles sont les informations dont vous souhaiteriez disposer pour approfondir votre réflexion ? (3 points.)

CORRIGÉ

Ce corrigé ne constitue pas un corrigé type ; il s'agit d'une manière cohérente de traiter le cas proposé. Les correcteurs s'attacheront avant tout à apprécier la démarche méthodologique de l'analyse marketing et la pertinence de l'argumentation présentées par le candidat. À ce titre, les correcteurs disposent d'une marge de manœuvre quant au barème proposé.

La quasi-totalité des éléments de réponse ainsi que les pistes de solutions sont dans l'énoncé.

1. ANALYSEZ L'ÉVOLUTION GLOBALE DU MARCHÉ DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE EN FRANCE ET SES PERSPECTIVES À COURT TERME

Au début des années 2000, le marché de la téléphonie mobile est en très forte croissance, en France comme dans les autres pays européens.

Évolution globale – Points significatifs à relever

- Le taux de pénétration du téléphone mobile est de 66,5 % au 30 septembre 2003 ;
- Le taux de croissance annuel du nombre d'abonnés (+ 43 % entre 1999 et 2000) reste positif même si cette croissance tend toutefois à ralentir (+ 6,3 % entre le 30 septembre 2002 et le 30 septembre 2003) ;
- L'évolution trimestrielle (tableau 2) montre que cette croissance continue mais la saturation du marché n'est peut être pas très loin ;
- Le CA total du marché ne cesse d'augmenter (tableau 3) : il a plus que doublé entre 1999 et 2002, +13,8 % entre 2001 et 2002 ;
- Le marché est essentiellement dominé par les forfaits : 55 % des abonnés en 2002 mais près de 83 % du CA ;
- Le poids des cartes prépayées ne cesse de diminuer : 45 % des abonnés en 2002 mais seulement 17 % du CA ;
- Le marché du SMS explose : le nombre de textos envoyés a augmenté de 79,9 % entre 2002 et 2001. Le nombre mensuel moyen de SMS par client a été multiplié par 3 en 3 ans (environ 16 textos par mois en moyen par client au premier trimestre 2003) ;
- En revanche, la recette mensuelle moyenne par abonné stagne aux alentours de 25 €.

Perspectives à court terme

- La croissance du taux de pénétration de la téléphonie mobile (66,5 % en 2003) s'est considérablement ralentie : sommes-nous proches de la saturation en termes d'abonnés ? Les données du tableau 8 qui présentent les taux de pénétration observés dans différents pays européens montrent que l'on peut raisonnablement s'attendre à voir la proportion d'abonnés dans la population augmenter encore un peu : des pays comme le Portugal, la Finlande ou la Suède affichent des taux de pénétration supérieurs à 80 %. Cette perspective est confortée par les résultats de l'enquête *Connaissance et perceptions des télécommunications* qui révèle que sur les 14 % de personnes qui n'ont pas de lignes fixes dans leur ménage, près de 93 % déclarent qu'il y a au moins un téléphone mobile pour le ménage : la substitution de la téléphonie mobile à la téléphonie fixe ne fait plus peur !
- Le forfait, largement majoritaire en terme de CA, devra vraisemblablement continuer à coexister avec le prépayé. Ce dernier, moins juteux, représente toujours un peu moins de la moitié des abonnés ;
- Les SMS vont sans doute constituer une source de CA extrêmement intéressante dans les années à venir ;
- La seule ombre au tableau vient du fait que le revenu mensuel moyen par abonné stagne autour de 25 euros ; les volumes de consommation augmentent mais la guerre des prix entre les opérateurs limite l'accroissement des recettes ;
- L'intérêt marqué pour de nouveaux services, principalement les MMS et les photos à partir du mobile, devrait permettre de générer de nouvelles sources de revenus ; surtout auprès des moins de 35 ans (cf. tableau 10).

2. CALCULEZ LA PART DE MARCHÉ VALEUR DE BOUYGUES TELECOM EN 2002

En 2002, le CA total du marché est de 11 658 millions d'euros (tableau 3).
 Durant la même année, le CA net de Bouygues est de 2,7 milliards d'euros.
 j Part de marché valeur de Bouygues pour 2002 : $(2,7/11\ 658) \times 100 = 23,1 \%$.

3. ANALYSEZ L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA PART DE MARCHÉ VOLUME DE BOUYGUES TELECOM (DONNÉES TRIMESTRIELLES). LE VOLUME EST ICI MESURÉ PAR LE NOMBRE DE CLIENTS (OU ABONNÉS)

Il s'agit d'exploiter les données du tableau 6.

Nombre d'abonnés par opérateur

	2002-T2	2002-T3	2002 T4	2003-T1	2003-T2
Orange	18 624 600	18 794 800	19 215 500	19 230 900	19 367 900
SFR	12 987 100	13 148 500	13 546 900	13 711 200	13 914 300
Bouygues Telecom	6 195 700	5 808 200	5 822 900	5 953 100	6 096 000
Total	37 807 400	37 751 500	38 585 300	38 895 200	39 378 200

Part de marché volume

	2002-T2	2002-T3	2002-T4	2003-T1	2003-T2
Orange	49,3 %	49,8 %	49,8 %	49,4 %	49,2 %
SFR	34,4 %	34,8 %	35,1 %	35,3 %	35,3 %
Bouygues Telecom	16,4 %	15,4 %	15,1 %	15,3 %	15,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les parts de marché en volume des trois opérateurs évoluent très peu sur entre 2002 et 2003. Les positions concurrentielles semblent figées. Bouygues est en queue de peloton.

4. ETABLIR UN DIAGNOSTIC INTERNE ET EXTERNE DE BOUYGUES TELECOM (ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2002)

Aux chapitres forces et faiblesses, on appréciera la capacité du candidat à argumenter son raisonnement en intégrant les données chiffrées contenues dans l'énoncé.

Forces

- Bouygues Telecom est soutenu par un groupe puissant qui contrôle près de 73 % de son capital depuis 2002 ;
- Un CA en progression par rapport à l'année précédente avec un résultat net positif pour la première fois en 2002 ;
- Bouygues Telecom est innovant sur son marché : inventeur du forfait, du répondeur gratuit, de la tarification à la seconde, de l'i-mode ;
- Couverture commerciale de proximité grâce aux 470 boutiques en nom propre et aux 10000 autres points de vente. L@ boutique, magasin on-line, est innovante mais pas forcément « différenciante » par rapport aux concurrents ;
- Bouygues Telecom est la seule entreprise de téléphonie mobile à disposer d'un Service après-vente certifié ISO 9001 ;
- Excellents résultats obtenus à l'enquête Qualité de service 2002 de l'Autorité de régulation des télécommunications ;
- Pour permettre le développement des nouveaux usages de la téléphonie mobile, Bouygues Telecom a également mis en place le GPRS dans l'ensemble des régions françaises ;
- Les abonnés de Bouygues Telecom sont les plus gros consommateurs de SMS (par rapport aux abonnés de la concurrence) ;
- Bouygues Telecom a réalisé en 2002 les plus gros investissements publicitaires en radio et TV (cf. tableau 13) ;
- Bouygues Telecom est le plus agressif en termes de prix des abonnements (cf. tableau 14) ;

- Bouygues Telecom est le moins cher pour les SMS en dehors de forfait (cf. tableau 15).

Faiblesses

- Une part de marché en volume (nombre d'abonnés) qui n'évolue guère et qui place la société en dernière position ;
- Une notoriété spontanée élevée mais inférieure à celle de ses concurrents (cf. tableau 12) ;
- Bouygues Telecom est loin derrière ses concurrents en termes d'investissements publicitaires cumulés, surtout au niveau de l'affichage et de la presse (cf. tableau 13) ;
- Bouygues Telecom ne présente pas les forfaits SMS les plus intéressants en termes de prix alors que ses abonnés en sont les plus gros consommateurs (cf. tableau 15) ;
- La politique de prix agressive de Bouygues Telecom sur les abonnements téléphoniques grève sans doute la rentabilité (cf. tableau 14).

L'analyse externe reprendra certains éléments présentés à la question 1.

Opportunités

- Le taux de croissance annuel du nombre d'abonnés (+ 43% entre 1999 et 2000) reste positif même si cette croissance tend toutefois à ralentir (+ 6,3% entre le 30 septembre 2002 et le 30 septembre 2003) ;
- Le CA total du marché ne cesse d'augmenter (tableau 3) : il a plus que doublé entre 1999 et 2002, +13,8 % entre 2001 et 2002 ;
- Le marché du SMS explose : le nombre de textos envoyés a augmenté de 79,9 % entre 2002 et 2001. Le nombre mensuel moyen de SMS par client a été multiplié par 3 en 3 ans (environ 16 textos par mois en moyenne par client au premier trimestre 2003) ;
- Les SMS vont sans doute constituer une source de CA extrêmement intéressante dans les années à venir ;
- L'intérêt marqué pour de nouveaux services, principalement les MMS et les photos à partir du mobile, devrait permettre de générer de nouvelles sources de revenus ; surtout auprès des moins de 35 ans (cf. tableau 10).

Menaces

- L'évolution trimestrielle (tableau 2) montre que cette croissance continue mais la saturation du marché n'est peut être pas très loin ;
- En revanche, la recette mensuelle moyenne par abonné stagne aux alentours de 25 euros ; les volumes de consommation augmentent mais la guerre des prix entre les opérateurs limite l'accroissement des recettes ;
- L'internet par le téléphone mobile ne concerne qu'une part très faible des usagers ;
- Grosse présence médiatique des 2 principaux concurrents.

5. À PARTIR DE CE DIAGNOSTIC, VOUS FORMULEREZ DES PROPOSITIONS D'ACTION SUR LA POLITIQUE DE PRODUIT, DE PRIX, DE DISTRIBUTION ET DE COMMUNICATION AYANT POUR OBJECTIF LE DÉVELOPPEMENT DES PARTS DE MARCHÉ VOLUME ET VALEUR DE BOUYGUES. VOTRE RÉFLEXION METTRA ÉGALEMENT EN ÉVIDENCE DES SEGMENTS DE CLIENTS À PRIVILÉGIER. POUR CHAQUE ÉLÉMENT DU MIX, IL CONVIENT DE JUSTIFIER LES ACTIONS PRÉCONISÉES

On appréciera dans cette question surtout la capacité du candidat à argumenter son raisonnement. Le corrigé proposé ne constituant que des propositions de réponse.



Cible à privilégier (2 points)

Les cibles à privilégier peuvent être déterminée selon :

- **Le revenu** : il y a clairement un effet revenu qui joue sur le budget telecom du foyer ; plus le revenu du foyer est important, plus les montants alloués aux télécoms élevés (*cf.* tableau 9). Cet effet revenu joue également sur l'intérêt manifesté pour les nouveaux services (*cf.* tableau 11) ;
- Mais surtout selon l'**âge** : les nouveaux services (en particulier les MMS et les photos) sont surtout appréciés chez les jeunes (moins de 24 ans; *cf.* tableau 10). Les jeunes sont les meilleurs clients en puissance pour les nouveaux services mobiles. Ce sont également les plus gros consommateurs de SMS. Par ailleurs, le taux de possession d'un téléphone mobile est encore bas chez les moins de 15 ans (source de croissance).

Marketing-mix

Les correcteurs donneront ici 1 point pour chaque élément du mix plus 1 point « flottant » pour la qualité générale de l'argumentation.

Produit

Les nouveaux services mobiles (MMS, photos à partir du mobile, géolocalisation, internet sur le mobile) constituent évidemment les innovations produit incontournables pour la société.

Prix

Bouygues Telecom est le plus agressif sur les abonnements téléphoniques mais peut être au détriment du CA et de la rentabilité. Par ailleurs, la politique de prix doit être en cohérence avec les cibles visées : si ce sont les jeunes, il convient alors de ne pas se montrer trop gourmand car ce ne sont pas les bourses les plus pleines. Par ailleurs, Bouygues Telecom pourrait revoir à la baisse ses forfaits SMS dont les volumes de consommation augmentent.

Distribution

La distribution de Bouygues Telecom semble être aujourd'hui parfaitement efficace. Le candidat pourra éventuellement imaginer des formes alternatives, notamment sur le segment des jeunes.

Communication

Bouygues Telecom souffre d'une notoriété et d'une part de voix média en deça de ses concurrents. Le candidat pourra proposer un réajustement réaliste des investissements publicitaires média et proposer des solutions hors-média innovantes : SMS, sponsoring, événementiel, etc.

6. QUELLES SONT LES INFORMATIONS DONT VOUS SOUHAITERIEZ DISPOSER POUR APPROFONDIR VOTRE RÉFLÉXION ?

Les candidats ont volontairement été placés en situation d'information incomplète sur le marché. Les correcteurs apprécieront leur capacité à lister les études de marché complémentaires dont ils souhaiteraient disposer.

Liste non exhaustive :

- Image de Bouygues Telecom auprès des différentes cibles ;
- Positionnement perçu de Bouygues Telecom ;
- Sensibilité au prix des différentes cibles pour les différents services ;
- Données plus détaillées sur les volumes de consommation (minutes d'appel, nature des appels entrant ou sortant, etc.) ;
- Intérêt pour l'internet sur le téléphone mobile, etc.

Mathématiques

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Tout public possédant les connaissances généralement enseignées dans un cours de mathématiques de 2^e et de 3^e cycle scientifique, économique ou commercial, à l'université ou en classes préparatoires.

Nature de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques d'admissibilité en 2^e année a pour but de tester la bonne assimilation du programme par les candidats, leur capacité de raisonnement et leur aptitude à rédiger et expliquer.

Le sujet est composé de trois exercices indépendants portant sur l'analyse, l'algèbre linéaire et les probabilités-statistiques, conçus, sans grande difficulté théorique, de telle sorte qu'un candidat sérieusement préparé soit en mesure d'aborder l'ensemble des questions.

Programme

Algèbre

Réduction des endomorphismes, diagonalisation et trigonalisation, systèmes récurrents et différentiels, dualité, formes bilinéaires et quadratiques, orthogonalisation de Schmidt, formes hermitiennes et endomorphismes unitaires, produit mixte et produit vectoriel.

Analyse

Espaces métriques, espaces vectoriels normés, topologie de la convergence uniforme, fonction de la variable réelle, formule de Taylor, intégrale des fonctions réglées et critères de convergence, intégrale paramétrique et dérivabilité, critère de convergence des séries, série de fonction et séries entières, fonction de plusieurs variables, différentiabilité des applications partielles, théorème de Schwartz et recherche d'extrémum local, les multiplicateurs de Lagrange, les équations différentielles du premier et second ordre, géométrie différentielle, études des courbes et des arcs paramétrés, courbes tracées sur une surface, intégrales multiples : aires et volumes.

Statistique

Les variables aléatoires continues, espérance mathématique et variance, les principales lois statistiques, théorie de l'estimation, méthodes de tests d'hypothèses.

Conseils de préparation

Pour une préparation efficace

Une bonne assimilation du cours est indispensable. Il faut donc consacrer assez de temps pour bien connaître les principales définitions, les théorèmes de base et les



propriétés courantes. Il faut faire beaucoup d'exercices. Pour pouvoir contrôler ses résultats, il vaut mieux utiliser des livres d'exercices corrigés. Mais il ne faut pas consulter la solution sans avoir fait l'effort de chercher. Il est aussi conseillé de faire les sujets des années précédentes.

Il faut apprendre à rédiger proprement : justifier ses réponses et ne pas citer la conclusion d'un théorème sans vérifier les hypothèses.

Le jour du concours

Bien lire le sujet pour en comprendre la teneur et saisir l'enchaînement des questions.

Chercher au brouillon avant d'écrire au propre une solution claire et concise.

En cas de blocage sur une question, on doit prendre le temps de relire et de faire la synthèse de tous les résultats obtenus depuis le début, la réponse à la question posée est souvent une application immédiate de l'un de ces résultats.

Écrire lisiblement et encadrer les résultats obtenus.

Bibliographie

- F. Liret, D. Martinais, *Cours de mathématiques. Analyse 2^e année*, éd. Dunod.
- R. Dupont, J.-P. Fleury, *Analyse, exercices avec solutions. Prépas écoles de commerce*, éd. Vuibert.
- C. Boy, A. Nizard, *Analyse mathématique, exercices et corrigés. Prépas économie*, éd. Armand Colin.
- F. Liret, D. Martinais, *Mathématiques pour le Deug : algèbre et géométrie 2^e année*, éd. Dunod.
- R. Dupont, *Algèbre linéaire, rappels de cours et exercices. Classes préparatoires*, éd. Vuibert.
- A. Denmat, F. Héaulme, *Algèbre linéaire, série T. D.*, éd. Dunod.
- C. Lebœuf et al., *Cours de probabilités et de statistiques*, éd. Marketing.
- A. Combrouze, *Probabilités 1 et 2. HEC, option scientifique*, éd. PUF, coll. «Major».
- F. Dress, *Probabilités et statistiques, Deug sciences*, éd. Dunod.
- Tran Van Hiep, *Morceaux choisis de l'oral de mathématiques*, éd. PUF, coll. «Major».
- Tran Van Hiep, *Mathématiques formulaire*, éd. PUF, coll. «Major».



Mathématiques

Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

Barème : exercice 1 : 4 points; exercice 2 : 9 points; exercice 3 : 7 points.

SUJET

Exercice 1

Une machine a été observée 1000 fois. On a noté qu'elle a été 750 fois en état de marche et 250 fois en panne. Evaluer les limites de confiance à 95% pour la fréquence des pannes de cette machine ?

On rappelle que si une variable aléatoire T suit la loi normale centrée réduite $\mathcal{N}(0, 1)$ alors $P(|T| < 1.96) = 95\%$.

Exercice 2

On considère la matrice suivante:

$$M = \begin{pmatrix} 3 & 1 & -1 \\ 1 & 3 & -1 \\ 1 & 1 & 1 \end{pmatrix}.$$

1. a) Montrer que 2 et 3 sont des valeurs propres de M et déterminer une base pour chacun des sous-espaces propres correspondants.

b) La matrice M est-elle diagonalisable ?

2. a) Déterminer deux réels α et β tels que $M^2 = \alpha M + \beta I$ (où I est la matrice identité).

b) Montrer qu'il existe, pour tout $n \in \mathbb{N}^*$, des nombres α_n et β_n tels que $M^n = \alpha_n M + \beta_n I$.

3. a) En remarquant que 2^n et 3^n sont des valeurs propres de M^n , démontrer que l'on a les relations

$$\begin{cases} 2^n = 2\alpha_n + \beta_n \\ 3^n = 3\alpha_n + \beta_n \end{cases}$$

b) En déduire les valeurs de α_n et β_n et l'expression de la matrice M^n pour tout $n \in \mathbb{N}^*$.

Exercice 3

On considère la suite $(a_n)_{n \geq 0}$ définie par

$$\begin{cases} a_0 = 1 \\ \forall n \geq 0, (n+1)a_{n+1} = (2n+3)a_n \end{cases}$$

1. Calculer le rayon de convergence R de la série entière $\sum_{n=0}^{+\infty} a_n x^n$.

2. Pour $x \in]-R, R[$, On pose $f(x) = \sum_{n=0}^{+\infty} a_n x^n$.

a) Montrer que f est solution de l'équation différentielle :

$$(1 - 2x)y' - 3y = 0. \quad (*)$$

b) Résoudre l'équation différentielle $(*)$ et en déduire l'expression de f .

CORRIGÉ

Exercice 1

Soit p la fréquence des pannes de la machine. L'intervalle de confiance à 95% de p est donné par:

$$0.25 - 1.96\sqrt{\frac{0.25 \times 0.75}{1000}} < p < 0.25 + 1.96\sqrt{\frac{0.25 \times 0.75}{1000}}$$

soit

$$0.2231 < p < 0.2768.$$

Exercice 2

On considère la matrice suivante:

$$M = \begin{pmatrix} 3 & 1 & -1 \\ 1 & 3 & -1 \\ 1 & 1 & 1 \end{pmatrix}.$$

1. a) λ est valeur propre de M si et seulement si $\text{Ker}(M - \lambda I) \neq \{0\}$. Or,

$\text{Ker}(M - 2I) = \{(x, y, z) \in \mathbb{R}^3 : x + y - z = 0\} = \text{Vect} \{(1, 0, 1), (0, 1, 1)\}$

et $\text{Ker}(M - 3I) = \{(x, y, z) \in \mathbb{R}^3 : x = y = z\} = \text{Vect} \{(1, 1, 1)\}$.

Donc 2 est valeur propre de M et $\{(1, 0, 1), (0, 1, 1)\}$ est une base du sous-espace propre correspondant; et 3 est valeur propre de M et $\{(1, 1, 1)\}$ est une base du sous-espace propre correspondant.

b) On vérifie facilement que $\{(1, 0, 1), (0, 1, 1), (1, 1, 1)\}$ est une base de \mathbb{R}^3 . Ainsi \mathbb{R}^3 admet une base formée par des vecteurs propres de M , donc M est diagonalisable.

2. a) On a

$$M^2 = \begin{pmatrix} 9 & 5 & -5 \\ 5 & 9 & -5 \\ 5 & 5 & -1 \end{pmatrix} \quad \text{et} \quad \alpha M + \beta I = \begin{pmatrix} 3\alpha + \beta & \alpha & -\alpha \\ \alpha & 3\alpha + \beta & -\alpha \\ \alpha & \alpha & \alpha + \beta \end{pmatrix}.$$

Par identification:

$$\begin{cases} -1 = \alpha + \beta \\ 5 = \alpha \end{cases}$$

donc $\alpha = 5$ et $\beta = -6$.

b) On a $M^0 = 0.M + 1.I$ et $M^1 = 1.M + 0.I$

Soit $n \in \mathbb{N}$ tel que $M^n = \alpha_n M + \beta_n I$. En utilisant la question précédente, on obtient alors

$$M^{n+1} = M^n.M = (\alpha_n M + \beta_n I)M = \alpha_n M^2 + \beta_n M = (5\alpha_n + \beta_n)M - 6\alpha_n I.$$

On pose : $\alpha_{n+1} = 5\alpha_n + \beta_n$ et $\beta_{n+1} = -6\alpha_n$.

On a donc établi par récurrence l'existence pour tout $n \in \mathbb{N}$, de nombres α_n et β_n tels que:
$$M^n = \alpha_n M + \beta_n I.$$

3. a) Soit V un vecteur propre associé à la valeur propre 2, on a alors: $MV = 2V$ et par récurrence : $M^n V = 2^n V$.

$$M^n V = \alpha_n M V + \beta_n V,$$

d'où

$$2^n V = 2\alpha_n V + \beta_n V.$$

Comme $V \neq 0$, il vient

$$2^n = 2\alpha_n + \beta_n.$$

De la même façon, en considérant un vecteur propre associé à la valeur propre 3, on obtient

$$3^n = 3\alpha_n + \beta_n.$$

b) On obtient:

$$\alpha_n = 3^n - 2^n \quad \text{et} \quad \beta_n = -2.3^n + 3.2^n.$$

Donc:

$$M^n = (3^n - 2^n)M + (-2.3^n + 3.2^n)I.$$

Finalement:

$$M^n = \begin{pmatrix} 3^n & 3^n - 2^n & -3^n + 2^n \\ 3^n - 2^n & 3^n & -3^n + 2^n \\ 3^n - 2^n & 3^n - 2^n & -3^n + 2^{n+1} \end{pmatrix}.$$

Exercice 3

On considère la suite $(a_n)_{n \geq 0}$ définie par

$$\begin{cases} a_0 = 1 \\ \forall n \geq 0, (n+1)a_{n+1} = (2n+3)a_n \end{cases}$$

1. Le rayon de convergence est $R = \lim_{n \rightarrow +\infty} \left| \frac{a_n}{a_{n+1}} \right| = \lim_{n \rightarrow +\infty} \frac{n+1}{2n+3} = \frac{1}{2}$.

2. Pour $x \in]-\frac{1}{2}, \frac{1}{2}[$, la fonction f est dérivable et

$$f'(x) = \sum_{n=1}^{+\infty} n a_n x^{n-1} = \sum_{n=0}^{+\infty} (n+1) a_{n+1} x^n. \text{ Ainsi}$$

$$(1-2x)f'(x) = \sum_{n=0}^{+\infty} (n+1) a_{n+1} x^n - 2 \sum_{n=1}^{+\infty} n a_n x^n$$

$$\begin{aligned}
 &= a_1 + \sum_{n=1}^{+\infty} [(n+1)a_{n+1} - 2na_n]x^n \\
 &= 3 \sum_{n=0}^{+\infty} a_n x^n = 3f(x).
 \end{aligned}$$

compte tenu de la relation de récurrence définissant a_n .

f est donc solution de l'équation différentielle :

$$(1 - 2x)y' - 3y = 0. \quad (*)$$

b) Résolvons l'équation différentielle (*): en séparant les variables, on obtient

$$\frac{y'}{y} = \frac{3}{1-2x}, \text{ soit } \ln |y| = -\frac{3}{2} \ln |1-2x| + c \text{ (} c \text{ est une constante).}$$

Donc la solution générale de (*) est donnée par: $y(x) = \frac{K}{(1-2x)^{\frac{3}{2}}}$, où K est une constante.

f est solution de (*) et $f(0) = 1$, donc

$$f(x) = \frac{1}{(1-2x)^{\frac{3}{2}}}.$$

Philosophie, Lettres et Sciences humaines

Programme, conseils, bibliographie

LITTÉRATURE

Public concerné

L'épreuve de littérature telle qu'elle est proposée dans le cadre du concours ne s'adresse pas à des étudiants spécialisés en littérature.

Tout étudiant peut donc envisager de faire le choix de se lancer dans la dissertation littéraire, sous certaines conditions néanmoins.

Nature de l'épreuve

Le sujet demande de la part de l'étudiant des connaissances littéraires acquises au cours de sa scolarité :

- Connaissances « classiques » : les grands auteurs au programme des classes de seconde et première ;
- Connaissances « approfondies » : les auteurs étudiés en scolarité après le baccalauréat ;
- Connaissances « personnelles » : les auteurs choisis librement dans la pratique de la lecture comme loisir.

Programme

- En 2003, le thème était « Le temps ».
- En 2004, le thème était « L'écrivain et l'engagement ».
- En 2005, le thème était « Le rire ».
- En 2006, le thème sur lequel vous réfléchirez sera « La mort ».

Conseils de préparation

Pour traiter correctement le sujet, il est attendu de l'étudiant :

- Une capacité à lire et comprendre un sujet en recherchant les différents aspects de traitement possibles et les différents points de vue possibles. Il convient donc de se défier d'une lecture univoque du sujet proposé. L'exploration des termes de l'énoncé est particulièrement recommandée ;
- Qu'il mobilise ses connaissances dans le domaine de la littérature, quelles que soient les sources d'acquisition. L'originalité des auteurs cités n'est pas un critère déterminant ;
- Qu'il structure correctement son raisonnement afin de développer un point de vue avec progression et en s'appuyant sur des références précises (auteurs et œuvres) ;
- Qu'il organise son écriture afin de conduire ce raisonnement : introduction, développement et conclusion. Les règles traditionnelles de construction d'un devoir, d'une partie et d'un paragraphe doivent être maîtrisées ;

- Qu'il témoigne d'une maîtrise de l'expression et de la communication écrites dans le souci de communiquer avec un lecteur ;
- Qu'il témoigne d'une maîtrise de la langue française dans la correction orthographique et grammaticale ;
- La capacité à développer un point de vue personnel, notamment en situant la littérature dans un contexte (par exemple historique, socioculturel...) est appréciée ;
- Les compétences méthodologiques pour répondre au sujet sont celles développées dans l'apprentissage scolaire.

Bibliographie

Tout étudiant pourra s'appuyer sur les cours suivis dans son cursus (se reporter aux programmes de français et littérature des lycées de l'Éducation nationale).

Aucun ouvrage particulier n'est à recommander sinon les manuels de français de seconde, première et terminale.

Certains sites sur internet sont consacrés à la littérature (« auteurs », « littérature », « rubriques littéraires », « écrivains », « poètes », « histoire littéraire », « culture et littérature », « histoire de la langue française », « notions minimales d'histoire littéraire »...).

Cependant, l'entraînement est une source considérable de progrès.

L'évaluation ou l'auto-évaluation (référence à des corrigés de sujets donnés dans des ouvrages d'annales) sont nécessaires lors de la préparation.

PHILOSOPHIE

Public concerné

L'épreuve de philosophie, telle qu'elle est proposée dans le cadre de ce concours, ne s'adresse pas à des étudiants spécialisés en philosophie.

Tout étudiant peut donc envisager de faire le choix de se lancer dans la dissertation de philosophie, sous certaines conditions néanmoins :

- Il est nécessaire d'avoir acquis de manière assez ferme les principales bases de la discipline lors de l'année d'initiation à la réflexion que représente la classe de « terminale » du lycée (les exigences fondamentales qui prévalent pour la correction de cette épreuve du concours « Passerelle » sont les mêmes que celles qui régulent la préparation et l'évaluation du baccalauréat : mêmes règles de composition de la dissertation, même corpus d'auteurs...);
- Il convient d'avoir consolidé et élargi sa culture générale lors des deuxième ou troisième années d'études post-baccalauréat : la réflexion ne s'exerce pas à vide, dans le vague ; elle suppose de la part des candidats, outre un bagage philosophique minimal, des connaissances diverses fournissant références et exemples susceptibles d'appuyer et d'éclairer leurs analyses (littérature, histoire, arts, sciences...);
- Enfin, les candidats doivent posséder quelques dispositions à l'interrogation critique du monde et de soi-même : curiosité et ouverture d'esprit permettent de soutenir l'effort d'une raison qui s'exerce à la liberté de penser et qui, sensible à la permanence et à l'actualité du questionnement philosophique, vise à aller plus loin dans la conquête de cette liberté, clé d'une maîtrise de sa propre pensée.

Programme

- En 2003, le thème était « Puissance du langage ».
- En 2004, le thème était « Le droit : instance d'ordre ou de justice ? »
- En 2005, le thème était « Le désir ».
- En 2006, le thème sur lequel vous réfléchirez sera « L'Histoire : science impossible, mais savoir indispensable ? »

Conseils de préparation

Exigeante, l'épreuve de dissertation philosophique est toutefois accessible à condition de s'engager dans un travail régulier à mener sur deux fronts.

Sur le plan des connaissances à posséder

A déjà été mentionnée l'importance d'une bonne culture générale.

Pour ce qui est du bagage philosophique à se constituer ou à consolider, il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent un certain nombre de grands concepts philosophiques (termes techniques, définitions précises, distinctions par rapport au langage usuel...) et qu'ils connaissent quelques auteurs majeurs, les grandes lignes de leurs analyses élaborées sur tel ou tel thème.

À cette fin, il importe de procéder à des lectures, accompagnées de prises de notes, débouchant si possible aussi sur des fiches de lectures. Lire le plus possible de textes philosophiques est donc capital, pour connaître les problématiques des auteurs, pour se confronter à d'autres pensées que la sienne, pour s'imprégner de démarches exemplaires par leur rigueur démonstrative et/ou leur puissance interrogatrice. Mais, comme il est difficile d'entrer dans des œuvres longues et des systèmes d'une complexité savante, il faut plutôt veiller à se délimiter des parcours de lectures bien précis, sans se fixer d'objectifs démesurés : on n'attend pas des candidats des connaissances pointues ni érudites en histoire de la philosophie.

Viser l'exhaustivité ferait courir le risque de la dispersion et de la superficialité. Lire des passages, des extraits, peut s'avérer déjà très fécond pour exercer la réflexion (et donc suffisant pour souscrire aux exigences de l'épreuve), dès lors que cette lecture est attentive et méthodique. Aussi, conseillons-nous, ci-dessous, outre des œuvres philosophiques, quelques ouvrages « scolaires » à la fois clairs et consistants, aide précieuse pour une approche progressive des concepts et des textes.

Sur le plan des techniques à maîtriser pour l'écriture et l'organisation de la dissertation

Cet aspect du travail suppose l'apprentissage et la mise en œuvre de méthodes et de règles formelles dont certaines sont étudiées, approfondies, tout au long de la scolarité : depuis des conventions générales d'écriture (paragraphes et alinéas séparant les idées et les parties, titres d'œuvres à souligner, exclusion des abréviations...), jusqu'à des règles de rhétorique plus spécifiques à la dissertation (division en introduction-développement-conclusion, transition entre chaque grande partie du développement, usage de connecteurs logiques...).

Pour ce qui concerne plus particulièrement la dissertation de philosophie, il est requis des candidats qu'ils s'attachent à deux points :

- a) l'énoncé-question ne peut être abordé sans un travail préalable précis d'analyse et de réflexion sur les termes du sujet (leurs différentes significations), sur la forme du questionnement, sur ses présupposés : repérer et/ou reformuler tous ces éléments permet de délimiter les enjeux du sujet et, par là même de dégager les niveaux de réponse à proposer dans la copie ;
- b) l'essentiel du travail consiste à produire une argumentation cohérente, claire et rigoureuse, faisant progresser l'analyse vers l'établissement d'une réponse, d'une thèse, qui soit la plus rationnelle, la plus justifiée possible, face au(x) problème(s) soulevé(s) par la question de départ. Les connaissances (définitions conceptuelles, auteurs...) sont à mobiliser par le candidat au cours de la copie, non pour faire montre de sa culture, quelle qu'elle soit, ni pour se dispenser de réfléchir (en utilisant par exemple les auteurs comme arguments d'autorité), mais pour enrichir et affiner ses propres analyses, ses idées, approches et questionnements critiques.

Bibliographie

Instruments de travail

- É. Clément (dir.), C. Demonque, P. Khan et al., *Pratique de la philosophie de A à Z*, éd. Hatier. Dictionnaire présentant aussi bien des notions, des concepts, que des philosophes, des textes : très utile, très complet.
- Ouvrage collectif, *Gradus philosophique (répertoire d'introductions méthodiques à la lecture des œuvres)*, éd. Garnier-Flammarion, 1994. Des articles relativement courts présentent de nombreuses œuvres majeures après une biographie succincte de l'auteur, ex. : pour Platon, présentation de quatre dialogues, *Ménon, Phédon, Phèdre, Timée*.
- C. Roux-Lanier (dir.), *Le Temps des philosophes*, éd. Hatier, 1995. Il s'agit d'un manuel à destination des terminales L, ES, S, mais qui représente une vaste somme proposant des textes classés chronologiquement, situés dans leurs contextes historique et culturel, un glossaire final – termes techniques classés par auteurs, etc.
- Léon-Louis Grateloup, *Anthologie philosophique, nouveaux éléments pour la réflexion*, Hachette-Lycée. C'est un autre manuel dont le classement n'est pas chronologique mais thématique : notions classées alphabétiquement, de « Anthropologie » à « Violence ».

Textes fondamentaux

Nous ne précisons pas d'éditions car il en existe plusieurs pour tous ces textes : soit en petits classiques, soit en collections de poche – Hachette, Folio-Essais, Garnier-Flammarion, Points-Seuil, Vrinpoche, Presses-Pocket Agora, Tel-Gallimard, 10/18, etc.

Platon : *Apologie de Socrate ; Ménon ; Gorgias ; La République ; Phèdre, La Banquet...* Aristote : *Éthique à Nicomaque ; La Politique...* /Épictète : *Manuel* /Épicure : *Lettre à Ménécée* /Machiavel : *Le Prince* /Hobbes : *Le Citoyen ; Léviathan* /Descartes : *Méditations métaphysiques ; Le Discours de la Méthode...* / Pascal : *Pensées* /Spinoza : *Éthique ; Traité théologico-politique* /Rousseau : *Discours sur l'origine et les fondements*

de l'inégalité parmi les hommes; *Le Contrat social...*/Kant: *Critique de la raison pure*; *Fondements de la métaphysique des mœurs*; *Opuscules sur l'histoire (Idée d'une histoire universelle, Projet de paix perpétuelle)...*/Hegel: *La Raison dans l'histoire*; *Esthétique*; *La Phénoménologie de l'esprit...*/Marx (et Engels): *Le Manifeste du parti communiste...*/Nietzsche: *Généalogie de la morale*; *Par-delà le bien et le mal*; *Crépuscule des idoles, Le Gai Savoir...*/Freud: *Cinq leçons sur la psychanalyse*; *Sur le rêve*; *Malaise dans la civilisation...*/Alain: *Idées*; *Éléments de philosophie*; *Propos (sur les pouvoirs; sur le bonheur)...*/Bergson: *L'Évolution créatrice*; *Le Rire*; *La Pensée et le Mouvant*; *L'Énergie spirituelle...*/Bachelard: *La Formation de l'esprit scientifique*; *La Philosophie du non*; *La Psychanalyse du feu...*/Merleau-Ponty: *Phénoménologie de la perception*; *Éloge de la philosophie*; *l'Œil et l'Esprit...*/Sartre: *L'Être et le Néant*; *L'existentialisme est un humanisme...*/Arendt: *Le Système totalitaire*; *Du mensonge à la violence*; *Condition de l'homme moderne...*/Lévi-Strauss: *Tristes tropiques*; *Race et histoire...*/Michel Foucault: *L'Ordre du discours*; *Histoire de la folie à l'âge classique*; *Les Mots et les Choses...*

SCIENCES HUMAINES

Public concerné

Les candidats susceptibles de choisir l'épreuve de sciences humaines doivent posséder une solide culture générale en histoire, sociologie et/ou économie.

Toutes ces sciences sociales abordent un même phénomène sous des angles différents mais complémentaires.

Elles permettent de se déprendre des préjugés du discours commun.

Il convient donc de ne pas se satisfaire du seul discours journalistique qui ne saurait suffire à se constituer une culture générale: il faut connaître les bases des disciplines de sciences sociales ainsi que leur esprit pour mieux sociologiser un problème d'actualité à l'aide de références et d'outils conceptuels.

Programme

- En 2003, le thème était « Religion et société ».
- En 2004, le thème était « Sociologie de la famille ».
- En 2005, le thème était « Normes et déviance ».
- En 2006, le thème sur lequel vous réfléchirez sera « Les métamorphoses de l'État-Providence ».

Conseils de préparation

- L'intelligence du sujet forme le premier critère de l'évaluation. Elle tient dans la capacité de problématisation d'une question, c'est-à-dire dans la capacité à soulever les enjeux intellectuels qui s'y attachent. Cela suppose une connaissance des grandes questions qui traversent les sciences humaines et sociales. Cette bonne culture suppose maîtrise des concepts et connaissance des auteurs essentiels (voir bibliographie).

Première recommandation donc: procéder à des lectures.

- La possession de connaissances techniques sur le thème proposé forme le deuxième critère. Connaissances factuelles (chiffres, données, résultats d'enquête, etc.) et connaissance d'auteurs spécialisés sur la question. Nourrir la copie d'un point de vue d'expert suppose l'appropriation de ces connaissances. Les copies se révèlent souvent très pauvres en la matière.
- Enfin, troisième recommandation générique : la démonstration de la maîtrise des règles élémentaires de la dissertation. Capacité à développer une argumentation (plan, architecture de la dissertation), respect de la langue (syntaxe et orthographe).

Bibliographie

Lire les manuels de sociologie et les introductions à l'économie sur trois fondateurs des sciences sociales :

- Laurent Fleury, *Max Weber*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2001.
- Philippe Steiner, *La Sociologie de Durkheim*, La Découverte, coll. « Repères », 1994.
- Frédéric Vandenberghe, *La Sociologie de George Simmel*, La Découverte, coll. « Repères », 2001.



Philosophie, Lettres et Sciences humaines

Ce cas a été rédigé par l'ESC Rennes.

Durée de l'épreuve : 2 heures.



CONSIGNES

Le candidat doit choisir un sujet parmi les trois proposés. Le numéro du sujet choisi doit être indiqué sur la première page de la copie : Philosophie (n° 1), Lettres (n° 2), Sciences humaines (n° 3).

SUJETS

Sujet n° 1 : Philosophie

« Malheur à qui n'a plus rien à désirer ! Il perd pour ainsi dire tout ce qu'il possède. On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on espère, et l'on est heureux qu'avant d'être heureux. »
Que pensez-vous de ces propos de Jean-Jacques Rousseau ?

Sujet n° 2 : Lettres

La critique des hommes et de la société peut prendre différentes formes en littérature. Qu'est-ce qui constitue, parmi celles-ci, la spécificité et la force de la comédie ?

Vous répondrez à cette question en prenant appui sur votre connaissance de ce genre littéraire

Sujet n° 3 : Sciences humaines

Peut-on penser la déviance comme le produit de l'organisation sociale ?

Sujet n° 1 : Philosophie

« Malheur à qui n'a plus rien à désirer ! Il perd pour ainsi dire tout ce qu'il possède. On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on espère, et l'on est heureux qu'avant d'être heureux. »
Que pensez-vous de ces propos de Jean-Jacques Rousseau ?

Remarques sur le sujet et éléments pour la problématique

La citation proposée semble formuler une bien curieuse idée : le bonheur serait plus grand tant qu'il n'est pas là, tant qu'il reste désiré. Cela revient presque à un éloge de la frustration : ce n'est que lorsque nous n'avons pas encore obtenu ce que nous désirons, lorsque nous n'en jouissons pas, que nous serions heureux. Si en ne désirant plus, on est malheureux d'avoir perdu ce qu'on possédait, alors il faut comprendre que ce qu'on « posséderait » le plus serait l'objet désiré, objet qui par définition est pourtant « non possédé » puisque irréel, inexistant (pour le sujet désirant) tant qu'il n'est pas pleinement atteint...

Connaître l'œuvre de Rousseau peut évidemment aider à expliquer et commenter la citation proposée en sujet (rôle clé joué par l'imagination). Si la « jouissance » propre à l'état de désir est supérieure au bonheur qui résulte de la réalisation du désir (« on jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on espère »), c'est parce que « ce qu'on espère » signifie « ce qu'on imagine », et que le pouvoir de l'imagination s'avère prodigieux. Ainsi la « force consolante » de l'imagination comble mieux que le réel ne peut jamais le faire. Le plaisir de la jouissance réelle est selon Rousseau bien moindre (proche du « néant ») que le plaisir de la jouissance espérée (illusions bien plus douces et belles).

Un questionnement peut s'engager selon la problématique suivante : le désir est-il souffrance ou plaisir ? Généralement perçu comme manque et attente douloureuse, le temps du désir ne serait-il pas au contraire un temps de vif plaisir, malgré le manque, ou grâce au manque porteur de richesses ?

I. « ON JOUIT MOINS DE CE QU'ON OBTIENT QUE DE CE QU'ON ESPÈRE » : PROPOS ÉMINEMMENT PARADOXAL

Rousseau renverse la vision commune du plaisir lié à la possession de l'objet désiré. À première vue, un désir non assouvi entraîne une frustration désagréable. Donc spontanément, on a tendance à penser que le bonheur est plus grand, plus complet, quand nos désirs parviennent à se réaliser.

Des observations courantes peuvent appuyer cette évidence : cris et bonds de joie de l'enfant ravi d'obtenir le jouet qu'il admirait ; « ouf » de soulagement du candidat admis à un examen ; exaltation de l'amoureux tout ébloui d'avoir pu êtreindre la personne qui l'enflamme... Le désir qui se réalise, qui donc ne reste pas à l'état de

désir, met fin à une attente souvent pénible et incertaine, synonyme de manque, d'insatisfaction, tant qu'on continue de désirer.

Quand au contraire le désir ne parvient pas à aboutir, il reste les larmes pour pleurer, il y a détresse et parfois colère, sentiment d'échec, amer et douloureux. L'espoir fait vivre, dit-on; mais à ne faire qu'espérer, à désirer ardemment sans que cela n'ait d'issue, de résultat tangible, l'impatience grandit, la frustration se creuse, l'attente se fait cruelle. On en mourrait presque. D'ailleurs ne dit-on pas parfois qu'« on meurt d'envie... ».

Une image de la mythologie grecque, le « supplice de Tantale », peut aussi renforcer l'idée commune selon laquelle on n'est heureux que si les désirs se réalisent. Tantale est condamné à une faim et une soif dévorantes et éternelles.

Chez les philosophes, selon Epicure par exemple, désirs et besoins expriment une privation, un manque, et se manifestent douloureusement en nous. Seule leur satisfaction, en comblant le manque, peut apaiser, arrêter la douleur. Rien ne fait défaut (idéal épicurien de l'ataraxie : sérénité, repos, absence de trouble par la satisfaction des désirs). Schopenhauer serait une autre référence possible : il insiste sur la privation et la souffrance qui caractérisent le désir, et sur l'impossibilité d'être heureux tant qu'on nerompt pas avec le cycle interminable des désirs.

II. LE PARADOXE PEUT SE DISSIPER : SANS DÉSIR, NUL BONHEUR, ET LE DÉSIR EN LUI-MÊME EST PLAISIR

« Malheur à qui n'a plus rien à désirer ! » Indépendamment de sa réalisation, le désir est précieux, car il donne un élan, une raison de vivre et d'agir; il motive, soutient des projets. En être privé, cela s'apparente à une sorte de mort dans la vie. Ou alors on attend l'improbable appel du large : « La chair est triste, hélas ! et j'ai lu tous les livres. / Fuir ! là-bas fuir !... » (*Brise marine*, Mallarmé). Si les désirs sont comblés, une sorte de lassitude, d'ennui, voire de dégoût s'installent. Plus rien ne fascine, n'attire, n'émeut. Rousseau dit aussi : « Celui qui pourrait tout... serait une misérable créature; il serait privé du plaisir de désirer » (l'enfant gâté ou au riche blasé de tout). Ils ont « tout pour être heureux », mais tellement tout que c'en est morne, sans intérêt, sans saveur. L'être humain aspire-t-il vraiment à cette perfection faite de calme ? Il préfère peut-être, au fond, le changement, le risque, l'aventure, quitte à s'attirer des troubles : une pincée de sel ou de piment briserait la monotonie à craindre avec l'idéal d'ataraxie, état où on se suffit à soi-même.

« On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on espère, et l'on est heureux qu'avant d'être heureux. » Une autre idée s'ajoute ici : le bonheur ne s'éprouverait que dans l'état de désir. Seule l'espérance du bonheur (le bonheur désiré, rêvé) rendrait vraiment heureux : c'est l'attente d'un bien que nous désirons, et non son obtention, qui serait l'état le plus plaisant, le plus exaltant et comblant. Espoir et désir seraient nos biens les plus précieux, et les perdre serait perdre « tout ce qu'on possède ». Plusieurs hypothèses sont à proposer pour éclairer cette idée de la supériorité du bonheur désiré sur le bonheur réalisé.

On peut déjà être heureux dans le désir peut-être même plus. En effet, désirer, c'est certes ressentir un manque, mais c'est aussi vivre une attente qui n'est pas que

tourments cruels. Cet état s'accompagne de plaisir : on est impatient, tendu vers un but, tout fébrile et frémissant d'espoirs. Cette attente, un peu torturante mais délicieuse aussi, est peut-être de moins en moins éprouvée à l'heure de la communication toujours plus rapide (portables, SMS...), qui certes a des avantages, mais prive de ces bonheurs intenses du désir prolongé.

Plus encore, concernant l'amour, on peut soutenir que ce qu'on aime et ce qu'on désire le plus, au fond, c'est l'état infiniment grisant que procure le sentiment amoureux. Plus les amants sont séparés, plus il est difficile pour eux de s'unir pour assouvir leurs désirs, plus l'amour subsiste et se renforce (Tristan et Iseult, Roméo et Juliette...). Alors que le mariage, symbole de la satisfaction du désir et donc du bonheur tranquille, apparaît comme l'anéantissement du désir. « On ne conçoit pas que Tristan puisse jamais épouser Iseult. Elle est le type de femme que l'on n'épouse pas, car alors on cesserait de l'aimer puisqu'elle cesserait d'être ce qu'elle est. Imaginez cela : Madame Tristan ! » (D. de Rougemont, *L'Amour et l'Occident*).

Enfin une autre interprétation est possible : dans l'amour, on serait surtout « heureux avant d'être heureux », à travers toutes les étapes de la séduction, de la conquête, des approches successives de l'être aimé. À partir de cet exemple, on débouche sur une dernière idée majeure permettant de donner sens aux propos de Rousseau. Les hommes auraient plaisir à se lancer dans la poursuite, la quête, la chasse, parce qu'ils s'y sentent vivre et grandir, plus que dans la prise, la possession, où le désir s'éteint. C'est peut-être ici que la richesse du désir se découvre le plus. Gide observe : « Chaque désir m'a plus enrichi que la possession toujours fausse de l'objet même de mon désir. » (*Les Nourritures terrestres*.) Pascal peut aussi être cité : « Rien ne nous plaît que le combat, mais non pas la victoire. [...] Nous ne cherchons jamais les choses, mais la recherche des choses. »

III. ÉLARGISSEMENT DE LA RÉFLEXION

Il faut changer de regard sur le « manque » caractéristique de l'état désirant. Il faut penser le manque comme chance, trésor, ressource. Le « manque » propre à l'état de désir est une source de richesse, un fabuleux réservoir d'énergie et de créativité. On peut évoquer la figure d'Eros, dieu de l'Amour, être ambivalent, riche de sa pauvreté, dont Platon raconte la naissance dans *Le Banquet*. Eros est le fils de Pénia (sa mère, dont le nom signifie *pauvreté, indigence*) et de Poros (son père, dont le nom signifie *abondance, expédient, ressources*). Ne ressemblant ni tout à fait à l'un ni tout à fait à l'autre, il participe des deux, unit en lui leurs différences. Il tient donc de ses parents des caractéristiques opposées qui font de lui un être instable, intermédiaire entre vide et plein, un être de désir, de recherche, toujours en mouvement. Par cette figure mythique, on voit que le désir est riche de sa pauvreté, de son dénuement ; cherchant à se combler, il déborde d'énergie, il se montre inventif, ingénieux, audacieux, plein d'ardeur, résolu. Dieu de l'amour, dieu toujours désirant, insatisfait, inquiet et impatient.

Eros est aussi présenté par Platon comme celui qui guide l'ascension de l'âme vers le Beau, et il apparaît enfin comme « ami de la sagesse », autrement dit « philosophe ». Être intermédiaire entre pauvreté et richesse, il symbolise le philosophe « désireux de

sagesse », situé donc à mi-chemin entre le manque et la plénitude, entre l'ignorance et le savoir. Désirer la sagesse, c'est ne pas la posséder, mais tendre de toutes ses forces vers elle, comme le sujet aimant tend vers l'objet aimé. On aperçoit là le dynamisme fécond du manque : le désir est aiguillon de l'action. C'est la conscience du manque (Socrate : « tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien ») qui met en quête de savoir, de vérité. Le désir est condition de dépassement, de transformation, donc de création et de récréation incessante de soi et du monde dans l'interrogation inquiète sur soi et l'ouverture aux autres.

Dans ses réalisations les plus hautes, les plus éclatantes, la culture humaine manifeste non seulement que le désir en l'homme est infini, mais aussi qu'il est désir d'infini. Il peut se faire quête de perfection, aspiration à l'absolu (dans les domaines de l'art, du beau, ou dans l'ordre du bien et du vrai : désir de justice et de sagesse, de justesse et de vérité). Il manifeste alors pleinement sa nature contradictoire, ambiguë : il y a dans le désir une tension entre manque et puissance, tension jamais comblée, car le désir à la fois veut et refuse sa satisfaction.

* * *

Sujet n° 2 : Lettres

La critique des hommes et de la société peut prendre différentes formes en littérature. Qu'est-ce qui constitue, parmi celles-ci, la spécificité et la force de la comédie ?

Vous répondrez à cette question en prenant appui sur votre connaissance de ce genre littéraire

Attendus

Le sujet proposé doit permettre au candidat :

- De montrer sa capacité à analyser la spécificité d'un genre littéraire ;
- De témoigner de ses connaissances en littérature, particulièrement sur la comédie classique.

Il sera possible que le candidat limite sa démonstration à un auteur ou à une œuvre.

L'énoncé

Il oriente la réflexion du candidat vers une des finalités de la littérature : « la critique des hommes et de la société ». C'est donc dans ce champ qu'il devra se situer tout en soulignant la spécificité de la comédie : proposer un divertissement comme support à cette critique.

Par la formulation de l'énoncé, il est naturellement attendu du candidat qu'il situe tout d'abord la comédie comme un genre littéraire en le distinguant d'autres genres, sans que la comparaison soit exhaustive.

Pour ce faire, il pourra rappeler les origines lointaines et populaires de la comédie en faisant référence aux fêtes en l'honneur de Dionysos. C'est en effet en Grèce, aux alentours du VI^e siècle avant Jésus-Christ, que l'on situe la naissance de la comédie lors des cérémonies fêtant cette divinité de l'ivresse. Si le terme a tout d'abord désigné le théâtre de façon générale (racine latine: *comoedia*, « pièce de théâtre »), c'est en se distinguant de la farce et de la tragédie, qu'il a commencé à exister comme genre littéraire même encore de façon protéiforme. Des connaissances en littérature permettront des références :

- À la farce au Moyen Âge (*La Farce de Maître Pathelin*, 1464);
- À la *commedia dell'arte* au XVI^e siècle.

Le cursus scolaire ou universitaire devrait conduire le candidat à s'appuyer essentiellement sur une connaissance de la comédie classique, apparue au XVII^e siècle et se développant au XVIII^e.

Le candidat pourra définir ce genre littéraire en comparaison à d'autres genres qui ont également comme propos la critique d'une société ou de certains de ses membres. Il lui sera ainsi possible de citer la satire, la polémique ou le pamphlet qui visent également à critiquer et à combattre. Il pourra souligner les distinctions établies entre ces genres :

- Le portrait et la caricature poussent à outrance des traits de caractères et des comportements. La Bruyère et Flaubert, par exemple ;
- La satire et le pamphlet, textes engagés qui visent essentiellement à attaquer et dénoncer des personnalités ou des institutions : Boileau et Montesquieu par exemple, La Fontaine ;
- La comédie met en scène des personnages de la vie ordinaire en soulignant le ridicule de leurs comportements ou de leurs relations : Molière par exemple.

Les grandes caractéristiques de la comédie devront être présentées en prenant appui sur des exemples :

- Un texte composé de dialogues en vers ou en prose ;
- Une conformité à la règle des trois unités : lieu, intrigue et temps ;
- La volonté de provoquer le rire du public et de le divertir ;
- L'importance d'une intrigue amoureuse et d'un dénuement heureux ;
- Une critique des écarts par rapport à une norme ;
- Une critique des excès d'une société.

C'est particulièrement sur ce dernier point que l'étudiant pourra développer son approche. En effet, au-delà d'une intrigue mettant en scène des personnages de la « vie ordinaire », une peinture sociale est présentée dans la comédie classique. Il est alors possible de distinguer principalement :

- La comédie de caractère : critique d'un trait dominant chez un personnage mais pouvant être étendu de façon universelle ;
- La comédie de mœurs : satire d'une société.

Parmi les exemples sur lesquels l'étudiant pourra s'appuyer (Aristophane, Beaumarchais...), l'œuvre de Molière permettra de nombreuses illustrations.

C'est pourquoi l'étudiant devra souligner :

- Que la fonction de la comédie n'est pas simplement de divertir ;
- Que la comédie vise à dénoncer les défauts d'individus s'éloignant de la norme sociale (conception de l'honnête homme) ;
- Qu'au-delà, la comédie porte ses piques vers la société et peut s'attaquer à « l'ordre établi » ;
- Que le divertissement proposé permet la critique.

C'est principalement ce dernier point qui devra faire l'objet d'un développement dans la mesure où le rire permet l'audace de la critique.

Il est attendu du candidat :

- Qu'il construise sa réflexion en la structurant selon les normes scolaires et universitaires. Ainsi :
 - Il devra dans l'introduction préciser l'approche choisie pour le traitement du sujet ainsi que le plan de ce traitement,
 - Il devra structurer ce traitement en parties différenciées et complémentaires. Ces parties devront également être structurées : annonce de leur intention, développement, conclusion intermédiaire sous forme de transition. Elles devront s'enchaîner de façon complémentaire et dynamique,
 - Il devra conclure de façon logique, par rapport à son développement, et ouverte sur des perspectives ;
- Qu'il illustre à partir d'exemples tirés de ses connaissances. Ainsi, il témoignera de sa culture littéraire et de ses capacités d'analyse critique ;
- Qu'il argumente ses points de vue ou prises de positions.

La qualité de l'expression écrite sera prise en compte : richesse du vocabulaire, correction orthographique et grammaticale, clarté de la syntaxe.

* * *

Sujet n° 3 : Sciences humaines

Peut-on penser la déviance comme le produit de l'organisation sociale ?

Remarques générales sur le sujet

Peut-on penser la déviance comme le produit de l'organisation sociale ? Cette question appelle une double réponse. Oui, en effet, il est possible de poser la question en ces termes : c'est la façon dont la tradition fonctionnaliste (Durkheim, Merton) a pensé les phénomènes de déviance. Mais cette manière de « lire » la déviance ne saurait prétendre épuiser les façons dont on peut la penser. Ainsi, d'autres traditions intellectuelles ont pu penser la déviance, non pas dans les termes d'un produit de l'organisation

sociale, mais bien au contraire, dans les termes de la désorganisation sociale ou encore, pour convoquer une autre tradition sociologique, celle de l'interactionnisme (Lemert, Becker, Goffman...), dans les termes de l'interaction sociale (II).

Proposition de plan sur le sujet

I. LA DÉVIANCE : PRODUIT DE L'ORGANISATION SOCIALE (APPROCHE FONCTIONNALISTE)

La déviance se définit donc comme un phénomène « normal », dans le sens que Durkheim donne au « fait social normal », dans *Les Règles de la méthode sociologique* (1895) : en effet, la déviance se rencontre dans toutes les sociétés humaines, puisque chaque société repose sur un système normatif (A). En revanche, il existe une pluralité de systèmes normatifs et les formes que la déviance peut revêtir sont variables d'une société à une autre ou d'une époque à une autre au sein d'une même société. Merton s'intéresse plus précisément à la société américaine des années 1950 pour identifier quatre types de déviance (B).

A) *La déviance, un « fait social normal » pour Durkheim*

La déviance est pour Durkheim un « fait social normal », au sens statistique qu'il donne à ce concept dans le chapitre « Le normal et le pathologique » dans *Les Règles de la méthode sociologique* (1895). Toute société connaît le crime : en ce sens, le crime peut être défini comme un « fait social normal ».

Plus fondamentalement, Durkheim s'intéresse aux normes sociales et à la déviance dans la référence à celles-ci. Une précision s'impose ici quant à la définition de « normes » : le thème de sciences humaines, intitulé « Normes et déviance », ne comportait pas de précision quant à la qualification desdites normes. Il fallait donc les entendre dans un sens large, articulant normes **juridiques** et normes **sociales**. Une réduction de l'acception de « normes » aux seules normes juridiques trahirait une faible culture en sciences sociales. Car non seulement la sociologie a mis en évidence l'existence de normes sociales, distinctes des normes juridiques, mais plus encore Durkheim a précisément insisté sur l'articulation entre normes juridiques et normes sociales. Toute la problématique cachée derrière le thème « Normes et déviance » réside donc dans la conjonction de coordination « ET » qui suggère une relation entre les deux phénomènes. L'idée centrale du thème proposé tient dans l'étroite articulation des deux phénomènes étudiés. Autrement dit, les concepts de normes et de déviance sont indissociablement liés : l'existence des normes est la condition de la déviance, mais c'est la sanction des comportements déviants qui permet de s'assurer de l'effectivité de la norme et d'en cerner les contours. Une dialectique subtile se noue ainsi entre norme et déviance. La déviance n'a pas de substantialité en soi ; elle n'existe que par rapport à la norme dont elle est dérivée. Tout comportement jugé non conforme aux normes sociales d'un groupe entre donc dans le champ de la déviance. En ce sens, le phénomène de la déviance est consubstantiel à l'existence de la vie en société, puisque dès lors qu'il existe des normes, la possibilité de les transgresser existe par là même.

B) Le concept d'anomie chez Durkheim et Merton

Le terme d'anomie, présent dans la sociologie fonctionnaliste, celle de Durkheim comme celle de Merton, fait directement référence aux normes sociales. Introduite dans les sciences sociales par J.-M. Guyau (1854-1888), auteur de *L'Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* (1885), la notion d'anomie caractérise un idéal de morale individuelle, affranchie de principes extérieurs aux individus. Durkheim reprend le terme pour désigner un état de la société caractérisé par un affaïssement des normes, tant dans *De la division du travail social* (1893) que dans *Le Suicide* (1897).

La sociologie des années 1960 reprend cette problématique de l'anomie. Merton propose ainsi une explication de la déviance à partir du concept d'anomie. Pour Merton, l'anomie résulte de la discordance entre les buts culturels qu'une société propose à ses membres (par exemple le succès financier, objectif largement accepté par de nombreux Américains dans les années 1950) et les moyens institutionnels légitimes dont ils disposent pour y parvenir (s'enrichir par le travail). La structure sociale est telle qu'une partie des individus, ne disposant pas de moyens légitimes pour atteindre cet objectif, adoptent un comportement déviant, en cherchant à réussir financièrement par des procédés délictueux. La contradiction entre des valeurs de référence et l'impossibilité de les satisfaire par des moyens légitimes caractérise l'anomie selon Merton. Dans le lexique fonctionnaliste de l'Université de Harvard, l'anomie résulte d'une dysfonction entre le système culturel et la structure sociale. La déviance procède alors de la non-concordance entre les buts culturels valorisés par la société et les possibilités d'accès aux moyens légitimes pour les atteindre. Puisque la société américaine valorise l'enrichissement (but valorisé) par le travail et l'épargne (moyens légitimes) alors même que les individus de milieu défavorisé ont des difficultés à trouver un emploi, ceux-ci devront soit renoncer à s'enrichir, soit utiliser des moyens illégaux pour y parvenir. Merton définit ainsi **quatre formes de déviance** :

- L'innovation qui correspond à une situation où les individus adhèrent aux buts de la société mais empruntent des moyens illégitimes pour les atteindre (vol, escroquerie) ;
- Le ritualisme fait référence à une situation où les individus appliquent les règles prescrites par une société sans se soucier de leur adaptation aux buts poursuivis (comportement du bureaucrate) ;
- L'évasion coïncide à un comportement de fuite résultant du double rejet des buts et des moyens valorisés (toxicomanie) ;
- La rébellion correspond enfin à un égal double rejet avec néanmoins proposition de buts et de moyens alternatifs (groupes révolutionnaires).

Ces quatre types de déviance s'opposent au **conformisme** qui adhère tant aux buts qu'aux moyens valorisés par une société donnée.

II. D'AUTRES FAÇONS DE PENSER LES PHÉNOMÈNES DE DÉVIANCE

A) La déviance : produit de la désorganisation sociale (approche écologique)

Les sociologues de Chicago partagent un point commun avec l'écologie urbaine telle qu'elle a été développée par les approches fonctionnalistes : ils postulent que la société peut être comparée à un organisme dont les parties jouent un rôle nécessaire à l'ensemble.

Cependant, les sociologues de Chicago se distinguent sensiblement du fonctionnalisme de Durkheim en ce qu'ils pensent la déviance non comme le produit de l'organisation sociale mais, à l'inverse, comme le produit de la désorganisation sociale.

B) La déviance : produit de l'interaction sociale (approche interactionniste)

Pour l'approche interactionniste, l'échelle d'observation pertinente pour étudier la déviance n'est ni la société globale, comme dans le cas du fonctionnalisme, ni l'échelle du groupe social, comme dans le cas de l'écologie urbaine, mais l'échelon de l'interaction entre les individus. La déviance émerge dans un processus d'interaction où la relation sociale compte autant, sinon plus que l'acte lui-même. Prime ici le processus conduisant à une désignation (*labelling*) de l'acte en termes de déviance. Lemert propose une distinction entre déviance primaire, sans effet quant aux rôles sociaux (brûler un feu rouge par exemple), et déviance secondaire (acte qui entraîne des conséquences sur l'identité sociale de la personne). Becker insiste sur l'idée de réaction sociale et sur l'idée de « carrière déviante » qu'elle peut entraîner. Pour lui, une conduite déviante non perçue comme telle caractérise ce qu'il appelle le « déviant secret » ; en revanche, une conduite correcte mais perçue comme déviante, cas de la fausse accusation, peut avoir des conséquences considérables sur la personne qui est victime de cette désignation, de cet « étiquetage » (*labelling*). Les processus de perception et, plus encore, de désignation sont donc ici au cœur de l'explication de la déviance. La célèbre description qu'il donne du fumeur de la marijuana dans *Outsiders* insiste sur la notion de « carrière », qui suggère l'inscription de la déviance dans une dimension temporelle. Goffman reprend cette question des effets identitaires provoqués par la réaction sociale.

Technologie

Programme, conseils, bibliographie

Public concerné

Licence ou maîtrise d'informatique.

Nature de l'épreuve

Les candidats recevront un dossier décrivant une situation de production (produit et éléments du processus). Sur la base de ce dossier, différentes analyses sont demandées. Il s'agira, d'une part, d'étudier la situation présente dans les trois dimensions évoquées précédemment et d'autre part, de définir et évaluer différentes alternatives (par ex., modifications du produit, du processus ou de sa gestion).

Une calculette et une règle graduée sont indispensables.

Critères d'évaluation

Le candidat devra montrer une compréhension du problème proposé, (reformulation structurée des éléments du dossier, schéma explicatif, calcul complémentaire) et une capacité à mener une analyse cohérente (par ex., les modifications envisagées doivent au moins être justifiées de manière qualitative).

Objectifs

Il s'agit de tester la capacité des candidats à aborder un produit technique sous trois angles différents.

- Le premier est relatif à la conception. Les questions génériques du domaine sont, par exemple :
 - Quelles sont les fonctions que doit remplir le produit ?
 - Quelles sont les solutions capables de répondre à ces fonctions ?
 - Comment représenter schématiquement les solutions ?
- Le second concerne la réalisation industrielle. Les problèmes abordés sont dans ce cas :
 - Quels procédés mettre en œuvre ?
 - Quelles machines utiliser ?
 - Quelles compétences sont nécessaires à la réalisation du produit ?
- Le dernier aspect concerne la gestion du processus industriel. Dans cette dimension les éléments demandés sont :
 - Comment maîtriser la qualité attendue ?
 - Quelles règles de synchronisation de la production mettre en place ?
 - Comment maîtriser les délais ?

Conseils de préparation

Prérequis : lecture de plans, connaissances générales des matériaux et de leur transformation, notions d'analyse de la valeur, notions de gestion des opérations.

Bibliographie

- C. Barlier, L. Girardin, *Memotech productique matériaux et usinage*, éd. Éducalivre, coll. « A. Capliez ».
- A. Chevalier, J. Bohan, *Pour maîtriser la production industrielle*, éd. Hachette technique.
- J.-P. Trotignon, L. Benoist, J. Nowak, B. Dupont, G. Boutier, D. Sacquepey, *Organisation et technologie des systèmes de production*, éd. Nathan technique.
- Normes NF X 50-152, NF X-50-151, NF X-50-150 relatives à l'analyse de la valeur.

Remarque : La réussite à l'épreuve ne suppose pas forcément d'avoir travaillé avec ces ouvrages mais au moins de maîtriser les éléments qui y sont abordés.



Technologie

Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrice autorisée.

SUJET

Cas SMBX

SMBX est une PME fabriquant des éléments de rangement en matière plastique. Après quelques années de mise en place des activités notamment de production et face à quelques demandes clients, dont celle d'un grand magasin, le directeur s'interroge sur les possibilités de passer à une production de gros volume.

Offre d'un grand magasin : payer 15 euros par boîte au lieu de 17 euros pour une livraison dans 3 mois de 4 500 boîtes – avec des perspectives de plusieurs dizaines de milliers à moyen terme.

Vous êtes sollicité par le directeur de SMBX pour l'aider à prendre la meilleure décision possible.

Données disponibles sur SMBX

Les produits :

Élément de type boîtes de classement composées :

- d'un tiroir en matière plastique ;
- d'un caisson en matière plastique, dans lequel le tiroir peut coulisser.

Un caisson peut accueillir trois tiroirs.

Dimensions du caisson	Boîte L
Largeur	30 cm
Profondeur	40 cm
Hauteur	40 cm
Prix de vente	15 euros

Les matières premières :

- De grandes plaques de matière plastique qui sont découpées puis ensuite formées à chaud à la presse – notamment pour placer les glissières à tiroir ;

- Des « grains » de matière plastique de couleurs différentes, qui sont d'abord fondus (les couleurs pouvant donner un aspect nacré à la matière obtenue) puis moulés à chaud ;
- Une colle qui permet de souder entre eux les éléments obtenus dans les opérations précédentes.

Le prix de revient d'une boîte est de :

Prix des matières premières

- Plaques de matière plastique: 5 euros
- Grains de matière : 1,50 euro
- Colle pour soudage : 0,30 euro

Coût de la main-d'œuvre pour fabriquer une boîte (cf. main-d'œuvre)

Au-delà de ces coûts, on estime les autres charges d'exploitation (variant avec les volumes de pièces fabriqués) de l'entreprise à 20 % du chiffre d'affaires et les charges fixes à 500 euros/mois.

L'équipement

L'entreprise est équipée de 5 machines permettant de fabriquer la boîte en 5 étapes :

1. Machine à découper: sert à découper les grandes plaques de matière plastique aux dimensions voulues pour les tiroirs et caissons ;
2. Machine à former: une fois découpées, les plaques sont formées :
 - a) ramollies par réchauffement,
 - b) mises dans la forme voulue par pressage ;
3. Machine à souder: les différentes plaques, une fois mises en forme, sont soudées ensemble à l'aide d'une colle spéciale et en réchauffant la matière ;
4. Machine à polir: le produit est finalement poli pour supprimer les coulées de matière et pour finir la présentation du produit ;
5. Machine à mouler: le panneau avant des tiroirs, au lieu d'être préparé par formage est moulé: à partir de grains de matière plastique, on constitue une sorte de pâte qui est ensuite moulée à la forme voulue puis polie par la machine à polir.

La fabrication

Les temps indiqués sont ceux requis pour fabriquer UNE boîte.

Opérations	Durée
Découpage des plaques	2 min
Formage des plaques	6 min 30 sec
Moulage des grains	3 min
Soudage des éléments	3 min
Polissage « des grains »	5 min

Les temps morts entre les opérations sont de 5 % de la durée des opérations elles-mêmes lorsque l'atelier travaille 8 heures/jour. Ce pourcentage passe à 10 % lorsque l'atelier travaille en heures supplémentaires. Ce temps mort correspond au temps de préparation de la machine et de la matière pour lancer l'opération.

La main-d'œuvre

Pour faire fonctionner ces 5 machines, SMBX emploie trois personnes rémunérées 1 200 euros par mois, salaire établi sur la base de 163 heures par mois selon des horaires fixes. Les charges sociales, en sus, s'élèvent à environ 50 % des salaires. Il est entendu que selon les besoins de la production, les 3 ouvriers peuvent faire jusqu'à 20 % d'heures supplémentaires payées 20 % de plus que les heures standard. Le travail est réparti de la manière suivante :

- Un ouvrier forme les pièces à temps plein ;
- Un ouvrier se partage entre la machine à découper et la machine à polir ;
- Un ouvrier se partage entre le soudage et le moulage.

Il s'agit là bien entendu d'affectations principales, mais chaque ouvrier peut intervenir sur n'importe quelle machine si cela s'avère nécessaire et à n'importe quel moment dans la mesure de ses disponibilités.

La capacité de stockage

Une fois terminées, les boîtes sont emballées puis entassées dans un espace spécifique d'une capacité d'environ 1 800 boîtes. Les caisses d'emballage des boîtes représentent un coût unitaire de 0,50 euro et les frais d'expédition, en moyenne sont de 0,50 euro par boîte.

QUESTIONS

1. Conception

- 1.1. Schématiser les composants et le produit de SMBX de manière à ce qu'il soit utilisable pour les opérateurs de production. (2 points)
- 1.2. Qui peuvent être les clients de SMBX ? (1 point)
- 1.3. Quelles peuvent être les améliorations apportées à ce produit ? (1 point)

2. Capacité de production

- 2.1. Schématiser le processus de fabrication du produit SMBX ainsi que les temps et les ressources requises pour la réalisation d'une boîte. Quel est le temps minimum de fabrication d'une boîte ? (3 points)
- 2.2. SMBX a-t-elle la capacité de production de l'offre 1 du grand magasin ? (3 points)
 - Si oui, dans quelles conditions de ressources de production ;
 - Si non, quels sont les facteurs de blocage et quelle solution peut-on envisager ?
- 2.3. Selon vous, quel est le principal point de blocage de la capacité de production empêchant d'augmenter les volumes à CT ? Quelle(s) solution(s) ? (3 points)

3. Rentabilité

- 3.1. En admettant que les capacités de production standard le permettent, la production de l'offre 1 du grand magasin est-elle rentable aux conditions proposées ? (3 points)
- 3.2. Quelle est la quantité mensuelle minimale de boîtes qui permet à SMBX d'atteindre l'équilibre entre son chiffre d'affaires et ses charges salariales et fixes ? (2 points)

4. Perspectives de développement

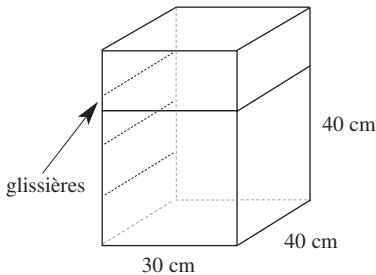
- 4.1. Quelles autres perspectives de développement pourraient être envisagées par SMBX ? (2 points)

CORRIGÉ

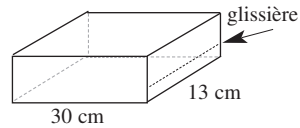
1. CONCEPTION

1.1. Schématiser les composants et le produit de SMBX de manière à ce qu'il soit utilisable pour les opérateurs de production

Caisson



Tiroir



Caisson

5 plaques dont :

- 2 de 40 x 40 avec 3 glissières chacune :
 - la première à 6,5 cm,
 - la seconde à 20 cm
 - et la 3^e à 33,5 cm du bord (dans le sens des 40 cm).

Ces mesures tiennent compte de l'espace nécessaire entre les tiroirs pour qu'ils coulissent (soit 2 fois 0,5 cm).

- 3 de 40 x 30.

Tiroir

5 plaques dont :

- 2 de 40 x 13 avec glissières à 6,5 cm ;
- 3 de 13 x 30 dont une faite par moulage.

1.2. Qui peuvent être les clients de SMBX ?

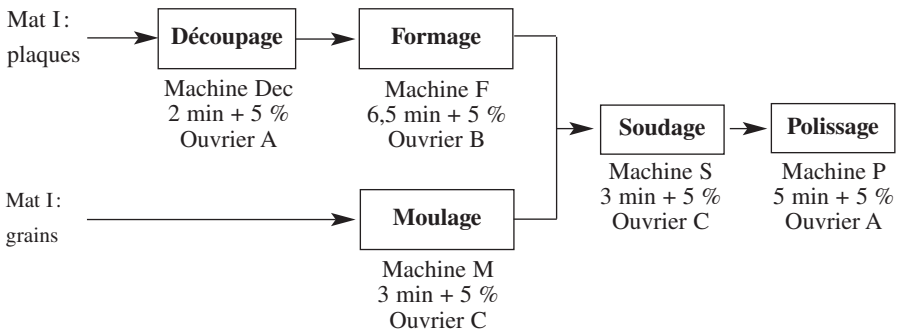
- Fabricants de : bureaux, rangements pour habitation, commerces... ;
- Distributeurs : bricolage, grandes surfaces, équipements de bureau ;
- Spécialistes du mobilier particuliers et professionnels ;
- Particuliers.

1.3. Quelles peuvent être les améliorations apportées à ce produit ?

- Design : formes modernes notamment de la façade du tiroir ;
- Fonctionnalités : roulettes, porte-étiquettes, serrures et clés ;
- Modularité de la taille et des couleurs.

2. CAPACITÉ DE PRODUCTION

2.1. Schématiser le processus de fabrication du produit SMBX ainsi que les temps et les ressources requises pour la réalisation d'une boîte



Temps minimum de fabrication d'une boîte: 17,33 min car on peut paralléliser le formage et le moulage.

2.2. SMBX a-t-elle la capacité de production de l'offre 1 du grand magasin ?

Si oui, dans quelles conditions de ressources de production ?

Si non, quels sont les facteurs de blocage et quelle solution envisager ?

Les contraintes en termes de capacité de production portent sur la ressource homme et la rapidité des machines ainsi, nous avons :

- La machine de formage dont l'opération est la plus longue : 6,5 min + 0,33 min de temps de préparation soit : 6,9 min pour une boîte ; en 8 heures cela représente un maximum de : 69 boîtes par jour et **1405 boîtes par mois** ;
- Comme les ouvriers sont interchangeable, on peut estimer la capacité temps homme par mois à $163 \times 3 = 489$ heures. Le temps machine total de fabrication d'une pièce (non optimisé) est de 20,5 min soit une capacité homme de production de **1431 pièces par mois**.

En 3 mois, SMBW peut produire $1405 \times 3 = 4215$ boîtes.

Ceci est inférieur aux 4500 pièces souhaitées par le grand magasin.

Au demeurant, SMBX peut faire appel aux heures supplémentaires à hauteur de 20 %. Dès lors, cela génère $489 \times 0,2 = 97,8$ heures supplémentaires. Le temps machine total de fabrication d'une pièce en heures supplémentaires est de $(2+6,5+3+3+5) \times 1,1 = 21,45$ min. Il est donc possible de fabriquer en heures supplémentaires 273 boîtes/mois soit 819 boîtes en 3 mois. Additionnées aux 4215 boîtes, on obtient $5034 > 4500$.

C'est possible en faisant appel aux heures supplémentaires.

2.3. Selon vous, quel est le principal point de blocage de la capacité de production empêchant d'augmenter les volumes à CT? Quelle(s) solution(s)?

Le point principal, comme le montre la question précédente est la machine de formage. Cependant, atteindre les volumes demandés requiert des heures supplémentaires et beaucoup de flexibilité de la part du personnel. Ceci ne sera pas tenable avec une montée en puissance des volumes. En outre, ceci est aussi lié au fait que la machine n'est utilisée que pendant 8 heures alors qu'elle pourrait être utilisée au moins 16 heures avec deux équipes en deux-huit.

Il apparaît donc dans un premier temps que le principal point de blocage est la ressource humaine et ensuite l'équipement machine. Il s'avérera sans doute nécessaire de standardiser les processus et d'automatiser au maximum la production, ce qui impliquera des investissements matériels et humains importants mais qui ne porteront pas leurs effets dans les trois mois (insuffisant pour acheter les machines et mettre en place le nouveau processus).



3. RENTABILITÉ

3.1. La production de l'offre 1 du grand magasin est-elle rentable aux conditions proposées par l'offreur et avec la capacité et les coûts de production de SMBX? Discuter la marge (bénéfices ou pertes).

CA « grand magasin » : $4500 \times 15 = 67500$ euros

Calcul du coût de revient de la commande = coût Mat I + Stock & envoi + main-d'œuvre + autres charges d'exploitation + charges fixes mensuelles.

Coût matières premières : $4500 \times (5 + 1,5 + 0,3) = 30600$ euros.

Coût stockage et envoi : $4500 \times (0,5 + 0,5) = 4500$ euros.

Charges complémentaires :

– d'exploitation : $CA \times 0,2 = 67500 \times 0,2 = 13500$ euros,

– fixes = $3 \times 500 = 1500$ euros.

Coût de main-d'œuvre :

Approche 1 (non optimisée) :

Nous avons vu que sans faire appel aux heures supplémentaires, les ouvriers peuvent produire en 3 mois : 3×1431 pièces = 4293 pièces pour un coût chargé de : $3 \times 1200 \times 3 \times 1,5 = 16200$ euros.

Pour les 207 pièces restantes, il faut compter, à 21,45 min par pièce, un total de 579 heures supplémentaires – soit, au tarif horaire majoré : 5115 euros.

Total = $16200 + 5115 = 21315$ euros.

Approche 2 (optimisée): maximisation de ce qui peut être produit en heures normales:

Si l'on prend comme contrainte, la productivité des machines on obtient en capacité maximale mensuelle par machine et pour 3 mois :

Découpage	2 min	2,1 min	4657 par mois	13971 pour 3 mois	Ok
Formage	6,5	6,83	1 431	4293	
Moulage	3	3,15	3 104	9 312	Ok
Soudage	3	3,15	3 104	9 312	Ok
Polissage	5	5,25	1 862	5 586	Ok

Sont réalisées en heures normales au moins 4 293 pièces, soit 1 463 heures travaillées.

Au total, le nombre d'heures normales disponibles sur 3 mois est de $163 \times 3 \times 3 = 1 467$ heures.

Il reste donc 4 heures normales qui permettent, hors formage de réaliser les autres opérations qui en heures normales comptent pour 13,65 min par pièce – en 4 heures, les ouvriers pourront en réaliser 17 pièces.

Il reste donc à produire 207 formatages et 190 autres opérations en heures supplémentaires.

Doivent être réalisées en heures supplémentaires :

– 207 pièces en formage, soit = $207 \times 6,5 \times 1,1 = 1 480$ min, soit 25 heures supplémentaires.

– 190 à réaliser en heures supplémentaires soit: $(13 \times 1,1) \times 190 = 2 717$ min, soit 45,3 heures.

Au total, sont à réaliser: 70,3 heures supplémentaires + 1 467 heures normales.

Heures normales: $1467 \times 1200/163 \times 1,5 = 16 200$ euros.

Heures supplémentaires: $(45,3 + 25) \times 1 200 \times 1,2 \times 1,5/163 = 932$ euros.

TOTAL = 17 132 euros.

COÛT TOTAL de la commande = 67 232 euros.

Trop faible, mais peut permettre de pénétrer un marché et d'amorcer une autre forme de coopération à plus long terme avec le grand magasin.

3.2. Quelle est la quantité mensuelle minimale de boîtes qui permet à SMBX d'atteindre l'équilibre entre son chiffre d'affaires et ses charges fixes + salaires et traitements ouvriers ?

Charges à couvrir: $1 200 \times 3 \times 1,5$ (charges salariales) + 500 = 5 900 euros

Marge générée sur la production – hors salaires:

N = nombre de pièces vendues

$N \times 17 - N(7,8 \text{ (mat1)} + 1 \text{ (stockage + livraison)} + 17 \times 0,2)$

Soit $4,8N$

Donc: $N = 5 900/4,8$ soit 1 230 pièces par mois.

De manière générale pour gagner en productivité en contexte de production de masse : les économies d'échelle qui permettent de diminuer le coût de revient de chaque pièce et donc, à prix de vente constant, d'augmenter les marges.

- Standardisation ;
- Automatisation ;
- Apprentissage.

4. PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT



4.1. *Quelles autres perspectives de développement pourraient être envisagées par SMBX ?*

- Très risqué de passer à la production de masse étant donné la situation actuelle de l'entreprise mais peut-être une porte de sortie intéressante ;
- Motivation du dirigeant semble être forte ;
- Compétence du dirigeant, on ne sait pas ;
- Compétences techniques de l'entreprise : à adapter à un nouvel outil de production + recrutement nécessaire ;
- Compétences managériales : gestion de production, commercialisation... ;
- Il est en outre risqué de ne plus dépendre que de quelques clients très peu nombreux et sans doute fortement volatiles.

Autres alternatives :

- Innovation sur des secteurs à forte VA ;
- Spécialisation sur un secteur porteur.

À chaque école son entretien

L'entretien est une phase très importante de votre intégration dans une ESC. C'est le moment où vous pourrez affirmer vos motivations, faire part de votre expérience passée, présenter la logique de votre parcours personnel, exposer vos projets. Chaque école a mis en place une procédure d'entretien qui lui appartient et qui est présentée dans les encadrés qui suivent. Pour en savoir plus sur les écoles et leurs caractéristiques, consultez le site www.passerelle-esc.com, rubrique « Écoles ».

CERAM Sophia Antipolis



- **Entretien individuel**

Exposé de 5 à 10 minutes à partir d'un thème ou d'une citation (au choix) et 20 à 25 minutes d'entretien avec le jury. Préparation 30 minutes.

- **Objectif de l'épreuve**

Sélectionner des candidats sur leurs aptitudes à intégrer l'entreprise après une formation supérieure au management.

Critères de sélection : cohérence du discours, motivation pour ce type d'études, ouverture d'esprit, authenticité, goût pour l'international, réflexion sur son avenir professionnel.

Un mini CV à remplir sur place vous sera demandé (cursus, expériences professionnelles, activités extra-scolaires...).

- **Composition du jury**

Jury de deux à trois personnes composé d'un professeur de l'école et d'un professionnel d'entreprise.

ESC Clermont



- **Entretien individuel**

Exposé à partir d'un thème, d'une citation puis dialogue avec le jury à partir d'un CV.

- **Objectif de l'épreuve**

Évaluation du potentiel général à partir de la qualité d'expression orale, qualité relationnelle, largeur du champ culturel, profondeur de l'analyse, réflexion sur l'avenir professionnel.

- **Composition du jury**

Le jury est composé d'au moins deux personnes : un professeur et un cadre ou dirigeant d'entreprise.

ESC Grenoble



- **Entretien individuel**

Exposé à partir d'un thème, d'une citation puis dialogue avec le jury à partir d'un CV.

- **Objectif de l'épreuve**

Évaluation du potentiel général à partir de la qualité d'expression orale, qualité relationnelle, largeur du champ culturel, profondeur de l'analyse, réflexion sur l'avenir professionnel.

- **Composition du jury**

Le jury est composé d'au moins deux personnes : un professeur et un cadre ou dirigeant d'entreprise.

ESC Amiens Picardie



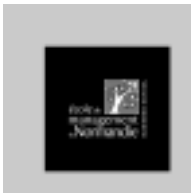
- **Modalité d'entretien:** un entretien collectif et un entretien individuel.
- **Entretien collectif:** réunion de plusieurs candidats autour d'un problème à traiter en commun. Durée: 40 minutes.
- **Entretien individuel:** après un exposé sur un sujet de culture générale tiré au sort, le candidat s'entretient avec les examinateurs. Durée: 30 minutes.
- **Objectif de l'entretien:** cet entretien permet de mesurer les capacités du candidat à exercer de futures responsabilités dans l'entreprise, de déceler ses qualités humaines et son aptitude à assimiler l'enseignement de l'ESC Amiens Picardie. Il est tenu compte du parcours antérieur et des motivations du candidat.
- **Objectif de l'épreuve:** cette épreuve vise à évaluer la faculté du candidat à s'intégrer et à travailler dans une équipe ainsi qu'à apprécier son comportement social
- **Composition du jury:** un représentant de l'école et deux professionnels dont un ancien élève de l'école. Un CV type est demandé.

ESC Dijon



- **Entretien individuel**
Durée: 30 minutes. Discussion ouverte à partir du CV du candidat (rempli avant l'entretien par celui-ci).
- **Objectif de l'épreuve**
En complément des épreuves écrites, l'entretien a pour objectif de déceler les motivations et les potentialités du candidat.
Il s'agit avant tout d'apprécier l'adéquation entre la personnalité du candidat, ses projets et le cursus de formation à l'ESC Dijon.
- **Composition du jury**
Le jury est composé d'au moins deux personnes dont un professeur de l'ESC Dijon.

ESC Le Havre



- **Entretien individuel**
30 minutes de discussion ouverte à partir du CV du candidat (préalablement rempli par celui-ci). Un CV type est envoyé au candidat par courrier lorsqu'il est déclaré admissible à l'École.
- **Objectif de l'épreuve**
L'entretien permet d'apprécier le potentiel du candidat, ses capacités à exercer de futures responsabilités en entreprise, sa motivation à intégrer l'ESC Le Havre. Le jury cherche à cerner la personnalité du candidat, il apprécie son authenticité, son enthousiasme, son ouverture d'esprit, sa capacité d'adaptation et la cohérence de son discours. À l'ESC Le Havre, chaque candidat est unique et l'École s'enrichit de la diversité des profils et des tempéraments des étudiants qui composent ses promotions.
- **Composition du jury:** Le jury est composé de deux personnes: un professeur ou un responsable de l'ESC et un cadre ou dirigeant d'entreprise.

ESC Lille

- **Entretien individuel** (venir muni de son CV personnel). Choix d'un sujet.
Préparation : 15 minutes. Exposé : 5 minutes.
Entretien : 25 minutes.

L'entretien porte sur l'exposé, le contenu du CV, les perspectives professionnelles, les activités culturelles et les expériences en entreprise.

- **Objectif de l'épreuve**

Avec les réponses aux questions portant sur l'exposé et le CV, le jury évalue la richesse, la curiosité, la culture, la détermination, la simplicité et l'authenticité des candidats.

- **Composition du jury**

Deux ou trois personnes (un permanent ou intervenant de l'École et un ou deux représentants d'entreprise). Le jury propose au candidat de poser des questions à la fin de l'entretien.

ESC Pau

- **Entretien individuel**

Durée : 60 minutes (30 min + 30 min).

La préparation : Vous tirez au sort un article de presse et un thème d'actualité, puis vous préparez un exposé construit et argumenté sur l'un des deux sujets (30 min).

Le jury : 10 minutes pour présenter votre exposé, 10 minutes pour vous présenter, 10 minutes pour évaluer votre spontanéité, votre authenticité, votre réactivité et votre créativité.

- **Objectif de l'épreuve**

Mieux connaître le candidat, ses expériences, ses motivations, ses projets, ses rêves... L'évaluation du potentiel du candidat est principalement articulée autour de sa personnalité. Le jury cherche à évaluer la pertinence de l'argumentation.

- **Composition du jury**

Le jury est constitué de deux personnes : un professeur et un dirigeant d'entreprise.

ESC Tours-Poitiers (ESCEM)

- **Entretien individuel** : 30 minutes.

Le candidat traite le sujet qu'il a choisi pendant 5 à 10 minutes (au choix : sujet court ou sujet long ; préparation : 30 min). Le jury lui pose des questions sur le sujet (5 min), puis tente de cerner sa personnalité et sa motivation en l'amenant vers des problématiques plus personnelles (de 10 à 15 min).

- **Objectif de l'épreuve**

L'objectif est de mieux connaître les candidats et de cerner leur motivation à intégrer l'ESC Tours-Poitiers. Le jury cherche à évaluer leur aisance relationnelle, leur précision, leur rigueur, leur capacité d'analyse, leur ouverture d'esprit et leur aptitude à s'investir dans différents types de projets. L'école ne cherche pas des profils stéréotypés mais des étudiant(e)s à vrai potentiel.

- **Composition du jury**

Il se compose de deux ou trois personnes : un cadre ou professeur de l'ESC Tours-Poitiers et un ou deux représentants du monde de l'entreprise.

ESC Montpellier



- **Entretien individuel** : Durée : 25 min

Le candidat a le choix entre une dizaine de situations proposées par le jury et expose avec clarté et authenticité des expériences récentes vécues personnellement dans un cadre professionnel, familial, associatif, sportif... en relation avec la situation choisie.

- **Objectifs de l'épreuve**

Le témoignage du candidat, sur le fond comme sur la forme, permet au jury d'identifier les caractéristiques personnelles indispensables et le potentiel requis à un futur cadre et dirigeant d'entreprise. Les questions posées par les membres du jury au fil du récit visent à approfondir progressivement la connaissance du candidat, et à évaluer entre autres sa capacité d'adaptation, d'anticipation, sa curiosité, son ouverture d'esprit, et son intégrité...

- **Composition du Jury**

Il se compose de 2 ou 3 personnes : d'un professeur ou d'un responsable de l'ESC Montpellier, ainsi que d'un cadre ou dirigeant d'entreprise.

ESC Rennes



- **Entretien individuel**

Durée: 30 minutes. Il se conduit à partir du CV type que le candidat aura rempli au préalable. Il prend la forme d'une discussion ouverte.

- **Objectif de l'épreuve**

Comprendre qui est le candidat, quels sont ses expériences, ses projets. L'évaluation du potentiel du candidat est principalement articulée autour de sa personnalité. Pas de sujet de culture générale à préparer.

- **Composition du jury**

Le jury est constitué de deux personnes: un professeur et un cadre ou dirigeant d'entreprise.

IECS Strasbourg



- **Entretien individuel**

Durée: 45 minutes (préparation 15 minutes).

Le candidat expose le sujet choisi (parmi deux) pendant 10 minutes. S'ensuit l'entretien proprement dit, qui se déroule sous la forme d'une interview à partir du CV rempli préalablement par le candidat.

- **Objectif de l'épreuve**

Déterminer le potentiel de l'étudiant à exercer de futures responsabilités en entreprise. Le jury apprécie aussi son goût pour l'international, son ouverture d'esprit, sa personnalité, la cohérence de son discours et sa motivation pour ce type d'études.

- **Composition du jury**

Le jury est composé de trois personnes: un professeur ou responsable de l'École, un professeur en BTS/DUT et un cadre ou dirigeant d'entreprise.

Les écoles Passerelle ESC se présentent

<i>CERAM Sophia Antipolis</i>	<i>p. 324</i>
<i>ESC Amiens-Picardie</i>	<i>p. 326</i>
<i>ESC Clermont</i>	<i>p. 328</i>
<i>ESC Dijon</i>	<i>p. 330</i>
<i>ESC Grenoble</i>	<i>p. 332</i>
<i>ESC Le Havre</i>	<i>p. 334</i>
<i>ESC Lille</i>	<i>p. 336</i>
<i>ESC Montpellier</i>	<i>p. 338</i>
<i>ESC Pau</i>	<i>p. 340</i>
<i>ESC Rennes</i>	<i>p. 342</i>
<i>ESC Tours-Poitiers (ESCEM)</i>	<i>p. 344</i>
<i>IECS Strasbourg</i>	<i>p. 346</i>

CERAM Sophia Antipolis
European School of Business

BP 085

06902 Sophia-Antipolis Cedex
Tél. : 0820 424 444 (0,12 €/min)

Fax : +33 (0)4 93 65 45 24

E-mail : info-esc@ceram.fr

Internet : www.ceram.fr

CERAM Sophia Antipolis

European School of Business

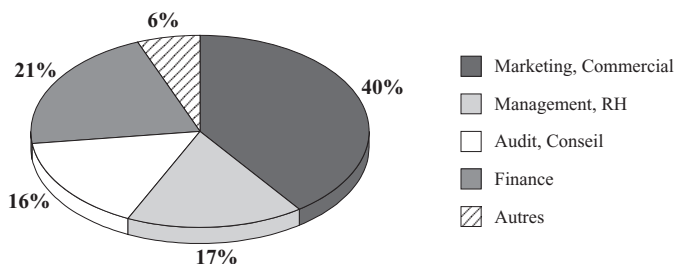
L'école

Date de création :	1963
Statut :	Établissement consulaire
Visa et labels :	Diplôme Bac+5 visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Membre du SAI (Service des Admissions Internationales) créé par la CCI Paris avec HEC, ESCP-EAP, EM Lyon. Membre fondateur du Chapitre des Écoles de Management de la Conférence des Grandes Écoles, membre de l'EFMD et membre de l'AACSB.
Dir. Enseignement Supérieur :	Alain Van Bockstaël
Directeur Délégué :	Alice Guilhon
Responsable concours :	Bernadette Dalmasso-Lani

En pratique

Scolarité :	6900 €/an
Financement :	Bourses de l'Enseignement supérieur, prêts bancaires à taux préférentiels ; apprentissage : frais de scolarité payés par l'entreprise et étudiant rémunéré.
Logement :	Fichier de l'école + Résidence Campus + Résidences universitaires
Assoc. des diplômés :	Contact au CERAM : Annette Dulac Tél. : 0493954573

Les diplômés par fonctions



International

- 220 places ouvertes à l'international dans le réseau d'échanges, 8 accords de double diplôme
- 100 offres d'expérience professionnelle à l'étranger: stages et année en entreprise
- Membre fondateur avec Maryland University (USA) du « **Global Technology & Management Consortium** » (GTMC)
- Membre fondateur avec le Groupe ESC Marseille-Provence du **Réseau Méditerranéen des Écoles de Management (RMEM)**
- Membre du Réseau Doctoral Européen en Knowledge Management **EUDOKMA**
- **33 % d'étudiants étrangers**

Apprentissage

Depuis 10 ans, le CERAM Sophia Antipolis poursuit son engagement à favoriser l'apprentissage dans les Grandes Écoles. Directement lié au tissu économique de la Région PACA, c'est l'un des plus grands centres de formation d'apprentis (CFA) de grade Master. L'apprentissage est une remarquable formule d'alternance entre École et Entreprise, il permet de gagner un an d'expérience professionnelle et débouche, le plus souvent, sur le 1^{er} emploi.

Spécificités

Le Programme ESC du CERAM Sophia Antipolis offre à ses étudiants une gamme riche et diversifiée de parcours de formation. Une spécialisation professionnelle dans un domaine-clef du management, une expérience significative en entreprise, un accompagnement on-line personnalisé (plateforme e-learning webintec) et une immersion complète dans un environnement international constituent le profil d'excellence de nos jeunes diplômés.

Les activités pédagogiques et de recherche sont structurées autour de nos 3 axes d'expertise:

- Entrepreneurship, Technology & Innovation;
- Competence, Knowledge & Organization;
- Global Management.

11 majeures de spécialisation en 3^e année: Finance de Marché – Finance d'Entreprise – Audit & Expertise – GRH & Conduite du Changement – Entreprises Innovantes – Global Management & European Business – Conseil en Systèmes d'Information – Marketing Grande Consommation – Marketing des Services – Marketing et Management de Projet – Recherche.

Les stages:

- 1^{re} année (ESC1): 4 mois de mai à fin août;
- 2^e année (MIM 1): de 6 à 8 mois de janvier à fin août;
- 3^e année (MIM 2): stage de pré-embauche 6 mois.

Année en Entreprise possible entre la 2^e et la 3^e année sous forme de stage ou CDD.

L'école est située à Sophia Antipolis, premier parc européen d'entreprises innovantes.

3^{es} cycles

Masters of Science – Programmes en langue anglaise

- International Business
- International Finance
- Strategic Tourism Management
- International Project Leadership

Mastères (MS) Spécialisés – Label de la Conférence des Grandes Écoles

- Finance de Marchés, Innovations et Technologies
- Ingénierie et Gestion Internationale de Patrimoine
- Intelligence Économique et Knowledge Management
- Management Stratégique du Développement Durable
- Ressources Humaines et Changement Social



ESC Amiens Picardie

École Supérieure de Commerce
d'Amiens Picardie

18, place Saint-Michel
80038 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 82 23 00
Fax : 03 22 82 23 01

E-mail :
melanie.bontant@supco-amiens.fr
Internet : www.supco-amiens.fr

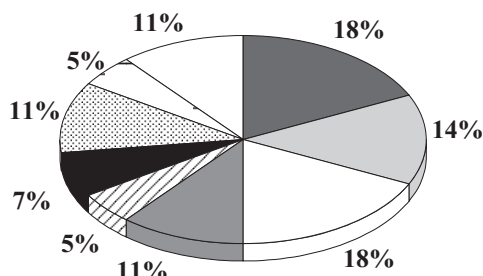
L'école

Date de création:	1942
Statut:	Association loi 1901
Visa et labels:	Diplôme reconnu et visé par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Visa renouvelé pour 6 ans le 19 août 2004. Membre de la Conférence des Grandes Écoles et de l'European Foundation for Management Development
Dir. du Groupe:	Jean-Louis Mutte
Directeur ESC:	Roger Davis
Relations entreprises:	Georges Pouzot
Responsable concours:	Mélanie Bontant
Resp. communication:	Hélène Guillamot

En pratique

Scolarité:	6100 €/an
Financement:	Bourses d'État, bourses départementales, prêts d'honneur, fonds de solidarité du groupe Sup de Co, prêts bancaires
Logement:	Service logement de l'ESC
Assoc. des diplômés:	www.anciens-escamiens.com

Les diplômés par fonctions



- Finance, banque, assurance
- Commerce, distribution
- Technologies, informatique (services)
- Industrie automobile, aéronautique, navale et ferroviaire
- ▨ Industries chimiques et pharmaceutiques
- Études, conseil, audit
- ▨ Industrie agroalimentaire
- Presse, média, édition
- Autres industries

International

- Plus de 250 universités partenaires dans 25 pays, programmes Socrates, réseaux Isep et Crepuq
- Les nouveaux diplômés internationaux:
 - FhW Trier, Allemagne
 - Dublin Institute of Technology, Irlande (e-commerce and marketing)
 - Dublin Institute of Technology, Irlande (management)
 - Fundensem Alicante, Espagne
 - Aston Business School, Grande Bretagne
 - Anglia Polytechnic University, Grande Bretagne (international business)
 - Anglia Polytechnic University, Grande Bretagne (business administration)
 - University of the West England, Bristol, Grande Bretagne
 - Université de Moncton, Canada
 - Université de Laval, Canada
 - Instituto tecnologico y de Estudios Superiores de Monterrey, Mexique
 - University of Ballarat, Australie
- Stages à l'étranger 2004 : 30 %,

Durée: 4 à 6 mois en moyenne

Apprentissage

Au niveau de la 3^e année, chaque étudiant peut choisir le statut d'apprenti : une semaine à l'école pour deux semaines en entreprise.

Les étudiants de 2^e année peuvent aussi choisir ce statut, sous réserve de trouver une entreprise qui accepte le rythme proposé par l'ESC Amiens pour cette partie de la scolarité.

Le taux de placement est de 100 % en moins de 3 mois.

Spécificités

Ce qui nous différencie des autres grandes écoles de commerce :

- Le taux et le niveau de placement exceptionnels des jeunes diplômés, validé par les DRH.
- La qualité du réseau des anciens élèves (4 000 anciens élèves depuis 1942) et leur implication dans la vie de l'école.
- La diversité des partenaires internationaux: 250 universités réparties dans le monde entier.
- L'accent mis sur le développement des qualités de Comportements Professionnels: exportation des expériences vécues sur le terrain, évaluations régulières effectuées par des professionnels.
- La place accordée à la culture générale et à l'intervention d'artistes.
- Le cadre d'étude, l'école est située dans l'ancien évêché d'Amiens, adossé à la cathédrale, en centre-ville et au cœur d'un parc historique.
- La coopération avec l'Université Picardie Jules Verne: DESS en fin de 3^e année, maîtrise en fin de 2^e année.
- L'implication de l'environnement économique et régional: intervention de toutes les CCI de la région Picardie, du MEDEF et de la CGPME au sein du conseil d'administration.
- La structure du financement: 30 % des ressources proviennent des collectivités régionales sous forme de subventions, 30 % des entreprises et 40 % seulement des frais de scolarité.
- L'utilisation des moyens informatiques : 270 ordinateurs en réseau accessibles en libre-service permanent et collection de supports d'enseignement multimédia, l'ensemble des bâtiments équipé de bornes Wifi ainsi que la technologie SAS.

Les projets en cours pour l'année 2005:

- Le Groupe Sup de Co Amiens Picardie vient d'initier le processus de certification EQUIS conjointement avec celui de la certification ISO 9001 visant de cette manière à répondre tant aux attentes du monde académique qu'à celles des entreprises.
- Mise en œuvre d'une filière de formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration (International Resort and Tourism Management), en partenariat avec ESHOTEL et le groupe Accor.
- Des conventions de partenariat permettant de renforcer le dispositif existant à l'attention des sportifs de haut niveau viennent d'être conclues avec le CREPS et l'équipe de hockey sur glace « les Gothiques ».
- Le « passeport lycéen »: il s'agit d'une opération menée conjointement avec les lycées de la Région Picardie en vue de détecter et d'accompagner dès la classe de première les élèves de milieu défavorisé ayant le potentiel de poursuivre des études supérieures mais qui pour diverses raisons y renonceraient. Ces lycéens feront l'objet d'un soutien continu auquel les étudiants de l'ESC contribueront.
- Le « parrainage attitude »: opération visant au rapprochement, par le biais d'actions menées en commun, d'apprentis de l'ESC et du CFA du bâtiment en vue d'aider ces derniers dans leur compréhension des éléments de gestion et de communication indispensables dans la conduite d'activités commerciales.

3^{es} cycles

- Mastère Spécialisé Management des services financiers à distance – Banque Assurance
- Mastère Ingénierie des affaires internationales, avec l'ESIEE
- DESS « Communication et techniques des échanges internationaux », en partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne
- Programmes de formation continue proposés par Sup de Co Entreprises
- Programme de consolidation du Projet Professionnel, ouvert aux titulaires d'une maîtrise ou d'un DEA

ESC Clermont

École Supérieure de Commerce
de Clermont

4, boulevard Trudaine
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 98 24 24
Fax : 04 73 98 24 49
E-mail : info@esc-clermont.fr
Internet : www.esc-clermont.fr

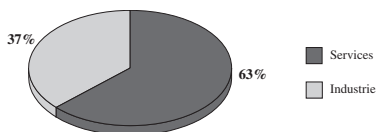
L'école

Date de création :	1919
Statut :	Établissement géré par la CCI de Clermont-Issoire
Visa et labels :	Diplôme visé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, habilitée à délivrer le grade Master. Membre du Chapitre de la Conférence des Grandes Écoles, EFMD, AACSB et Nibes Membre fondateur du réseau EMBS (European Master in Business Sciences)
Dir. du Groupe :	Andrés Atenza
Dir. Bachelor :	Olivier Léon
Dir. Graduate Master :	Matar MBaye
Responsable concours :	Nicole Le Cann

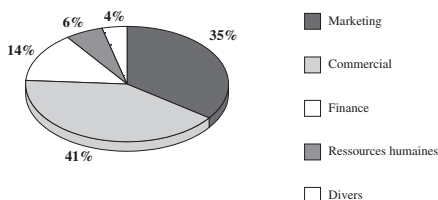
En pratique

Scolarité :	6200 €/an
Financement :	Bourses d'État, exonération partielle de droits, monitorat, prêts bancaires à taux préférentiels
Logement :	Mise à disposition d'adresses, relations privilégiées avec certains propriétaires et agences
Assoc. des anciens :	Président : Jean-Marc Picandet

Les diplômés par secteurs d'activité



Les diplômés par fonctions



International

- **Accords internationaux:**
 - 77 partenaires
 - 93 programmes
- **35 pays concernés**
- **Doubles diplômes ou diplômes communs:**
 - 9 universités aux États-Unis pour les MBA et MSc
 - MS en Grande-Bretagne
 - MBA en Espagne
 - Maestria au Mexique
 - 13 universités pour l'EMBS
- **150 étudiants étrangers dans l'école**
- **Stages à l'étranger:**

Tous les élèves doivent effectuer un séjour de 6 mois.

Apprentissage

72 élèves en 3^e année.

■ **Spécificités**

Une valeur sûre

Maximiser vos chances

Notre politique de barre intermédiaire maximise vos chances d'intégrer.

Maximiser vos choix

La pédagogie I2P (Internalisation – Professionnalisation – Personnalisation), développée depuis plusieurs années par ESC Clermont, évolue sans cesse pour « coller aux besoins des entreprises ». 47 électifs et 30 spécialisations sont désormais proposés. Afin d'accompagner ce développement, 15 nouveaux professeurs permanents ont été recrutés en deux ans.

Innover pour progresser

L'année 2006 sera consacrée à une restructuration de l'ensemble des programmes afin de personnaliser encore plus la formation et de répondre à la demande d'entreprises souhaitant optimiser la synergie École – expérience en entreprise – recrutement.

De nouvelles spécialisations

Marketing automobile, marketing agroalimentaire, développement durable, banque.

De nouveaux partenaires

Après le Brésil et l'Argentine en 2005, des universités au Venezuela, Slovaquie, Indonésie ont signé des accords de coopération avec l'École.

Dans une ville qui bouge

45 000 étudiants dont 4 500 venant du monde entier. Dixième ville française au classement de *L'Express*, combinant dynamisme économique, offre culturelle et cadre de vie, cinquième au classement des villes sportives.

3^{es} cycles

Mastères et Masters of Science:

- Ingénierie d'affaires et de projets internationaux *
- Ingénierie du commerce international *
- Stratégie et management des technologies de l'information*
- Management européen des ressources humaines
- Management des partenariats industriels et de la sous-traitance
- Finance and Auditing
- Customer Relations
- European Business

* Également enseigné en anglais.

ESC Dijon

École Supérieure de Commerce de Dijon

E-mail : escdijon@escdijon.com
 Internet : www.escdijon.com

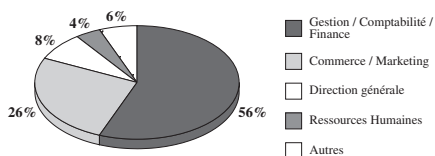
L'école

Date de création :	1899
Statut :	Établissement consulaire
Visa et labels :	Diplôme visé. Membre du Chapitre des Écoles de Management de la Conférence des Grandes Écoles, de la FNEGE et de l'EFMD. École habilitée à délivrer le grade de Master.
Dir. du Groupe :	Hervé Gasiglia
Dir. académique :	Patrick Scotti
Dir. développement :	Isabelle Demay
Dir. du programme ESC et du concours :	Daniel Bouchout

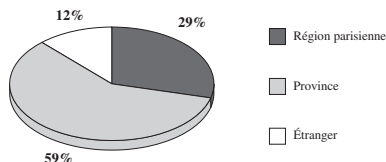
En pratique

Scolarité :	1 ^{re} année : 6 300 € ; 2 ^e : 6 900 € ; 3 ^e : 6 900 €
Financement :	Bourses de l'Enseignement supérieur, prêts bancaires étudiants à taux préférentiels
Logement :	Cité universitaire, logements en centre-ville (Fichier logement à disposition des élèves)
Assoc. des anciens :	Réseau de plus de 3000 diplômés en activité Président : David Sullo Secrétaire générale : Agnès Masson Tél. : 03 80 72 59 92 – Fax : 03 80 72 59 99

Les diplômés par fonctions



Les diplômés par régions



Enquête janvier 2005 « Insertion des jeunes diplômés »

International

- 90 universités partenaires dans 30 pays
- 28 Doubles diplômes
 - Australie
 - Canada
 - Allemagne
 - Mexique
 - Espagne
 - Suède
 - USA
- Environ 140 étudiants étrangers dans l'école
- Séjours à l'étranger:
Les élèves qui ne choisissent pas la filière double diplôme effectuent, au cours de la 2^e année, un semestre d'étude à l'étranger, dans une de nos universités partenaires ou un stage à l'étranger (sans frais de scolarité supplémentaires).

Apprentissage

Possibilité de poursuivre ses études à partir du second semestre de 2^e année sous contrat d'apprentissage.

Les « apprentis » suivent une scolarité identique à leurs camarades et obtiennent le même diplôme tout en étant salariés d'une entreprise qui prend en charge leurs frais de scolarité et leur verse une rémunération.

Spécificités

« La vocation de l'ESC Dijon est d'aider ses élèves à trouver ce qui va les passionner et à atteindre l'excellence professionnelle dans cette voie. »

Idéalement située à 90 minutes de Paris (16 liaisons TGV par jour), l'ESC Dijon propose un cursus réparti sur 3 à 4 ans et ouvre à chaque élève la possibilité de choisir parmi plus de 50 parcours possibles combinant formations, stages, séjours à l'étranger, double diplôme, expériences associatives, apprentissage et année césure. Et de changer en cours de route... une ou plusieurs fois. Parmi les points forts de l'école :

- L'ouverture internationale avec trois filières double diplôme permettant d'obtenir en 3^e année un MBA, MA, MSc, Diplom-Kaufmann, Maestria ou Licenciatura, un séjour à l'étranger, les cours de gestion enseignés dans 4 langues.
- Des spécialisations renommées (audit, finance, marketing, management des entreprises culturelles) et sectorielles (management des entreprises culturelles, industries pharmaceutique et viticole).
- Les stages, l'année césure (entre la 2^e et la 3^e année), ou l'apprentissage (à partir du milieu de la 2^e année).
- Une pédagogie adaptée à la vie et aux projets associatifs (parcours associatif et entrepreneuriat).

Le diplôme de l'ESC Dijon dispense de plein droit de l'intégralité du DPECF (Diplôme préparatoire aux études comptables et financières) et des épreuves 3, 4 et 5 du DECF (Diplôme d'études comptables et financières).

3^{es} cycles

Mastères spécialisés :

- Management de l'industrie pharmaceutique
- Commerce international des vins et spiritueux
- Management des entreprises culturelles
- Management des Industries de l'Alimentation Santé
- Communication Financière Internationale

Master of science :

- European Business Administration



ESC Grenoble

École Supérieure de Commerce de Grenoble
(dépend de Grenoble École de Management)

12, rue Pierre Sémard

BP 127

38003 Grenoble Cedex 01

Tél. : 04 76 70 60 13

Fax : 04 76 70 60 99

E-mail : info@esc-grenoble.com

Internet : www.esc-grenoble.com

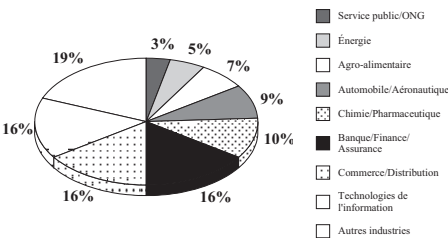
L'école

Date de création :	1984
Statut :	Établissement consulaire (Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble)
Visa et labels :	Diplôme visé – grade Master. Membre de la Conférence des Grandes Écoles et du Chapitre des Écoles de Management. Accrédité EQUIS, AACSB et AMBA.
Dir. Grenoble École de Management :	Thierry Grange
Dir. de la Pédagogie et de la Recherche :	Loïck Roche
Dir. de l'École :	Jean-François Fiorina
Resp. du concours :	Martine Favre-Nicolin

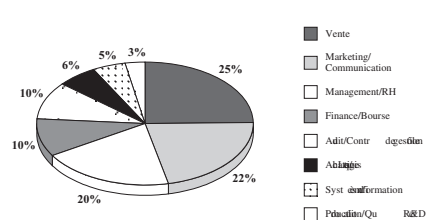
En pratique

Droits de scolarité :	1 ^{re} année : 6757 €, 2 ^e / 3 ^e année : 7225 €
Financement :	Financement possible par contrat d'apprentissage/alternance (2 ^e / 3 ^e année); mensualisation du règlement ; exonérations; prêts d'honneur pour boursiers de l'enseignement supérieur ou pour toute situation exceptionnelle; bourses stages en PME/PMI; bourses pour l'étranger; jobs étudiants...
Logement :	Logements étudiants à proximité

Les diplômés par secteurs d'activités



Les diplômés par fonctions



International

- **Accords d'échanges avec 116 partenaires universitaires dont la majorité bénéficie d'accréditation(s) internationale(s) réparties dans 29 pays. Possibilités de double diplôme: MBA, MSc, Diplom Kaufmann**

- **Le Global Manager Program: 100 % des étudiants partent à l'étranger.**

Quatre options au choix:

- un séjour classique d'un an ou d'un semestre dans l'une des meilleures universités internationales
- un stage de 3 à 12 mois
- une année de césure pour un projet personnel ou professionnel
- un séminaire intensif de 6 à 8 semaines dans une université aux États-Unis ou Allemagne ou Australie

- **Possibilité de suivre le programme ESC entièrement en anglais en 1^{re} et 2^e année**

- **Plus de 79 nationalités présentes au sein de l'institution**

- **Parcours Tour du Monde :**
2 années consacrées à la préparation et la réalisation d'un Tour du Monde autour d'une thématique précise

Spécificités

Tout en conservant un enseignement généraliste, l'ESC Grenoble a acquis une véritable expertise en Management Technologique et Interculturel qui lui permet de former des futurs cadres dotés d'une culture de l'initiative et d'un esprit entrepreneurial, capables d'anticiper les changements et de mener des projets transversaux dès leur entrée dans l'entreprise.

L'investissement massif et continu dans le Management Technologique et l'innovation pédagogique lui ont permis d'être reconnue pour son excellence académique par ses pairs qui l'ont accréditée EQUIS, AACSB et AMBA. Elle est aujourd'hui l'une des rares écoles mondiales à posséder cette triple accréditation.

Le développement d'une stratégie internationale avec près d'une centaine d'universités partenaires et l'installation de ses programmes sur 8 sites, de Grenoble à Moscou, donnent à ses élèves une ouverture internationale très appréciée par les entreprises qui les recrutent et qui soutiennent l'École par l'offre de projets de fin d'études à l'étranger. L'École propose également le Global Manager Program qui permet à tous les étudiants de l'ESC Grenoble de partir à l'international.

Toutes ces méthodes d'accès aux principes du management, aussi distinctes qu'originales, sont intégrées dans la pédagogie différenciée dont l'objectif est de permettre à l'étudiant de construire son propre parcours en fonction de ses aspirations et de la réalité professionnelle. Véritable accélérateur du processus personnel d'apprentissage, la pédagogie différenciée s'appuie sur une organisation rigoureuse.

Le projet professionnel de chaque étudiant est formalisé par une équipe dédiée au Développement Personnel pour concevoir le parcours de formation qui correspond à ses ambitions. Un département entier, le Département des Enseignements Appliqués (DEA), s'attache à valoriser toutes les expériences hors salle de classe qui sont désormais intégrées au cursus: création d'entreprise, 23 associations, alternance en entreprise, apprentissage, année de césure, projet personnel national ou international...

La pédagogie différenciée est bel et bien en marche pour offrir aux étudiants des degrés d'expertise modulables. Avec, comme possibilité ultime, l'obtention d'un double diplôme: MBA, Mastère Spécialisé, Certificat de l'ENST Bretagne...

Alternance

- En 2^e année et/ou 3^e année
- 41 % des étudiants sont en alternance ou en apprentissage
- Rythme: 1 semaine École/ 2 semaines entreprise (+ autres possibilités)
- Rémunération et/ou exonération des frais de scolarité

3^{es} cycles

Un MBA full-time et part-time avec huit spécialisations:

- Business Intelligence • Technology Management • Global Management • Management Consulting • Managing the Digital Enterprise • Project Management • Finance • International Accounting and Auditing

Six Mastères Spécialisés:

- Management Technologique • E-Business (avec IBM) • Achats et Logistique Industrielle • Entrepreneurs (pédagogie HEC Entrepreneurs) • Informatique Décisionnelle (avec SAS Institute) • Management des Entreprises de Biotechnologies (avec l'université Joseph Fourier – Grenoble)



ESC Le Havre

École de Management de Normandie

30, rue de Richelieu

76087 Le Havre Cedex

Tél. : 02 32 92 59 99

Fax : 02 35 42 11 16

E-mail : info@esc-lehavre.fr

Internet : www.esc-lehavre.fr

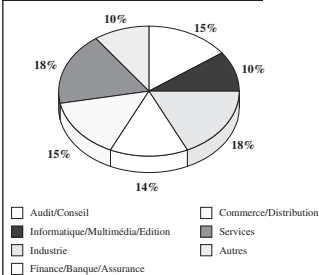
L'école

Date de création:	1871
Statut:	Établissement consulaire
Visa et labels:	Diplôme visé par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche et conférant le Grade de Master. Membre du Chapitre des Écoles de Management de la Conférence des Grandes Écoles et des réseaux internationaux EFMD, AACSB et EMBS.
Dir. Général du groupe:	Jean-Guy Bernard
Directeur ESC:	Gilles Lescat
Directeur des études :	Geneviève Poulingue
Responsable concours :	Roger Soulieux

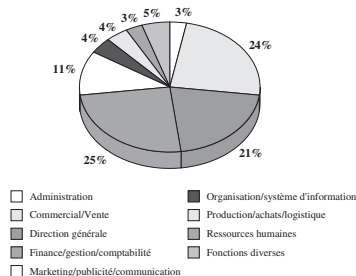
En pratique

Scolarité:	5700 €/an
Financement:	Bourses de l'Enseignement Supérieur, prêts d'honneur, fonds d'aide de la CCI du Havre dans certains cas particuliers, prêts bancaires à taux préférentiels
Logement:	Cité universitaire, logements privés à proximité de l'école (fichier à disposition des étudiants)
Association des anciens:	Réseau de 5500 diplômés Association des diplômés ESC Le Havre Président: Elian Pilvin 30, rue de Richelieu - 76087 Le Havre Cedex Tél. : 02 32 92 52 62 - Fax: 02 35 42 11 16 E-mail: diplomes@esc-lehavre.fr Site internet: www.diplomes-esclehavre.com Annuaire des diplômés: oui

Les diplômés par secteurs d'activités



Les diplômés par fonctions



International

- 90 universités partenaires dans 28 pays
- 30 doubles diplômes ou diplômes communs :
 - 5 Master: Australie, États-Unis, Suède
 - 1 MIB: Belgique
 - 10 MBA: Brésil, Canada, Chine, Honduras, Suède, États-Unis
 - 2 Licenciatura: Chili, Espagne
 - 1 BA Honours: Royaume-Uni
 - 1 MIM: Suède
 - 10 EMBS (European Master of Business Sciences): Allemagne, Danemark, Espagne, Italie, Pologne, Royaume-Uni
- 100 étudiants étrangers à l'ESC Le Havre en 2005
- 100 % des étudiants de l'ESC Le Havre ont une expérience à l'étranger durant leur cursus (stage, séjour d'études)
- 20 professeurs visitants par an à l'ESC
- Stages à l'étranger:
 - 1 stage obligatoire de 2 à 3 mois (fin de 1^{re} année)
 - 1 stage de 6 à 12 mois (année optionnelle entre 2^e et 3^e année)

Apprentissage

- Possibilité de suivre la filière apprentissage en 2^e et 3^e année du cursus.
- Durée: 2 ans. Rythme alternant cours (4 x 9 semaines réparties autour de 4 grands thèmes: marketing, finance, management, management stratégique) à l'ESC et périodes en entreprise (4 x 17 semaines, soit un total de 68 semaines congés payés inclus).
- L'étudiant apprenti est rémunéré par son entreprise d'accueil et exonéré des frais de scolarité pendant 2 ans pris en charge par l'entreprise.
- 60 % des apprentis sont recrutés par leur entreprise d'accueil.
- 30 places par année ouvertes dans cette filière.

Spécificités

La pédagogie HEC Entrepreneurs: apprendre par l'action et constituer son capital d'expériences

Décliné selon le mode pédagogique d'HEC Entrepreneurs en partenariat avec le Groupe HEC Paris, le programme Entrepreneurs du Master Grande École ESC Le Havre est tout à fait original dans sa construction pédagogique. Former « des jeunes diplômés avec expériences », capables de s'adapter à des environnements et à des cultures différentes, d'analyser et de résoudre des problématiques complexes, d'intégrer des savoirs et des compétences nouvelles, tel est l'objectif de l'École.

Durant les trois années du cursus, l'enseignement académique (gestion et langues vivantes) est complété par un apprentissage de la réalité professionnelle à travers 3 à 6 missions et 3 stages obligatoires en entreprise (dont 1 au minimum à l'étranger). Tous les étudiants sont ainsi amenés à côtoyer une dizaine d'entreprises et de champs d'expertises différents au cours de leur scolarité. Chaque mission, dont le thème est défini par l'ESC (création d'entreprise en 1^{re} année, organisation en 2^e année...), est confiée par une entreprise et répond à une situation concrète et réelle. Elle est réalisée par un groupe de trois élèves en quatre à six semaines intensives, en étroite collaboration avec un cadre ou dirigeant d'entreprise qui joue le rôle de responsable de mission. La mission s'achève par un jury de clôture au cours duquel chaque groupe présente oralement le résultat de ses travaux à un jury d'experts - cadres et dirigeants d'entreprises - chargé d'évaluer la qualité de leurs analyses et préconisations.

Cette formation, en prise directe et au service de l'entreprise, où professeurs et professionnels assurent aux étudiants un véritable « coaching », les prépare au management opérationnel. Excellents généralistes, doués d'une très forte capacité d'adaptation, les étudiants font preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative, savent prendre des responsabilités et travailler en équipe. Avec environ 300 missions réalisées par an à l'ESC, l'appui et l'intervention de plus de 850 cadres et dirigeants d'entreprises dans le programme, les élèves sont au cœur d'un réseau leur ouvrant de très nombreuses opportunités de stages et d'emploi.

Les spécialisations de 3^e année: développer un portefeuille de compétences

En 3^e année, les étudiants choisissent l'une de ces options: audit/finance, marketing, entrepreneurs, supply chain & logistics management, tourism management. Les 4 premières options intègrent des missions liées aux spécialisations choisies par les élèves ce qui leur permet l'exploration de champs extrêmement variés: conseil en redressement ou reprise d'entreprise, audit/contrôle, marketing, communication, création d'entreprise, conseil en développement, management des ressources humaines, logistique. L'option supply chain & logistics management, enseignée entièrement en anglais et mise en place avec l'Université Macquarie à Sydney permet aux élèves d'obtenir conjointement le diplôme Master Grande École ESC Le Havre et le Master of Commerce Supply Chain Management de l'université australienne.

La nouvelle option tourism management, ouverte en septembre 2005 en partenariat avec l'Université de Brighton (UK) est enseignée en anglais. Accréditée par le World Tourism Organisation, elle permet l'obtention d'un double diplôme MA Tourism Management ou MSc Tourism Management. Les cours se déroulent dans l'enceinte du Centre International de Deauville (C.I.D.), au cœur de la plus glamour des stations balnéaires françaises.

L'international: s'ouvrir de nouveaux horizons

La position géographique de la ville du Havre et son tissu économique local à forte tradition maritime et commerciale font de l'international plus qu'une spécificité de l'ESC Le Havre, une véritable culture. Une part très importante est réservée à l'enseignement des langues et l'école propose à ses étudiants un remarquable programme d'échanges internationaux grâce à son réseau de 90 universités partenaires, offrant ainsi aux élèves la possibilité d'effectuer une année optionnelle d'études à l'étranger entre la 2^e et la 3^e année ou en 3^e année en vue de l'obtention d'un double diplôme.

3^{es} cycles

- 3^e cycle en Logistique Globale et Transports Internationaux (Campus du Havre)
- 3^e cycle Supply Chain & Logistics Management (Campus du Havre) - programme en anglais
- MA Tourism Management (C.I.D. Deauville) - programme en anglais
- MSc Tourism Management (C.I.D. Deauville) - programme en anglais
- Mastère Spécialisé Entrepreneurs (Campus du Havre)
- Mastère Spécialisé Management du Développement Territorial (Campus de Caen)

ESC Lille

École Supérieure de Commerce
 de Lille – Lille/Paris

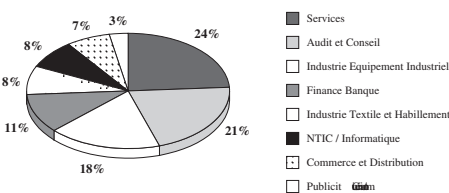
L'école

Date de création:	1892
Statut:	Association loi 1901, établissement privé reconnu par l'État
Visa et labels:	Membre de la Conférence des Grandes Ecoles, du Chapitre des Ecoles de Management, de l'EFMD, AACSB et EIASM (European Institute for Advanced Studies in Management). Diplôme visé par le Ministère de l'Éducation Nationale, Grade de Master.
Dir. du Groupe:	Jean-Pierre Raman
Directeur de l'école:	Henrik Lutzen
Responsable des études:	Pierre-Marie Furry
Responsable concours:	Jean-Luc Deherripon

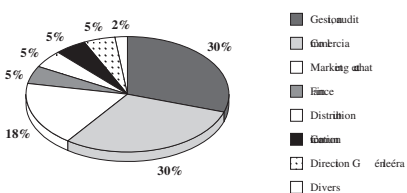
En pratique

Scolarité:	7 400 €/an ; 400 € l'année de césure
Financement:	Bourses d'État, bourses internes, monitorat, prêts bancaires
Logement:	Liste de chambres meublées ou studios disponible sur Internet, accords avec l'office des HLM. Service d'aide au logement en juillet et août 2006.
Assoc. des diplômés:	Président: Vincent Debels Internet: www.diplomes.esc-lille.fr

Les diplômés par secteurs d'activité



Les diplômés par fonctions



International

- 68 accords internationaux
- 9 doubles diplômes possibles, 1 triple diplôme et 1 triple partenariat.
- 55 professeurs visiteurs
- 20% d'étudiants étrangers au sein du Groupe ESC Lille
- 130 étudiants d'ESC Lille en séjour d'études à l'étranger et 200 en stage à l'étranger.

Apprentissage

Apprentissage alternance (2^e et 3^e année)

- lundi, mardi et un mercredi par mois à l'école
- les autres jours en entreprise
- 74 étudiants en 2^e année
- 101 étudiants en 3^e année

Spécificités

Par la diversification et la qualité de ses programmes, le Groupe ESC Lille occupe une place privilégiée dans le paysage de l'Enseignement Supérieur du Management en France. Il dispose de 2 Campus en plein développement : Lille Euralille et Paris La Villette. Située en plein centre-ville de Lille, ESC Lille est à moins de 2 heures de trois grandes capitales européennes (Paris : 1 heure ; Bruxelles : 35 min ; Londres : 1 h 30 min). Cette proximité et le dynamisme de la métropole de Lille (1,4 millions d'habitants) permettent aux étudiants d'y trouver un milieu professionnel riche d'emplois et de stages.

Dans le Programme Grande École, 18 filières permettent un cursus personnalisé de l'élève :

Dès la 1^{re} année :

- Le programme **fondamental**, à Lille (concours BCE & Passerelle) et à Paris* (BCE) ;
- Le programme **anglophone**, IMiM (International Master in Management)*, à Lille.

Dès la 2^e année :

- La filière **Expertise-Comptable** et Réviseur Luxembourgeois, avec double diplôme Master CCA (Comptabilité, Contrôle, Audit), à Lille ;
- Le programme en **apprentissage**, à Lille ou à Paris* ;
- Le programme en **alternance**, à Lille ou à Paris* ;
- L'année de **césure** en France ou à l'étranger ;
- Le programme **franco-allemand** de l'Université Franco-Allemande (UFA) ;
- Le programme **franco-germano-russe** soutenu par l'UFA, avec double diplôme de la Hochschule für Technik und Wirtschaft (Dresden) et triple diplôme de Plekhanov University (Moscou), à Lille, Dresde et Moscou (en russe ou en anglais) ;
- Le programme en formation continue, à Lille ou à Paris.

En 3^e année, à Lille :

- Le Programme en **Management de Production** avec la FH Reutlingen (Allemagne), double diplôme ;
- La filière **Recherche** en Finance, Marketing, Ressources Humaines (double diplôme).

* Avec stages et séjours à l'étranger, dans l'une de nos 66 universités partenaires étrangères.

Le MBA, le PhD, les 12 Mastères (MS) Spécialisés, 3 Mastères MSc et 7 Troisièmes Cycles offrent aux étudiants français et étrangers ainsi qu'aux cadres et responsables d'entreprise le diplôme spécialisé le mieux adapté à leur projet professionnel et à leur développement de carrière. Créé en 1892, le Groupe ESC Lille compte plus de 2 500 étudiants en 2005-2006.

MBA, PhD, Mastères (MS) spécialisés, Mastères MSc et 3^{es} cycles

- **Executive MBA in Strategy, Programme and Project Management**
Executive Master of Business Administration en Management Stratégique – Management de Projets et Programmes (Programme anglophone : Campus de Paris. Électifs au Campus de Paris ou de Lille). Recrutement : Bac + 4/5 + 3 ans d'expérience professionnelle.
- **PhD in Strategy, Programme and Project Management**
Programme Doctoral en Management Stratégique – Management de Projets et Programmes (Programme anglophone : Campus de Lille et Campus de Paris). Recrutement : Bac + 4/5 + expérience professionnelle conséquente.
- **Mastères (MS) Spécialisés / MSc / 3^{es} Cycles**
Recrutement : Bac + 5 pour les Mastère (MS) Spécialisés ;
Recrutement : Bac + 4 pour les Mastères MSc ;
Recrutement : Bac + 4 pour les Troisièmes Cycles.
 - *Audit, Contrôle de Gestion et Systèmes d'Information – MS et MSc* (Mastère francophone : Campus de Lille. Mastère bilingue : Campus de Paris) ;
 - *Création d'Entreprise et Entrepreneuriat – MS* (Campus de Lille) ;
 - *Finance et Gestion de Patrimoine – MS et 3^e C* (Campus de Lille) ;
 - *Gestion Fiscale de l'Entreprise – MS et 3^e C* (Campus de Lille) ;
 - *Gestion Industrielle – Cost Engineering – MS et 3^e C* (Mastère bilingue : Campus de Paris et Campus de Lille) ;
 - *Management Financier International – MS et 3^e C* (Campus de Lille) ;
 - *Management de la Chaîne Logistique et Achats – MS et MSc* (Mastère francophone : Campus de Lille. Mastère anglophone : Campus de Lille) ;
 - *Management de Projets et Programmes – MS et MSc* (Mastère francophone : Campus de Lille. Mastère anglophone : Campus de Paris) ;
 - *Marketing Direct et e-business – MS et 3^e C* (Campus de Lille) ;
 - *Marketing Management par la Qualité – MS et 3^e C* (Campus de Lille) ;
 - *Stratégie et Management de la Communication – MS et 3^e C* (Campus de Lille) ;
 - *Management de la Propriété Intellectuelle et Stratégie d'Entreprise – MS* (Campus de Lille).



ESC Montpellier

École Supérieure de Commerce
de Montpellier

2300, avenue des Moulins
34185 Montpellier Cedex 4
Tél. : 04 67 10 26 70
Fax : 04 67 40 56 50

E-mail :
concours@supco-montpellier.fr
Internet :
www.supdeco-montpellier.com

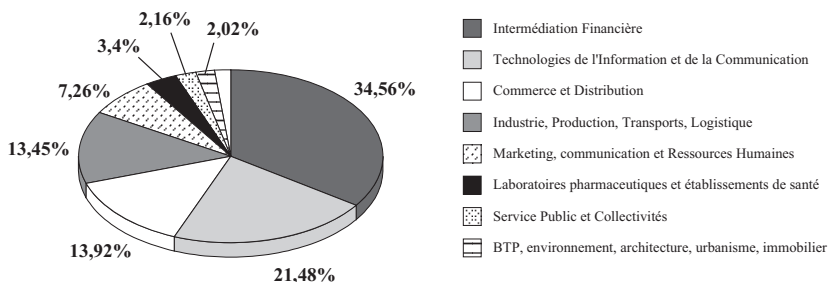
L'école

Date de création:	1897
Statut:	Établissement consulaire de la CCI de Montpellier
Visa et labels:	Diplôme visé par le ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Grade de Master. Membre de la Conférence des Grandes Écoles. Membre de l'AACSB – International Association to Advance Collegiate Schools of Business, Membre de l'EFMD – European Foundation for Management Development, Membre du CLADEA – Consejo latino americano de escuelas de administracion, Membre de l'IT&FA – International Trade and Finance Association, Membre de la CREPUQ – Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec, Membre de l'EAIE – European Association for International Education, Membre de l'Association Alexander Von Humboldt.
Dir. du Groupe:	Didier Jourdan
Dir. de l'école:	Didier Jourdan
Responsable concours:	Laurence Maire

En pratique

Scolarité:	6850 € (2005-2006). Sur les quatre années de scolarité, l'étudiant n'en acquitte que trois
Financement:	Prêts d'honneur délivré par le Fonds social ESCM, bourses d'État, 9 bourses entreprise du mérite d'un montant de 2500 euros chacune, divers postes de monitorat (10 heures de travail hebdomadaire au service de l'ESCM), prêts étudiants à taux préférentiels avec la Société Générale
Logement:	Résidences situées à proximité du campus, les offres de particuliers et d'agences immobilières sont mises à la disposition des étudiants par l'intermédiaire de l'Association Orientation Logement.
Assoc. des anciens:	Elle regroupe 7000 diplômés qui constituent ainsi un large réseau international. Contact: Sophie Buisine E-mail: diplomes@supco-montpellier.fr Internet: www.diplomes-escm.org

Les diplômés par secteurs d'activité



International

Tous les élèves de l'ESC Montpellier effectuent leur 2^e année d'études dans une des 146 universités partenaires, réparties dans 33 pays. Cette année universitaire permet, outre la validation des études suivies et l'immersion totale dans le pays d'accueil, l'obtention d'un diplôme commun ou d'un double diplôme validant un niveau L. Type de doubles diplômes ou diplômes communs accessibles: **Kaufmann, Master, Maestria, Bachelor, Licenciatura...**

L'ESC Montpellier accueille chaque année par réciprocité 300 étudiants étrangers qui obtiennent le Bachelor du Groupe.

Stages à l'étranger :

L'ESC Montpellier favorise la confrontation de l'élève avec les différentes pratiques entrepreneuriales (de 21 à 24 mois de stages sur l'ensemble du cursus). L'ouverture du Groupe à l'international permet aux étudiants de décrocher des stages à l'étranger ; en 2005, 389 étudiants de l'ESCM ont été accueillis dans une entreprise étrangère (de 2 à 12 mois).

■ Spécificités

L'ESC Montpellier a pour finalité de former des cadres et entrepreneurs dotés non seulement d'une véritable culture internationale, mais aussi de compétences opérationnelles et stratégiques qui répondent aux attentes des entreprises. Afin de développer chez chaque étudiant les qualités nécessaires à une implication professionnelle responsable, productive et multiculturelle, l'ESC Montpellier s'appuie sur un programme qui comporte obligatoirement une formation internationale et entrepreneuriale conjointe. Cette alliance de l'application des savoirs directement en entreprise lui permet tout au long des 4 années de formation (3 ans de frais de scolarité uniquement) de construire, pas à pas, sa réussite professionnelle.

L'ouverture aux pratiques entrepreneuriales étrangères, l'expérience de la mobilité et la maîtrise des langues et des cultures sont les axes majeurs du programme de l'École. Cette culture internationale s'exprime dès l'entrée en première année. Les étudiants nouvellement intégrés suivent des séminaires de gestion complets dispensés en langues étrangères et animés par des professeurs visitants issus des universités partenaires étrangères. Cette immersion se poursuit lors de la deuxième année d'études par une année complète d'échange universitaire dans l'une des 138 universités partenaires du Groupe. Cette année permet outre la validation des études suivies, l'obtention dans la majorité des cas d'un double diplôme étranger (Bachelor, Licenciatura...). L'immersion au sein de ces Universités et dans les spécificités du pays d'accueil favorise non seulement l'amélioration de la langue, mais aussi et surtout l'apprentissage in vivo de la multiculturalité et le développement de réelles qualités d'adaptation. En dernière partie de cursus, la spécialisation International Business permet aux étudiants qui ont un réel projet de carrière à l'international d'effectuer leur dernière année à l'étranger et d'obtenir en sus du DESCM un MBA, sans allongement de la durée du cursus, ni frais de scolarité supplémentaire.

Pour répondre aux objectifs de mobilité imposés par le programme, l'ESC Montpellier a développé des équipements et des méthodes les plus innovants. L'utilisation quotidienne généralisée des Technologies de l'Information et de la Communication permet à chacun de maîtriser cet essentiel outil de partage des connaissances et de développement.

Les projets et les missions en entreprise constituent un des fondements complémentaires de la pédagogie de l'ESC Montpellier. L'étudiant multiplie tout au long de sa scolarité, les expériences professionnelles (de 20 à 24 mois de périodes de stage) en France ou à l'étranger, dont une année complète en entreprise, qui lui permet d'expérimenter une ou plusieurs fonctions entrepreneuriales, de justifier d'un parcours significatif en entreprise s'assurant ainsi une meilleure intégration professionnelle. Parallèlement, l'ESC Montpellier offre à tout étudiant porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise de réaliser son ambition en intégrant, à tout moment de sa scolarité, le cursus Entrepreneur J.

Tout au long du cursus, et où qu'il soit, à l'étranger, sur le campus ou dans l'une des 26 spécialisations de fin d'études, l'étudiant dispose d'un suivi et d'un accompagnement personnalisés lui permettant de progresser sur les différentes caractéristiques de sa personnalité et de déterminer puis de construire ses orientations professionnelles.

En 2005, 82 % des élèves de la promotion ont été recrutés avant même d'être diplômés pour un salaire moyen annuel brut de 33500.

Apprentissage

L'ESC Montpellier propose aussi un cursus indépendant « ESC par l'apprentissage ».

Le concours d'admission en 1^{re} année est un concours spécifique qui ouvre les portes de l'école à ceux qui ont suivi un Bac + 2 par la voie de l'alternance.

3^{es} cycles

• **MBA, Master in Business Administration : MBA Full Time, sur 1 an pour se consacrer à temps plein à la formation (6 mois d'enseignements et 6 mois de projet de recherche).**

Formules disponibles : Executive MBA, 2 Joint MBA avec l'Université de Birmingham (UK, accrédité AMBA) et la Fundesem Alicante (Espagne), MBA International Health Marketing, MBA Trade with Asian Markets

L'Executive MBA Part Time : 14 séminaires d'une semaine répartis sur 2 ans pour permettre au participant d'assurer la continuité de ses fonctions dans l'entreprise

• 7 Diplômes nationaux de Master en partenariat avec les universités montpelliéraines (Audit, Droit des marchés sanitaires et des Établissements de santé, Enseignant-chercheur Sciences de Gestion, Enseignant-chercheur Sciences juridiques, Finance, Management des Sciences et Technologie, Management stratégique de production)



ESC Pau

École Supérieure de Commerce
de Pau

3, rue Saint-John Perse

BP 7512

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 92 64 64

Fax : 05 59 92 64 55

E-mail : info@esc-pau.fr

Internet : www.esc-pau.fr

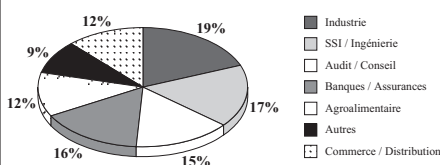
L'école

Date de création :	1969
Statut :	Établissement consulaire (CCI Pau Béarn)
Visa et labels :	Diplôme visé, grade de Master. Membre du Chapitre et de la Conférence des Grandes Écoles, de l'EFMD et de l'AACSB
Dir. du Groupe :	Philippe Lafontaine
Dir. de l'école :	Jean-Pierre Lahille
Responsable concours :	Thierry Wagner

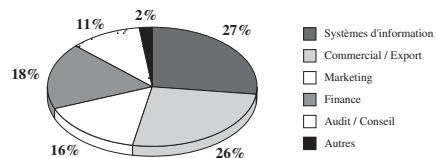
En pratique

Scolarité :	7 110 €/an
Financement :	Prêts bancaires sans caution solidaire, fonds de solidarité ESC Pau, bourses de l'Enseignement supérieur, apprentissage (frais de scolarité payés par l'entreprise, étudiant rémunéré)
Logement :	Fichier logement de l'école, cité universitaire, appartements, studios
Assoc. des anciens :	Président : Bertrand Dulon

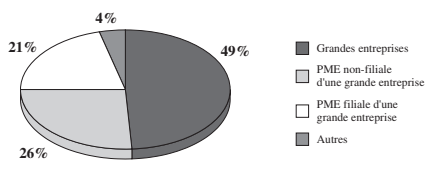
Les diplômés par secteurs d'activité



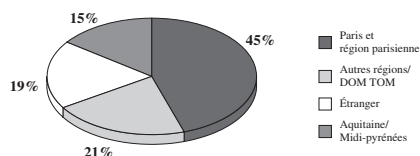
Les diplômés par fonctions



Les diplômés par structures d'entreprise



Les diplômés par régions



International

- 58 accords internationaux dans 19 pays
- Principaux doubles diplômes ou diplômes communs :
 - School of Business of Stockholm University (Suède)
 - University of Texas at Arlington (US)
 - Ohio University Athens (US)
 - Kean university, New York (US)
 - Université Concordia Montréal (Canada)
 - Université des Sciences Appliquées de Munich (Allemagne)
 - Manipal School Bangalore (Inde)
 - Universidad de Deusto San Sebastian (Espagne)
 - Warwick University (Royaume-Uni)
 - Portobello College of Dublin (Irlande)
 - Università del Sacro Cuore, Milano (Italie)
 - Fundacao Getulio Vargas, Sao Paulo (Brésil)
 - La Salle University, Mexico (Mexique)
 - Griffith University, Gold Coast (Australia)
- 184 étudiants étrangers sur le Campus en 2005

Périodes obligatoires à l'étranger sur le Programme Grande École :

- Bachelor : 6 mois en Entreprise
- MSc : 6 mois minimum en Entreprise ou en Université

100 % des étudiants inscrits dans le Programme Grande École ont une expérience minimale de 12 mois à l'étranger.

Apprentissage

- 75 contrats négociés chaque année
- 350 Entreprises adhérentes au CFA de l'ESC Pau
- Durée : 24 mois en phase MSc
- 65 % des apprentis embauchés dans leur entreprise d'accueil

Spécificités

Afin de maximiser votre employabilité immédiate, le Groupe ESC Pau a développé et construit depuis la rentrée 2004 un nouveau programme lisible au niveau international organisé en deux phases :

- **Une 1^{re} phase : BACHELOR**, d'une durée de 16 mois, en cohérence avec les référentiels internationaux, qui permettra aux étudiants de se situer au même niveau que les diplômés BACHELOR anglo-saxons. Admission par le Concours National d'Entrée réservé aux élèves de classes préparatoires HEC ou par le Concours National d'Entrée réservé aux titulaires d'un diplôme Bac +2.
- **Une seconde phase : MSc**, d'une durée minimale de 24 mois, à l'issue de laquelle sera délivré aux étudiants le diplôme de l'ESC Pau. Admission par le Concours National d'Entrée réservé aux titulaires d'un diplôme Bac +3/4.

La période BACHELOR :

Objectifs :

- Maîtriser les techniques de base du management ;
- Entamer une réflexion personnelle sur votre avenir ;
- Comprendre le caractère international du management ;
- Optimiser les méthodes de travail incluant les nouvelles technologies ;
- Développer les capacités linguistiques opérationnelles ;
- Développer les capacités entrepreneuriales.

Période obligatoire : 6 mois à l'étranger dans le cadre d'une activité.

Chronologie : début des cours : septembre 2005 ; départ en stage à l'étranger : juin 2006 ; diplôme obtenu fin décembre 2006.

La période MASTER OF SCIENCE (MSc) :

Objectifs :

- Approfondir les techniques des bases du management dans le cadre du changement, des logiques de crise et de l'innovation ;
- Maturer la réflexion personnelle de projet professionnel et le mettre en œuvre en construisant un parcours sur mesure ;
- Construire son employabilité internationale ;
- Optimiser son employabilité immédiate à la sortie de l'École.

Périodes obligatoires : 6 mois en entreprise minimum, en France ou à l'étranger ; 6 mois à l'étranger minimum, en entreprise et/ou dans une université.

Alternances :

- Parcours « Entrepreneurs » : vous alternez des périodes de cours et des périodes de pratiques en entreprise ;
- Parcours « Apprentis » : vous êtes apprenti dans le cadre du CFA du Groupe ESC Pau. Vous effectuez une mission de longue durée pour une entreprise (18 mois) en alternance avec les cours de l'École. L'entreprise prend en charge les frais de scolarité et l'étudiant perçoit un salaire équivalent à 75 % du SMIC en moyenne. Ce parcours est réservé aux étudiants ayant réalisé une excellente scolarité en BACHELOR ou au cours de la scolarité de validation du diplôme Bac +3/4 ;
- Parcours IBA : vous passez 18 mois à l'étranger pour le compte d'un Grand Groupe International dans au moins trois pays différents. Votre mission consistera à identifier dans chacun des pays les pratiques les plus innovantes dans le domaine concerné.

Le parcours global devra obligatoirement comprendre une période d'au moins deux trimestres dans une université étrangère.

Chronologie : début des cours : janvier 2007 ; cours sur le campus de l'ESC Pau (tronc commun et filière) : janvier/décembre 2007 ; parcours individualisés : janvier/décembre 2008 ou janvier 2008/juin 2009.

3^{es} cycles

- **Master Spécialisé et DNM « Gestion des Entreprises Patrimoniales et Familiales »** en partenariat avec l'Université de Bordeaux IV
- **Master Spécialisé « Audit Expertise »**
- **3^e cycle « Audit Externe et Conseil »**
- **MBA de la School of Business of Stockholm University : « Designing Business Models in an Emerging Economy »**



ESC Rennes

École Supérieure de Commerce
de Rennes

2, rue Robert d'Arbrissel
CS 76522

35065 Rennes Cedex

Tél. : 02 99 54 63 63

Fax : 02 99 33 08 24

E-mail : esc@esc-rennes.fr

Internet : www.esc-rennes.fr

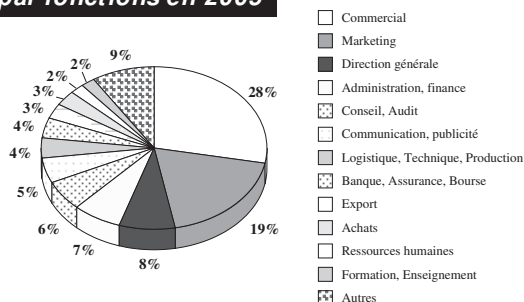
L'école

Date de création :	1990
Statut :	Association loi 1901
Visa et labels :	Double validation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Technologie en France (Grade Master) et par l'Open University en Grande-Bretagne Membre de la Conférence des Grandes Écoles, du Chapitre des Écoles de Management 1 ^{re} École Supérieure de Commerce française à obtenir la certification ISO 9001 par l'AFAQ.
Dir. du Groupe :	Michel Besnehard
Dir. du programme Sup de Co :	Laurence Fort-Rioche
Dir. de la Pédagogie et des programmes Open University :	Michael Ward
Dir. des programmes Postgraduate :	Alex Hainaut
Resp. du développement international :	Laurence Lambert
Resp. Concours et Admissions :	Marie-Paule Jouin (marie-paule.jouin@esc-rennes.fr)

En pratique

Scolarité :	6 800 €/an (2005/06)
Financement :	Bourses d'Etat, bourses internes au mérite, monitorat, prêts bancaires, années en entreprise, stages rémunérés
Logement :	Mise à disposition d'un fichier d'adresses (www.esc-rennes.fr)
Assoc. des anciens :	2, rue Robert d'Arbrissel – CS 76522 – 35065 Rennes Cedex. Annuaire des anciens disponible
Président :	Bruno Picel (www.anciens-esc-rennes.com)

Les diplômés par fonctions en 2005



50% de nos diplômés occupent un poste l'international.

International

- **134 accords internationaux dans 32 pays (58 partenaires en Europe, 69 hors Europe):** Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Chypre, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Finlande, Grèce, Inde, Irlande, Italie, Japon, Lituanie, Macau, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Russie, Suède, USA
- **Appartenance à des réseaux internationaux:**
 - AACSB – American Assembly of Collegiate Schools of Business
 - EFMD: European Foundation for Management Development
 - NIBS: Network of International Business Schools (membre fondateur)
- **Open University**
 - Instance d'accréditation britannique
 - Une pédagogie anglo-saxonne
- **75 % de nos étudiants sont double-diplômés** d'un Bachelor ou d'un Master of Arts de l'Open University
- **1 cursus anglophone**
- **1 cursus germanophone** (programme de l'université franco-allemande – UFA – avec double diplôme de la Hochschule für Technik und Wirtschaft de Dresden).
- **280 étudiants étrangers créent un environnement multiculturel dans l'école**
- **Séjours à l'étranger obligatoires (6 mois en 2^e année ou 1 an en 3^e année)**

Spécificités

- **L'École Supérieure de Commerce de Rennes a une « double nationalité »: française et britannique.** Elle est officiellement reconnue par deux institutions: le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et l'Open University en Grande-Bretagne.

Diplôme de l'ESC Rennes	Open University Awards
1 ^{re} année	Diploma of higher Education in Business Studies (DipHe)
2 ^e année	Bachelor of Arts Honours in International Business (Project B. A.)
3 ^e année	Master of Arts in International Business (Dissertation M. A.)

Tous les étudiants ont la possibilité d'obtenir deux diplômes: celui de l'ESC Rennes et celui de l'Open University. Ils peuvent y ajouter celui de l'université étrangère partenaire où ils effectuent un séjour obligatoire d'un an (dont un MBA).

- **L'ESC Rennes a développé une pédagogie originale complètement intégrée dans le cursus: la Pédagogie de l'Expérience et de l'Initiative.** Elle est fondée sur le développement personnel de l'étudiant dans une perspective professionnelle. Elle permet à l'étudiant de prendre des responsabilités à travers les stages en entreprise, la réalisation de projets individuels ou collectifs, le sport, la participation aux activités des associations de l'école. L'étudiant est guidé par un tuteur ESC, tout au long de ses trois années de formation.
- **La priorité: l'insertion professionnelle:** plus de 50 % de nos étudiants effectuent une année césure en entreprise entre la 2^e et la 3^e année.
- **Pour renforcer les relations avec les entreprises, l'ESC Rennes a créé trois filières professionnelles:**
 1. Restauration-Agroalimentaire/Hôtellerie-Tourisme
 2. Nouvelles Technologies
 3. Sports, loisirs et culture

Elles offrent aux étudiants la possibilité de se former, en plus de leur cursus généraliste, aux spécificités d'un métier.
- **L'ESC Rennes, c'est 10000 m² qui constitue un véritable centre de ressources** doté d'une plate-forme technologique transversale voix/données/images, d'un réseau internet, d'un réseau sans fil (radio Lan) permettant l'informatique nomade, une médiathèque avec 17000 ouvrages dont 50 % en anglais, 210 périodiques et magazines en plusieurs langues, l'accès aux bases de données internationales, un équipement informatique audiovisuel accessible à tous, un centre d'études de langues.

Postgraduate

- **Diplômes visés par l'Open University**
 - MBA en commerce et management international
 - MA in international business
 - MPhil – PhD – Research degrees in business
- **Homologué par la Conférence des Grandes Écoles**
 - MSc in Sports, Leisure and Tourism
 - MSc in International Negotiation
 - Mastère Spécialisé en Gestion de la Relation Client (CRM)
 - Mastère Spécialisé CATI (Chargé d'Affaires en Technologies de l'Information).

escem

GRUPPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
ET DE MANAGEMENT TOURS - POITIERS

ESCEM

Groupe École Supérieure de
Commerce et de Management
Tours-Poitiers

1, rue Léo Delibes – BP 0535

37205 **Tours** Cedex 3

Tél. : 02 47 71 71 71

Fax : 02 47 71 72 10

11, rue de l'Ancienne Comédie

BP 5 – 86001 **Poitiers** Cedex

Tél. : 05 49 60 58 00

Fax : 05 49 60 58 30

Internet : www.escem.fr

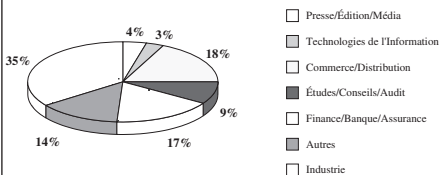
L'école

Date de création :	1998 : fusion ESC Tours (1982) et ESC Poitiers (1961)
Statut :	Syndicat mixte
Visa et labels :	Diplôme visé par l'État, grade de Master. Membre de la Conférence des Grandes Écoles, de l'European Foundation for Management Development, de l'AACSB et d'Equis
Directeur général :	François Duvergé
Dir. ESC Tours-Poitiers :	Jacques Chaniol
Responsable concours :	Mireille Lefébure, Directeur général adjoint

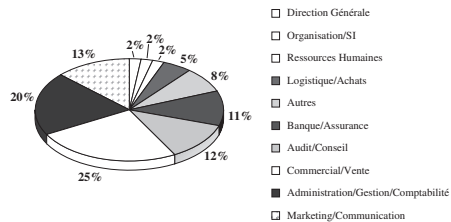
En pratique

Scolarité :	20100 € (pour les 3 années : 2005-2008)
Financement :	Possibilités année en entreprise, apprentissage, bourses d'État, exonération partielle (école), bourse d'étude de la Fondation J. Lambert, fonds social des Assedic/jobs étudiants, monitorat, prêts bancaires, prêts d'honneur, stages rémunérés
Logement :	Mise à disposition d'un fichier logement
Assoc. des anciens :	Regroupe 8500 diplômés
ESCEM-PRO :	Contact : Mireille Clopin-Thopart E-mail : mclopin-thopart@escem.fr

Les diplômés par secteurs d'activité*



Les diplômés par fonctions*



* Promotions 2004.

International

• 82 universités étrangères partenaires

- possibilité d'un cursus anglophone
- au moins une expérience à l'international au cours de la scolarité (1 semestre minimum)
- possibilité d'apprendre une nouvelle langue comme le japonais (Tours) ou le chinois (Poitiers)

• 22 doubles diplômes dont 4 doubles diplômes en cursus commun

• Stages à l'étranger:

Plus d'un étudiant sur quatre choisit de faire au moins un stage à l'étranger lors de son cursus à l'ESC Tours-Poitiers. Un service des stages à l'étranger a d'ailleurs été mis en place pour répondre à la demande (offres de stages, conseils, formalités pour le départ, etc.).

Apprentissage

Possibilité d'opter pour la formule de l'apprentissage : **sur 12 ou 18 mois** (140 places ouvertes)

L'alternance à l'ESC Tours-Poitiers se fait sur des **périodes longues** permettant de bien s'intégrer à la fois à l'entreprise et de bien s'impliquer dans sa formation. Tous les étudiants en apprentissage sont encadrés et suivis par un tuteur.

En 2005, l'ESC Tours-Poitiers propose 16 parcours de spécialisation dispensés en cursus « classique » ou en « apprentissage », enseignés en anglais ou en français.

■ Spécificités

L'une des particularités de l'ESC Tours-Poitiers, c'est d'avoir 2 campus, permettant à chaque étudiant, grâce à une pédagogie inventive, active et interactive, de composer librement son propre parcours individualisé et bénéficier de toutes les opportunités proposées.

Car tous les étudiants ont la possibilité de choisir leur campus d'affectation à l'issue du concours, voire même de passer d'un campus à l'autre au cours de leur scolarité, selon le parcours qu'ils auront décidé de suivre.

Si le cadre général des enseignements et les moyens mis à la disposition des étudiants sont les mêmes à Tours et à Poitiers, les 2 campus offrent des spécificités différentes à la fois dans les projets qu'ils développent et dans les opportunités qu'ils offrent: choix de la langue d'enseignement (campus anglophone à Poitiers), choix des mineures en 2^e année, choix des électifs de culture générale, choix des parcours de spécialisation (parmi 16 proposés en cursus « classique » ou en apprentissage), choix des projets à partager (qu'ils soient associatifs, interculturels ou s'inscrivant dans une démarche pédagogique), choix d'organiser ses expériences à l'international et en entreprise selon son orientation, choix de s'impliquer autour de l'un des grands axes de développement de l'école comme ATELIS (Atelier d'Intelligence Économique) ou encore le Centre Entrepreneuriat/Repreneuriat, mais aussi de comprendre et d'intégrer les enjeux du développement durable.

Toutes les possibilités sont ouvertes pour que chaque étudiant(e) développe un portefeuille de compétences et se réalise sur le plan professionnel et personnel. À l'ESC Tours-Poitiers, ce qui compte, c'est d'être à l'écoute de chaque personnalité pour y répondre le plus justement. Car au-delà de son expertise sur le plan international et dans le domaine des TIC (technologies de l'information et de la communication), ce que l'école souhaite transmettre à ses étudiants, ce sont ses valeurs: l'intégrité, l'engagement, la curiosité et l'humilité.

L'ESC Tours-Poitiers est la 4^e école en France à diplômer chaque année le plus d'étudiants (500 diplômés annuels).

Chiffres clés: 20,2 M€ de budget • 11 programmes en formation initiale ou continue • 2000 étudiants tous programmes confondus • 8500 diplômés • 53 enseignants permanents • 300 intervenants professionnels • 400 entreprises partenaires • 3 campus de formation en France (dont 1 un réservé aux langues en formation continue) et 3 campus associés • 20000 m² de locaux • 22 doubles diplômes • 500 ordinateurs en réseau tous connectés à Internet • Accès illimité à Internet et Intranet (réseau « wireless » sur les campus) • Un système de visioconférence intégré à chaque campus • Une salle des marchés • Une infothèque et un espace multimédia sur chaque campus.

Mastère (MSc)

- Management et Gestion de l'entreprise, en partenariat avec la CCI du Cher
- Ms Management de la Santé et des Industries Pharmaceutiques (en formation continue)



IECS Strasbourg

L'École de management
de Strasbourg

61, avenue de la Forêt Noire
67085 Strasbourg Cédex
Tél. concours: 03 90 41 42 72
Fax: 03 90 41 42 70
E-mail: nathalie.banzet@iecs.edu
Internet: www.iecs.edu

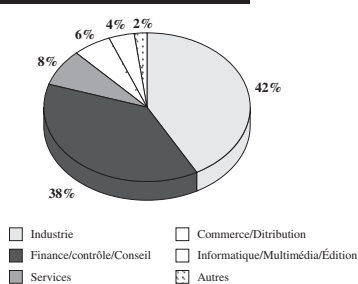
L'école

Date de création:	1919
Statut:	Établissement universitaire. Membre de la Conférence des Grandes Écoles. Partenariat CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et Fondation IECS
Visa et labels:	Diplôme Bac + 5, grade Master de la CGE. École certifiée ISO 9001 version 2000. Membre de la CGE, de l'AACSB et de l'EFMD
Dir. du Groupe:	Babak Mehmanpazir
Dir. des études:	Monique Rice
Responsable communication:	Michèle Schmitt
Responsable concours:	Nathalie Banzet

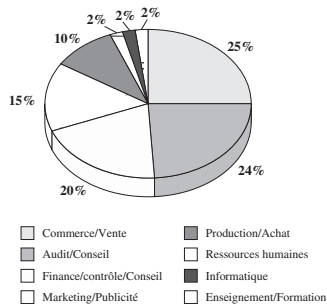
En pratique

Scolarité:	4500 €/an (année 2005/2006)
Financement:	Prêts bancaires, bourses d'État et prêts d'honneur, bourses Socrates, apprentissage
Logement:	Offres gérées par le bureau des élèves; studios universitaires accessibles par le Crous
Assoc. des anciens :	Président : André Marchal Tél.: 0390414253 E-mail: catherine.biehler@urs.u-strasbg.fr

Les diplômés par secteurs d'activité*



Les diplômés par fonctions*



* Promotion 2000/2004.

International

- **1 an minimum d'études à l'étranger obligatoire**
- **85 accords internationaux dont 18 avec doubles diplômes**
- **Doubles diplômes ou diplômes communs :**
 - 8 universités européennes dans le cadre du Réseau HERMES
 - 8 universités pour les MBA (États-Unis, Afrique du Sud, Mexique)
 - 6 autres accords au Brésil, en Espagne, en Inde, au Royaume-Uni et en Suède
- **Tri-Master avec les universités de Dresde et Cracovie**
- **150 étudiants étrangers dans l'école**
- **Stages à l'étranger :**
L'un des trois stages du cursus se déroule obligatoirement à l'étranger.

Apprentissage

Possibilité de suivre le cursus en apprentissage à partir de la 3^e année. Durée : 15 mois, alternance de cours à l'école et de périodes en entreprise. L'apprentissage permet un pré-recrutement approfondi et s'avère être une excellente formule pour réussir une parfaite intégration dans l'entreprise.

Spécificités

L'IECS Strasbourg, l'école de management de Strasbourg, prépare au Master Grande École. Son cursus de trois ans comprend une année d'études obligatoire à l'étranger.

Chaque étudiant effectue une partie de sa formation dans l'une des quatre-vingt-cinq universités partenaires. L'IECS Strasbourg est au cœur d'un réseau d'échanges et de coopérations pédagogiques étroit avec ces universités dans toute l'Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Asie et en Océanie. Au-delà des échanges d'étudiants et d'enseignants, l'IECS Strasbourg a créé un programme de cursus intégrés à double diplôme dans le cadre du réseau Hermès (huit universités en Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Pologne et Russie) ainsi qu'un tri-master avec les universités de Dresde et Cracovie ; des accords similaires ont été signés avec six universités américaines (MBA ou MSc), une université en Afrique du Sud et une au Mexique.

Chaque année, l'IECS accueille plus de cent cinquante étudiants et une vingtaine de professeurs-chercheurs internationaux : un étudiant sur quatre est de nationalité étrangère !

Les débouchés aussi sont internationaux : 40 % des jeunes diplômés trouvent un premier emploi hors de l'Hexagone (moyenne cinq dernières promotions) !

Enfin, l'IECS Strasbourg bénéficie d'un statut particulier d'institut universitaire, soutenu à la fois par la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et par la Fondation IECS ; l'un des atouts de ce statut est un montant parmi les plus bas des frais de scolarité : 4500 € par an (année 2005-2006).

3^{es} cycles

- **Master professionnel (M2) Achat international**
- **Master professionnel (M2) Audit financier et opérationnel**
- **Master professionnel (M2) Commerce électronique**
- **Master professionnel (M2) Commerce international**
- **Master professionnel (M2) Ingénierie d'affaires**
- **Master professionnel (M2) Marketing-Management**
- **Master recherche Management**
- **DU Achat international**
- **DU Gestion relation client**
- **DU Management d'événements**
- **DU Management international et marketing**
- **DU Management de systèmes logistiques**
- **DU Techniques et stratégies d'achat**

Notes

Notes

Notes

Notes

PUBLICATION HOBSONS
en coédition avec
LE CONCOURS PASSERELLE ESC

Coordination Passerelle ESC
Marie-Paule Jouin

Directeur d'Espace Études
Didier Visbecq
assisté de Karima Moudjari

Responsable de la fabrication
Malika Benazzoug

Réalisation
Cédric Brune, Nicoletta Niel

Maquette
Stéphane Mac Donald

Révision et suivi d'édition
Nicoletta Niel

Impression
Imprimerie TAAG, Grigny 91

Dépôt légal : 4^e trimestre 2005
ISBN n° : 2-84555-144-4

Hobsons France
7, rue de Bucarest – 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 02 89 – Fax : 01 53 89 02 90
<http://www.hobsons.fr>